



MEETIC

Société anonyme au capital de 1 660 846,30 euros

Siège social : 66 route de la Reine

92100 Boulogne-Billancourt

439 780 339 RCS Nanterre

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est composé par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de Meetic, 66 route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt, France, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) et sur celui de Meetic (<http://www.meetic-corp.com>).

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	6
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6
1.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	6
1.3 DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	7
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS.....	7
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES.....	8
3.1 CHIFFRES CLÉS.....	8
3.2 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	8
4. FACTEURS DE RISQUE	10
4.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE.....	10
4.2 RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DU GROUPE	12
4.3 RISQUES JURIDIQUES.....	14
4.4 RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	19
4.5 AUTRES RISQUES	21
4.6 DÉPENDANCES.....	25
4.7 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES.....	26
4.8 RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE RACHAT AUPRÈS DES MINORITAIRES	27
5. INFORMATIONS CONCERNANT MEETIC.....	28
5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE MEETIC	28
5.2 INVESTISSEMENTS	31
6. APERÇU DES ACTIVITÉS.....	32
6.1 MEETIC : UN ACTEUR GLOBAL DE LA RENCONTRE EN LIGNE	32
6.2 AVANTAGES CONCURRENTIELS DE MEETIC	38
6.3 LES CLÉS DE LA CROISSANCE FUTURE	42
6.4 LE MARCHÉ DE LA RENCONTRE EN LIGNE : UN MARCHÉ NEUF AU CŒUR D'UNE DOUBLE DYNAMIQUE TECHNOLOGIQUE ET SOCIOLOGIQUE	49
6.5 ORGANISATION DU SECTEUR DE LA RENCONTRE EN LIGNE.....	54
6.6 LES PRINCIPES CLÉS DE L'OFFRE DE SERVICES MEETIC.....	58
7. ORGANIGRAMME.....	67
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	69
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	70
9.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	70
9.2 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2007 ET 2008	74
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	78
10.1 ENDETTEMENT ET EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS.....	78
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	79

12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	79
12.1	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ LES VENTES, COÛTS ET PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE.....	79
12.2	TENDANCES ET PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ	79
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	80
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	80
14.1	MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ	80
14.2	CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	83
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	84
15.1	RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION	84
15.2	SOMMES PROVISIONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX	86
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	86
16.1	DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ	86
16.2	CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIÉTÉ.....	87
16.3	COMITÉS D'AUDIT ET DE RÉMUNÉRATION	87
16.4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	88
16.5	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE	91
16.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ, EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008	100
17.	SALARIÉS	102
17.1	NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS PAR LE GROUPE	102
17.2	ORGANISATION DES EFFECTIFS DU GROUPE	102
17.3	HOMMES CLÉS	102
17.4	PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX	103
17.5	PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	107
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	108
18.1	ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	109
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	109
18.3	CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	109
18.4	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	109
19.	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	110
19.1	INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	110
19.2	RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	112

20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE	116
20.1	COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008	117
20.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008	175
20.3	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	178
20.4	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	178
20.5	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	179
20.6	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	179
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	179
21.1	CAPITAL SOCIAL	179
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	192
22.	CONTRATS IMPORTANTS	200
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	200
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	201
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	202
26.	AUTRES DOCUMENTS	202
26.1	INFORMATIONS PAR RÉFÉRENCE	202
26.2	COMPTES ANNUELS DE MEETIC S.A AU 31 DÉCEMBRE 2008	203
26.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008	237
26.4	INFORMATIONS FINANCIÈRES COMPTES SOCIAUX	239
26.5	RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2008	243
26.6	DOCUMENTATION FINANCIÈRE	243
26.7	TABLE DE RÉCONCILIATION	244
26.8	TABLE DE CONCORDANCE	248

Note

Dans le présent document de référence, l'expression la « Société » ou « Meetic » désigne Meetic SA et le « Groupe » désigne Meetic SA et ses filiales.

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de Meetic tels qu'exigés par les articles L 225-100 et suivants, L 232-1 II et R.225-102 du Code de commerce. Il contient également l'ensemble des informations du rapport financier annuel visé aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que la liste de l'ensemble des informations publiées ou rendues publiques par Meetic au cours des 12 derniers mois et le tableau des honoraires versés aux contrôleurs légaux de la Société visés respectivement par les articles 222-7 et 222-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Un glossaire définissant les principaux termes du document de référence figure à la fin du présent document.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Marc Simoncini, président du conseil d'administration et directeur général de la Société.

1.2 Responsable de l'information financière

Le responsable de l'information financière est Madame Sandrine Léonardi, secrétaire général, 66 route de la Reine, 92100 Boulogne.

Téléphone : 01 58 17 05 70 Mel : investisseurs@meetic-corp.com

1.3 Déclaration du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (figurant en pages 117 à 175), et le rapport de gestion (dont la table de réconciliation figure en pages 244 à 247) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes annuels 2008, figurant aux pages 237 et 238 du présent document de référence, contient une observation sur la note II de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable concernant la première application du règlement CRC n° 2008 – 15 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et son impact dans le résultat de l'exercice.

Meetic
représentée par Monsieur Marc Simoncini,
président directeur général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **Cabinet Vachon & Associés**, représenté par Monsieur Bertrand Vachon
54 rue de Clichy
75009 Paris

Monsieur Bertrand Vachon a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de la constitution de la Société le 30 octobre 2001 pour une durée de 6 exercices sociaux.

Puis le Cabinet Vachon & Associés, représenté par Monsieur Bertrand Vachon a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005. Son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **KPMG Audit**
Département de KPMG S.A.
Représenté par Monsieur Grégoire Menou
Immeuble KPMG
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG Audit a été nommé co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **EAC**, représenté par Monsieur Stéphane Verdickt
21 rue Weber
75116 Paris

La société EAC, représentée par Stéphane Verdickt a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005. Son mandat de commissaire aux comptes suppléant a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2008, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **Monsieur Jacques Pierre**
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex
Date et lieu de naissance : 17 juillet 1965 à Saint-Mandé (94160)
Nationalité française

Monsieur Jacques Pierre a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2005 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Chiffres clés

Les informations financières concernant les années 2008 et 2007 sont issues des comptes consolidés de 12 mois arrêtés au 31 décembre de chaque année.

(en millions d'euros)	Au 31.12.2008 CONSOLIDÉS	Au 31.12.2007 CONSOLIDÉS
<i>Chiffre d'affaires</i>	133,6	112,9
<i>(dont organique)</i>	101,8	89,6
<i>Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations</i>	15,9	27,7
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>	10,4	15,6
<i>Résultat net des activités abandonnées</i>	-16,8	-1,5
<i>Résultat net de la période</i>	-6,3	14,2
<i>Actif immobilisé</i>	107,3	112,4
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	26,2	41,5
<i>Capitaux propres</i>	96,9	115,9
<i>Total de bilan</i>	155,1	172,1

(en nombre d'abonnés)	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Parc Abonnés fin de période	696 472	577 255

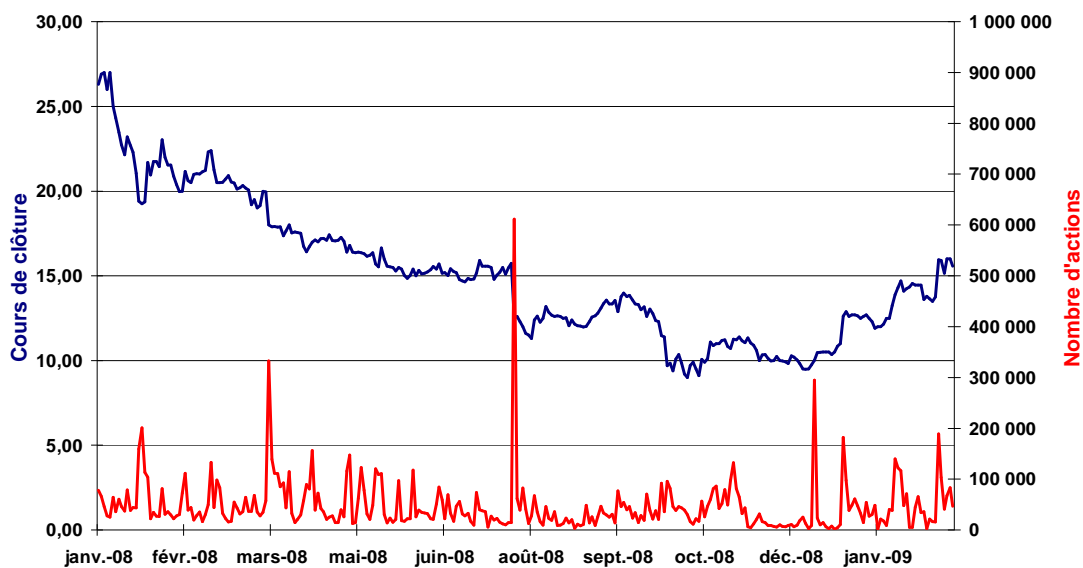
3.2 Marché des titres de la Société

Les actions de Meetic sont admises à la cote du marché Euronext Paris (compartiment B) depuis le 13 octobre 2005, et ne font l'objet d'aucune autre cotation sur une place financière française ou étrangère.

Evolution de la capitalisation boursière (Source Euronext)

Mois	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en € Haut	Cours de bourse en € Bas	Moyenne des cours à la clôture
Jan. 08	1 377 879	28,69	18,94	22,99
Fév. 08	1 061 662	23,2	19,6	21,14
Mars 08	1 197 094	21,24	17,3	19,72
Avril 08	1 219 519	18,62	15,64	17,28
Mai 08	1 260 138	17,69	15	16,16
Juin 08	841 236	16	14,55	15,22
Juil. 08	1 280 444	16,32	10,08	14,56
Août 08	461 272	13,35	11,3	12,33
Sept. 08	743 486	14,14	11,55	13,22
Oct. 08	1 051 989	13,18	8,63	10,39
Nov. 08	803 691	11,7	9,94	10,78
Déc. 08	491 068	10,65	9,1	10,09
Jan. 09	965 529	14,14	10,37	12,42
Fév. 09	1 135 232	17,9	13,2	14,62

Cours Meetic



Source : NYSE Euronext

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que le Groupe considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Le Groupe a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Le Groupe n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

4.1 Risques liés à l'activité du Groupe

A. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe (rencontres en ligne, et, dans une moindre mesure, rencontres via la téléphonie mobile) sont fortement concurrentiels. En outre, le développement du secteur lié à l'Internet et à la téléphonie mobile reste encore assez jeune et en constante évolution.

Meetic ne peut exclure qu'un autre acteur ne s'impose un jour comme le leader des sites de rencontres en ligne en France, et plus généralement sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est aujourd'hui leader. Un autre acteur du secteur pourrait, de manière plus générale, adopter un positionnement concurrentiel plus performant que celui du Groupe et gagner des parts de marché au détriment du développement et de la position concurrentielle de celui-ci. Le Groupe pourrait également voir ses parts de marché et son audience diminuer du fait de l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché.

En outre, certains concurrents du Groupe disposent d'avantages concurrentiels et bénéficient d'une expérience plus longue et d'une audience plus forte sur certains des marchés vers lesquels le Groupe destine son activité ou pourrait à l'avenir destiner ses services.

Le Groupe pourrait de plus ne pas être à même de réagir de manière efficace et adéquate à l'évolution de la concurrence sur les marchés sur lesquels il intervient, notamment si de nouveaux produits ou services pouvant concurrencer de manière significative ceux proposés par le Groupe étaient lancés par d'autres acteurs du marché.

Toutefois, à ce jour, le Groupe estime disposer de nombreux atouts tant en termes d'expérience, de notoriété et de richesse de ses bases de profils et de clients que d'expertise technologique en vue de garder voire conforter sa position concurrentielle actuelle et de pouvoir réagir aux évolutions concurrentielles du marché.

B. Risques liés à certaines stipulations relatives au renouvellement des contrats de partenariat

Les contrats de partenariat Internet signés par le Groupe sont, en majorité, conclus pour une durée de 1 à 2 ans. La plupart de ces contrats peuvent être renouvelés.

La durée de ces contrats correspond aux pratiques de marché. En effet, les contrats de partenariat conclus entre ou avec des acteurs du marché de l'Internet sont, de manière générale, conclus pour des durées relativement courtes. La spécificité du marché de l'Internet (croissance rapide, développement de nouveaux produits et services, mais également fragilité de certains acteurs) nécessite l'adaptabilité des partenariats existants ou la conclusion de nouveaux partenariats et requiert une souplesse dans la gestion des relations contractuelles pouvant lier les différents acteurs de ce marché.

Le Groupe a acquis une grande expérience dans la gestion de ces contrats, ce qui lui permet de disposer d'un réseau de partenariat considérablement étendu (ainsi, en 2008 le nombre de partenaires de Meetic s'élevait à 125). Le Groupe n'anticipe pas, à la date du présent document de référence, de difficultés significatives quant au renouvellement de ses principaux contrats de partenariat, dès lors que le Groupe estimerait souhaitable de les renouveler.

En outre, le fait que la totalité des partenariats n'ont généré que 18 % des ventes encaissées au cours de l'année 2008 conduit à relativiser l'impact que pourrait avoir pour le Groupe le non renouvellement d'un ou plusieurs partenariats.

Néanmoins, bien que le Groupe ne s'estime pas soumis à un risque majeur à cet égard, le non renouvellement à brève échéance d'un ou plusieurs contrats de partenariat majeurs pourrait toutefois avoir des conséquences financières négatives sur le Groupe.

C. Risques liés à la capacité d'adaptation du Groupe à une forte croissance en France et à l'étranger

Le Groupe connaît une forte croissance qui se traduit par une augmentation constante des profils mis en ligne sur le site Meetic et ses autres sites. Le maintien d'une telle croissance dépend en partie de la capacité du Groupe à gérer efficacement cette croissance et à faire les investissements humains, techniques et technologiques nécessaires afin de permettre aux sites Meetic de faire face à l'augmentation du trafic générée par le nombre croissant de profils pouvant y être consultés, sur la base de critères de recherche importants et pouvant être affinés encore à l'avenir, tout en assurant la croissance corrélative des équipes chargées de modérer les sites et d'apporter leur assistance aux membres et clients, le tout en plusieurs langues. Si la direction du Groupe venait à rencontrer des difficultés pour gérer efficacement cette croissance, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière et les perspectives de croissance du Groupe pourraient être affectés de façon négative.

4.2 Risques liés à la stratégie du Groupe

A. Risques liés aux incertitudes sur l'évolution du secteur des rencontres

Le secteur des rencontres en ligne et via la téléphonie mobile sur lequel opère le Groupe est un marché relativement récent et actuellement porteur.

L'évolution de ce secteur, en France comme dans les autres pays où les sites du Groupe sont accessibles, est difficilement prévisible et est fonction de nombreux facteurs, notamment culturels, religieux, moraux, sociologiques, économiques ou démographiques, qui peuvent varier dans le temps et selon chacun des pays où les sites Meetic sont accessibles. L'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de croissance du Groupe pourraient être affectés de façon significativement défavorable par l'évolution des facteurs susvisés en France ou dans chacun des pays concernés.

B. Risques liés aux nouveaux services

Le Groupe opère le service Meetic qui s'adresse à une population de personnes âgées de plus de 18 ans. L'ambition du Groupe est de diversifier son activité en captant et en fidélisant des cœurs de cible différents de celui de Meetic ou ayant des besoins différents en termes de services et d'usage (via de nouveaux services comme Meetic-Affinity).

Ainsi, les coûts publicitaires et de communication liés au déploiement de ces différents sites, et leur reconnaissance sur le secteur des rencontres peuvent être significatifs et avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe avant qu'ils ne deviennent, le cas échéant, une source de revenus pour le Groupe. Le Groupe ne peut assurer que les modèles économiques sur lesquels sont établis les sites Meetic-Affinity, Peexme ou encore VIOO connaîtront le même succès à terme que celui que connaît actuellement celui de Meetic, que la politique de partenariat développée par le Groupe pour le service Meetic trouvera à s'appliquer à ces nouveaux services, et que ceux-ci assureront la croissance de ses revenus et de son chiffre d'affaires.

La stratégie de diversification menée par le Groupe conduit également à mettre en œuvre des modèles économiques totalement différents de ceux utilisés par le Groupe jusqu'à présent. Ainsi le Groupe propose-t-il deux produits principaux basés sur un modèle d'abonnement : le « dating » via le site internet de Meetic (site de rencontre en ligne) et le « matchmaking » via le site internet de Meetic Affinity (site de rencontre en ligne par affinités psychologiques). En outre, le Groupe s'est considérablement diversifié grâce à une activité de « flirting » par la téléphonie mobile que l'on retrouve notamment à travers le site Peexme, qui devrait être mis en ligne au cours du 2^{ème} trimestre 2009. D'une manière générale, le Groupe ne peut garantir le succès de toute entreprise de diversification de son activité qu'il entreprend, compte tenu du caractère innovant pour le Groupe que peuvent représenter les modèles adoptés. Par conséquent, le Groupe ne peut assurer le succès de ces diversifications, notamment la monétisation pour les revenus publicitaires, dont la portée peut être significative et avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe avant qu'ils ne deviennent, le cas échéant, une source de revenus pour le Groupe.

C. Risques liés à l'intégration des acquisitions ou à la réalisation future d'acquisitions

Au début de l'exercice 2008, le Groupe a finalisé l'acquisition d'une société, située en Allemagne (Neu.de), celle-ci ayant été payée intégralement en numéraire.

L'intégration de cette acquisition pourrait induire des coûts supplémentaires d'organisation, de gestion et d'intégration que le Groupe pourrait avoir sous-estimés. Cette situation pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Le Groupe estime qu'il a su gérer l'intégration de cette acquisition.

Par ailleurs, le Groupe souhaite poursuivre, dans le cadre de son développement futur, une politique d'acquisitions sélectives. Il a notamment annoncé en février 2009 la signature d'un accord avec le Groupe américain IAC en vue de l'acquisition par Meetic, et sous certaines conditions, des activités Europe de dating et de matchmaking de Match.com. La conclusion de cet accord permettra à Meetic de développer sa présence sur les marchés européens de la rencontre en ligne et d'améliorer son offre de service auprès de ses abonnés et futurs abonnés.

Ces futures éventuelles acquisitions, comme celle réalisée au cours de l'exercice 2008, auront comme objectif soit de renforcer la présence du Groupe dans des pays où il est déjà présent soit de mener une politique de diversification. Le Groupe ne peut garantir que de futures acquisitions n'aient pas des conséquences importantes en termes d'intégration de bases de données, d'équipes, de coûts supplémentaires et d'organisation. Les coûts d'intégration des bases de données d'utilisateurs acquises peuvent être élevés, et avoir ainsi un effet significatif défavorable sur les résultats ou sur la situation financière du Groupe.

D. Risques liés à l'internationalisation de l'activité du Groupe

Les activités du Groupe sont exposées aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans certains pays où il est déjà présent, en particulier le Brésil filiale pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une très forte croissance avec le risque potentiel associé d'instabilité économique, commerciale et monétaire.

Parmi ces risques on dénombre notamment des changements réglementaires, des troubles sociaux, d'importantes fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et des mesures de contrôle des changes.

Ces pays dans lesquels le Groupe est présent, offrent une réglementation juridique moins développée et moins protectrice, et maintiennent des contrôles sur le rapatriement des bénéfices et des capitaux investis, fixent des taxes et autres redevances et instaurent des restrictions à l'activité des groupes internationaux. Le Groupe estime que les risques liés à ses activités internationales sont peu élevés au regard de la nature de ses activités et de la part actuelle de ces pays dans le résultat du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas négativement affectés par une modification significative des conditions économiques, commerciales et monétaires dans l'un de ces pays émergents, ni qu'il sera en mesure dans cette situation de continuer à développer les sociétés acquises dans ces pays dans des conditions satisfaisantes de croissance et/ou de rentabilité. La majeure partie des transactions internet effectuée par les clients est facturée ou payée en euros (environ 79 % des ventes sur l'année 2008). La première devise après l'euro est la livre sterling (GBP). Les ventes en GBP ont été réalisées par la filiale DatingDirect qui a représenté

environ 14 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année 2008 et qui aurait représenté environ 16 % à taux de change constant,

E. Risques liés à la gestion multimarques

A la suite des acquisitions réalisées dans les 3 dernières années, et de l'existence de deux nouveaux services sous deux nouvelles marques, le Groupe gère à la date du présent document treize marques dans le domaine de la rencontre en ligne dans le monde.

Le Groupe estime, en particulier dans sa stratégie d'acquisitions, que la marque la plus reconnue est la plus à même d'attirer un grand nombre d'inscriptions spontanées à ses services, et ainsi lui permet de maîtriser ses coûts d'acquisition clients. Le Groupe a ainsi fait le choix jusqu'à présent d'utiliser pour le même service des marques éventuellement différentes de la marque principale Meetic, utilisé pour l'activité du « dating » (rencontre en ligne), lorsque celle-ci s'avère moins connue sur un marché particulier; c'est notamment le cas de Lexa aux Pays-Bas, de DatingDirect en Angleterre et de Neu.de en Allemagne.

Le Groupe a également fait le choix de promouvoir d'autres marques pour des services différents, dans le cas de Meetic Affinity par exemple utilisé pour promouvoir le « matchmaking » (rencontre par affinités psychologiques).

Le Groupe ne peut pas garantir que le choix de promouvoir plusieurs marques n'ait pas des effets négatifs à court ou moyen terme, en augmentant les coûts marketing nécessaires à la promotion de plusieurs marques, ou en diminuant la visibilité ou la notoriété de la marque principale. Cette situation pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

4.3 Risques juridiques

A. Risqués liés à l'application éventuelle de la loi n°89-421 du 23 juin 1989

La loi n°89-421 du 23 juin 1989 relative à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales régleme nte en France l'activité de courtage matrimonial et impose notamment des conditions de forme aux contrats intervenus entre l'agence de courtage matrimonial et ses clients ainsi qu'un délai de rétractation à leur profit sous peine de sanctions civiles ou pénales. Meetic estime, au vu de l'ensemble des critères légaux et jurisprudentiels qui permettraient de qualifier une activité de courtage matrimonial, qu'il n'offre pas de tels services dans la mesure où le Groupe offre un service de rencontres virtuelles par une mise en relation entre ses membres qui n'a pas pour objet la réalisation d'un mariage ou d'une union stable. Meetic estime par conséquent ne pas être soumis à la réglementation du courtage matrimonial. Il ne peut toutefois exclure que des actions judiciaires soient intentées sur ce fondement, avec des conséquences potentiellement négatives sur son chiffre d'affaires, sa réputation et l'organisation de son activité.

B. Risques liés à la réglementation nationale des pays étrangers

Le risque lié à la réglementation nationale des pays étrangers affecte toutes les entreprises de commerce par Internet. Le Groupe a effectué une étude des lois actuellement en vigueur dans les principaux pays vers lesquels son activité est dirigée afin d'identifier et de prendre en compte, dans la mesure du possible, les risques majeurs pouvant éventuellement résulter d'une violation de dispositions impératives éventuellement applicables de la loi nationale de ces pays.

En raison de la nature ouverte du réseau Internet, et notamment du fait que l'on puisse accéder à un site Internet quelle que soit la localisation géographique de l'internaute, il ne peut être exclu que le contenu et l'offre des sites du Groupe enfreignent une loi en vigueur à un moment donné dans un pays étranger.

Le Groupe ne garantit pas que ses sites ou son activité est ou sera conforme à ces lois étrangères, présentes ou futures. Les lois étrangères peuvent évoluer dans le temps et de nouvelles lois et réglementations visant notamment la protection des consommateurs ou ayant un effet restrictif sur l'usage de l'Internet dans leur juridiction peuvent être adoptées dans les différents pays concernés. De telles évolutions législatives et réglementaires pourraient induire un coût supplémentaire lié à l'adaptation des services et aux changements de politique commerciale ou de l'organisation même de son activité, ce qui pourrait affecter de façon négative le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe.

Le Groupe considère qu'en raison de l'harmonisation des normes européennes en matière de commerce électronique et de protection du consommateur et en raison de la relative homogénéité culturelle du continent européen, le risque de violation en ces domaines des lois des pays membres de l'Union Européenne vers lesquels sont dirigés les services du Groupe est faible. Le Groupe ne peut cependant exclure de voir sa responsabilité mise en cause sur le plan pénal ou civil dans les pays auxquels s'adressent ses services de rencontre, notamment hors Union Européenne, en particulier sur la base de dispositions nationales relatives à la protection des consommateurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Les conditions générales d'utilisation (« CGU ») des sites de Meetic ont été rédigées à la lumière du droit français en matière de commerce électronique et de protection du consommateur, qui est largement dérivé du droit communautaire en la matière. De même les CGU applicables aux filiales du Groupe notamment en Angleterre et en Allemagne ont été rédigées sur la base des CGU de Meetic et adaptées aux éventuelles dispositions locales en matière de commerce électronique. Meetic ne peut cependant garantir que certaines des clauses des CGU ne puissent être contestées sur le fondement d'un droit national local, que ce soit en Europe ou hors d'Europe.

De même, certains contrats, notamment de partenariat, ont été conclus sous l'empire d'un droit étranger ou font expressément référence à la conformité de l'activité et des sites de Meetic à ce droit étranger. Meetic ne peut garantir que certaines clauses de ces contrats ne puissent être contestées ou autrement donner lieu à une action sur le fondement du droit national concerné ou encore que des dispositions de ce droit ne servent de fondement à une action restreignant l'exercice par Meetic de son activité dans le pays considéré.

Une action en justice sur le fondement du non respect d'une loi ou réglementation nationale étrangère induirait un coût lié à la nécessité de défendre une telle action judiciaire, et pourrait être de nature à inciter le Groupe à revoir sa politique commerciale en fonction des impératifs

locaux, ce qui pourrait affecter ses perspectives de croissance, son chiffre d'affaires et son résultat, ainsi que son image.

C. Risques liés à la protection des données à caractère personnel

Meetic traite par l'intermédiaire de ses sites Internet et par téléphonie mobile des données à caractère personnel concernant les individus créant un profil.

Certaines de ces données sont considérées par la loi française en vigueur comme « sensibles » dans la mesure où elles peuvent révéler l'origine ethnique, la religion, ou l'orientation sexuelle des individus concernés. Les traitements de ces données ont fait l'objet de déclarations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Bien que Meetic ait pris les mesures qu'il considère nécessaires pour se conformer aux dispositions de la loi protégeant les données à caractère personnel des membres inscrits à ses sites, il ne peut exclure la possibilité d'une déperdition ou d'une fuite de ces données par le biais d'une fraude, ou d'une intrusion sur les systèmes, et leur utilisation abusive par des tiers non autorisés (y compris des membres).

De telles pertes, fuites, intrusions, fraudes ou usages abusifs porteraient un préjudice d'image et de réputation important au Groupe et seraient susceptibles d'affecter son chiffre d'affaires de façon défavorable.

Le Groupe ne peut également exclure qu'un membre ou un autre tiers remette en question les conditions dans lesquelles Meetic traite des données à caractère personnel sur le fondement des dispositions de son droit national en la matière qu'il estimerait applicables. La non-conformité avec le droit national d'un de ces pays étrangers serait susceptible d'entraîner un préjudice d'image et de réputation important au Groupe et d'affecter son chiffre d'affaires et son activité pour ce(s) pays de façon défavorable.

D. Risques liés au respect de la vie privée et du droit à l'image

Le Groupe informe les membres de Meetic et de ses autres sites de l'utilisation qui sera faite de leur image et des données à caractère personnel qui les concernent au moment de leur inscription. Le Groupe recueille leur consentement à cet effet par la voie de leur acceptation des CGU. Par la suite, l'image et certains renseignements concernant le membre se voient conférer une diffusion maximale sur Internet ainsi que, le cas échéant, sur d'autres media par l'intermédiaire des partenaires du Groupe. Il est arrivé, et il peut encore arriver que des membres inscrits se méprennent sur l'étendue réelle de la diffusion à laquelle ils ont consenti en s'inscrivant sur le site et en acceptant les CGU. Dans une telle situation, un membre inscrit pourrait éventuellement tenter de rechercher la responsabilité du Groupe sur le fondement de l'atteinte à la vie privée et au droit à l'image, avec un effet potentiellement négatif sur la réputation et les résultats financiers du Groupe.

Meetic a mis en œuvre une politique de modération et de surveillance active des contenus et des communications échangés sur les sites Meetic. Meetic a pris les mesures nécessaires pour en informer les membres, et recueillir leur consentement, par le biais des CGU et des informations contenues sur les pages des sites. En présence de telles mesures d'information et d'autorisation préalable des membres, Meetic estime que la surveillance et la modération des échanges qu'il effectue sur ses sites ne semblent pas pouvoir être considérées comme enfreignant les dispositions légales protégeant le secret des correspondances et la vie privée. Meetic ne peut cependant exclure que sa politique de surveillance active des correspondances échangées sur ses sites soit contestée, ce qui pourrait avoir un effet négatif

sur l'image, la réputation, l'organisation même de l'activité du Groupe ainsi que son chiffre d'affaires et ses résultats.

E. Risques liés à la nature purement déclarative des données fournies par les membres

Les membres de Meetic, ou des autres sites exploités par le Groupe, s'engagent au moment de leur inscription à fournir, sous leur entière responsabilité, des informations les concernant qui sont vraies et sincères.

Toute donnée mensongère ou inexacte qui serait portée à l'attention du Groupe par d'autres utilisateurs pourrait entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion du membre fautif. Le Groupe ne dispose d'aucun moyen de vérifier l'identité des membres s'inscrivant sur ses sites ou l'exactitude des déclarations des membres inscrits ; il estime, qu'à ce jour, les méthodes de certification ou de vérification existantes ne sont pas, selon le cas, applicables ou suffisamment fiables ou performantes. Le Groupe ne peut dès lors garantir, par exemple, qu'un membre ne subisse de préjudice du fait de fausses déclarations d'un autre membre, qu'un membre prétende ne pas avoir souscrit le contrat que le Groupe lui oppose, qu'un membre ou un tiers répudie un paiement par carte au motif qu'il n'en serait pas l'auteur, ou qu'un mineur s'inscrive sur le site en mentant sur son âge réel, ou de manière plus générale, qu'une personne utilise à des fins frauduleuses les services du Groupe sous couvert d'une fausse identité, ce qui pourrait indirectement affecter la réputation et le chiffre d'affaires du Groupe. Par ailleurs, le Groupe considère avoir mis en place vis-à-vis des membres des mesures d'information et d'alerte compte tenu de la nature du service et estime par conséquent ne pas être responsable des fausses inscriptions ou déclarations de ses membres faites en violation des CGU des sites.

F. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques dont l'ensemble de celles utilisées dans le cadre de ses activités commerciales, la principale marque étant Meetic.

Bien que le Groupe ait pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour protéger sa propriété intellectuelle, il ne peut garantir la totale efficacité de la protection offerte par les dépôts de marques effectués par lui tant en France qu'à l'étranger.

Des tiers pourraient contrefaire ou imiter les marques du Groupe ou exercer une concurrence déloyale en utilisant la renommée du Groupe, notamment dans des pays qui n'offrent pas un niveau de protection des droits de propriété intellectuelle aussi élevé que celui de certains pays de l'Union Européenne ou des Etats-Unis. Toute exploitation illicite ou abusive par des tiers des marques du Groupe serait de nature à porter atteinte à la valeur de la propriété intellectuelle du Groupe à sa réputation et à ses activités. Le Groupe pourrait être amené à engager des frais importants pour faire valoir ses droits, notamment de propriété intellectuelle, en France ou à l'étranger. Par ailleurs, il peut exister des marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers, phonétiquement, visuellement ou intellectuellement identiques ou similaires aux signes déposés par le Groupe.

Leur titulaire pourrait en conséquence agir sur le fondement de ses droits antérieurs en nullité desdites marques déposées par le Groupe, ce qui serait susceptible de compromettre la valeur de ses marques et contraindrait le Groupe à assumer les coûts et les risques des procédures judiciaires y afférentes.

Le Groupe s'attache à assurer la protection de ses développements, notamment en matière de logiciels et bases de données, par le droit d'auteur, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français et de la convention collective applicable.

Cependant, le Groupe ne peut garantir que les droits de propriété intellectuelle qu'il possède ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Ainsi, une action de tiers à l'encontre du Groupe pourrait résulter en l'interdiction d'utiliser tout ou partie d'un logiciel ou d'une base de données utilisée par le Groupe et exposer le Groupe à des sanctions, qui pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité du Groupe, ses résultats, et la continuité de son exploitation. La résolution d'un litige de cette nature, qui pourrait s'effectuer par une transaction et la conclusion d'un contrat de licence de logiciel au profit du Groupe, serait de nature à engendrer un surcoût d'exploitation qui pourrait impacter substantiellement les résultats du Groupe. En outre, dans le cadre de développements de logiciels sous licence de tiers, les tiers concernés pourraient agir contre le Groupe sur le fondement de la violation des termes de la licence.

Le Groupe utilise des systèmes et logiciels dits « libres » pour son exploitation et certains de ses développements. Ces systèmes et logiciels sont mis à la libre disposition du public par leurs auteurs sous une licence qui permet à l'utilisateur d'avoir accès au code source, de l'utiliser, le copier, le modifier, l'incorporer à des programmes de sa création, et de le redistribuer. Les logiciels dits « libres » sont mis à la disposition du public sans aucune garantie et aux risques et périls de l'utilisateur. Le Groupe ne peut en conséquence garantir l'origine des logiciels dits « libres » qu'il utilise, ni que ceux-ci ne portent pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers. Un tiers pourrait agir en justice pour faire reconnaître ses droits sur un logiciel dit « libre ». Ceci serait de nature à affecter l'exploitation du Groupe soit en créant un surcoût, soit en obligeant le Groupe à cesser d'utiliser le logiciel litigieux et à recréer de nouveaux développements. Les coûts induits seraient susceptibles d'affecter les résultats du Groupe de façon significativement défavorable.

G. Risques liés à la politique tarifaire

Meetic propose à ses membres des offres spécifiques adaptées en fonction des types de profils recherchés. Ces offres ne sont pas toujours commercialisées au même prix. Le Groupe considère que cette différenciation des offres est objectivement justifiée par la nature différente des services proposés. Ainsi, la possibilité de contacter un profil « femme recherche femme » peut ne pas être proposée au même tarif que celle de contacter un profil « femme recherche homme ». Meetic ne peut exclure que cette différenciation des offres soit perçue par des tiers comme une discrimination fondée sur le sexe ou l'orientation sexuelle et que ceux-ci mettent en cause la validité de l'offre ou la responsabilité de Meetic à cet égard.

Une éventuelle condamnation à ce titre pourrait avoir un impact négatif en termes d'image sur Meetic et pourrait l'amener à revoir sa politique tarifaire, ce qui pourrait avoir, le cas échéant, un impact significatif défavorable sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

La Société a cependant modifié ses offres tarifaires à cet égard dans certains pays, en vendant les différents services au même tarif, diminuant de fait les risques liés à une politique tarifaire différenciée.

H. Risques liés à la loi sur l'économie numérique et vente à distance

La Société est responsable, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, d'une part en qualité d'éditeur du contenu mis à disposition du public sur ses sites, d'autre part en qualité d'hébergeur de ces mêmes sites.

Meetic endosse la responsabilité éditoriale de ses sites et répond des éventuelles infractions de presse (notamment la diffamation) qui pourraient être commises sur ses sites. Par ailleurs, Meetic met en œuvre des procédures strictes de surveillance et de modération des échanges qui lui permettent de faire face aux responsabilités qui lui incombent au titre de la loi. Toutefois, en cas de manquement à ses obligations, Meetic pourrait se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique précitée a également modifié le régime juridique de la prospection commerciale par courrier électronique en adoptant le principe selon lequel la prospection commerciale par courriel doit avoir été autorisée au préalable par le destinataire (principe dit de l'« *opt-in* »). Meetic se conforme à cette exigence et les membres de Meetic, ou des autres sites de la Société, ne peuvent être sollicités par Internet par les partenaires du Groupe que s'ils y ont préalablement expressément consenti. Meetic ne peut néanmoins exclure l'éventualité d'un litige concernant la transmission à ses partenaires de données à caractère personnel et l'utilisation qu'en feront ces partenaires, notamment en vue de sollicitations commerciales. Meetic pourrait donc se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique instaure un régime de responsabilité de plein droit des professionnels concluant avec des consommateurs des contrats de vente ou de services à distance et par voie électronique.

Meetic pourrait ainsi être l'objet de poursuites de la part de membres ou clients, par exemple dans l'hypothèse où les services qui leurs sont fournis seraient indisponibles en tout ou partie, ce qui pourrait lui faire supporter des frais importants pour assurer sa défense dans le cadre de ces actions et pourrait donc affecter de manière défavorable ses résultats.

I. Risques liés au sort de la base de données avec les partenaires

Meetic estime être propriétaire de la base de données des membres de Meetic, et des autres sites qu'il exploite, au titre de l'article L. 341-1 du Code de la Propriété Intellectuelle français, pour avoir pris l'initiative de sa constitution en ayant consacré à cette constitution, à sa vérification et à sa présentation un investissement financier, matériel et humain substantiel.

Meetic ne peut toutefois exclure que des partenaires de Meetic aient des revendications sur des données de membres ayant été amenés à utiliser les services de Meetic en passant par les sites de ces partenaires. Meetic pourrait être amené à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense dans le cadre d'éventuelles actions judiciaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats.

4.4 Risques technologiques

A. Risques liés à la modification de l'architecture technique – dépendance à l'égard de l'architecture technique

Meetic gère une plateforme informatique constituée de deux sites physiques actifs en parallèle, reliés par un chemin protégé et avec un système de répartition de charge (« *load balancing* ») entre les deux sites.

Au niveau applicatif, Meetic met en permanence en production des nouvelles applications développées en interne afin de suivre l'évolution des techniques et de l'Internet. Meetic court

le risque, partagé par tous les acteurs du secteur, de subir les conséquences d'une éventuelle défaillance des nouvelles applications qui perturberaient l'exploitation.

Le Groupe teste les nouvelles applications avant de les mettre en production ; il ne peut cependant exclure qu'un dysfonctionnement imprévu puisse apparaître postérieurement, susceptible d'avoir un impact négatif sur la qualité et la disponibilité des services du site Meetic et de ses autres sites, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur le chiffre d'affaires et la réputation du Groupe.

B. Risques liés à l'activité Internet : virus, piratage, paiements en ligne, commerce électronique

Bien que le Groupe mette en œuvre les moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, il n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, chevaux de Troie, vers, exploitation de vulnérabilités et autres techniques d'intrusion des systèmes.

Une intrusion des systèmes par une personne malveillante pourrait compromettre la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel des membres et clients des sites du Groupe, ce qui causerait un préjudice de réputation important au Groupe et serait de nature à engager sa responsabilité. Une intrusion des systèmes ou un virus pourraient également perturber le bon fonctionnement des systèmes et affecter la qualité du service rendu aux membres et clients du Groupe, en ralentissant les serveurs ou en rendant la bande passante indisponible aux personnes désirant se connecter aux sites du Groupe.

En raison de la nature ouverte des réseaux Internet et de la constante évolution des problématiques de sécurité informatique, les sites Internet du Groupe sont constamment exposés, comme tout autre site Internet, à des attaques de type déni de service.

Une attaque malveillante dirigée contre les serveurs de Meetic pourrait mettre hors ligne pour plusieurs heures ou jours les sites, occasionnant ainsi pour le Groupe une perte de revenu et un préjudice commercial et de réputation.

Le Groupe ne peut également exclure la possibilité que ses serveurs puissent involontairement servir de vecteur de propagation de virus, en particulier à l'occasion de l'apparition d'un nouveau virus qui ne serait pas encore référencé auprès des fournisseurs de solutions anti-virus, ou encore qu'ils puissent être exploités par des tiers malveillants afin de diffuser du « pourriel » (« *spam* »).

Les coordonnées bancaires fournies lors de transactions de paiement en ligne pourraient également être détournées par des tiers non autorisés qui les utiliseraient de manière frauduleuse. Le Groupe a mis en place un protocole de paiement en ligne sécurisé afin de limiter ce problème. Les coordonnées bancaires des membres sont principalement gérées par un prestataire extérieur spécialisé dans les paiements en ligne. Le Groupe ne conserve pas les coordonnées bancaires de ses membres sur un serveur en ligne mais uniquement sur un support de sauvegarde gardé dans des locaux sécurisés. Le Groupe ne peut garantir l'impossibilité d'un vol des supports de sauvegarde et la perte consécutive des données qui y sont conservées.

Les risques tenant à la sécurité informatique et des paiements ne sont pas spécifiques au Groupe et concernent toutes les entreprises exploitant un réseau informatique relié au réseau Internet et gérant un commerce en ligne. Le Groupe pourrait toutefois être amené à l'avenir à procéder à des investissements importants ou à consacrer des ressources importantes pour faire face à l'accroissement de ces risques tenant plus particulièrement à la sécurité informatique sur Internet.

4.5 Autres risques

A. Risques liés aux moyens de paiement

Une part significative des paiements par les utilisateurs des services proposés par le Groupe intervient sous la forme de paiements par carte.

Par conséquent, du fait des risques liés à la sécurité des paiements examinés au paragraphe précédent ainsi qu'à la dépendance de la fourniture des services de paiement analysés à l'article 4.6.B du présent document, le Groupe pourrait être amené à l'avenir à procéder à des investissements importants ou à consacrer des ressources importantes pour faire face à l'accroissement de ces risques et ne peut garantir que le taux d'impayés actuel du Groupe pourra être maintenu à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

B. Risques liés à la volatilité du commerce électronique

Le commerce électronique se caractérise par une volatilité des prix considérablement plus élevée que dans le commerce de détail traditionnel de biens et services. Ceci résulte de la nature virtuelle des sites marchands électroniques et de la très grande transparence des prix des biens et services sur Internet.

Il est en effet possible de prendre connaissance en un temps très bref des offres et tarifs pratiqués par les concurrents, ce qui tend à favoriser la concurrence par les prix et pousse les acteurs du marché à faire varier leurs tarifs, parfois de manière importante, dans des délais extrêmement brefs. Un environnement aussi concurrentiel impose à ses acteurs une réactivité quasi immédiate, qui ne permet pas toujours d'évaluer l'impact à plus long terme des décisions commerciales prises.

Ces fluctuations rapides et importantes de prix et le temps de réaction très court pour optimiser commercialement une modification de la politique tarifaire pourraient avoir des effets négatifs sur les marges commerciales et les résultats du Groupe. Ce risque n'est pas spécifique au Groupe ; il affecte toutes les entreprises de commerce sur Internet.

C. Risques liés à la concentration du capital

A la date du présent document, Monsieur Marc Simoncini, fondateur de la Société, en est le premier actionnaire. En outre, un droit de vote double est attaché à l'ensemble des actions de la Société détenues par Monsieur Marc Simoncini, soit 5 239 619 actions représentant 31,55 % du capital social et 45,65 % des droits de vote attachés à l'ensemble des actions composant le capital social de Meetic.

Par ailleurs, à date du présent document, la Société a signé avec Match.com International Holdings, Inc. et Match.com Pegasus Limited un contrat cadre en vue de l'apport par Match.com Pegasus International d'une action représentant 100 % du capital et des droits de vote de la société Match.com International Limited. L'activité de rencontre en ligne du groupe Match en Europe est exercée par Match.com International Limited (à l'exception d'activités mineures non significatives), de sorte que par cette opération, le groupe Match apporte toute son activité européenne de rencontre en ligne à Meetic. En contrepartie de cet apport, il sera attribué à Match.com Pegasus Limited (i) 6 094 334 actions nouvelles ordinaires de Meetic qui

seront émises par cette dernière à titre d'augmentation de capital et (ii) une *promissory note* de droit anglais émise par Meetic, d'un montant principal initial de 9 500 000 euros.

A l'issue de cette opération, Match.com Pegasus Limited acquerra une participation minoritaire de 26,84 % dans le capital de Meetic représentant 21,14 % des droits de vote. Néanmoins, Marc Simoncini demeurera l'actionnaire de référence de la Société avec 23,1% du capital et 36,0% des droits de vote.

Monsieur Marc Simoncini conservera donc une influence significative voire déterminante sur la plupart des décisions sociales prises au cours des assemblées d'actionnaires et, de manière plus générale, sur l'ensemble des décisions sociales stratégiques puisqu'il devrait être renouvelé dans ses fonctions de président du conseil d'administration et directeur général de Meetic lors de l'entrée de Match.com Pegasus Limited au capital de la Société.

D. Responsabilité de Meetic lors des événements « Live »

Meetic propose, par le biais de prestataires, des opérations événementielles sous la marque « Live » qui ont pour vocation de réunir aussi bien des membres ou clients que des personnes n'étant ni membre ni client de Meetic. Ces événements prennent principalement la forme de soirées mais Meetic organise également des rencontres basées sur les loisirs. Ce faisant, Meetic est soumise aux obligations pesant sur tout organisateur d'événements.

Malgré l'ensemble des précautions prises par la Société, il existe un risque inhérent à l'organisation et au déroulement d'événements similaires aux événements « Live » que toute personne participant aux dits événements ou, de manière plus générale, un quelconque tiers, puisse subir un préjudice dans ce cadre, que ce préjudice soit corporel, matériel, moral ou autre (notamment un trouble de voisinage ou de jouissance). Dès lors, toute personne qui subirait un tel préjudice ou prétendrait avoir subi un tel préjudice pourrait chercher à en imputer la responsabilité à Meetic et tenter une action en justice à ce titre. Un tribunal pourrait notamment être amené à considérer dans certaines hypothèses qu'une obligation de sécurité de résultat pesait sur la Société et que tout préjudice résultant d'un manquement, même non fautif, à cette obligation, engagerait la responsabilité de Meetic.

Pour faire face à ces risques, Meetic a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité au titre de l'organisation d'événements « Live » en France et en Europe et estime que la nature des risques couverts par cette police d'assurance est conforme à la pratique retenue dans ce secteur d'activité.

E. Risque de change

Les risques de change sont détaillés dans les Notes sur les Comptes Annuels Consolidés (Note 31).

F. Risque de taux

Le Groupe n'est pas endetté à la date du présent document de référence et sa trésorerie est investie en SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) monétaires et en FCP (Fonds Communs de Placement) à hauteur de 14,7 millions d'euros.

Le Groupe n'est en conséquence pas exposé de manière significative au risque de taux d'intérêt.

Afin de compléter ces éléments il est présenté ci-dessous le tableau normé préconisé par l'AMF relatif à l'évaluation du risque de taux :

En K€	JJ* à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	-5 745	-2 221	-
Actifs financiers	27 752	-	-
Position nette avant gestion	22 007	-2 221	-
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	22 007	- 2 221	-

* jour le jour à un an

Le détail des dettes financières du Groupe est présenté en Section 20 de ce document.

Il est précisé qu'une variation de 1 % du taux court à moins d'un an de la position nette après gestion exposerait Meetic à une incidence en terme de résultat de 165 K€.

G. Risque de liquidité

Les passifs financiers sont constitués pour l'essentiel de dettes financières ainsi que d'une partie des dettes opérationnelles. La Société n'a octroyé aucune garantie bancaire. A la date du présent document de référence, le Groupe ne dispose plus de lignes de crédit court terme.

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, la Société met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

Le Groupe disposait au 31 décembre 2008 d'une trésorerie nette de 26,2 millions d'euros. Au cours des premiers mois de l'exercice, hors évolution courante de la trésorerie d'exploitation, le Groupe a versé au titre du solde du complément de prix pour l'acquisition des filiales chinoise et brésilienne, la somme de 5,2 millions d'euros. La trésorerie disponible de Meetic s'élevait au 28 février 2009 à environ 20 millions d'euros. La trésorerie disponible des filiales de Meetic est estimée à environ 9 millions d'euros au 28 février 2009.

H. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient donc essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Les actifs financiers du Groupe sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier de placements financiers liquides et sans risque, ainsi que de créances clients à échéance à moins d'un an.

En conséquence, le Groupe estime ne pas être significativement exposé à un risque de crédit.

I. Risque actions

Dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, le Groupe a adopté une politique prudente de placements à court terme, essentiellement basée sur des placements monétaires (voir Section 4.5 F).

Un fond de placement indexé avait été souscrit par Meetic le 3 janvier 2006 auprès de la Société Générale comprenant un dépôt de 20 millions d'euros renouvelable au gré de la Société tous les 3 mois jusqu'en janvier 2009 et un instrument financier dérivé à savoir un swap de liquidité d'une maturité de 3 ans, dont le montant notionnel est égal à celui du dépôt initial de 20 millions d'euros. Ce placement a été clôturé par anticipation au mois d'août 2008.

Le Groupe détient par ailleurs des actions propres résultant de la mise en œuvre d'un contrat de liquidité de 400 K€ conclu avec la Société Générale en décembre 2005. La situation au 31 décembre 2008 de ce contrat reflète une détention de 14 418 titres et 151 389 euros en numéraire. A l'exception de ce contrat la Société détenait au 31 décembre 2008, 47 171 actions propres valorisées au 31 décembre 2008 à 495 296 euros destinées à servir les plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés.

Le nombre d'actions auto détenues s'élève à 61 589 titres au 31 décembre 2008.

Position au 31/12/2008 en €	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif		632 035
Hors-bilan		14 650
Position nette globale*		646 685

* Représente le nombre d'actions auto-détenues valorisées à 10,50 euros au 31 décembre 2008.

J. Risques pour l'environnement

La nature des activités du Groupe, tant au titre des rencontres par Internet et téléphones portables, qu'au titre des événements « Live » n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement.

K. Risques sociaux

Il n'existe pas de risques particuliers liés à l'environnement social de l'activité de Meetic. Aucun jour de grève n'a été enregistré au cours de l'exercice.

L. Risques liés à l'environnement économique

La crise financière de 2008 liée notamment aux *subprimes* a créé un climat de forte incertitude quant à la situation économique et les prévisions conjoncturelles demeurent pessimistes pour l'année 2009. Dans ces conditions deux risques majeurs peuvent peser sur les perspectives de croissance de la Société, à savoir :

- Une contraction de la demande du fait de la baisse de confiance des consommateurs. En effet le Groupe pourrait voir son audience diminuer. De plus, il ne peut y avoir aucune garantie du renouvellement de leurs abonnements par les membres de Meetic.
- Une certaine volatilité des cours du titre de la Société sur le marché. En tant que société cotée, Meetic est susceptible de voir son cours de bourse devenir très volatil et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières.

Toutefois le développement de l'activité du Groupe, l'annonce de nouvelles acquisitions et la conclusion de nouveaux partenariats devraient être de nature à pallier ce risque. Enfin le Groupe confirme ne pas avoir constaté d'écart d'activité significatif en fin d'année par rapport aux années précédentes.

4.6 Dépendances

A. Dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe repose en partie sur la pérennité de ses relations avec, d'une part, son fondateur, Monsieur Marc Simoncini, lequel est également président du conseil d'administration et directeur général de la Société, et, d'autre part, ses principaux collaborateurs dirigeants et/ou salariés.

Si le Groupe venait à perdre les services de Monsieur Marc Simoncini et/ou des autres collaborateurs clés, le Groupe estime toutefois qu'une grande partie des tâches effectuées par son dirigeant et par la majorité des autres collaborateurs clés pourrait être effectuée, en cas de départ ou d'indisponibilité dudit collaborateur, par d'autres collaborateurs clés, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation aux fonctions laissées vacantes.

Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant fondateur et de ses autres collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que leur départ ou indisponibilité n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif.

En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés, au premier rang desquels Monsieur Marc Simoncini, pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière du Groupe ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

B. Dépendance vis-à-vis d'un fournisseur

Le Groupe est dépendant, comme toute autre entreprise de commerce électronique, de la fourniture de services de paiements par carte. Dans l'hypothèse où les consortiums administrant les principales cartes de paiement décideraient de ne plus fournir leurs services aux sociétés de commerce électronique (ou à certaines d'entre elles y compris la Société), ou à des tarifs supérieurs, le Groupe pourrait voir ses perspectives commerciales compromises et ses résultats considérablement affectés.

En outre, Meetic utilise des logiciels sous licence de leurs propriétaires respectifs.

Certaines de ces licences sont essentielles pour l'activité de la Société, notamment le développement et l'exploitation de la base de données des membres et clients.

En cas de rupture des contrats qui lient la Société à ses fournisseurs, Meetic se verrait contrainte de cesser l'utilisation des logiciels qu'elle exploite à ce titre, ce qui pourrait

engendrer des conséquences significatives négatives sur la continuité de l'exploitation de la Société et contraindrait Meetic à mettre en place des solutions alternatives, à un coût et dans des délais difficiles à déterminer à l'avance. Une solution techniquement équivalente peut dans certains cas ne pas exister, ce qui contraindrait Meetic à utiliser des technologies moins performantes au détriment de la qualité de la prestation offerte aux clients.

Meetic est tributaire des changements de politique commerciale ou tarifaire que pourraient décider ses fournisseurs et qui pourraient affecter la rentabilité des opérations de la Société, ainsi que de tout événement affectant l'organisation des fournisseurs, tels que notamment fusion, acquisition, insolvabilité ou faillite.

Meetic est dépendante d'un seul fournisseur concernant l'hébergement de ses deux sites de production, bien que ces deux sites soient physiquement séparés. Une défaillance de ce fournisseur pourrait obliger Meetic à migrer l'ensemble de ses infrastructures, au risque de perturber temporairement la qualité des services offerts à ses clients.

Meetic n'a pas estimé nécessaire de souscrire à une assurance au titre d'une défaillance potentielle de son fournisseur d'hébergement.

C. Dépendance vis-à-vis d'un client

L'offre commerciale du Groupe étant ciblée vers le grand public, la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisée auprès de clients individuels. De par la spécificité de son activité et des services offerts, la base de clients du Groupe est très importante et diversifiée, y compris géographiquement.

En conséquence, aucun client du Groupe ne représente individuellement une part significative de son chiffre d'affaires et le Groupe n'est confronté à aucun risque de dépendance vis-à-vis d'un client spécifique.

4.7 Assurances et couverture de risques

Meetic a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité. Les polices d'assurance souscrites par Meetic contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché.

Ces polices couvrent principalement les domaines suivants :

- *dommages aux biens*

Meetic a conclu 3 baux commerciaux (voir Chapitre 8 ci-dessous) et a en conséquence souscrit auprès du même assureur une police d'assurance multirisque professionnelle pour les biens situés dans chacun des trois locaux commerciaux. Cette police couvre de manière classique les risques d'incendie et événements annexes, d'explosion, d'événements climatiques, de catastrophes naturelles, de dommages électriques, de dégâts des eaux, de bris de glaces et d'enseignes, de vol, de détériorations, de manifestations, d'émeutes, d'attentats et du fait de voisins et tiers (pour un montant illimité sur le bâtiment, pour un montant maximum de 8,5 millions d'euros pour le recours des voisins et des tiers par sinistre, et de 865.000 euros pour les biens par sinistre). Cette police couvre également les pertes d'exploitation résultant des événements listés ci-dessus dans la limite de 500.000 euros par année. Meetic a en outre plus spécifiquement

souscrit une assurance multirisque informatique couvrant les dommages aux matériels informatiques, bureautiques, télématiques et aux équipements fixes de service. Des garanties supplémentaires pour la couverture des frais d'exploitation et pertes de données ont été souscrites pour respectivement 100.000 et 200.000 euros.

- *responsabilité civile professionnelle*

Meetic a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre l'ensemble de son activité de création et de gestion de sites Internet et de téléphonie mobile dédiée aux rencontres amoureuses, toutes marques et tous lieux confondus. De manière plus spécifique, cette police comprend trois volets : (i) responsabilité civile professionnelle (couvrant les risques de préjudices résultant de fautes professionnelles), (ii) responsabilité civile exploitation (couvrant les risques de dommages corporels, matériels et immatériels), et (iii) défense recours (couvrant les frais de défense civile et pénale y afférents).

La responsabilité civile d'exploitation couvre les risques des dommages à hauteur de 8 millions d'euros par sinistre, la responsabilité civile professionnelle à hauteur de 10 millions d'euros par sinistre et par période d'assurance.

Les montants couverts par ces polices d'assurance sont conformes aux normes de l'industrie et permettent selon Meetic la couverture raisonnable des risques encourus par la Société aux regards de ses activités.

Meetic a également conclu une assurance responsabilité civile couvrant la mise en jeu de sa responsabilité dans le cadre de l'organisation d'événements « Live » en France et en Europe (cette police concerne spécifiquement l'organisation de soirées, salons ou tournées promotionnelles).

- *protection juridique et fiscale*

Meetic a souscrit une assurance de protection juridique et fiscale. Elle couvre, de manière classique, les frais de justice liés à un litige commercial, social ou fiscal, survenu dans le cadre des activités de l'entreprise.

- *responsabilité des dirigeants*

Meetic a souscrit une police d'assurance responsabilité des dirigeants pour prendre en charge les frais de défense, et le dommage qu'un dirigeant ou mandataire social est tenu de régler suite à toute réclamation introduite à son encontre sur le fondement d'une faute.

Meetic estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité, que celle-ci soit destinée à la France ou dirigée vers l'étranger, et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

Le montant total des primes d'assurances versées au titre de tous les risques exposés ci-dessus pour Meetic s'élève à 70 K€ pour l'année 2008 contre 49 K€ pour l'année 2007.

4.8 Risques liés aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Meetic a souscrit à un engagement de rachat ferme et irrévocable des minoritaires de la société FC&Co du solde de leurs actions, exerçable dans quatre ans.

Cet engagement ferme et irrévocable est réciproque, les vendeurs s'étant également engagés aux termes et conditions du contrat d'acquisition à céder de manière ferme et irrévocable leurs

titres aux échéances et aux prix convenus. Le prix fixé pour l'acquisition du solde des actions des minoritaires représentant 40 % du capital de FC&Co sera calculé en fonction des résultats de la société FC&Co à la date de l'opération finale. Le Groupe estime que le risque de non réalisation de cet engagement réciproque de rachat des titres des minoritaires est non significatif. Il est précisé que dans le cas de survenance d'au moins un des faits générateurs prévus dans le pacte d'actionnaires, un rachat des titres pourra s'opérer avant l'issue de la période de quatre ans. Dans un tel cas, les dispositions du pacte d'actionnaires afférentes à la détermination des modalités de rachat des titres des minoritaires de manière anticipée seront mises en œuvre.

Concernant la filiale Chinoise EFN, compte tenu de la cession de cette dernière le 5 janvier 2009, le Groupe considère qu'il ne subsiste plus de risque lié à un quelconque engagement de rachat.

5. INFORMATIONS CONCERNANT MEETIC

5.1 Histoire et évolution de Meetic

A. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Meetic ».

En outre, la Société a pour nom commercial *Wish Meetic Wishees*.

B. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Meetic est enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 439 780 339.

C. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 30 octobre 2001 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre le 13 novembre 2001.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

D. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

(i) Siège social de la Société et forme juridique

La Société, constituée à l'origine sous forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'assemblée générale en date du 2 septembre 2005.

Le siège social de la Société est situé 66 route de la reine, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Le numéro de téléphone de la Société est le 01 58 17 05 70.

(ii) Législation régissant les activités de la Société

Meetic, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce français.

Meetic propose des services de rencontres en ligne ; son activité relève ainsi de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004, dite loi pour la confiance dans l'économie numérique.

En sa qualité de commerçant électronique, proposant à distance et par voie électronique la fourniture de services, Meetic est soumise à un ensemble d'obligations, notamment d'information, figurant dans ladite loi.

En particulier, la loi pour la confiance dans l'économie numérique impose au commerçant électronique de mettre en place un accès facile, direct et permanent aux éléments d'identification du commerçant électronique (tels que sa raison sociale, son adresse, son adresse de courrier électronique, son numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés) et à afficher, de façon claire et non ambiguë, les prix des services offerts.

Meetic, notamment au travers de la mise en ligne de ses CGU, respecte les obligations ainsi mises à sa charge en tant que commerçant électronique par la loi pour la confiance dans l'économie numérique.

En sa qualité d'hébergeur, Meetic se conforme aux obligations issues de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, applicables aux personnes qui assurent, pour mise à disposition au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par les destinataires de ces services, et de surcroît exerce une surveillance et un contrôle de ses sites au-delà des exigences de la loi (voir ci-dessous).

En effet, la loi précitée impose aux hébergeurs une obligation d'empêcher l'accès à des données litigieuses dès lors qu'une notification leur est adressée, sans toutefois imposer à ceux-ci une obligation générale de surveillance des informations qu'ils transmettent ou stockent, ni une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites.

Dans le cadre de ses activités de surveillance et de contrôle de ses sites, notamment le site Meetic, Meetic a défini et mis en place des procédures de contrôle afin de prévenir ou faire cesser toutes activités pouvant être considérées comme manifestation illicites qui se dérouleraient sur ses sites.

Celles-ci consistent en des contrôles a priori et a posteriori du contenu des sites, notamment le site Meetic :

- un contrôle humain du contenu de chacune des annonces écrites ou vocales accessibles au travers du site Meetic, les annonces étant mises en ligne une fois leur contenu validé ;
- un contrôle humain de chacune des photographies avant leur mise en ligne sur le site Meetic, afin d'interdire la publication de photographies suggestives ou qui seraient non conformes à l'éthique du site Meetic ou aux conditions générales d'utilisation ;
- un contrôle semi-automatisé chaque jour ouvré, a posteriori, par mots clefs, des échanges écrits qui se sont déroulés sur le site Meetic, afin d'identifier les comportements suspects ;
et
- un contrôle a posteriori par les modérateurs du site sur indication ou plainte d'un membre ou client.

En fonction de la gravité des comportements identifiés, Meetic peut procéder à la suppression des messages incriminés, à la suppression du profil du membre ou client considéré, envoyer

au membre ou client considéré un avertissement ou, si les faits sont susceptibles d'être illicites, envoyer une mise en demeure au membre ou client (accompagné de la suppression du profil en cause). Par ailleurs, Meetic répond aux réquisitions judiciaires reçues des autorités compétentes afin d'apporter son assistance aux enquêtes en cours.

E. Événements importants dans le développement des activités de la Société

- Novembre 2001 : Création de la société Ilius SAS (société éditrice du site Meetic) par Monsieur Marc Simoncini, désormais dénommée Meetic
- Avril 2002 : Mise en ligne de la première version du site meetic.fr
- Mai 2002 : Signature du premier partenariat chaîne rencontres avec Free
- Été 2002 : Lancement des premières versions européennes du site Meetic
- Début 2003 : Meetic établit une présence sur les grands marchés Internet européens : Allemagne, Espagne, Italie et Royaume-Uni
- Février 2003 : Lancement en France de la Fête des Célibataires qui deviendra un rendez-vous annuel organisé par Meetic juste avant la Saint-Valentin
- Juin 2003 : Lancement de MeeticMobile et premier partenariat avec i-mode © de Bouygues Telecom
- Juin 2004 : Lancement des événements MeeticLive en France avec 4 premières soirées organisées à Paris, Lyon, Strasbourg et Montpellier
- Juillet 2004 : Lancement de la deuxième version du site Meetic
- Été 2004 : Lancement de MeeticMobile en Allemagne avec Vodafone et en Espagne avec Telefonica
- Septembre 2004 : Premiers pas vers l'Asie grâce à la signature d'un partenariat avec Yahoo ! aux termes duquel Meetic devient la chaîne rencontres de Yahoo ! dans 5 pays asiatiques (Singapour, Malaisie, Indonésie, Philippines et Thaïlande)
- Février 2005 : Internationalisation de la Fête des Célibataires et premiers événements MeeticLive organisés en Allemagne, Italie et Espagne
- Octobre 2005 : Lancement de la première version du site Ulteem
- Décembre 2005 : Signature de 5 nouveaux partenariats parmi les acteurs de l'Internet européen portant à 60 le nombre de partenaires
- Janvier 2006 : Lancement du site Superlol en France, qui devient Superlov en janvier 2006
- Janvier 2006 : Acquisition d'eFriendsNet, éditeur du premier réseau communautaire mobile en Chine, et qui devient la première filiale de Meetic
- Février 2006 : Acquisition de Lexa.nl, un des acteurs majeurs de la rencontre en ligne aux Pays-Bas
- Mai 2006 : Acquisition de ParPerfeito, leader de la rencontre en ligne au Brésil
- Janvier 2007 : Acquisition de DatingDirect, leader historique de la rencontre en ligne en Grande-Bretagne
- Février 2007 : Lancement de la version 2.0 de Meetic en France, qui sera

- déployée en Europe au cours de l'année 2007
- Octobre 2007 Acquisition de FC&Co, société éditrice du site Cleargay, leader en France de la rencontre gay en ligne
 - Janvier 2008 Acquisition de Neu.de, deuxième acteur de la rencontre en ligne en Allemagne
 - Juillet 2008 Lancement de « Meetic Affinity », site de rencontres par affinités psychologiques
 - Août 2008 Création de la filiale VIOO dédiée au développement de nouveaux projets VIOO et Peexme
 - Janvier 2009 Désengagement du Groupe de ses activités chinoises (eFriendsNet)

5.2 Investissements

A. Principaux investissements réalisés

L'activité de Meetic est peu capitalistique. Les principaux investissements engagés par le Groupe concernent son pôle système d'information et plus particulièrement l'acquisition de licences et matériels de type ordinateurs et serveurs et la création des sites (les dépenses de création de site sont immobilisées et amorties sur 5 ans).

Les filiales acquises par le Groupe ont également une activité peu capitalistique, et bénéficient de plus, depuis leur acquisition, de synergies informatiques et techniques avec le Groupe, par l'utilisation de serveurs mutualisés principalement.

Les principaux investissements réalisés par le Groupe sont mentionnés dans le tableau des flux de trésorerie figurant dans l'annexe aux comptes historiques (voir Sections 10.1 et 10.2 ci-dessous). L'ensemble de ces investissements a été autofinancé jusqu'à présent.

B. Investissements à venir

Le Groupe réalisera les investissements de croissance et de renouvellement en matériel informatique et logiciels qui seront nécessaires pour faire face à l'augmentation attendue du trafic sur ses sites au-delà de la capacité actuelle de son architecture technique.

Investissement post-clôture : Meetic a signé avec Match.com International Holdings, Inc. et Match.com Pegasus Limited un contrat cadre en vue de l'acquisition par Meetic de Match.com International Limited qui exerce les activités de Match.com en Europe. La conclusion de cet accord prévoit que Meetic émettra, pour financer l'acquisition de Match.com International Limited, 6 094 334 actions ordinaires réservées à Match.com Pegasus Limited dont la maison mère est IAC/InteractiveCorp, ainsi qu'un titre de dette (*Promissory Note* de droit anglais) d'un montant de 9,5 millions d'euros (ce montant incluant la contribution financière nette de 4 162 333 euros effectuée par le groupe Match au profit de Match.com International Limited dans le cadre de la séparation des activités européennes et non-européennes de Match.com International Limited).

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

La détermination des critères et des informations relatifs à l'activité du Groupe les plus appropriés pour mener une étude sectorielle (notamment comparative) est parfois délicate dès lors que les divers intervenants du secteur d'activité concerné peuvent adopter des vues différentes sur certains des éléments et des indicateurs à prendre en considération afin de réaliser cette étude et d'analyser ses résultats.

Cette difficulté peut notamment être accrue lorsque l'étude sectorielle n'est pas menée à un niveau local mais européen ou mondial (du fait de la multiplicité et de la diversité des acteurs de ce secteur et de la nature internationale d'Internet) ou lorsque cette étude porte sur des secteurs d'activité nouveaux en pleine croissance pour lesquels il peut exister des incertitudes quant à la pertinence de certains critères d'étude.

Dans le cadre du présent Chapitre 6, le Groupe s'est appuyé sur l'ensemble des informations et critères qu'il juge les plus à même de caractériser le secteur des rencontres en ligne, son évolution et son environnement concurrentiel.

L'ensemble des indicateurs et études mis en avant par le Groupe dans le présent Chapitre 6 étaye en conséquence l'analyse du secteur des rencontres en ligne telle qu'elle a été conduite et est appréhendée par le Groupe.

6.1 Meetic : un acteur global de la rencontre en ligne

A. Une position de leader européen de la rencontre en ligne acquise rapidement avec Meetic : activité de « dating »

Le service Meetic s'est imposé en moins de 5 ans comme le leader européen des rencontres en ligne avec une marque historique notoire et a su conserver cette position de leader européen.

Les sites de Meetic bénéficient en Europe de l'audience la plus importante de tous les sites de rencontre en ligne quel que soit l'institut de mesure d'audience. Avec 5,4 millions de visiteurs uniques en janvier 2009 (*source : Comscore, octobre 2008*) et une part d'audience également la plus importante de tous les sites de rencontres en ligne (18,34 % - *source : Nielsen/NetRatings, octobre 2008*) Meetic est donc à cet égard le premier acteur du secteur des rencontres en ligne en Europe et dans presque chacun des principaux pays européens vers lesquels il dirige son activité. En France, Meetic bénéficie d'une position concurrentielle particulièrement favorable puisque avec 24,3 % de part d'audience (*source : Nielsen/NetRatings, octobre 2008*) et 95 % de notoriété de marque (*source : TNS Sofres janvier 2009*), il y occupe une position de leader loin devant ses principaux concurrents. Meetic a comme ambition de devenir ou de rester le premier acteur sur chacun des principaux marchés européens dans les prochaines années.

De manière générale, la consommation de services en ligne via Internet s'est accélérée ces dernières années grâce, notamment, au développement de l'accès Internet à haut débit à travers la technologie ADSL et à la sécurisation des paiements en ligne. Plus spécifiquement, le marché des rencontres en ligne, dont le développement s'est également accéléré ces dernières années, bénéficie en Europe d'une double dynamique, à la fois technologique et sociologique.

Les évolutions démographiques et sociologiques de ces 20 dernières années (au premier rang desquelles le recul de l'âge du mariage, le développement du célibat et l'entrée plus tardive dans la vie active) ont changé de manière importante les modes de rencontres. En

outre l'évolution des mœurs a permis une perception de plus en plus favorable de l'utilisation de l'Internet pour nouer des relations amoureuses.

Le succès de Meetic résulte, notamment, de sa capacité à proposer des services qu'il souhaite de qualité et simples d'utilisation, répondant aux attentes et aux besoins résultants de ces changements démographiques et sociologiques.

La visibilité de la marque Meetic, synonyme de convivialité, qualité et sécurité, permet d'attirer un très grand nombre de personnes vers les services proposés par Meetic, accessibles principalement via son site Internet mais aussi à travers la téléphonie mobile (SMS, WAP, i-mode ©, etc.) et fixe dans une logique d'accès multi-supports.

Depuis son lancement, Meetic connaît une croissance très forte : Meetic a déployé son site en 11 langues avec une déclinaison de ses services à destination de 15 pays européens et 2 autres zones géographiques (monde anglo-saxon et monde hispanique). Près de 6,5 millions d'internautes* utilisaient les sites Meetic en Europe fin 2008 (*profils actifs à 90 jours, décembre 2008 - *source interne*).

Cette croissance rapide s'est accompagnée du développement de partenariats de premier plan à la fois avec des acteurs du monde de l'Internet et des médias, et avec des opérateurs de téléphonie mobile.

B. Un leadership renforcé par une stratégie d'acquisitions sélectives

Conformément à la stratégie annoncée au moment de son introduction en Bourse, Meetic a réalisé depuis 2006 un programme d'acquisitions sélectives, permettant au Groupe d'acquérir des positions de premier plan sur des marchés où il n'était pas ou peu présent, possédant de fortes perspectives de croissance ainsi qu'une forte complémentarité avec les activités du Groupe.

Cette stratégie a permis au Groupe de renforcer son leadership européen avec l'acquisition de :

- Lexa.nl, un des premiers acteurs de la rencontre en ligne aux Pays-Bas en février 2006
- DatingDirect, leader historique de la rencontre en ligne en Grande-Bretagne, en janvier 2007
- Neu.de, deuxième acteur de la rencontre en ligne en Allemagne, en janvier 2008

Cette stratégie a également permis au Groupe de déployer ses activités dans d'autres pays du monde, en prenant des positions stratégiques importantes sur des marchés Internet réputés les plus dynamiques aujourd'hui, et dans lesquels il n'était pas présent. Ainsi, en Amérique du Sud, le Groupe a acquis le leader brésilien de la rencontre en ligne, ParPerfeito en avril 2006. La filiale brésilienne exerce sur son territoire sous sa marque propre, et son équipe contribue à développer la marque Meetic sur les pays voisins. La présence du Groupe se renforce en Amérique Latine avec le lancement de Meetic au Mexique et en Argentine, via www.meetic.net.

Ces acquisitions permettent au Groupe d'exercer désormais ses activités sur 2 continents, et d'y développer ses marques et ses produits. Le Groupe poursuit ainsi son ambition de devenir un acteur global de la rencontre en ligne, en consolidant son leadership européen, et en développant ses activités avec la même ambition au-delà du continent européen.

C. Le développement d'une offre de services segmentée

Le Groupe distingue des cœurs de cible différents ayant des besoins et attentes spécifiques. Le Groupe a ainsi constaté que des différences de comportement et d'usage des sites de rencontres existaient en particulier selon les catégories d'âge des membres concernés.

Ces différences de comportement induisent un potentiel d'optimisation de l'offre de services de Meetic en proposant aux différentes cibles des services en adéquation avec leurs attentes. A ce titre, le Groupe a développé depuis 2006 quatre nouveaux services, Peexme (en remplacement de *Superlov*), Ulteem (devenu Meetic Affinity depuis le 1^{er} juillet 2008), VIOO et le site Cleargay, acquis en octobre 2007, afin de répondre plus précisément aux attentes des clients des sites du Groupe.

Ces services sont principalement destinés à répondre aux attentes des membres les plus jeunes (16-24 ans pour Peexme), des membres principalement féminins (pour VIOO des personnes souhaitant sélectionner des membres sur des critères plus socio-psychologiques que descriptifs (pour Meetic Affinity), ou de la communauté gay (pour Cleargay). La mise en place de ces nouveaux services a pour objectif d'améliorer le taux de conversion de membres en clients, d'optimiser le revenu moyen par abonné, et d'attirer de nouveaux clients.

Afin de réduire le coût de développement et de lancement de ces sites, Meetic a capitalisé sur (i) sa base de clients et de membres Meetic, (ii) ses investissements commerciaux passés pour Meetic Affinity qui a ainsi bénéficié du réseau de partenariats conclus par Meetic depuis 4 ans), (iii) l'architecture informatique mise en place depuis la création de la Société ainsi que (iv) son savoir-faire en matière de gestion de la relation clients.

Le trafic très important généré par Meetic représente un moyen de promotion pour les nouveaux sites lancés par le Groupe.

(i) Peexme (en remplacement de *Superlov*) : activité de « flirting »

Principalement dédié à la tranche d'âge 16-24 ans, le site Peexme (précédemment dénommé Superlol puis Superlov) sera lancé à la fin du deuxième trimestre 2009 en tant que réseau social de « flirting » utilisable en mode web ou mobile. Il est prévu que Peexme soit déployé dès son lancement dans les principales langues européennes et bénéficie d'une forte promotion sur les sites Meetic avec pour cible les plus jeunes clients. Le modèle économique de Peexme sera basé essentiellement sur les revenus générés par son utilisation mobile.

La version française de Peexme sera mise en ligne à la fin du premier semestre 2009.

Meetic cherche à exploiter et développer ce modèle innovant associant un usage Internet et mobile d'un service dédié à une population jeune et sur un modèle de réseau social communautaire, en capitalisant notamment sur les nombreux opérateurs mobiles européens avec lesquels le Groupe a déjà un accord de distribution de sa marque MeeticMobile.

(ii) Meetic Affinity, (anciennement Ulteem) : activité de « matchmaking »

Ulteem a été créé pour offrir un nouveau mode de rencontres à toutes celles et ceux qui aspirent à une relation durable fondée sur des personnalités communes ou compatibles et sur des aspirations communes.

Le principe du site, basé sur le concept de « la rencontre par affinités », consiste à rapprocher les adhérents sur la base de critères psychologiques et sociologiques issus du test scientifique rempli lors de leur inscription. Ce rapprochement est matérialisé par un score d'affinité en pourcentage. Chaque adhérent peut accéder à la liste des profils qui présentent le meilleur score d'affinité, présenté par ordre décroissant. Il peut également accéder à un

rapport détaillé permettant de comprendre le score affiché en remettant les deux personnalités dans la perspective d'une relation de couple.

La première version d'Ulteem a été mise en ligne en France en octobre 2005, et la version 2 française en juillet 2006 pour être ensuite déployée dans les principaux pays européens où le Groupe exerce son activité (à la date du présent document, Belgique, Suisse, Italie, Espagne, Allemagne, et Grande-Bretagne), en s'appuyant sur la base d'abonnés déjà inscrits aux sites Meetic et sur son réseau paneuropéen de partenaires.

Dans un souci d'optimiser la qualité des services qu'il propose à ses adhérents, le Groupe a créé le site Meetic Affinity en remplacement du site Ulteem. Le succès du lancement de Meetic Affinity le 1^{er} juillet 2008 en France a marqué l'activité Internet du Groupe. Ce segment dit de « matchmaking » présente en effet deux principaux avantages : une forte croissance et une rentabilité améliorée, avec un tarif supérieur en moyenne de 30% à celui pratiqué sur Meetic. Le matchmaking apparaît ainsi comme une activité clé dans la stratégie de segmentation de la clientèle du Groupe. Outre, les tests d'affinité permettant de sélectionner des profils de célibataires par affinité et compatibilité, Meetic Affinity propose un service de coaching par téléphone, des conseils et des vidéos. Le but étant d'accompagner au maximum les célibataires dans la recherche de leur partenaire idéal.

Les règles de contrôle et de modération qui ont contribué au succès de Meetic sont également appliquées sur Meetic Affinity, et un système permettant la certification d'éléments personnels (nom, prénom, âge, nationalité ou statut marital) est proposé aux adhérents souhaitant mettre en ligne un profil encore plus complet.

En outre, le nouveau site Meetic Affinity permet au Groupe de maximiser l'efficacité de ses investissements marketing grâce à une stratégie de marque ombrelle. En effet, Meetic Affinity est clairement identifiable comme un service faisant partie intégrante de la marque Meetic tout en étant distinctement positionnée. Ainsi, le niveau de notoriété des différentes marques du Groupe a-t-il permis le lancement dans de très bonnes conditions de Meetic Affinity.

Le Groupe est confiant dans l'objectif de prendre en 2009 une part de marché significative sur le segment du matchmaking européen. Les deux principaux leviers sont la notoriété de ses marques et les millions de personnes déjà inscrites qui n'ont pas souhaité souscrire aux offres de dating de Meetic mais qui pourraient être séduites par l'approche novatrice de Meetic Affinity.

(iii) Cleargay

En octobre 2007, le Groupe a acquis la société FC&Co, éditrice du site Cleargay, site de rencontres en ligne dédié à la rencontre homosexuelle. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de segmentation et d'optimisation du trafic Internet du Groupe. Depuis l'acquisition de Cleargay, le trafic homosexuel des sites Meetic est redirigé vers le site Cleargay en France et progressivement dans les principaux pays européens où le Groupe adresse son activité, au fur et à mesure du déploiement des versions linguistiques de Cleargay.

Le Groupe continuera d'étudier les comportements et les usages des membres des sites du Groupe, afin de développer des nouveaux sites qui permettraient de répondre aux besoins et aux attentes spécifiques de catégories de membres identifiés.

(iv) VIOO

VIOO est un portail communautaire féminin mélangeant du contenu rédactionnel, de la vidéo et du contenu généré par les utilisateurs.

Le site VIOO consiste en :

- un contenu éditorial qui a été réalisé par une équipe interne et par une soixantaine de pigistes, d'écrivains et de bloggeuses sur toutes les thématiques féminines ;
- de la vidéo au cœur des 13 rubriques du portail (VIOO propose plus de 200 vidéos autour de thématiques féminines), ce qui constitue une des grandes innovations de ce site ;
- un contenu généré par les internautes via un nouveau concept édito-communautaire (création de différents groupes), l'internaute pouvant ainsi devenir la rédactrice en chef de son propre média.

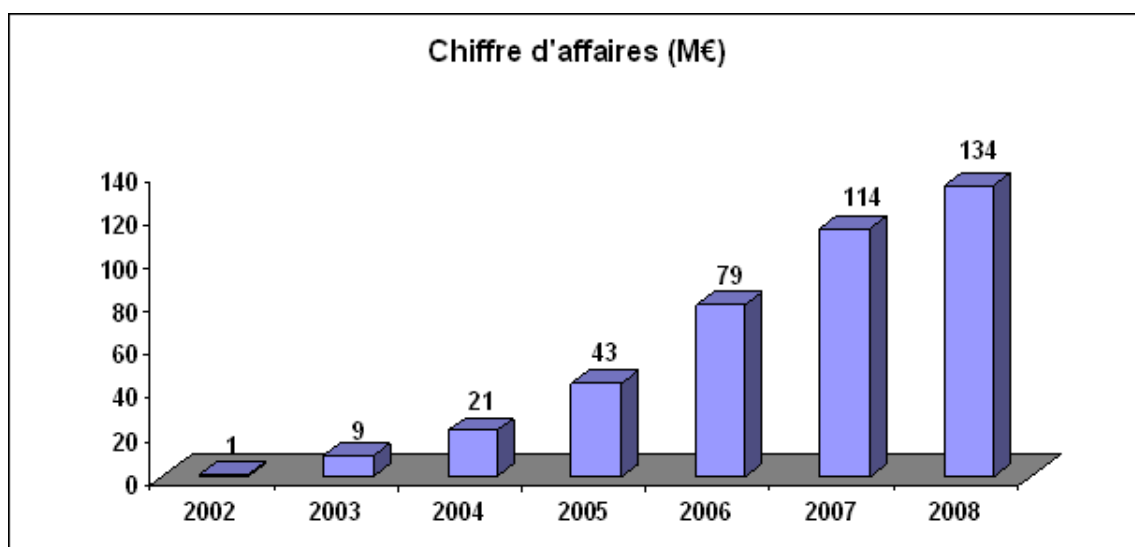
Le Groupe a mis en ligne mi-juillet une version Beta du site féminin VIOO.com. Le contenu, riche et diversifié, fonctionne, en effet, selon un principe original qui consiste à faire des utilisateurs des contributeurs au contenu éditorial du site puisque chaque adhérent peut créer son propre média interactif et vidéo.

Il s'agit pour le Groupe de répondre à la féminisation des internautes, puisque 47 % des individus s'étant connectés à Internet au cours de l'exercice 2008 était des femmes. (*source : Médiamétrie/ Netratings*).

D. Une forte croissance rentable

La croissance de l'activité de Meetic a été réalisée dans un souci constant de rentabilité. La forte croissance du chiffre d'affaires du Groupe s'est accompagnée d'une génération importante de « cash flow » libre (flux de trésorerie disponibles). Ce souci d'allier croissance et rentabilité est l'une des préoccupations majeures des dirigeants de Meetic.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe depuis sa création.



Source interne, décembre 2008

Les chiffres de 2007 incluent le Chiffre d'affaires mobile de la filiale eFriendsnet pour 0,9 million d'euros

Le Groupe exploite deux modèles fortement complémentaires, l'un basé sur l'usage de l'Internet et l'autre du Mobile.

(i) Revenus Internet

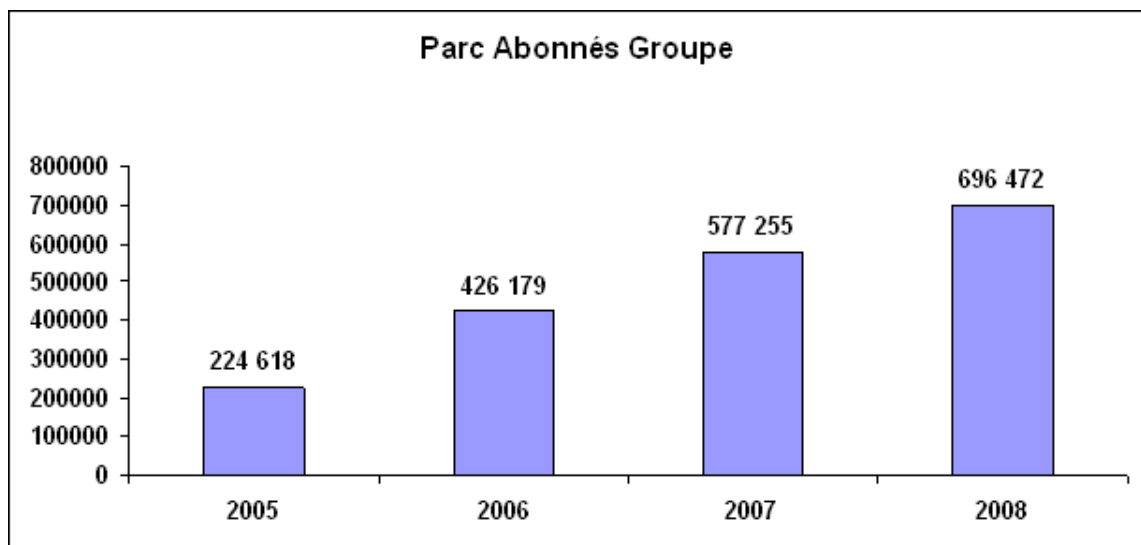
- Le «dating» (Meetic, Lexa, ParPerfeito, DatingDirect, Neu, Cleargay)
- Le «matchmaking» à travers Ulteem (devenu Meetic Affinity le 1er Juillet 2008), DatingDirect Affinity, Partner.de, Lexamore)

Les revenus Internet constituent la majeure partie des revenus du Groupe (96 % en 2008).

Le nombre d'abonnés est ainsi, pour le Groupe, un élément clé de la croissance de ses revenus. Le modèle économique de services Internet d'abonnement repose en effet sur la capacité du Groupe à accroître, d'une part le nombre de ses membres, et, d'autre part, à convertir ses membres en abonnés utilisant les services payants des sites du Groupe.

A cet égard, les notions de taux de conversion de membres en clients et de Revenu Moyen Mensuel par Abonné (« ARPU »), qui permettent d'analyser notamment la capacité du Groupe à générer des revenus, sont fondamentales pour le Groupe.

Grâce au développement continu du recrutement de nouveaux profils sur ses différents sites Meetic et Ulteem (devenu Meetic Affinity), et grâce aux acquisitions réalisées depuis deux ans, notamment DatingDirect en Angleterre et Neu.de en Allemagne, le Groupe a connu une très forte croissance de son parc abonnés qui est passé de 577 255 abonnés en décembre 2007 à 696 472 abonnés en décembre 2008, soit une croissance de 20,7 %.



Source interne, décembre 2008

Nb : Le parc abonnés de fin de période désigne le nombre d'abonnés comptabilisés à la fin du dernier mois de la période.

(ii) Les revenus mobile

Les revenus Mobile proviennent de la fourniture de services complémentaires aux services fournis sur Internet par le biais de la téléphonie mobile (WAP, i-mode ©, SMS, etc.). Il s'agit des services ou des sites du Groupe à modèle de revenus Mobile : MeeticMobile, et Superlov (qui deviendra Peexme au cours du premier trimestre 2009). Ils ont constitué 3 % des revenus du Groupe en 2008.

Les revenus mobiles se sont établis à 3,8 millions d'euros, en progression de 10,3 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par l'usage accru des services Meetic en Europe en continuité sur le téléphone mobile, en cela soutenu par la progression du nombre de partenariats conclus par le Groupe avec les différents opérateurs de téléphonie mobile en Europe, offrant ainsi à un nombre croissant d'abonnés Meetic en Europe la possibilité de s'abonner à MeeticMobile.

(iii) Autres revenus

Les autres sources de revenus sont issues de la vente d'espaces publicitaires et de l'organisation d'événements sous la marque « Live » principalement (voir Section 6.3 (C) ci-dessous).

Ces autres revenus sont restés stables à 2,1 millions d'euros et ont constitué 2 % des revenus du Groupe en 2008.

6.2 Avantages concurrentiels de Meetic

A. Des marques capables d'attirer directement de nombreux clients

La position de leader qu'occupe Meetic sur le marché européen des sites de rencontres, et particulièrement en France, est notamment liée à la reconnaissance de sa marque, laquelle est associée aux notions de convivialité, qualité et sécurité. A ce titre, la notoriété de la marque Meetic et des autres marques locales du Groupe représente pour la Société un atout important dans le cadre de sa stratégie de développement.

Le Groupe estime que la notoriété de la marque Meetic et de ses autres marques acquises lui permet de ne pas être dépendant des moteurs de recherche et de ses partenaires, et d'être en mesure de maîtriser globalement son coût d'acquisition client (CAC). En effet, la marque Meetic ou les autres marques acquises sont à même d'attirer directement de nouveaux membres, sans qu'il soit nécessaire que ceux-ci aient systématiquement recours à un moteur de recherche ou aux liens proposés par les partenaires de Meetic pour trouver un site de rencontres en ligne. Ainsi, l'accroissement du nombre de profils enregistrés dans la base de Meetic ne dépend qu'en partie des partenariats conclus (14 % des nouveaux profils créés sur Meetic en 2008 ont été générés au titre des partenariats conclus - *source interne*).

Le Groupe estime que la notoriété de ses marques est un atout primordial dans la gestion de sa croissance et de ses coûts, notamment *marketing*. Au cours de l'année 2008, le Groupe a progressivement augmenté la part d'investissements *marketing* de notoriété (notamment *offline*) afin d'accroître sur chacun de ses marchés la notoriété de ses marques.

Les coûts publicitaires, comprenant les coûts marketing liés aux achats d'espace et frais de création *on-line* et *off-line*, s'élèvent à un peu plus de 76 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit environ 57 % du chiffre d'affaires, reflétant un effort d'investissement publicitaire plus soutenu que les années précédentes (pour un montant supplémentaire de l'ordre de 12 millions d'euros).

B. Une importante base de profils

En décembre 2008, les sites Meetic comptaient près de 6,5 millions de profils actifs à 90 jours, contre 1,84 millions de profils actifs à 90 jours en 2005, basés sur un minimum de 10 critères (nom, âge, sexe, etc.) et pouvant contenir jusqu'à 80 critères.

Le nombre de profils enregistrés et les fonctionnalités offertes par les sites Meetic constituent à la fois un avantage concurrentiel majeur et un effet vertueux sur son modèle économique. En effet, une personne souhaitant s'inscrire sur un site de rencontres choisit en priorité Meetic afin de maximiser ses chances de rencontres, du fait du nombre important de profils présents dans la base et des fonctionnalités offertes par le site Internet. Cette nouvelle inscription devrait à son tour accroître le nombre de profils de la base de Meetic et par conséquent son pouvoir d'attraction pour les nouvelles personnes intéressées par les services de rencontres de la Société.

C. Un savoir-faire technologique et commercial

Le succès de Meetic repose en grande partie sur son savoir faire technologique et commercial et sur la qualité des services proposés grâce à ce savoir-faire. Le Groupe entend continuer à développer son savoir-faire technologique et commercial ainsi que sa politique de partenariats.

(i) Un savoir-faire technologique

Le Groupe a su faire face aux enjeux techniques complexes auxquels il a été confronté dans le cadre de son activité, au premier rang desquels la nécessité de gérer des bases de plusieurs millions de profils et de mettre en place des fonctions de recherche multicritères en temps réel, ainsi que le développement d'un service de messagerie instantanée ne nécessitant le téléchargement d'aucun logiciel. Or, malgré cette complexité technologique, Meetic a su créer une interface utilisateur simple d'utilisation, conviviale et attractive pour ses membres, et en constante évolution pour répondre aux avancées technologiques les plus récentes.

Pour répondre à ces défis technologiques, le Groupe s'est appuyé sur la forte expérience de son équipe technique interne et sur des équipements informatiques et logiciels complexes fournis par de grands acteurs du monde informatique.

(ii) Un savoir-faire commercial

Meetic met régulièrement en œuvre des campagnes publicitaires afin de consolider sa place de leader européen et, de manière plus générale, d'accroître le nombre de ses membres et clients et la notoriété de sa marque principale.

La publicité en ligne et les liens sponsorisés constituent les principaux postes de dépenses en matière de communication, ainsi que les programmes d'affiliation et pour une part moins importante, les dépenses destinées à accroître la notoriété des marques, notamment les campagnes télévisuelles ou encore d'affichage. Par ailleurs, Meetic bénéficie d'une large couverture médiatique dans la presse (presse féminine, d'actualités, de loisirs, économique, etc.) et possède un service de relations presse coordonné depuis la France pour accompagner ce mouvement.

D'après une étude TNS de Janvier 2009, la marque Meetic en Europe bénéficie des plus fortes notoriétés du secteur de la rencontre en ligne sur les différents marchés européens (connaissance de la marque auprès d'un échantillon de la population auquel on soumet les différentes marques du secteur) : 95 % des personnes ayant mentionné au moins un site de rencontres ont cité Meetic en France, 57% en Allemagne, 83 % en Italie, et 82 % en Espagne.

D. Des partenaires de premier plan

Le développement rapide de son activité a permis à Meetic de conclure de nombreux partenariats de premier plan, en France comme à l'étranger, dans le cadre de ses activités Internet et de téléphonie mobile. Les différents accords de partenariat sont conclus généralement au niveau national ou européen.

La structure de la base de profils de Meetic permet de distinguer la provenance de chaque profil (à savoir si le profil s'est inscrit directement sur Meetic ou s'il est passé par le site d'un partenaire). En conséquence, tout revenu issu d'une inscription provenant d'un portail Internet ou mobile partenaire fait l'objet d'un suivi très précis. Ce suivi analytique se révèle fondamental pour le Groupe afin de déterminer le coût d'acquisition et de gestion de ses membres et clients et d'adapter en conséquence sa politique *marketing* et sa stratégie commerciale vis-à-vis de ses partenaires actuels et potentiels.

(i) Partenariats Internet

Le Groupe a conclu de multiples partenariats depuis sa création, directement ou par le biais de ses filiales, avec des acteurs de premier plan du monde de l'Internet ou des médias. Ces partenariats permettent d'attirer un plus grand nombre de personnes vers les sites Internet du Groupe, par la création, la plupart du temps, d'une extension de ce site commune à Meetic ou une autre marque du Groupe et à son partenaire. Ces partenariats permettent au Groupe de bénéficier d'un solide réseau de distribution lors du lancement d'un nouveau service, comme cela a été le cas pour Ulteem au cours de l'année 2006, puis Meetic Affinity au cours du second semestre désormais distribué comme Meetic sur des portails de renom, par exemple orange.fr ou AOL.fr en France.

La majorité de ces contrats est conclue pour une durée de 1 à 2 ans. Chaque partenariat est conclu sur un mode de rémunération différent, comportant soit une rémunération fixe soit une rémunération variable liée à l'efficacité (inscription ou chiffre d'affaires), soit une rémunération à la fois fixe et variable.

Le Groupe comptait 125 partenaires à travers le monde en décembre 2008, représentant autant de chaînes « rencontres » auprès de grands sites de renom, portails, fournisseurs d'accès, sites medias ou sites thématiques à fort trafic parmi les plus grands noms de l'Internet en France, en Europe et dans le monde : Yahoo !, Orange, AOL, Lycos Europe, Free.fr, TF1.fr, Libero.it, Bluewin.ch, Terra.es, ICQ, Lastminute, etc. et autres portails ou sites locaux.



Exemple : page d'accueil de la rubrique « Rencontres » du site Internet d'Orange

Plus de 125 partenariats, dont les principaux sont listés ci-après, sont actuellement en vigueur (source interne, décembre 2008) :

Partenaires	Marques	Pays
Alice	Meetic / Meetic Affinity	France
AOL	Meetic / Meetic Affinity / Dating Direct / Neu	Paneuropéen
Bluewin	Meetic	Suisse
Clix	Meetic	Portugal
Dada	Meetic	Italie
E-Bay	Meetic	Espagne, Italie
Elmundo	Meetic	Espagne
Free	Meetic/ Meetic Affinity	France
GoAdv (Excite)	Meetic	Italie
ICQ	Meetic / Neu	Autriche, Allemagne, Pays-Bas
Lastminute	Meetic	Italie, Espagne
Libero	Meetic	Italie
Lycos	Meetic / Dating Direct / Neu	Paneuropéen
MSN	ParPerfeito	Brésil
Orange	Meetic / Meetic Affinity / Dating Direct	France, Espagne, Grande-Bretagne
RP Online	Neu	Allemagne
RTL	Meetic / Meetic Affinity / Neu	Luxembourg, France, Allemagne
SFR	Meetic	France
Skynet	Meetic / Meetic Affinity	Belgique
Terra	Meetic / Meetic Affinity	Espagne
Tiscali	Meetic / Meetic Affinity / Dating Direct	Italie, Grande-Bretagne
Virgilio	Meetic	Italie
Virgin	Dating Direct	Grande-Bretagne
Yahoo !	Meetic / Meetic Affinity / Dating Direct / Par Perfeito	Paneuropéen, Brésil

(ii) Partenariats téléphonie mobile

Dans le cadre de sa logique d'offres multi-supports, favorisée par le développement des services de téléphonie mobile (SMS, WAP, accès i-mode ©), Meetic a conclu des partenariats avec un grand nombre d'opérateurs européens de ce secteur, partenariats qu'il entend continuer à développer à l'avenir. Meetic compte entre autres bénéficier du développement de l'Internet mobile et de la pénétration des terminaux 3G pour permettre à ses membres d'accéder de manière plus efficace à ses services par le biais de leurs téléphones portables et ainsi diversifier ses sources de revenus.

Parmi les contrats conclus avec des opérateurs de téléphonie mobile figurent les partenariats suivants :

Pays	Opérateur
Autriche	T-Mobile
Belgique	Mobistar Orange, Proximus Vodafone
Grande Bretagne	Orange, T-Mobile, Vodafone Live!
France	Bouygues (Gallery, Imode, Wap), Orange (Gallery, World), SFR (Gallery, Vodafone Live!)
Allemagne	Vodafone Live!
Italie	H3G, Tim, Wind (Imode, Wap)
Espagne	Orange World, Movistar Wap, Vodafone Live!
Suisse	Orange World, Swisscom Vodafone Live!

Source interne, février 2009

E. Une rentabilité établie associée à des revenus récurrents et en croissance

Le Groupe parvient à dégager un résultat net positif et génère des liquidités importantes dans un contexte de forte croissance, alors même que cette forte croissance requiert des investissements conséquents nécessaires à l'établissement de ses marques, notamment Meetic, et au développement de ses offres, lesdits investissements étant autofinancés par le Groupe.

En termes de perspectives sur le secteur de la rencontre en ligne, Meetic estime être à même de poursuivre sa politique de croissance grâce notamment à la récurrence de son modèle économique qui repose en grande partie sur des abonnements d'un ou plusieurs mois.

F. Une équipe de direction expérimentée

Le succès de Meetic procède de l'expérience des métiers Internet, de l'organisation, et de la forte complémentarité de son équipe de direction, laquelle dirige le Groupe avec un souci d'allier à la fois croissance et rentabilité (le principal dirigeant de Meetic étant également le principal actionnaire du Groupe à la date du présent document de référence).

Meetic est organisée en six pôles (marketing, technique, produits, opération des sites, finances et international), chacun dirigé par un directeur expérimenté qui rend compte de l'activité du pôle qu'il dirige à la direction générale. Les compétences de l'équipe de direction, ainsi que les choix stratégiques et son mode d'organisation, ont contribué de manière significative à aider Meetic à devenir le leader européen des rencontres en ligne, à se développer en dehors du marché européen, et à renouveler ses offres dans un secteur en constante évolution.

6.3 Les clés de la croissance future

Le Groupe estime que les clés de sa croissance future qui lui permettront de maximiser l'effet des leviers de son modèle économique sont :

- A - l'augmentation du parc abonnés ;
- B - l'optimisation des leviers de rentabilité ;
- C - la diversification de ses sources de revenus ;

D - le développement de sa couverture internationale ; et

E - les opportunités d'acquisitions offrant une forte complémentarité avec Meetic.

A. L'augmentation du parc abonnés

(a) L'augmentation de la base de profils

Le Groupe souhaite poursuivre son développement par croissance organique en augmentant le nombre de ses membres et de ses profils grâce principalement, d'une part à la notoriété de ses marques (accroissement direct du trafic vers ses sites Internet) qui assure aujourd'hui une partie du recrutement de nouveaux profils et, d'autre part, à un *marketing* efficace et contrôlé.

(b) La poursuite de la politique de partenariats

Le Groupe a conclu, depuis le début de son activité, de nombreux partenariats avec des acteurs de premier plan des secteurs de l'Internet et de la téléphonie mobile : à cet égard, le Groupe ambitionne de continuer à développer et optimiser sa politique de partenariats sur ses marchés afin d'accroître le nombre de profils inscrits sur ses sites Meetic, et de rendre ses marques visibles sur les plus grands portails d'audience Internet en Europe.

Pour ce faire, le Groupe estime que les principaux éléments clés en vue du renouvellement des partenariats existants et de la conclusion de nouveaux partenariats sont la notoriété de ses marques, l'efficacité de son modèle économique (les revenus générés par les clients des sites étant un argument efficace dans les négociations de contrats de partenariat dans lesquels le revenu est partagé avec le partenaire - *revenue sharing*) ainsi que le nombre de profils enregistrés sur les sites du Groupe.

Le tableau ci-dessous souligne l'évolution du taux de profils issus des sites Meetic issus de partenariats (il s'agit du poids relatif des personnes ayant inscrit leur profil sur Meetic en se connectant à partir de l'un des sites partenaires et non directement à partir du site Meetic ramené au nombre total de profils enregistrés).

	2006	2007	2008
Taux de profils issus des partenariats – Sites Meetic	33%	25%	14%

(c) L'optimisation du taux de conversion

Le Groupe ambitionne de poursuivre la croissance de son parc abonnés du fait, d'une part, de l'augmentation de sa base de profils, et d'autre part, de l'optimisation du taux de conversion des membres en abonnés.

B. L'optimisation des leviers de la rentabilité

Le parc abonnés du Groupe est constitué des membres ayant souscrit à une offre d'abonnement pour l'utilisation de services Internet proposés par les sites de rencontres du Groupe.

Les fondamentaux de la rentabilité du Groupe reposent donc sur :

- (a) la maîtrise du coût d'acquisition client; et
- (b) la valeur générée par les abonnés.

Meetic a à cet égard fait progresser en 2008 ces indicateurs en optimisant l'effet de l'ensemble de ces leviers.

(a) La maîtrise du coût d'acquisition client

Au 31 décembre 2008 les dépenses publicitaires du Groupe comprenant les coûts marketing liés aux achats d'espace et frais de création « on-line » et « off-line » s'élevaient à un peu plus de 76 millions d'euros soit environ 57% du chiffre d'affaires et dont environ 18 millions d'euros en achat d'espace « off line » de notoriété.

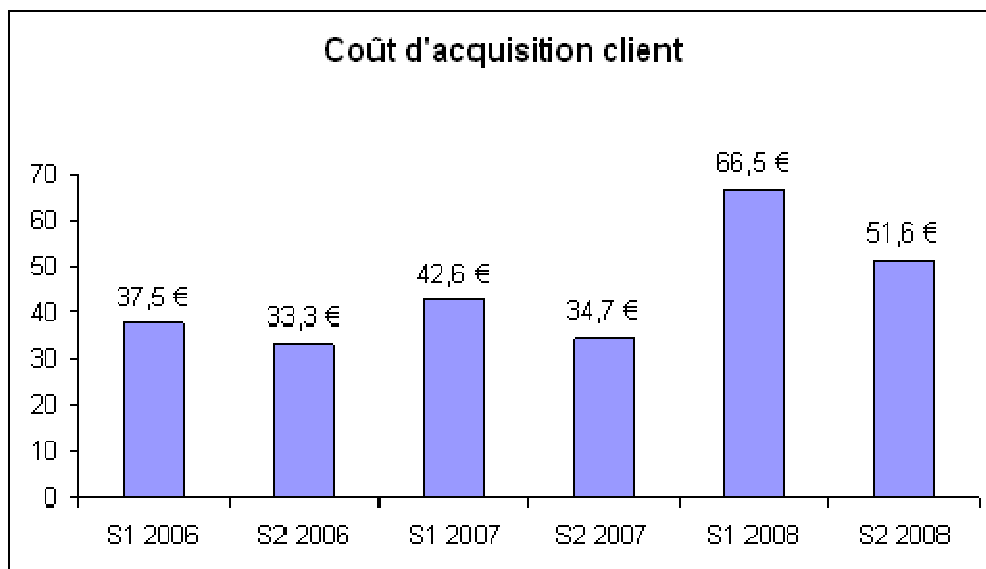
Le Groupe estime avoir atteint au cours du troisième trimestre 2008 ses objectifs de notoriété de ses marques sur les marchés stratégiques que sont notamment le Royaume Uni et l'Allemagne. La notoriété des marques du Groupe dans les principaux pays Européens a ainsi permis le lancement dans de très bonnes conditions de Meetic Affinity.

Dans la mesure où le Groupe considère que ses marques ont atteint un niveau de notoriété suffisant et compte tenu de la situation économique actuelle, le Groupe est revenu, dès novembre 2008, à des niveaux d'investissements marketing plus faibles et exclusivement « online ».

Le Groupe analyse en permanence les retours sur ses investissements publicitaires afin d'optimiser et arbitrer entre les différents supports sur lesquels il est présent pour respecter le coût d'acquisition client cible qu'il s'est fixé.

Le coût d'acquisition client Groupe (Europe) s'élève ainsi en 2008 à 59,1 euros contre 38,7 euros en 2007 reflétant les efforts d'investissement supplémentaires consentis au titre de 2008.

Ce niveau d'investissement supplémentaire plus élevé que les années précédentes a été consenti pour accroître la notoriété des marques du Groupe.



Source interne, décembre 2008

(b) La maîtrise du désabonnement (« churn »)

Le parc abonnés est un élément fondamental de l'activité du Groupe. Le Groupe a poursuivi tout au long de l'année 2008 ses efforts pour assurer la croissance du parc abonnés en continuant à favoriser la souscription des abonnements de plus longue durée et en maîtrisant le taux de désabonnement mensuel du parc abonnés.

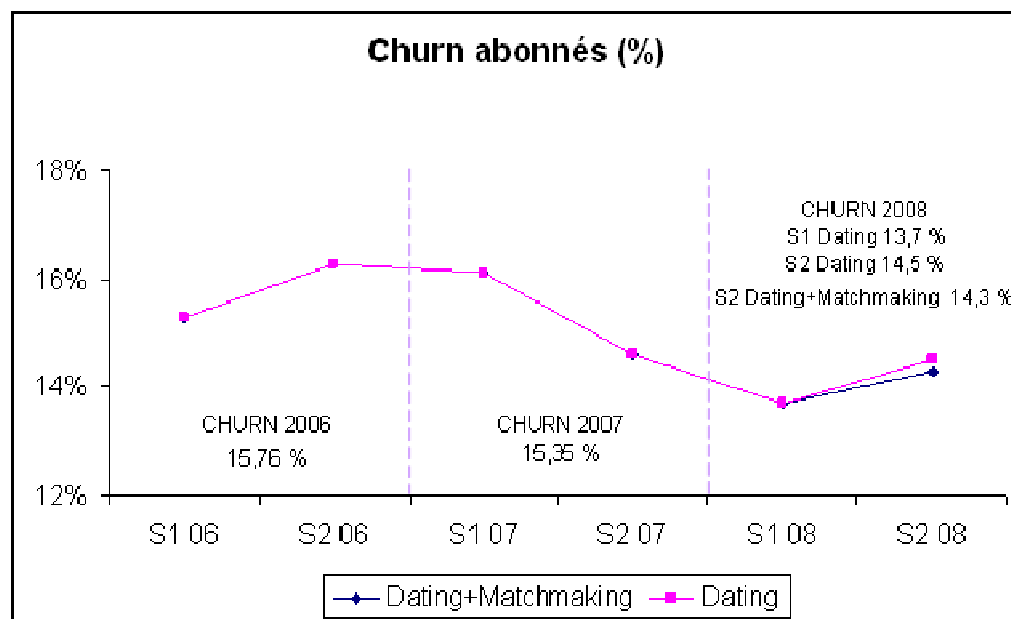
Le désabonnement est structurellement lié à l'activité du Groupe ; cependant, le Groupe a su maîtriser le taux de désabonnement mensuel (*churn*) de son parc abonnés, et observe une amélioration constante depuis 2004. Cette tendance s'explique notamment par :

- (i) la mise en place d'une approche CRM (Customer Relationship Management), ayant eu pour conséquence un plan de segmentation de la base de profils, permettant au Groupe de personnaliser et contextualiser ses communications et de cibler ses offres ;
- (ii) un investissement au niveau technique et humain réalisé sur le service clients, afin d'assurer une qualité de service que le Groupe souhaite la meilleure possible ;
- (iii) la « localisation » des sites du Groupe, avec une évolution par marché des offres et des tarifs les mieux adaptés au marché concerné ; et
- (iv) une notoriété de la marque Meetic ou de ses marques locales, synonyme de qualité et de sécurité, qui a pour conséquence une adhésion plus forte des clients aux sites du Groupe.

Le Groupe entend continuer ses efforts pour étoffer son dispositif CRM, investir sur la qualité de la relation clients et localiser ses offres, avec pour objectif l'amélioration continue de la satisfaction de ses abonnés.

Le *churn* abonnés sur les sites de « dating » s'est ainsi amélioré au cours de l'année 2008 en passant de 15,3 % en moyenne sur l'année 2007 à 14,1 % sur l'année 2008. Le *churn* s'est ainsi établi en dessous de la barre des 15 %, à 14,1 %, les abonnés aux sites Meetic s'étant plus largement orientés vers les offres d'abonnement les plus longues (6 mois).

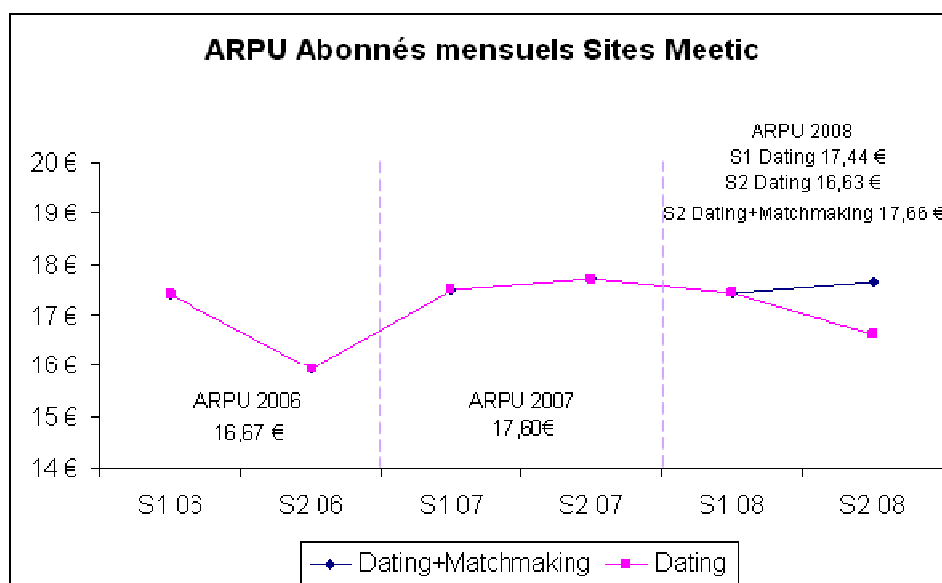
Le taux de désabonnement global mensuel, (qui inclue le « matchmaking ») est pour le second semestre 2008 de 14,3 % ce qui est légèrement inférieur au taux de désabonnement du « dating » (14,5 % sur la même période) : des abonnements de plus longue durée que sur Meetic, et le démarrage récent de MeeticAffinity contribuent à la baisse du taux de désabonnement global.



Source interne, décembre 2008

- (v) Maintenir un haut niveau de revenu moyen par abonné
- L'ARPU est un indicateur de la capacité du Groupe à générer des revenus récurrents. Il n'est cependant que le reflet de la moyenne des offres d'abonnement souscrites par les membres des sites du Groupe, dont les tarifs peuvent varier en fonction des marchés concernés.
- Le revenu moyen mensuel par abonné (ARPU) sur l'activité purement dating s'établit à 17,07 euros sur l'année 2008 contre 17,44 euros au premier semestre 2008 et 17,60 euros sur l'ensemble de l'année 2007.
- L'ARPU incluant l'activité de matchmaking ressort à 17,66 euros sur le second semestre 2008 contre 16,63 euros pour l'activité dating seule.

L'ARPU 2008 inclue désormais l'activité de matchmaking.



Source interne, décembre 2008

C. Le développement de la segmentation de l'offre de services de rencontres en ligne

L'un des principaux axes stratégiques retenu par le Groupe pour son développement repose sur la segmentation de son offre de services dans le domaine de la rencontre en ligne.

Dans ce cadre, les nouveaux services lancés tels que Meetic Affinity, ou encore l'acquisition de Cleargay, s'inscrivent dans cette stratégie de segmentation, afin de répondre plus précisément aux attentes de ses membres et abonnés.

Le Groupe entend continuer à étudier les possibilités de segmentation de ses membres et abonnés afin de leur offrir des services de rencontres toujours plus adaptés à leurs attentes.

D. La diversification des sources de revenus

Le revenu du Groupe est principalement généré par les clients de ses sites Internet, via un modèle économique d'abonnement, qui reste au cœur de la stratégie du Groupe.

Cependant, le Groupe souhaite continuer à développer la part de ses autres sources de revenus, notamment les revenus issus de la téléphonie mobile (avec le lancement du site Peexme) et les revenus publicitaires (avec le lancement notamment d'un pôle édition avec « VIOO » un site féminin 2.0).

Ces nouveaux services ont permis de diversifier l'audience des sites du Groupe afin de répondre plus précisément aux attentes de ses membres et abonnés.

Cette segmentation permet de diversifier les sources de revenus en fonction des attentes, ou de l'usage, des membres et abonnés des sites du Groupe.

La majorité des revenus du Groupe est générée par ses clients internautes (96 % de ses revenus réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été générés par les clients Internet). Sur les trois derniers exercices, la répartition par nature des revenus s'établit comme suit :

Nature des revenus	Au 31.12.2008 (000)		Au 31.12.2007 (000)		Au 31.12.2006 (000)	
Internet	127 681	96 %	107 334	94 %	71 694	91 %
Mobile	3 828	3 %	4 359	4 %	4 903	6 %
Publicité	1 888	2 %	1 636	1 %	1 624	2 %
Événementiel	261	0 %	458	1 %	542	1 %
Autres	-		-	-	-	-
Total	133 658	100 %	113 787	100 %	78 763	100 %

* Revenus tels que publiés incluant les revenus d'eFriendsNet pour 0,03million d'euros en 2008 et 0,9 million d'euros en 2007.

Le chiffre d'affaires du Groupe est ainsi principalement généré par les clients de ses sites Internet, qui restent au cœur du développement et de la stratégie du Groupe.

Cependant, Meetic souhaite développer la part de ses autres sources de revenus, à savoir :

- *Les revenus issus des technologies de téléphonie mobile*

Le Groupe souhaite augmenter ses sources de revenus issues des technologies mobiles en profitant notamment du développement de l'UMTS et des fonctionnalités multimédia

associées. Le Groupe envisage en conséquence de continuer à développer son offre de services au travers des portails des opérateurs de téléphonie mobile en Europe avec sa marque MeeticMobile, et de capitaliser sur ses nombreux partenariats avec les principaux opérateurs mobiles en Europe pour lancer et développer des sites dédiés aux utilisateurs de la téléphonie mobile (Superlov, relancé sous la marque Peexme).

- *Les revenus issus de la commercialisation de ses espaces publicitaires et de la location d'adresses email de ses membres*

Le Groupe commercialise l'espace publicitaire disponible sur ses sites européens et loue via une régie, les adresses e-mail de ses membres ayant accepté (principe de l'« opt-in ») d'être contactés de la sorte et ciblées en fonction des critères correspondant aux besoins de ses différents annonceurs. Ces revenus représentaient, sur l'exercice clos au 31 décembre 2008, moins de 2 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Le Groupe estime disposer d'un trafic important : 5,4 millions de Visiteurs Uniques sur ses sites en Europe et près de 700 millions de pages vues sur le même mois (*source : Comscore, octobre 2008*). Cette audience, qualifiée, et pour près de la moitié féminine, constitue pour le Groupe un axe stratégique majeur pour le développement de ses revenus publicitaires.

Fort de cette audience et de sa notoriété, le Groupe s'est appuyé sur celle-ci pour promouvoir des nouveaux sites de contenu, basés sur un modèle d'audience et de revenus publicitaires, afin d'accroître la part des revenus publicitaires dans les revenus du Groupe.

Ainsi, le Groupe a lancé au cours de l'exercice écoulé, le site Internet VIOO, un portail communautaire féminin mixant du contenu rédactionnel, de la vidéo et du contenu généré par les utilisateurs.

- *Les revenus issus d'organisation d'évènements*

Meetic organise par le biais de prestataires des opérations événementielles sous la marque « Meetic Live » qui ont pour vocation de réunir des membres ou clients ou des personnes n'étant ni membres ni clients de Meetic. Ces évènements s'organisent principalement sous forme de soirées, mais peuvent aussi prendre la forme de rencontres basées sur les loisirs.

E. Développement de la couverture internationale

Le Groupe a significativement étendu sa couverture internationale au cours des deux dernières années, principalement par croissance externe, mais aussi par le développement de la marque Meetic dans de nouveaux pays. Les sites du Groupe sont désormais disponibles en 11 déclinaisons linguistiques différentes (français, espagnol, allemand, anglais, italien, néerlandais, suédois, danois, portugais, taïwanais et brésilien). Le Groupe étudiera les opportunités de développement international par le déploiement de ses marques dans les pays où il n'est pas encore présent s'il estime que les conditions de maturité et de taille de ces marchés sont réunies.

F. Etude des opportunités d'acquisition offrant une forte complémentarité

Le Groupe a jusqu'à présent, démontré sa capacité à intégrer techniquement, fonctionnellement et en termes d'organisation interne sans surcoût notable les acquisitions réalisées au cours des trois dernières années. L'organisation du Groupe a ainsi été

dimensionnée en termes de ressources humaines pour faire face à une internationalisation croissante et à la gestion délocalisée de filiales. Le Groupe estime par ailleurs avoir la capacité technique d'intégrer ou d'interconnecter les bases de données des filiales acquises, comme il l'a fait au cours des trois dernières années.

Le Groupe estime avoir réalisé la majeure partie de son programme d'acquisitions stratégiques pour se développer hors d'Europe et consolider son leadership Européen.

Néanmoins, dimensionné et organisé pour la croissance internationale, le Groupe continuera à étudier les opportunités de croissance externe qui présenteraient une forte complémentarité avec ses activités actuelles et/ou des synergies lui permettant d'améliorer sa rentabilité.

Le Groupe a annoncé en février 2009 la signature d'un accord avec le Groupe américain IAC en vue de l'acquisition par Meetic, et sous certaines conditions, des activités Europe de dating et de matchmaking de Match.com. La conclusion de cet accord permettra à Meetic de développer sa présence sur les marchés européens de la rencontre en ligne et d'améliorer son offre de service auprès de ses abonnés et futurs abonnés.

6.4 Le marché de la rencontre en ligne : un marché neuf au cœur d'une double dynamique technologique et sociologique

Le développement rapide de l'offre Meetic (en France, puis dans le reste de l'Europe) résulte de la conjugaison de deux facteurs déterminants : une dynamique technologique dans les secteurs de l'Internet et de la téléphonie mobile, et une dynamique sociologique.

A. Une dynamique technologique

Le développement de l'activité de Meetic et de ses autres sites bénéficie principalement de l'essor d'Internet. Le Groupe entend également profiter du développement technologique du secteur de la téléphonie mobile pour proposer ses services, dans une logique d'accès multi supports.

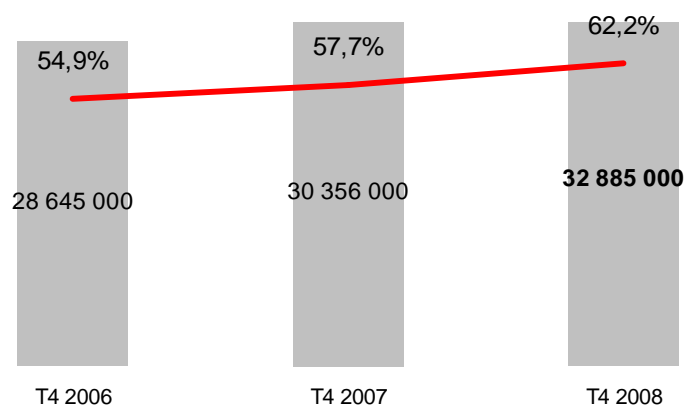
(i) Une dynamique technologique dans le secteur de l'Internet

L'activité de Meetic est étroitement liée au développement des échanges et des habitudes de consommation en ligne, ces deux facteurs dépendant principalement de la croissance du taux de pénétration d'Internet, de la généralisation de l'accès haut débit, et de la sécurisation des paiements en ligne.

➤ Une croissance du taux de pénétration d'Internet favorable à un accroissement des échanges en ligne

La croissance du taux de pénétration d'Internet accroît, de fait, les possibilités d'utilisation des services de rencontres en ligne.

A cet égard, 32,8 millions de personnes avaient accès à Internet à leur domicile, en France, au cours du dernier trimestre 2008, à mettre en parallèle avec les quelques 28,6 millions d'internautes à fin 2006. Ainsi, la part d'internautes dans la population française (11 ans et plus) a grimpé de 7,3 points, sur cette même période, pour atteindre 62,2 % (source : Médiamétrie, 4^{ème} trimestre 2008).



Évolution du nombre de personnes connectées à Internet en France

(source : Médiamétrie)

La croissance du taux de pénétration d'Internet a été favorisée par l'accroissement du taux d'équipement informatique des foyers du fait, notamment, de la baisse significative du prix des ordinateurs personnels au cours des dernières années. En outre, le marché de la fourniture d'accès à Internet a été porté en France, et plus généralement en Europe, par la libéralisation du secteur des télécommunications et la concurrence accrue qui en a résulté. En France, après l'apparition des offres gratuites en 1998, les offres d'accès illimité bas débit sous forme de forfaits proposés à partir de 2001 ont favorisé de manière significative l'accroissement du taux de pénétration d'Internet.

Le Groupe estime que le taux de pénétration d'Internet pourrait continuer à augmenter en France et plus généralement en Europe et compte en conséquence bénéficier de cette évolution positive dans le cadre de ses perspectives de croissance.

➤ *Un accroissement du taux d'accès à l'Internet haut débit induisant une modification du comportement des internautes*

De manière générale, les technologies du haut débit permettent d'améliorer significativement la qualité technique de l'accès Internet proposé, notamment l'accroissement de la vitesse de navigation sur Internet et la fluidité qui en résulte. Cette fluidité accrue facilite l'utilisation des différents services disponibles sur Internet et les échanges qui s'y déroulent.

En France, environ 13,9 millions d'accès Internet haut débit étaient recensés au 4^{ème} trimestre 2008 (source : Médiamétrie 2008).

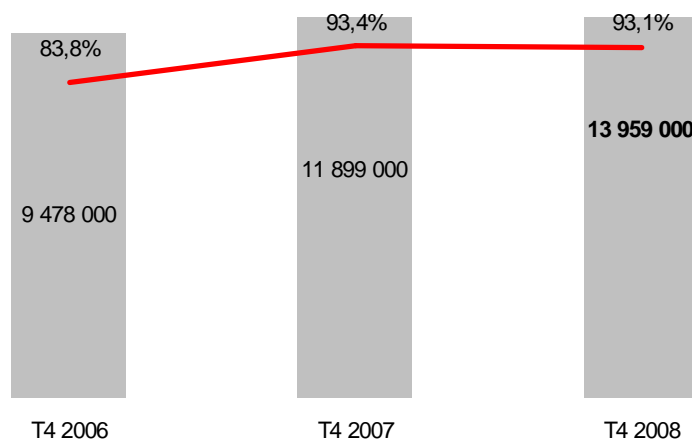
En France, l'accroissement du taux d'accès à l'Internet haut débit s'explique par l'évolution attractive des politiques tarifaires proposées par les fournisseurs d'accès à Internet, suite à la libéralisation du secteur des télécommunications.

Les nouvelles possibilités offertes par l'accès Internet haut débit et l'apparition d'offres d'accès illimité (permettant de se connecter de manière permanente) ont entraîné une modification du comportement des internautes et un accroissement du temps passé sur Internet.

Croissance du taux d'accès à l'Internet haut débit en France

Nombre et parts dans l'ensemble des foyers ayant accès à Internet)

Source : Médiamétrie, T4 2008



Le Groupe considère que l'amélioration de la fluidité de la navigation sur Internet et l'accroissement des échanges qui s'y déroulent constituent des atouts importants dans le cadre de sa croissance.

Le Groupe estime, en outre, que le taux de pénétration du haut débit pourrait continuer à augmenter en France et plus généralement en Europe, et conforter en conséquence ses perspectives de croissance.

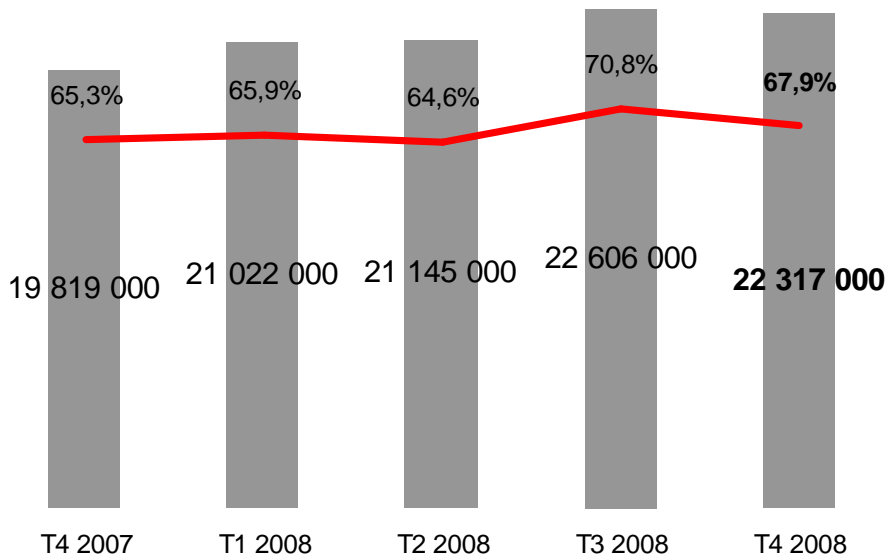
- **Une sécurisation des paiements en ligne induisant un accroissement de la consommation**
L'amélioration des systèmes de sécurisation de paiement en ligne a comme conséquence directe l'augmentation du nombre de cyber-consommateurs.

A cet égard, le Groupe estime que cette évolution pourrait continuer à bénéficier à Meetic et ses sites et participer ainsi à l'augmentation du taux de conversion de membres en clients.

Alors que le nombre d'internautes français était au quatrième trimestre 2008 en progression de 8,3 % par rapport au dernier trimestre 2007, s'établissant ainsi à 32,8 millions, le nombre de cyber consommateurs français affichait sur la même période une croissance supérieure à 12,60 % et atteignait plus de 22,3 millions d'individus (soit environ 67,9 % du nombre total d'internautes français) (source : Médiamétrie T4 2008).

Évolution du nombre d'acheteurs en ligne et de leur part dans la population internautes en France

(Source : Médiamétrie T4 2008)



(ii) Une dynamique technologique dans le secteur de la téléphonie mobile

Initialement accessible seulement à partir d'Internet, Meetic est, depuis 2003, accessible sur les téléphones mobiles, dont le parc affiche depuis plusieurs années une progression significative tant en France qu'à l'étranger sous l'effet d'une concurrence accrue en matière tarifaire. Le nombre d'utilisateurs de la téléphonie mobile en France (nombre de cartes Sim en service) s'élève à 56,4 millions à la fin du troisième trimestre 2008. Ce chiffre s'est accru de 3,2 millions sur un an, soit une augmentation annuelle de 6 % (source : ARCEP *Etat des lieux de la téléphonie mobile, 2008*)

De plus, le trafic SMS a connu tout au long de l'année 2008 une forte croissance pour atteindre un volume de 8,6 milliards de SMS échangés contre 4,9 milliards au troisième trimestre 2007. Les personnes utilisant leur mobile pour accéder à Internet représentent un tiers des abonnés, en progression de presque 10 % par rapport à l'année 2007 (source : ARCEP *Etat des lieux de la téléphonie mobile, 2008*).

La progression de la pénétration du parc actif multimédia mobile est passée en France de 30,3 % du parc mobile français en septembre 2007 à 32,8 % en septembre 2008 (source : ART – *L'observatoire Mobile, « Chiffres au 31 décembre 2008 »*).

En conséquence, le Groupe considère que l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile et le développement des services et technologies associés représente pour lui des opportunités de croissance supplémentaires. Meetic devrait, en effet, continuer de bénéficier de l'ensemble de cette dynamique technologique dans le cadre, notamment, de son déploiement européen sur le secteur de la téléphonie mobile.

B. Une dynamique sociologique

Meetic a su développer et proposer des services en adéquation avec les nouveaux besoins créés par l'accroissement du nombre de personnes vivant seules. A cet égard, le Groupe

estime que cet accroissement et les conséquences qui y sont liées devraient avoir un impact positif sur sa croissance.

➤ *Un accroissement du nombre de personnes vivant seules*

L'augmentation significative du nombre de personnes vivant seules est notamment liée à l'entrée plus tardive des jeunes dans la vie active, à l'augmentation de la durée de vie et à l'évolution des mœurs et des modes de vie (comme le recul de l'âge du mariage).

En France, 8,6 millions de personnes vivaient seules en fin d'année 2005 (source : INSEE, *Enquête annuelle de recensement 2006*), en augmentation de 15% par rapport à l'année 1999 où l'on dénombrait 7,5 millions de personnes vivant seules (source : INSEE, *Recensement de la population 1999*). Ainsi, les célibataires représentaient en France 35,5% des personnes de 15 ans ou plus en 2005 (source : INSEE, *Enquête annuelle de recensement 2006*).

➤ *Un statut de célibataire assumé*

L'augmentation significative du nombre de célibataires a, semble-t-il, fait évoluer la perception des modèles sociaux. En effet, il semble que, de manière générale, le statut de célibataire soit désormais plus facilement assumé par les personnes vivant seules.

Cette évolution se traduit par le développement d'un marché économique spécifique offrant un large choix de produits et services dédiés (vacances, colocation, soirées pour célibataires etc.). Les services de rencontres en ligne sont ainsi considérés comme le deuxième moyen le plus efficace pour faire des rencontres (source : IFOP Janvier 2007)

➤ *Une perception de plus en plus favorable de l'utilisation d'Internet pour nouer des rencontres amoureuses*

Il ressort d'une étude IFOP d'octobre 2004 qu'environ 44 % des européens sondés estiment qu'une relation nouée par le biais d'Internet a autant de chance de durer dans le temps qu'une relation initiée par un autre mode de rencontres et en conséquence qu'une « fois la démarche réalisée et assumée, la qualité de la relation elle-même n'est pas remise en cause ». L'étude IFOP montre que le regard de la société a fortement évolué : Internet est désormais accepté comme un moyen moderne et efficace de rencontrer l'autre. Internet est ainsi jugé par en moyenne un européen sur cinq comme « le moyen le plus rapide et le plus efficace de rencontrer l'âme sœur aujourd'hui ».

D'autre part, toujours d'après une étude IFOP de 2007, 40 % des célibataires interrogés jugent les sites de rencontres comme l'investissement le plus efficace pour faire des rencontres.

La Groupe considère que l'évolution positive de la perception des rencontres en ligne pourrait encore soutenir ses perspectives de croissance.

C. Un marché neuf en croissance rapide

➤ *Une croissance soutenue appelée à se développer*

Il apparaît que les personnes vivant seules manquent d'occasions d'effectuer de nouvelles rencontres. En particulier, environ 49 % des européens sondés par l'IFOP en octobre 2004 estimaient qu'il est plutôt difficile de nouer des relations amoureuses (ils étaient environ 44 % à considérer qu'il est plutôt difficile de nouer des relations amicales). L'utilisation d'Internet aux fins de nouer de nouvelles relations (amicales ou amoureuses) est en progression. En Europe, ce mode de rencontres semble susceptible de se

développer (source : IFOP, octobre 2004). Toujours selon l'IFOP, pour près de 8 européens sur 10, ce mode de rencontre est appelé à se développer fortement.

Ainsi, Jupiter Research estime que le nombre de personnes déclarant utiliser des sites de rencontres en ligne en Europe a augmenté de manière significative, de 4 % en 2005 à 6 % en 2006 (source : Jupiter Research, décembre 2006).

➤ *Un marché au potentiel de revenus significatifs*

Bien qu'il n'existe pas, à la connaissance du Groupe, d'étude fiable portant sur le marché des rencontres en ligne au niveau mondial, le Groupe estime que les dépenses de « *dating* » et « *personals* » tirent profit des dynamiques technologiques et sociologiques évoquées ci-dessus.

Aux Etats-Unis, selon l'institut ComScore Media Metrix, les dépenses sur des sites de rencontres en ligne et de petites annonces de rencontres (« *dating* » et « *personals* ») auraient constitué, dès l'année 2004, le premier poste de dépenses des internautes dans les services en ligne payants. D'après le cabinet spécialisé Piper Jaffray, le marché du dating aux Etats-Unis a atteint 1,03 milliard de dollars au cours de l'année 2007 mais le nombre d'utilisateurs payants y connaît une légère baisse.

En ce qui concerne les marchés français et européen de rencontres en ligne, les perspectives de croissance semblent plus dynamiques en comparaison avec les Etats-Unis où 20 % des internautes déclarent avoir déjà utilisé un site de dating contre seulement 4 % en Europe (source : Jupiter Research).

Ainsi, ce même cabinet spécialisé estime que les dépenses sur des sites de rencontres en ligne sur le marché européen, devraient atteindre une croissance annuelle de 24 % d'ici 2012, tandis que la croissance ne sera que de 7 % annuelle, sur cette même période, aux Etats-Unis (source : Jupiter Research, décembre 2006).

Cette tendance dynamique est en adéquation avec l'accroissement observé du nombre de profils enregistrés sur les différentes déclinaisons linguistiques du site Meetic depuis sa création et de ses revenus en Europe, et conforte ses perspectives de croissance.

6.5 Organisation du secteur de la rencontre en ligne

A. Une segmentation sectorielle

Le Groupe exploite principalement Meetic, ainsi que les marques Lexa, DatingDirect et Neu.de en Europe, et ParPerfeito en Amérique du Sud, qui sont des sites de rencontres à vocation généraliste.

Le Groupe considère en conséquence que ses principaux concurrents sont ceux qui ont adopté la même approche, à la fois généraliste et internationale.

Le Groupe exploite également le segment du « *Matchmaking* » à travers les sites Meetic Affinity (en France, Espagne, Italie), Lexamore (Hollande), Partner.de (Allemagne) et DatingDirect Affinity (Angleterre), qui sont des sites de rencontres basé sur des critères de rapprochement psychologique. En Europe, Parship, leader sur son marché d'origine en Allemagne fait figure de principal concurrent de Meetic Affinity sur ce segment, tandis que Chemistry (marque de Match.com) représente le principal concurrent aux Etats-Unis.

De plus, le Groupe a, au cours de l'année 2007, acquis le site de rencontres homosexuelles Cleargay.

A côté des sites généralistes de rencontres, certains acteurs ont une vocation plus locale ou communautaire et sont en conséquence plus spécifiquement orientés vers certains segments de population. A titre d'exemple, certains sites s'adressent à des personnes en quête de rencontres « libertines », même si la plupart de ces acteurs restent locaux (ilove en Italie par exemple).

Enfin, certains portails généralistes disposent d'une offre d'espaces de mise en relation au sein de groupes, au titre desquels il convient de citer les moteurs de recherche comme Yahoo!, les logiciels de discussion en ligne de type « Messenger », ou les sites à vocation communautaire et d'échanges comme Myspace, Windows Live Spaces ou plus récemment Facebook ou Smallworld.

Le Groupe entend suivre le développement des autres sites de rencontres, afin de pouvoir répondre, le cas échéant, aux évolutions des attentes du secteur des rencontres en ligne.

B. Une segmentation géographique

La plupart des acteurs du marché des rencontres en ligne ont une vocation et une audience nationale et n'ont en conséquence pas de réelle dimension internationale. Seuls quelques grands acteurs du secteur des rencontres en ligne sont à même de proposer des services aussi bien destinés à leur marché national que tournés vers des marchés étrangers.

(i) Les acteurs à vocation internationale

A côté de Meetic, le principal acteur du secteur des rencontres en ligne proposant une offre à la fois nationale et tournée vers des marchés étrangers est, selon Meetic, Match.com.

- **Meetic** : lancé en avril 2002, Meetic a enregistré des dizaines de millions de profils depuis cette date. Le site Meetic est opéré en 11 langues, sur 15 pays en Europe, et présent en Amérique du Sud. Avec 696 472 abonnés en décembre 2008 sur ses sites de rencontres, le Groupe estime être le n° 2 du marché mondial de la rencontre en ligne, derrière Match.com.
- **Match.com** : créé en 1995, Match.com est le premier site mondial de rencontres en ligne. D'origine américaine, cette filiale d'InterActiveCorp a une vitrine commerciale sur 5 continents, une présence dans 35 pays, et est accessible en 15 langues. Match.com revendique plus de 1.347 millions d'abonnés fin 2008 pour un chiffre d'affaires de 365,5 M USD (*source : IAC report – Q4 2008*).

Toutefois, d'autres acteurs initialement implantés sur un marché national donné pénètrent de plus en plus d'autres marchés nationaux. Ainsi, les acteurs comme Parship ou Be2 peuvent se prévaloir d'une présence paneuropéenne accrue.

Meetic estime que la « part d'audience¹ » est l'un des indicateurs les plus pertinents pour mesurer les performances des sites de services.

¹ Le calcul de la part d'audience est fait de la manière suivante : (nombre de visiteurs uniques sur le site * temps passé sur le site) / (nombre de visiteurs uniques de la sous catégorie « rencontre » * temps passé sur cette sous catégorie) * 100

En effet, l'indicateur de « visiteurs uniques » a été conçu pour mesurer l'audience des sites médias et non celle des sites de services et, à cet égard, le fait qu'un nombre important de visiteurs uniques visitent un site n'implique pas nécessairement que ces visiteurs utiliseront les services du site ou même qu'ils créeront un profil (dans les cas des services de rencontres). La notion de part d'audience, pour sa part, combine le nombre de visiteurs uniques sur un mois et le temps moyen passé chaque mois par ces mêmes visiteurs uniques. Cependant, la notion de visiteurs uniques est largement utilisée dans le secteur Internet et permet de comparer les audiences des sites et leur attractivité, au moins en termes de visites.

**Part d'audience sur le marché européen des principaux acteurs
de la rencontre en ligne**

Acteurs	Unique Audience (000)	Audience Part (%)
Meetic Network	8492	18,34
Be2	5342	1,58
Easyflirt	4821	2,24
Friendscout24	2271	7,67
Parship	2203	1,4
Match.com	2038	2,61

Source : Nielsen/NetRatings, octobre 2008

Au demeurant, le site Meetic étant accessible au travers de nombreux sites partenaires, le nombre réel de visiteurs uniques accédant au site Meetic est susceptible, selon le Groupe, d'être sensiblement plus important que celui comptabilisé par Nielsen/Netratings. En effet, les internautes visitant le site Meetic depuis l'un des sites partenaires seront comptabilisés ou non par Nielsen/Netratings comme des visiteurs uniques attribués à Meetic selon que l'adresse Internet (« url ») de la déclinaison du site Meetic co-exploitée avec ce partenaire sera de type « meetic.partenaire.com » (non comptabilisé) ou « partenaire.meetic.com » (comptabilisé). Ainsi, la part d'audience issue de la plupart des sites partenaires (tels que Lycos Europe, Yahoo France, Espagne ou Italie !, AOL Allemagne ou Orange) n'est pas systématiquement comptabilisée au profit du site Meetic.

Afin de donner une autre mesure plus pertinente à cet égard et permettre la comparabilité des audiences des sites et de leur réseau de partenaires, Meetic communique également sur la notion de visiteurs uniques sur ses sites et via son réseau de partenaires.

Le tableau ci-après présente l'audience en termes de visiteurs uniques selon l'institut ComScore des sites de rencontres y compris leur réseau de partenaires :

Acteurs	Total Unique Visiteurs (000)
Meetic	5377
Friendscout24	3157
Easyflirt	2475
Match.com	1744
Ilove.de	1679
Parship	697

Source : Comscore Media Metrix, octobre 2008

(ii) Les acteurs à dimension nationale

En France, comme sur les autres marchés vers lesquels l'offre de Meetic est destinée, le Groupe est également confronté à la concurrence d'acteurs à dimension essentiellement nationale.

En France, quelques acteurs strictement nationaux sont présents, ce qui peut notamment s'expliquer par la transformation des sites Minitel en sites Internet. Parmi ces acteurs français figure notamment Easyflirt.

Part d'audience en France des principaux acteurs de la rencontre en ligne

Acteurs	Unique Audience (000)	Audience Part (%)
Meetic	4780	24,3
Easyflirt	3945	5,6
Amoureux.com	1145	5,9
Match	730	1,2
Rezo G	131	2,1
Mes Dialogues	229	3,5
Adopteunmec.com	285	16,7

Source : Nielsen/NetRatings, octobre 2008

A l'instar de la France, des acteurs nationaux existent dans chaque pays européen vers lesquels Meetic destine son activité comme Friendscout en Allemagne et SuperEva en Italie. Il convient enfin de préciser que certains sites nationaux étrangers positionnés sur le segment du « *matching* psychologique » (rapprochement de personnes sur la base de profils psychologiques et sociologiques) cherchent à développer leur marque en Europe (tels que Parship en Allemagne).

6.6 Les principes clés de l'offre de services Meetic

L'augmentation du nombre de personnes vivant seules a accru les besoins de rencontres de ces personnes et de mise en relation entre elles. A ce titre, Internet et la téléphonie mobile constituent des vecteurs de nouvelles rencontres, vecteurs sur lesquels le Groupe a construit sa croissance et sur lesquels elle entend continuer à s'appuyer à l'avenir.

Le développement des rencontres par Internet et téléphone portable entraîne une modification des comportements adoptés dans le cadre de ces rencontres : la part croissante de nouveaux outils de communication comme le courriel (*e-mail*) et la discussion en direct (« *chat* »), ainsi que l'adoption éventuelle de pseudonymes pour communiquer ont modifié certains comportements en offrant aux internautes la possibilité d'adopter de nouvelles manières de communiquer. Dans ce cadre, Meetic s'est donné pour objectif de mettre à la disposition de ses clients des outils performants, conviviaux et simples d'utilisation répondant à l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins et adaptés aux nouvelles formes de communication.

Afin d'offrir à ses membres le service le plus innovant et le plus adapté à l'usage de ses membres et abonnés, Meetic a mis en ligne en 2007 la version « 2.0 » du site Meetic dans l'essentiel des pays européens où le Groupe est présent, site plus convivial et enrichi de nombreuses fonctionnalités.

A. Une offre basée sur trois piliers

(i) Un service parmi les plus complets et les plus performants

Meetic souhaite que les services qu'il fournit sur son site soient entièrement tournés vers la satisfaction des attentes et besoins de ses clients.

➤ Une base de profils de qualité

L'inscription au site Meetic requiert la saisie d'un profil de sept thèmes consolidant près de quatre-vingt critères :

- (i) des renseignements d'ordre général (âge, sexe, lieu de résidence, niveau d'études) ;
- (ii) la description physique (taille, poids, couleur de cheveux, etc.) ;
- (iii) le style de vie (loisirs, sports, goûts culinaires, nourriture préférée, etc.) ;
- (iv) la recherche (description de la personne recherchée) ;
- (v) l'annonce (rédaction libre) ;
- (vi) la photo et l'annonce vocale ;
- (vii) l'annonce vidéo.

La majorité des questions est facultative, mais l'inscription dans la base de profils nécessite de renseigner au moins dix critères dont l'adresse courriel (*e-mail*). Après validation des données par l'équipe de modérateurs, et notamment après un contrôle de la photo (présentation et cohérence avec l'annonce), le profil est mis en ligne.



➤ **Une multitude d'applications à la disposition des clients**

Le Groupe considère que les applications qu'il propose à ses clients revêtent une forme innovante. Ces applications mettent à profit l'interactivité offerte par la variété des outils de communication Internet et de téléphonie mobile (principalement WAP, i-mode © et SMS) pour optimiser l'utilisation des services Meetic par les clients de Meetic et, en conséquence, accroître les possibilités de mise en contact entre ces clients. A titre d'exemple, « MeeticMobile » permet d'accéder directement à son compte Meetic à partir d'un téléphone compatible WAP ou i-mode ©, « Meetic visio » permet de visualiser son interlocuteur dans un environnement sécurisé.



Parmi les applications à sa disposition, chaque client peut :

- sélectionner les personnes inscrites susceptibles de l'intéresser grâce à des recherches prédéfinies en fonction de critères plus ou moins nombreux ;
- se signaler à l'attention des personnes qui l'intéressent, soit par l'indication « je flashe pour vous », soit par l'envoi d'un message par le biais d'une messagerie interne instantanée propre à Meetic ;
- discuter (« *chatter* ») en direct sur le site avec d'autres clients ;
- recevoir directement sur sa boîte e-mail une sélection de profils correspondant à ses critères de recherche ;
- avoir accès à l'historique des personnes ayant consulté son profil ; et
- recevoir une alerte dès qu'une personne aura consulté sa page ou lui aura envoyé un message.

A chacune de ses connexions, chaque membre peut visualiser sur sa page d'accueil la liste des dernières personnes ayant visité son profil ou qui lui ont signalé une marque d'intérêt. Enfin, chaque client qui se connecte peut vérifier s'il a reçu des messages et si ses contacts sont en ligne.

➤ *Une utilisation simple des services Meetic*

En dépit d'une multitude de fonctionnalités qui pourraient complexifier l'utilisation de ses services de rencontres en ligne, Meetic s'attache à rendre la navigation sur ses sites simple, fluide, rapide et intuitive. Meetic adopte la même approche dans la fourniture de services de rencontres par téléphonie mobile.

Le Groupe considère que les modalités de fonctionnement et la facilité d'utilisation des différentes applications qu'il propose rendent la navigation de ses clients sur le site de Meetic plus fluide (que ce soit sur Internet ou par le biais de la téléphonie mobile) et confèrent une vraie convivialité à son site et aux échanges qui s'y déroulent.

➤ *Une couverture internationale*

Le contenu du site ayant été décliné en 11 langues destinées à 15 pays européens et 2 zones géographiques hors Europe, l'Amérique Latine et les Etats Unis, Meetic s'est constitué une audience internationale à même de lui permettre d'accroître son audience et ses parts sur ces différents marchés.

En outre, du fait de la multiplicité des déclinaisons linguistiques et de l'accessibilité à ces différentes déclinaisons quel que soit le pays depuis lequel l'utilisateur se connecte, Meetic favorise les rencontres transfrontalières, ce qui lui a permis de développer son activité à l'étranger.

(ii) Des services performants fondés sur des atouts techniques

Un des défis de la fidélisation de ses abonnés actuels et de l'attraction de nouveaux membres et abonnés réside dans la capacité du Groupe à proposer une qualité de services qu'elle souhaite optimale grâce à la maîtrise technologique de ses sites et de ses applications.

Afin d'y parvenir, le Groupe réalise la quasi-totalité de ses développements en interne, développements qui sont en conséquence la propriété du Groupe. Ces développements concernent à la fois les nouvelles applications, les nouveaux services, mais aussi

l'amélioration de la qualité et de la convivialité des sites, ainsi que la nouvelle version et les nouvelles fonctionnalités.

➤ *Une architecture technique assurant une disponibilité optimale*

En termes d'architecture technique, le Groupe applique ce qu'il considère être les meilleurs standards du marché en vue d'optimiser la fluidité et la sécurité de ses sites. A cet égard, le Groupe a procédé en 2005 à une évolution de sa plate-forme informatique vers une structure redondante, en mode « sites actif/actif », constituée de deux sites physiques actifs en parallèle, reliés par deux chemins protégés.

Les sites du Groupe, à l'exception des sites brésiliens et celui de Cleargay sont tous gérés de manière centralisée sur la même plate-forme, ou servie par elle lorsque les sites ne sont pas hébergés directement sur sa plate-forme.

Ce dispositif est composé de plusieurs étages :

- les technologies de « *load balancing* » pour garantir de manière automatique et intelligente une disponibilité et une distribution de contenu optimales sur Internet et dès lors procurer une meilleure fluidité des requêtes depuis l'internaute vers les serveurs, ainsi que l'équilibrage de charge (« *load balancing* ») entre les deux « *datacenters* ». Le système de « *load balancing* » assure une continuité de fonctionnement en cas de situation dégradée due à une panne d'un ou plusieurs serveurs frontaux ou à une défaillance de l'une des liaisons Internet ;
- deux accès Internet indépendants pour garantir une disponibilité d'accès quasi-permanente ;
- deux « *datacenters* » dont les informations sont synchronisées à tout moment et à très grande vitesse. Grâce à cette redondance, l'ensemble des serveurs communiquent entre eux comme s'ils étaient en réseau local, donc sans perte de temps (latence minimum) ; et
- le Groupe, par ailleurs, fait appel à un prestataire qui fournit une solution de cache global déporté et hiérarchisé afin d'optimiser les temps d'affichage des éléments les plus volumineux du site Meetic (images, photos, etc.) et améliorer la disponibilité de ses sites quel que soit le lieu depuis lequel celui-ci est accédé.

➤ *Une messagerie en ligne intégrée, texte et vidéo*

Grâce à son expertise technologique, Meetic est l'un des seuls sites de rencontres en ligne au monde à proposer à ses abonnés de communiquer en ligne depuis n'importe quelle page du site sans avoir recours à une solution installée sur leurs propres ordinateurs (pas de chargement préalable d'une application, contrairement à une application de type « Messenger » par exemple). La version « 2.0 » de Meetic intègre par ailleurs non seulement la messagerie instantanée « texte » mais aussi la vidéo, avec l'outil « MeeticVisio ».

Disposer d'une telle messagerie instantanée relève d'un défi technologique consistant à intégrer une technologie de haut niveau capable non seulement de gérer plusieurs dizaines de milliers de connections simultanées et plusieurs milliers de messages et/ou vidéos par minute, mais également d'assurer une parfaite interopérabilité entre le site Internet et la téléphonie mobile.

➤ *Un système de paiement sécurisé*

Le Groupe met en œuvre les moyens adaptés pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques et dispose à ce titre d'un système de sécurisation des paiements fourni par des prestataires extérieurs.

(iii) Une sécurité des informations disponibles et des messages échangés

➤ *La modération, clef de voûte du site Meetic*

Meetic attache une importance toute particulière au confort et à la sérénité de ses membres et abonnés lors de l'utilisation de ses services, et a mis en œuvre un système de vérification des profils et de modération des messages par le biais de procédures de contrôle rigoureuses. Sur les 377 collaborateurs que compte le Groupe au 31 décembre 2008, un tiers d'entre eux sont dédiés au service client et modération en Europe et au Brésil. Meetic a, à ce titre, fait de la qualité de la modération de ses sites un enjeu majeur de sa stratégie afin de fournir un service de rencontres qu'il souhaite de qualité et respectueux de la personne humaine.

Atout clé du Groupe, le pôle modération a pour mission de :

- modérer les informations accessibles au public (photographies, annonces écrites et vocales) avant leur publication, par des contrôles systématiques réalisés manuellement ;
- faire en sorte que les membres et clients respectent le contrat les liant à Meetic ou à ses filiales au travers de la charte de confiance et des CGU approuvées lors de leur inscription ; et
- maintenir la convivialité des sites en assurant la surveillance des sites par des contrôles automatiques a posteriori des échanges entre clients.

La charte de confiance expose les 5 principaux engagements de la Société concernant le fonctionnement du site Meetic :

1/ Sécurité

Meetic s'engage à surveiller et contrôler ses sites et d'identifier ses abonnés en cas de problème de comportement.

2/ Protection des informations personnelles

Meetic s'engage à ne jamais transmettre aux autres membres des données personnelles.

3/ Contrôle et modération des informations contenues dans les profils

Meetic s'engage à contrôler a priori, à modifier ou à rejeter toute annonce, photo ou vidéo incorrecte, vulgaire ou non conforme à l'esprit du service.

4/ Gestion de la tranquillité

Meetic s'engage à donner à ses membres les moyens techniques leur permettant de ne plus être contacté par un membre.

5/ Loyauté du service

Meetic s'engage à ne faire en aucun cas appel à un service d'animation destiné à augmenter artificiellement le nombre de contacts sur le site.

- *Des contrôles systématiques préalables à toute mise en ligne d'annonces et/ou de photos*
 Dans le cadre de sa volonté d'assurer la qualité des informations présentes sur son site, Meetic effectue de manière systématique un contrôle préliminaire intégral de toute donnée devant être publiée. En conséquence, les photos et annonces d'un profil ne pourront être consultées qu'après une procédure rigoureuse de contrôle s'articulant autour de trois axes :
 - la vérification des photos jointes : la personne doit être reconnaissable facilement, aucune autre personne ne doit être présente sur la photo et la photo ne doit comporter aucun caractère suggestif. La vérification des photos jointes est réalisée en deux étapes. La première, sous-traitée, a pour objectif (i) de faire un premier tri en supprimant les photos qui ne correspondent pas à la charte de confiance et celles qui ne sont pas suffisamment de bonne qualité, (ii) de recadrer la photo sur le visage (si besoin est), et (iii) éventuellement de retoucher la photo. La deuxième étape, qui a pour objectif le contrôle puis la publication de la photo, est mise en œuvre par des équipes internes ; c'est à cette occasion qu'un deuxième filtrage est effectué par les collaborateurs internes, afin de vérifier la cohérence entre la description physique déclarée et la photo ;
 - la vérification de l'annonce écrite : chaque annonce doit être conforme à la charte de confiance et aux CGU, ne doit pas contenir d'énonciation à caractère obscène ou vulgaire et ne doit pas constituer une forme de racolage plus ou moins habilement présenté. Aucune annonce ne doit comporter d'adresses courriel ou de site Internet ou de coordonnées personnelles. La cohérence des informations est également vérifiée ; et
 - l'écoute des messages audio, ou le visionnage des annonces vidéo, réalisés en appliquant les mêmes critères que ceux décrits pour la vérification des photos et de l'annonce écrite.

Depuis l'origine, tous ces contrôles préalables sont réalisés manuellement pour chaque nouvelle demande d'inscription, aucun logiciel n'étant assez performant pour assurer un tel niveau de vérification. La validation d'un profil ou, le cas échéant, l'envoi d'une demande de modification de son annonce à l'internaute sont réalisés dans un délai maximum de 48 heures ouvrées suivant la réception d'une demande d'inscription.

En moyenne, au cours du dernier trimestre 2008, l'équipe de modération a réalisé 1,4 millions de contrôles a priori par mois, portant sur 703 000 photos et 711 000 annonces (*source interne*).

- *Des contrôles a posteriori sur la base de critères d'appréciation objectifs*
 Les échanges sur les sites de la Société font, en permanence et de manière spontanée, l'objet d'une surveillance dont le principe et les modalités ont été acceptés par les membres et abonnés, par détection de mots clés ou de comportements suspects, ou suite au signalement fait par un utilisateur qui estimerait que l'un de ses interlocuteurs ne respecte pas la charte de confiance ou les CGU de Meetic.
 Les signalements sont traités en temps réel 6 jours sur 7. En cas de constat du non respect de la charte de confiance ou des CGU, le modérateur dispose de diverses sanctions possibles dont la graduation est fonction du manquement constaté. Il peut s'agir de :
 - l'effacement du message incriminé (qu'il ait été lu ou non) et/ou l'effacement de l'ensemble ou d'une partie des messages envoyés par le même client (qu'ils aient été lus ou non) selon la gravité du/des message(s) incriminé(s) ;

- l'envoi d'un message d'avertissement pouvant conduire en cas de récurrence à la suppression du profil de la base ; ou
- l'envoi d'un avertissement légal consistant en une mise en demeure de cesser le trouble manifestement illicite.

➤ *Un service clients dédié à la fidélisation*

Afin d'assurer à ses membres et abonnés un service répondant de manière optimale à leurs attentes et de les fidéliser, Meetic a mis en place un service clients totalement intégré. Plusieurs dizaines de milliers de courriels sont reçus chaque mois portant tant sur des demandes d'informations sur le fonctionnement ou les offres commerciales de Meetic que sur des réclamations suite à des problèmes rencontrés (problèmes de connexion, de facturation, etc.).

Pour réaliser de manière rapide le traitement des courriels reçus en plusieurs langues, Meetic s'est doté du logiciel Eptica utilisé habituellement dans les centres d'appels, lequel redirige le courriel vers la personne la plus compétente pour le traiter en fonction du motif du contact, de la nationalité de l'expéditeur mais aussi de la priorité associée. Celle-ci est définie en fonction de la qualité du requérant (membre, client) et du motif de la demande (à titre d'exemple, un problème de facturation sera traité prioritairement par rapport à une demande d'information générale).

Meetic considère ce service comme essentiel dans sa stratégie de fidélisation de ses clients et de lutte contre le désabonnement. Il permet en outre de disposer d'un retour très important sur la satisfaction et les problèmes rencontrés qui pourront, le cas échéant, justifier une allocation de ressources spécifiques sur une problématique identifiée.

Afin de pouvoir effectuer une modération efficace des profils et faire face à l'ensemble des demandes de ses membres et clients tant français qu'étrangers, le Groupe a continué à recruter une équipe multilingue spécifiquement dédiée à ces tâches. La connaissance de la langue utilisée par les membres et clients et de la culture de chaque pays vers lequel Meetic destine principalement ses activités est en effet primordiale afin de pouvoir déceler tout message ou expression inapproprié ou encore de s'assurer que les photographies des profils à diffuser sur le site ne sont pas par exemple celles d'une célébrité locale inconnue en France. Chaque collaborateur se voit remettre à cet effet un « manuel de référence du modérateur » et bénéficie d'une période de formation interne et de parrainage.

L'équipe de modération et service Clients Europe comptait ainsi, en décembre 2008, 103 opérateurs de 23 nationalités différentes.

Au niveau du Groupe, le nombre d'opérateurs dédié à la modération et au service Clients s'élevait à 128 collaborateurs.

B. Des formules de paiement différenciées

(i) Une offre différente entre les quatre groupes de population visés

La Société propose à ses membres et clients la consultation de profils d'autres membres et abonnés. A ce titre, la Société propose une offre tarifaire différenciée en fonction de la nature de la recherche effectuée et donc du fichier qui sera consulté, tel que déterminée lors de l'inscription du membre. La Société dispose à cet égard de quatre types de fichiers distincts : homme cherchant femme, homme cherchant homme, femme cherchant femme et femme cherchant homme, quelle que soit la nature de la relation recherchée.

En fonction des marchés et de leur maturité, les tarifs sur les différentes recherches peuvent être identiques ou différenciés.

(ii) Des formules de paiement adaptées aux différentes attentes des clients

L'inscription sur Meetic ou ses autres sites est gratuite : l'insertion d'un profil ne nécessite le paiement d'aucune somme. En revanche, l'utilisation des fonctionnalités du site est payante et nécessite en conséquence que la personne souhaitant utiliser ces fonctionnalités passe du statut de membre à celui d'abonné, par la souscription d'un abonnement simple (Pass) ou, le cas échéant, enrichi (Pass Premium ou Select).

➤ *Les abonnements*

Les abonnements (« Pass » sur les sites Meetic) sont des abonnements forfaitaires prépayés permettant d'utiliser de façon illimitée l'ensemble des services des sites.

Généralement, trois durées différentes de forfait sont proposées : 1 mois, 3 mois, et enfin, selon les sites, de 6 mois à 1 an.

Ci-après sont présentés à titre d'exemple (i) la grille tarifaire du site Meetic « 2.0 » en France, à date du présent document et (ii) les prix de l'abonnement 1 mois en vigueur, en fonction des services, des marchés et selon la devise locale le cas échéant, des autres sites du Groupe.

(a) Offre tarifaire Meetic 2.0 - France

	Offre tarifaire Meetic 2.0		
	Pass 1 mois	Pass 3 mois	Pass 6 mois
Pass Meetic	29,99 € / mois	19,95 € / mois facturé en un paiement de 59,85 €*	14,95 € / mois*
Upgrade Pass Premium / Select	Premium 14,90 € / mois	Select 9,90 € / mois*	Premium + Select 24,80 € / mois
Pass Premium	44,89 € / mois	34,85 € / mois*	29,85 € / mois
Pass Select	39,89 € / mois	29,85 € / mois*	24,85 € / mois

* tarifs en vigueur au 23/02/09 – Meetic.fr

(b) Exemples de tarifs abonnements 1 mois et 3 mois – Sites du Groupe

Site	Abonnement 1 mois	Abonnement 3 mois
Meetic Suisse	59,95 CHF/mois	39,95 CHF/mois facturé en un paiement de 119,85 CHF
Meetic Pologne	49 ZL/mois	33 ZL/ mois facturé en un paiement de 99 ZL
Neu.de	29,99 €/mois	19,95 €/ mois facturé en un paiement de 59,85 €
Lexa.nl	24,95 €/mois	12,95 €/ mois facturé en un paiement de 38,85 €
ParPerfeito	39,99 real/mois	29,99 real/ mois facturé en un paiement de 89,97 real
Dating Direct	22,8 £ / mois	14,99 £/ mois facturé en un paiement de 44,97 £
Meetic Affinity FR	Aucun	39 €/ mois facturé en un paiement de 117 €
Cleargay	29,99 €/mois	19,95 €/mois facturé en un paiement de 59,85 €

* tarifs en vigueur au 23/02/09.

Les abonnements sont majoritairement acquittés via un système sécurisé de paiement par carte bancaire. Dans ce cas, à défaut d'indication contraire lors de la souscription de l'abonnement, un renouvellement automatique du prélèvement par période d'un mois est généré sur la majorité des sites du Groupe, quelle que soit la durée initiale de l'abonnement.

➤ *L'offre mobile*

L'utilisation des services mobiles des sites du Groupe donne lieu à un paiement séparé lié à l'utilisation de ces services indépendamment ou en complément de l'accès via Internet. En Europe, le coût de l'abonnement mobile se situe entre 2 et 5 euros par mois, indépendamment des options. A titre d'exemple :

Pays	Portail opérateur Exemples	MEETIC	MEETIC Chat
Autriche (Neu)	T Mobile	3,90 € /mois	4,90 € /mois
Belgique	Mobistar Orange	4 € /mois	3 € /20 messages
Grande Bretagne (DD)	Orange World	3,99 £ /mois	Accès illimité déjà inclus
France	Bouygues Wap	3 € / mois	2 € / 20 messages
Allemagne (Neu)	Vodafone Live!	3,99 € / mois	1,99 € / 24H
Italie	H3G	3 € / semaine	Accès illimité déjà inclus
Espagne	Movistar Wap	3 € / mois	Accès illimité déjà inclus
Suisse	Swisscom Vodafone Live!	6 CHF / mois	1,5 CHF / 30 mn

* tarifs en vigueur au 23/02/09

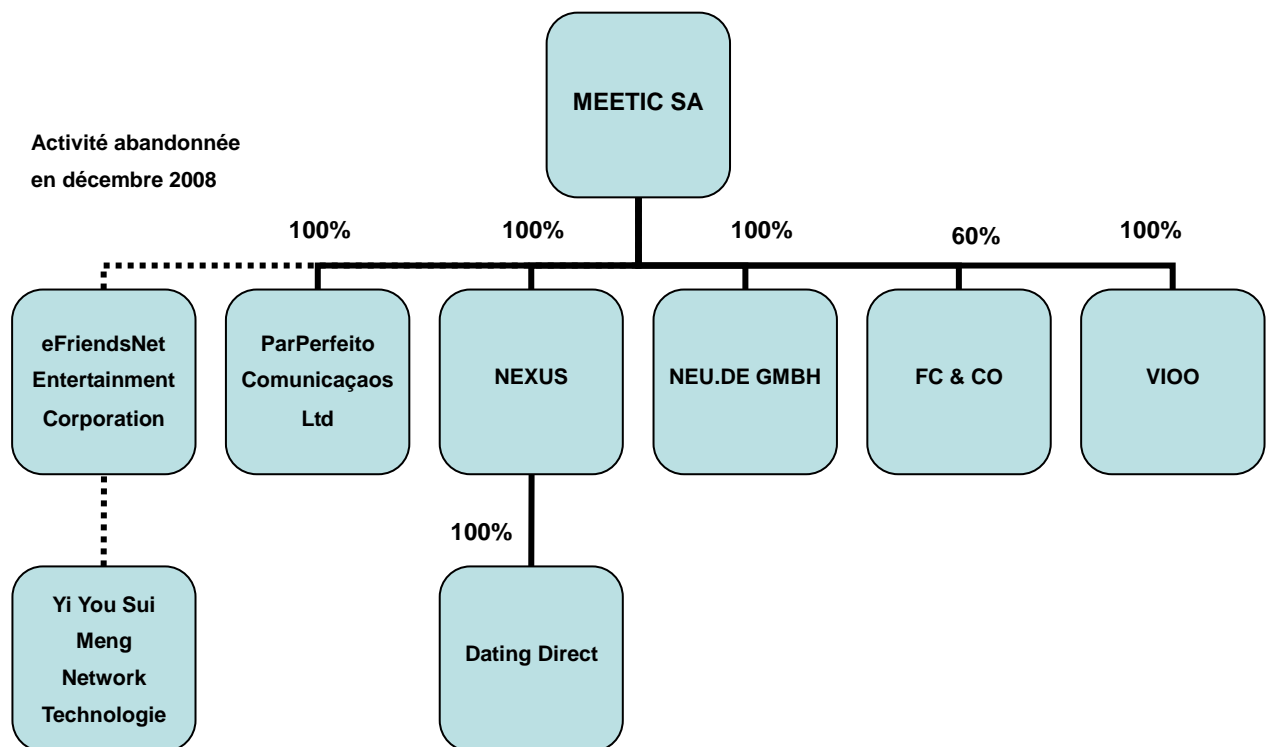
C. La politique de prix

Le Groupe applique actuellement une politique de prix différenciée pour l'accès à ses services Internet en fonction du marché auquel il s'adresse, notamment dans les pays à plus faible niveau de vie où une adaptation des tarifs proposés permet un meilleur développement de l'offre (Cf. Tableau 6.6 (B) (ii) - Exemples de tarifs abonnement 1 et 3 mois).

7. ORGANIGRAMME

Le Groupe détenait 5 filiales au 31 décembre 2008.

Au début de l'exercice 2008, le Groupe a acquis la société NEU en Allemagne. Au 28 mars 2009, l'organigramme juridique (lien en capital) en vigueur est le suivant :



Toutes ces filiales sont contrôlées à 100 % par la Société en tenant compte de, dans le cas de FC&Co, l'engagement de rachat des minoritaires.

Au cours de l'exercice, le Groupe a décidé de se retirer du marché chinois. A cette fin, l'intégralité de sa participation dans eFriendsNet a été entièrement cédée auprès des actionnaires fondateurs de cette société.

ParPerfeito est une société acquise le 10 mai 2006. Basée à Rio de Janeiro (Brésil), cette société a pour objet l'édition de sites Internet.

Nexus Limited est une société acquise le 29 janvier 2007.

Cette société basée au Royaume-Uni détient l'intégralité des titres de la société DatingDirect Limited, également basée au Royaume-Uni, et qui a pour objet l'édition de sites Internet.

FC&Co, société éditrice du site Cleargay, est une société acquise le 17 octobre 2007, elle est basée en France et a pour objet l'édition de sites Internet.

Neu.de GMBH est une société acquise le 31 janvier 2008. Cette société est basée en Allemagne et a pour objet l'édition de sites Internet.

VIOO SAS est une filiale créée par Meetic, conformément à l'approbation du conseil d'administration du 25 juillet 2008, et a pour objet l'édition des sites internet.

Elles conservent la propriété de l'intégralité de leurs actifs, corporels et incorporels, et leur trésorerie.

Les conventions de trésorerie existantes entre Meetic et ses différentes filiales sont décrites au Chapitre 19 du présent document.

La filiale brésilienne ayant son activité dans un pays soumis à contrôle des changes, aucun contrat n'a pour le moment été conclu entre cette filiale et Meetic.

L'organisation et l'intégration fonctionnelle de ces filiales au sein du Groupe a été mise en œuvre au cours des exercices précédents, et est désormais effective.

Marc Simoncini, président et directeur général de Meetic, est président de la plupart des sociétés filiales (ParPerfeito, DatingDirect, FC&Co et VIOO).

Quelques éléments financiers sélectionnés sont présentés ci-dessous.

Les données financières sont issues des états financiers établis selon les normes comptables locales non arrêtés par les organes de gestion des filiales.

Informations financières filiales et participations	Capital En K€	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats en K€	Quote-part du capital détenue en % au 31/12/07	Valeur comptable des titres détenus En K€			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé depuis la date d'acquisition	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Valeur brute	Provisions	Valeur nette					
(capital détenu + de 50 %) – Intégration Globale 1.Friends Net Entertainment Corp. PO box 309GT / Ugland House South church street Georges Town Grand Cayman	3,8	612	85 %	15 387	15 387	0	0	0	24	(808)	0
2. ParPerfeito Av. Das Americas 3.434 bolco 2 Barra de Tijuca Rio de Janeiro / Brasil	2 749,7	5 445	100 %	24 074	0	24 074	0	0	5 848	(502)	0
3. DatingDirect 27 Old Gloucester Street London WC1N 3 XX / UK	3,1	7 970	100 %	46 012	0	46 012	0	314	18 334	842	0
4. FC&Co 24 rue de Norvège 17000 La Rochelle	37,5	(614)	60 %	3 200	0	3 200	1 233	0	904	(765)	0
5. Neu.de gmbh 25 Lindwurmstrasse 80 337 Munchen / Germany	27,3	(4 589)	100%	21 129	0	21 129	5 106	0	6 750	(2 164)	0
6. VIOO 66 route de la Reine 92 100 Boulogne Billancourt	100	0	100%	100	0	100	410	0	15	(22)	0

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Les locaux au sein desquels Meetic exerce son activité sont situés à Boulogne-Billancourt (92100), France.

Meetic dispose à ce jour de 3 locaux : le siège social regroupant la totalité des services à l'exception des services clients et modération, situé 66 route de la Reine à Boulogne – Billancourt, des locaux situés rue Yves Kermen à Boulogne – Billancourt, regroupant l'intégralité du Service Clients et modération et des locaux situés rue d'Anjou, également à Boulogne – Billancourt.

Le bail commercial pour les locaux situés rue Yves Kermen, est un bail de 9 ans, il a été signé en date du 1^{er} décembre 2005, la superficie totale est de 780 m².

Le bail commercial pour les locaux situés route de la Reine, est un bail de 9 ans, il a été signé en date en date du 27 novembre 2006, la superficie totale est de 2 335 m².

Le bail commercial pour les locaux situés rue d'Anjou, est un bail de 9 ans et 2 mois, il a été signé en date du 1^{er} novembre 2008, la superficie totale est de 615 m².

Ces locaux sont loués auprès des sociétés UFG, Edissimo et GTF, à des conditions normales de marché. Ces trois sociétés ne sont aucunement apparentées avec l'un des dirigeants de la société Meetic.

Meetic considère que les locaux actuels, d'une superficie totale de 3 730 m² devraient lui permettre de faire face à la croissance envisagée des effectifs à moyen terme.

Le taux global d'occupation des locaux au 31 décembre 2008 est d'environ 85%.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

9.1 Présentation générale

La Groupe édite des sites de rencontres en ligne, accessibles par Internet, téléphone fixe ou téléphone mobile.

Le modèle économique du Groupe est fondé principalement sur la facturation à ses clients de l'accès aux services payants de ses sites de rencontres, par Internet ou par téléphone mobile. De manière accessoire, la Groupe génère également du chiffre d'affaires sur des prestations publicitaires et sur l'organisation d'événements (événements « Live »).

A. Chiffre d'affaires Consolidé

Nature des revenus	Au 31.12.2008 (000)		Au 31.12.2007 (000)	
Internet	127 681	96%	107 334	95%
Mobile*	3 804	3%	3 444	3%
Publicité	1 888	1%	1 636	1%
Événementiel	261	0%	458	1%
Autres	-	-	-	-
Total	133 634	100%	112 872	100%

* chiffres d'affaires de 2007 et 2008 retraités sans la filiale eFriendsnet

(i) Chiffre d'affaires Internet

Il est constitué des accès aux services payants de Meetic, Meetic Affinity, Lexa, Lexamore, ParPerfeito, DatingDirect, DatingDirect affinity, Cleargay, Neu.de et partner.de, tous basés sur un système d'abonnement.

- Les **abonnements** sont de durée variable d'un mois, trois mois, six mois ou un an. Ces abonnements sont souscrits en un seul paiement par le client, principalement par carte bancaire. Meetic propose sur ses sites, par l'intermédiaire de ses fournisseurs de moyens de paiement, la possibilité de payer par carte bancaire, ou par moyens de paiement électronique spécifiques à un pays ou une zone concernée (prélèvement sur compte (« ELV ») en Hollande, Allemagne et zone scandinave par exemple). Les paiements des abonnements par carte bancaire sont encaissés par le Groupe dans un délai moyen de 7 jours ouvrés. Les abonnements sont comptabilisés en ventes pour la totalité du paiement, et font l'objet d'une comptabilisation de produits constatés d'avance *prorata temporis* sur le nombre de jours d'abonnement restant à courir à la date considérée. Les abonnements sont ensuite généralement renouvelés automatiquement sur une base mensuelle, au tarif mensuel de l'offre d'abonnement souscrite au départ.

(ii) Chiffre d'affaires issu des technologies mobiles

(a) Chiffre d'affaires opérateurs mobiles

Le chiffre d'affaires opérateurs mobiles est constitué des versements des opérateurs mobiles avec lesquels Meetic a conclu un partenariat, pour la présence de Meetic sur leurs portails WAP ou i-mode © en Europe, ou d'autres services du Groupe, en Chine notamment. Le client paye l'accès au service à son opérateur mobile selon les conditions tarifaires définies par celui-ci, l'opérateur reversant ensuite à Meetic ou ses filiales une part du chiffre d'affaires généré, selon les conditions contractuelles définies avec chaque opérateur, et après déduction de ses frais de gestion.

La plupart des opérateurs rétrocèdent au Groupe la part lui revenant du chiffre d'affaires généré par les utilisateurs du service mobile, nette des frais de gestion acquis aux opérateurs. D'autres opérateurs, tels que Bouygues Télécom ou Vodafone Allemagne, versent la totalité du chiffre d'affaires généré par les utilisateurs, et facturent séparément leurs frais de gestion.

Les frais de gestion facturés par ces opérateurs sont imputés directement sur le chiffre d'affaires concerné. La comptabilisation du chiffre d'affaires en net des frais de gestion de tous les opérateurs mobiles, quelle que soit leur méthode de facturation permet ainsi une présentation homogène du chiffre d'affaires en provenance des opérateurs mobiles.

La facturation du versement et son encaissement par le Groupe s'effectuent mensuellement auprès des opérateurs mobiles, pour la majorité d'entre eux.

(b) Chiffre d'affaires SMS

Il est constitué du versement par les opérateurs mobiles au Groupe pour les SMS Premium que les clients envoient à des « numéros courts » surtaxés, et qui leur permet d'avoir accès immédiatement à différentes prestations : abonnements aux alertes SMS, validation « express » d'annonces ou de photos, ouverture de « droits » sur le site Internet.

Le Groupe sous-traite auprès d'un intermédiaire l'ouverture et la gestion de ses numéros courts dans tous les pays. L'envoi du SMS Premium par le client au numéro court indiqué sur les sites du Groupe lui est facturé directement sur sa facture de téléphone mobile, à un tarif variable en fonction des opérateurs de téléphonie mobile locaux (de 0,9 euro à 1,5 euros environ en 2008 pour les opérateurs mobiles européens). Les opérateurs locaux effectuent ensuite le versement selon des paliers tarifaires contractuels qui leurs sont propres.

La facturation du versement et son encaissement par le Groupe s'effectuent mensuellement.

(iii) Chiffre d'affaires événementiel

Il est constitué du chiffre d'affaires généré par les frais de participations facturés à l'occasion de l'organisation de soirées ou loisirs payants, les « live », principalement constitués en 2008 d'événements organisés sous la marque MeeticLive. L'inscription est réglée sur le site en un seul paiement par le client, avec les mêmes moyens de paiement que ceux proposés aux clients pour les abonnements, et donc selon les mêmes délais moyens d'encaissement de 7 jours.

(iv) Chiffre d'affaires publicitaire

Il est généré par la commercialisation des espaces publicitaires sur les sites Meetic en Europe, ainsi que par la vente de prestations d'*e-mailing* (envoi de courriels).

B. Principaux postes des charges d'exploitation

Les principaux postes des « achats consommés et autres charges d'exploitation » sont les suivants : 1) coûts marketing, 2) coûts des moyens de paiement et 3) coûts de la bande passante et de l'hébergement des serveurs.

(i) Coûts marketing

Les coûts *marketing* sont constitués :

- de coûts « *on-line* » : achats d'espaces publicitaires auprès de différents supports Internet, ou partenariats de « *co-branding* » avec différents sites partenaires, selon des conditions financières contractuelles fixes, variables, ou mixtes ; et
- de coûts « *off-line* » : ils sont principalement constitués d'achats d'espace TV ou affichage.

Les achats d'espaces publicitaires constituent le premier poste de coûts. Le Groupe analyse en permanence les retours sur ses investissements publicitaires, afin d'optimiser et d'arbitrer entre les différents supports sur lesquels elle est présente, et maîtriser ses coûts d'acquisition clients au niveau qu'il s'est fixé.

(ii) Coûts des moyens de paiement

Le Groupe offre de nombreux moyens de paiement à ses clients, dont les moyens de paiement électroniques classiques que sont les cartes bancaires.

Ces moyens de paiement sont gérés par des fournisseurs de moyens de paiement, qui prélèvent une commission fixe (par transaction) et variable (sur le montant de la transaction). Les commissions bancaires sur ces opérations sont prélevées en sus.

Les coûts des moyens de paiement électroniques sont donc proportionnels au nombre et au montant des ventes générées par les sites Internet du Groupe (ils correspondent à un pourcentage du montant des transactions qui varie en fonction du moyen de paiement utilisé et de la zone géographique du client).

Les autres fournisseurs de moyens de paiement sont les sociétés gérant les numéros audiotel surtaxés ou les services de SMS Premium, et qui facturent mensuellement leurs prestations d'abonnement et de gestion aux numéros ou numéros courts surtaxés.

(iii) Coûts de la bande passante et de l'hébergement des serveurs

L'augmentation du nombre de membres inscrits génère une augmentation proportionnelle de la taille de la base de données et du trafic observé sur les sites.

L'objectif est de pouvoir assurer la fluidité des échanges sur le site et sauvegarder en permanence l'intégrité et la disponibilité des données des membres, tout en faisant face à l'augmentation du trafic constaté depuis la création de Meetic et le développement de ses sites.

Les coûts d'exploitation technique du site sont quasiment proportionnels au nombre de membres inscrits sur le site.

Meetic fait appel à une société d'hébergement pour ses serveurs. Les coûts sont constitués de coûts fixes liés à la prestation d'hébergement, et de coûts variables en fonction du nombre de baies occupées par les serveurs, proportionnels à la taille de la base de données.

La bande passante destinée à assurer le trafic et la fluidité sur les sites est assurée par deux fournisseurs de bande passante. Les coûts sont liés au trafic mensuel constaté sur les sites et sont, dans l'ensemble, proportionnels à ce trafic.

Par ailleurs, afin de s'affranchir des temps de latence communément constatés sur les éléments volumineux constitutifs des services (images, photos, vidéos, etc.), le Groupe fait appel à un prestataire qui fournit une solution de cache global déporté et hiérarchisé permettant de garantir des temps de réponses optimaux sur ces éléments, quelle que soit la situation géographique réelle de l'internaute utilisateur du service.

Le coût de cette solution est proportionnel au trafic constaté sur les sites et au nombre d'utilisateurs de plus en plus importants géographiquement éloignés du centre serveur principal. Il augmente donc aussi en proportion de l'internationalisation de l'audience des sites du Groupe.

C. Investissements

Les investissements réalisés par Meetic depuis sa création sont exclusivement liés à la création des sites, leur fonctionnement, leur enrichissement et leur évolution technologique.

Les investissements liés à la création des sites tant en termes de coût de logiciels que de temps de développement et de frais de constitution, ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles, et sont amortis sur 5 ans. Les améliorations ultérieures des sites ont été comptabilisées en charges.

Les autres investissements, corporels et incorporels, sont majoritairement constitués d'achats de licences permettant le développement de technologies et outils propres au Groupe, et d'achats de serveurs et d'espace disques permettant de faire face à la croissance de la base de données et du trafic sur le site. Ils sont amortis sur une durée allant de 1 à 3 ans en fonction de la nature des investissements.

D. Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (ROAA)

A diverses reprises dans le présent Chapitre, il est fait mention au ROAA ou résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations. Le ROAA est égal au résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. La Notion de ROAA remplace la notion équivalente anciennement appelée REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciation), en utilisant la notion de Résultat Opérationnel désormais usuelle dans les comptes IFRS. Le passage du REAA au ROAA n'a entraîné aucune différence quant aux chiffres présentés. Cet indicateur (REAA ou ROAA) est un indicateur important pour le Groupe, qui l'a présenté sur les 3 derniers exercices.

E. Flux de trésorerie

Le Groupe bénéficie d'un modèle économique générateur de flux de trésorerie d'exploitation positifs.

En effet, les ventes liées aux abonnements, qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires sont encaissées intégralement quelle que soit la durée de l'abonnement. Les charges d'exploitation sont en revanche payées selon un délai de règlement théorique d'environ 30 jours.

Ce modèle est donc générateur d'un BFR (besoin en fonds de roulement) négatif qui augmente avec la croissance de l'activité.

9.2 Présentation des résultats 2007 et 2008

Les informations financières et commentaires ci-dessous sont établis sur la base des comptes consolidés annuels clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007, établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) et applicable au 31 décembre 2008, tel qu'adopté par la Commission Européenne à la date de préparation des Etats Financiers.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés en normes IFRS, comprennent les comptes de Meetic ainsi que les acquisitions suivantes :

- eFriendsNet, consolidé à compter du 1er janvier 2006*
- Lexa, intégré à compter du 23 février 2006
- ParPerfeito, consolidé à compter du 1er mai 2006
- DatingDirect consolidé à compter du 29 janvier 2007
- FC&Co consolidé dans les comptes à partir du 1er octobre 2007

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés en normes IFRS, comprennent les comptes de Meetic et de ses filiales :

- eFriendsNet, consolidé à compter du 1er janvier 2006*
- Lexa, intégré à compter du 23 février 2006
- ParPerfeito, consolidé à compter du 1er mai 2006
- DatingDirect consolidé à compter du 29 janvier 2007
- FC&Co consolidé dans les comptes à partir du 1er octobre 2007
- Neu.de consolidé dans les comptes à partir du 1er janvier 2008
- VIOO consolidé dans les comptes à partir du 7 août 2008.

* Reclassée comme détenue en vue de la vente et considérée comme une activité abandonnée au 31 décembre 2008, présentée conformément à IFRS 5.

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31/12/2008 CONSOLIDES	31/12/2007 CONSOLIDES	Variation
Revenus	133 634	112 872	20 762
Autres produits d'exploitation	922	528	394
Autres achats et charges externes	-93 544	-67 904	-25 640
Impôts, Taxes et versements assimilés	-1 450	-1 061	-389
Charges de personnel	-23 333	-16 357	-6 976
Autres charges	-330	-329	-1
ROAA*	15 899	27 749	-11 850
Dotations aux amortissements et dépréciations	-3 433	-2 588	- 845
Résultat opérationnel	12 466	25 161	12 695
Résultat financier	1 107	-970	2 077
Résultat avant impôt	13 573	24 191	-10 618
Impôt sur le résultat	-3 159	-8 575	5 416
Résultat net des activités poursuivies	10 414	15 616	-5 202
Résultat net des activités abandonnées	-16 756	-1 453	-15 303
Résultat net de la période	-6 342	14 163	-20 505

* Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (Cf. Section 9.1 D pour la définition).

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31/12/2008 CONSOLIDES	31/12/2007 CONSOLIDES	Variation	Variation (%)
Revenus Internet	127 681	107 334	20 347	19,0 %
Revenus mobile	3 804	3 444	360	10,5 %
Revenus autres	2 149	2 094	55	2,6 %
Revenus net	133 634	112 872	20 762	18,4 %

A. Revenus

Les revenus consolidés au 31 décembre 2008 s'établissent à 133,6 millions d'euros contre 112,9 millions d'euros pour 2007, soit une croissance de 18,4 % en consolidé, et de 14 % en croissance organique pour les activités Meetic.

Le Groupe gère désormais treize produits (Meetic, Meetic Mobile, Meetic Affinity (en remplacement d'Ulteem), Superlov, Lexa, Lexamore, ParPerfeito, DatingDirect, DatingDirect Affinity, Neu.de, Partner.de, Cleargay et VIOO) et exploite deux modèles économiques complémentaires : l'Internet et le mobile.

La répartition du chiffre d'affaires met en évidence une prédominance historique du chiffre d'affaires Internet (96 % du chiffre d'affaires de l'année 2008).

Revenu Internet

Le revenu des services Internet (Meetic, Meetic Affinity, Lexa, Lexamore, ParPerfeito, DatingDirect, DatingDirect affinity, Cleargay, Neu.de et partner.de) se caractérise par une forte récurrence liée à leur mode de commercialisation par abonnements. Le revenu Internet a enregistré une croissance de 19 % pour atteindre 127,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 107,3 millions d'euros au 31 décembre 2007. Plusieurs facteurs expliquent cette progression :

(i) La croissance du Parc Abonnés Groupe

Au 31 décembre 2008, le Parc Abonnés Groupe s'élevait à 696 472 abonnés contre 577 255 au 31 décembre 2007, soit une progression de 20,7 %. Cette progression résulte à la fois de la croissance organique du nombre d'abonnés aux services de dating et matchmaking du Groupe et de l'intégration de nouveaux abonnés par croissance externe, avec l'acquisition de 26 000 abonnés supplémentaires intégrés en janvier 2008 en provenance de Neu.de.

(ii) L'évolution du revenu mensuel moyen par abonné (« ARPU »)

L'ARPU du Groupe sur l'activité purement dating (hors matchmaking) en Europe s'établit à 17,07 euros pour l'année 2008 contre 17,60 euros pour 2007. Cette légère baisse est la conséquence de la stratégie de conquête de nouveaux clients particulièrement intensive mise en place notamment en Allemagne et en Angleterre.

L'ARPU Global incluant l'activité Matchmaking, qui sera désormais l'ARPU communiqué, ressort à 17,66 euros sur le second semestre 2008, contre 16,63 euros pour l'activité Dating seule. L'ARPU du 1er semestre 2008 global (dating + matchmaking) n'est pas pertinent car le lancement de Meetic affinity n'est effectif qu'à compter du 1er Juillet 2008.

Revenus mobile

Le revenu des services mobiles (Meetic Mobile et Superlov) est en croissance de 10,5 %, soit 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Revenus autres

Ils sont constitués du revenu issu de la publicité et du revenu lié à l'organisation de soirées et d'événements « live ». Les revenus « autres » ont augmenté de 2,6 % pour s'établir au 31 décembre 2008 à 2,1 millions d'euros, soit 2 % du revenu total.

B. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend les autres achats et charges externes, ainsi que les autres charges opérationnelles.

Les autres achats et charges externes ont augmenté plus rapidement que l'augmentation du chiffre d'affaires, soit une progression de 37,8 % pour les charges contre 18,4 % pour le chiffre d'affaires. Les achats consommés et autres charges d'exploitation s'établissent ainsi à 93,5

millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 67,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ils correspondent principalement aux coûts opérationnels de fonctionnement ainsi qu'aux coûts publicitaires.

Les coûts publicitaires, comprenant les coûts marketing liés aux achats d'espace et frais de création on-line et off-line, s'élèvent à un peu plus de 76 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit environ 57 % du chiffre d'affaires, reflétant l'effort publicitaire soutenu au cours de la période, en particulier pour les campagnes de notoriété on-line et off-line. Le Coût d'Acquisition Client de Meetic s'élève ainsi à 59,1 euros pour l'année 2008.

C. Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 43 % au cours de l'année 2008, elles représentent 23 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 16,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ces charges comprennent les salaires et charges sociales versées pour un montant de 19,9 millions d'euros, incluent les plans d'actions gratuites attribués le 5 décembre 2006 et le 30 juillet 2007 et le 15 janvier 2008 pour un montant total de 2,8 millions d'euros ainsi que la provision pour participation des salariés de Meetic, soumise au régime légal de la participation pour un montant de 0,5 million d'euros.

Les effectifs européens sont passés de 284 salariés au 31 décembre 2007 à 326 salariés au 31 décembre 2008. Au niveau du Groupe, l'effectif total s'élevait à 377 collaborateurs au 31 décembre 2008.

L'évolution des charges de personnel s'explique par l'augmentation des effectifs de Meetic du fait de la croissance de l'activité, par le recrutement de personnes pour développer les nouveaux sites VIOO et Peexme (environ 8% de la masse salariale du Groupe) et par l'entrée dans le Groupe de Neu.de au cours de l'exercice 2008. La diminution des effectifs hors Europe est liée au désengagement des activités chinoises.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les charges de personnel (hors valorisation des actions gratuites) sont en légère augmentation : 15 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 contre 14 % au 31 décembre 2007.

D. Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (ROAA)

Le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA) s'établit à 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 27,7 millions d'euros pour 2007, soit une régression de 43 % liée à une augmentation des dépenses publicitaires durant l'année 2008.

La marge sur ROAA pour l'année 2008 s'établit donc à 11,9 %, contre 24,6 % pour l'année 2007.

E. Dotation aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements de l'exercice reflètent l'évolution des investissements sur l'année et comprennent également les dépréciations d'impôt différé actif ; les dotations aux amortissements ont ainsi augmenté de 33 % par rapport à la période précédente.

F. Résultat opérationnel

Le résultat d'exploitation est en diminution : il s'établit à 12,5 millions d'euros pour l'année 2008 contre 25,1 millions d'euros pour l'année 2007, avec une marge opérationnelle de 9,3 % au 31 décembre 2008.

G. Impôts

La charge d'impôt calculée pour l'exercice 2008 s'élève à 3,2 millions d'euros et recouvre :

- un produit d'impôt différé de 1,2 millions d'euros ;
- une charge d'impôt courant de 4,5 millions d'euros, composé principalement de l'impôt sur le résultat bénéficiaire en France.

Le taux d'impôt effectif sur le résultat des activités poursuivies s'élève à 23,27 %.

H. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1,1 million d'euros pour l'année 2008 contre -1 million d'euros pour 2007. Cette évolution s'explique principalement par une forte augmentation des gains de change et par la diminution de la charge d'actualisation relative aux compléments de prix provisionnés dans les comptes au titre des différentes acquisitions réalisées par le Groupe.

I. Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées, s'établit à -16,8 millions d'euros. Il est constitué du résultat net de l'activité de la filiale chinoise eFriendsNet pour l'année 2008 (pour un montant de -2 millions d'euros) ainsi que du montant de la dépréciation du *goodwill* constaté au 31 décembre 2008, du fait de la cession d'eFriendsNet le 5 janvier 2009 pour un montant de 14,6 millions d'euros.

J. Résultat net de la période

Le résultat net du Groupe s'établit à -6,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ce résultat net s'explique d'une part par la baisse du résultat opérationnel des activités poursuivies, liée à l'augmentation des investissements marketing sur la période, et d'autre part par le résultat négatif des activités abandonnées pour -16,8 millions d'euros.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Le détail de la trésorerie et des capitaux figure à la Note 19 de l'Annexe aux comptes consolidés.

10.1 Endettement et exposition aux risques financiers

L'exposition aux risques financiers est détaillée en Annexe des comptes Consolidés Note 31.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe n'a pas vocation à investir dans la recherche et le développement dans la mesure où les sites du Groupe fonctionnent sur la base de technologies tierces utilisées sous licence et adaptées par l'équipe informatique interne dans l'optique de leur utilisation pour les sites exploités.

Le Groupe maintient un niveau d'innovation technologique élevé afin de s'adapter en permanence aux marchés sur lesquels il opère avec le développement de nombreuses nouvelles applications et sites Internet, notamment en 2007 avec les applications « Meetic Desktop » (barre d'outils installée), « Meetic Widgets » (application Meetic dans un environnement communautaire 2.0), ainsi que le développement de deux sites édito-communautaires VIOO (lancé en juillet 2008) et Peexme qui sera lancé à la fin du 1^{er} semestre 2009.

Ces nouveaux sites et ces nouvelles technologies ont été développées en interne et comptabilisées en immobilisations incorporelles pour un montant de 1 423 K€ correspondant aux dépenses de développement.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis la fin du dernier exercice

Les ventes du Groupe relatives aux ventes d'abonnements au 28 février 2009 sont en croissance comparativement à la même période de 2008.

12.2 Tendances et perspectives de la Société

Le Groupe entend poursuivre son développement international et renforcer sa présence sur chaque marché local, soit de manière organique par le développement de ses marques dans les pays où il n'est pas encore présent ou pas encore leader, soit par croissance externe lorsque l'acquisition d'une marque ou d'une société existantes présente une forte complémentarité avec les activités du Groupe et/ou des opportunités de synergie.

Avec l'acquisition de Neu.de (deuxième acteur de la rencontre en ligne en Allemagne) en février 2008, Meetic a ainsi consolidé significativement sa part de marché en Allemagne.

Meetic a signé avec Match.com International Holdings, Inc. et Match.com Pegasus Limited un contrat cadre en vue de l'acquisition par Meetic de Match.com International Limited qui exerce les activités de Match.com en Europe. La conclusion de cet accord prévoit que Meetic émettra, pour financer l'acquisition de Match.com International Limited, 6 094 334 actions ordinaires réservées à Match.com Pegasus Limited dont la maison mère est IAC/InteractiveCorp, ainsi qu'un titre de dette (*Promissory Note* de droit anglais) d'un montant de 9,5 millions d'euros (ce montant incluant la contribution financière nette de 4 162 333 euros effectuée par le groupe Match au profit de Match.com International Limited dans le cadre de la séparation des activités européennes et non-européennes de Match.com International Limited).

La conclusion de cet accord permettra au Groupe de renforcer sa position dans les 15 pays européens où il est déjà présent, avec une forte complémentarité géographique entre les positions locales du Groupe et de March.com sur les principaux marchés européens.

L'activité du Groupe postérieurement à la clôture au 31 décembre 2008 est conforme à son plan d'affaires. Le Groupe n'a pas connaissance d'évènements de nature à modifier significativement son activité ou ses résultats au cours des premiers mois de l'exercice 2009.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Meetic n'entend pas communiquer de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Mandataires sociaux et administrateurs de la Société

A. Informations générales relatives aux mandataires sociaux et administrateurs

Nom	Fonction
Marc Simoncini	président directeur général
Philippe Chainieux	directeur général délégué
MDP ¹	administrateur
AGF Private Equity ²	administrateur
Loïc Le Meur ³	administrateur indépendant

¹ MDP SAS, représentée au conseil d'administration, par son président, Monsieur Philippe Dian, est une société holding familiale détenue par Monsieur Philippe Dian et les membres de sa famille, et actionnaire de la Société.

² AGF Private Equity, représentée au conseil d'Administration de la Société par Monsieur Benoist Grossmann, est la société de gestion de AGF Innovation 4 et AGF Innovation 5, fonds commun de placements dans l'innovation actionnaires de la Société.

- L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.
- L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou organismes divers.
- Il n'existe entre les personnes ci-dessus aucun lien familial.
- Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,
 - (i) n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
 - (ii) n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation et n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, à l'exception de : Monsieur Marc Simoncini, ancien administrateur de la société Sport Universal SA,

contre laquelle a été ouverte le 6 novembre 2003 une procédure de redressement judiciaire (sous régime simplifié) par le Tribunal de commerce de Nice.

Ledit Tribunal a par la suite,

- par jugement en date du 5 février 2004, arrêté un plan de cession de Sport Universal SA, puis,
- par jugement en date du 25 mai 2005, accordé un délai supplémentaire de 18 mois pour déposer la liste des créances.

Conformément à la loi, le jugement du Tribunal de commerce de Nice du 5 février 2004 a mis fin à la fonction d'administrateur de Monsieur Marc Simoncini.

- (iii) n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- (iv) n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

B. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

<i>Noms</i>	<i>Autres mandats</i>	<i>Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années</i>	<i>Autres fonctions principales exercées actuellement</i>
Marc Simoncini	Administrateur de Homair et de Zilok	Administrateur de Sport Universal	Aucune
Philippe Dian représentant permanent de MDP	Administrateur de Bianca Finances	Aucun	Président SAS MDP Gérant de la SARL RFPC Membre du conseil de surveillance XTS Telecom
Benoist Grossmann, représentant permanent d'AGF Private Equity	Membre du Directoire de AGF Private Equity Représentant de AGF Private Equity au conseil d'administration de 24h, viadeo, DailyMotion et Critéo	Représentant de AGF Private Equity au conseil d'administration de Aérofile Administrateur de Stepmind Représentant de AGF Private Equity au conseil de surveillance de Alchimer et de OneAccess Représentant de AGF Private Equity au conseil d'administration de Dalet, et Telemarket	Aucune
Loïc Le Meur	Président directeur général de Seesmic Administrateur de Boursorama	Administrateur d'Adaya SA et de Concepteo GMBH Gérant d'Alderio SPRL et de MFT Eurl Président directeur général d'Actibox SA Membre du conseil de surveillance d'Access commerce Président du conseil de surveillance de Marketo SA Président du directoire de Tekora SA	Aucune
Philippe Chainieux	Représentant d'Aggregator au conseil d'Administration de Viadeo	Aucun	Aucune

C. Biographies des dirigeants et administrateurs

Marc Simoncini (46 ans) - Fondateur et président directeur général :

Après plus de dix ans d'expérience chez Opsion Innovation, SSII (société de services et d'ingénierie en informatique) où il développait des systèmes de communication, Marc Simoncini a créé en 1998 i(france), portail Internet grand public. La vocation de ce site était de mettre des outils gratuits à la disposition des internautes (*e-mail* gratuits, hébergement de sites personnels, agendas, etc.).

Marc Simoncini a vendu i(france) à Vivendi Universal en 2000, avant de se lancer dans la création de Meetic.

Benoist Grossmann (49 ans) - Représentant de la société AGF Private Equity, administrateur :

La société AGF Private Equity, créée en 1999, est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans le capital-investissement et qui gère notamment AGF Innovation 4 et AGF Innovation 5, actionnaires de la Société. Elle est représentée au conseil d'administration de la Société par Monsieur Benoist Grossmann. Titulaire d'un Doctorat de physique et d'un MBA de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Benoist Grossmann a exercé dans plusieurs fonds de capital-risque pendant plus de 12 ans avant d'intégrer AGF Private Equity. Il a ainsi été un des associés de Vivitures (de 1998 à 2002) et *investment manager* à la Financière de Brienne. Préalablement à ces expériences, Benoist Grossmann a exercé plus de 10 ans dans l'industrie en tant que spécialiste des systèmes laser au sein d'EDF, de la NASA et de Thales Optronique. Benoist Grossmann a rejoint AGF Private Equity en 2002 : il a été nommé Membre du Directoire en 2003 et dirige actuellement l'activité de capital-risque de la société.

Philippe Dian (54 ans), représentant de la société MDP, administrateur :

Titulaire d'une maîtrise de droit des Affaires et diplômé de l'institut d'études politiques de Paris, Philippe Dian a débuté sa carrière en tant qu'avocat collaborateur au sein du Cabinet Gide Loyrette Nouel de 1979 à 1981, puis il a ensuite rejoint Cabinet Veil et associés, puis Veil Armfelt Jourde en tant qu'avocat associé jusqu'en 1993. Il est devenu avocat fondateur du cabinet Deprez Dian Guignot en 1993. Il est actuellement également président de la société MDP (Holding familiale), Gérant de la SARL RFPC (Holding familiale), membre du conseil de surveillance XTS telecom et administrateur de la société Bianca Finances.

Loïc Le Meur (37 ans), administrateur indépendant :

Loïc Le Meur a été directeur général Europe de Six Apart, le leader mondial des logiciels de weblogs qui héberge plus de 15 millions de blogs dans le monde. Avant de rejoindre Six Apart Europe, Loïc Le Meur a créé et dirigé plusieurs entreprises en France, comme l'entreprise U-blog SA, une des premières entreprises de blogs en Europe en 2003, Tekora, un logiciel de création de sites web pour les PME, RapidSite France, un des premiers hébergeurs de sites qui a été cédé à France Telecom en 1999 et B2L, une des grandes agences interactives, cédée au groupe BBDO. Il est depuis 2007 fondateur et dirigeant de seesmic.com.

Philippe Chainieux (37 ans), directeur général délégué :

Diplômé de l'Ecole Centrale, Philippe Chainieux a créé en 1994 SC Multimédia, une des premières « web agency » françaises qu'il a revendu en 1998.

Après avoir été responsable du fournisseur d'accès Internet du groupe Pinault-Printemps, il a rejoint en 2000 i(france), portail Internet créé par Marc Simoncini, en tant que directeur du Business Development, puis directeur général adjoint, en charge plus particulièrement de la

diversification des revenus de la société. Après la vente d'ifrance, Philippe Chainieux a rejoint Cegetel au poste de directeur du CRM (Customer Relationship Management, gestion de la relation client) et marketing clients pour les segments « grand public » et « professionnels ». Il avait notamment la responsabilité de la relation client, du programme de fidélisation ainsi que de la politique commerciale clients. Il a rejoint Meetic en tant que directeur du marketing clients en septembre 2004, puis est devenu en septembre 2006 directeur général délégué.

D. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les administrateurs peuvent être nommés :

- soit par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- soit en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur lorsqu'un administrateur est nommé en remplacement d'un autre.

E. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Les opérations suivantes ont été réalisées par les dirigeants sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- Monsieur Marc Simoncini, président directeur général, s'est porté acquéreur de :
 - o 12.233 actions le 4 septembre 2008 pour un prix unitaire de 12,7525 euros, soit un montant global de 156 001,33 euros ;
 - o 10.905 actions le 5 septembre 2008 pour un prix unitaire de 12,9017 euros, soit un montant global de 140 693,04 euros ;
 - o 26.862 actions le 15 septembre 2008 pour un prix unitaire de 13 euros, soit un montant global de 349 206 euros ; et
 - o 50 000 actions le 6 octobre 2008 pour un prix unitaire de 11,78 euros, soit un montant global de 589 000 euros.
- Monsieur Philippe Chainieux, directeur général délégué, a souscrit 18 750 actions le 28 novembre 2008 pour un prix unitaire de 6,61 euros, soit un montant global de 123 937 euros.
- Madame Sandrine Léonardi, secrétaire général, a souscrit 10 040 actions le 28 novembre 2008 pour un prix unitaire de 6,61 euros, soit un montant global de 66 364 euros.
- Monsieur Emmanuel Prevost, directeur général adjoint en charge des technologies, a souscrit 10 040 actions le 28 novembre 2008 pour un prix unitaire de 6,61 euros, soit un montant global de 66 364 euros.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Il n'existe aucun conflit potentiel au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Il est précisé qu'aucun membre de la famille proche des dirigeants n'exerce d'influence sur les organes de direction et d'administration (conformément à la définition du règlement CE 2238/2004).

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

Lors de sa réunion du 12 novembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il constate que ces recommandations sont d'ores et déjà inscrites dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société puisque la plupart des recommandations préconisées sont déjà appliquées.

15.1 Rémunération des administrateurs, des dirigeants mandataires sociaux et des membres du comité de direction

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social et administrateur				
Marc Simoncini Président directeur général	31.12.2007		31.12.2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Rémunération fixe</i>	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>
<i>Rémunération variable</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Rémunération exceptionnelle</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Jetons de présence</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Avantages en nature</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
TOTAL	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social et administrateur				
Philippe Chainieux Directeur général délégué	31.12.2007		31.12.2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>Rémunération fixe</i>	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>
<i>Rémunération variable</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Rémunération exceptionnelle</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Jetons de présence</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<i>Avantages en nature</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
TOTAL	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>	<i>Néant</i>	<i>140 000</i>

Les administrateurs AGF Private Equity, MDP SAS et Monsieur Loïc Le Meur n'ont perçu aucune rémunération en 2007 et 2008 au titre de leur mandat d'administrateur.

Au titre de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2008, la rémunération fixe avant impôt allouée aux dirigeants membres du comité de direction (composé de Marc Simoncini, Philippe Chainieux, Sandrine Léonardi et Emmanuel Prevost) s'est élevée à 564 562 euros, le montant des rémunérations variables versées aux dirigeants membres du comité de direction au 31 décembre 2008 s'élève à 4 562 euros. Aucune autre rémunération variable ou exceptionnelle, ou avantage ne leur a été attribué.

Il n'y avait au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la Société ou par une des filiales contrôlées.

Les membres du comité de direction ne bénéficient pas d'éléments variables contractuels, Lorsque des primes sont versées, il s'agit de primes discrétionnaires.

Monsieur Philippe Chainieux, directeur général délégué, Sandrine Léonardi, Secrétaire général et Emmanuel Prevost, directeur général adjoint aux technologies bénéficient d'un plan de BSCPE et d'actions gratuites.

- 75 300 options leur ont été attribuées en décembre 2004, l'intégralité de ces BSCPE a été exercée au 31 décembre 2008. Le prix d'exercice était de 6,61 euros.
- 30 000 actions gratuites ont été accordées en décembre 2006 à l'équipe de direction attribuées par tiers (Cf. détail du plan à la Section 21.1).
- 300 000 actions gratuites ont été accordées en janvier 2008 à l'équipe de direction attribuées par tiers (Cf. détail du plan à la Section 21.1).

Pour une présentation de la participation et des stock-options des administrateurs et mandataires sociaux, se référer à la section 17.4.

Aucune prime de départ, ni aucun régime de retraite complémentaire n'est prévu au profit de Monsieur Marc Simoncini.

Hormis les dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages sont décrits ci-dessus, tous les autres administrateurs et mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune rémunération, avantages en nature ou jetons de présence au titre de leurs fonctions.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et mandataires sociaux

Administrateurs Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Marc Simoncini Président directeur général		x		x		x		x
AGF Private Equity ¹ administrateur		x		x		x		x
MDP-SAS ² administrateur		x		x		x		x
Loïc Le Meur administrateur		x		x		x		x

¹ dont le représentant permanent est Monsieur Benoist Grossmann

² dont le représentant permanent est Monsieur Philippe Dian

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2005.

Direction de la Société depuis le 2 septembre 2005

➤ *Cumul des fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration*

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Marc Simoncini, directeur général, lequel exerce également la fonction de président du conseil d'administration de la Société.

En effet, par décision en date du 2 septembre 2005, le conseil d'administration a choisi de ne pas mettre en place de dissociation des fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration et a, en conséquence, nommé aux fonctions de président et de directeur général de la Société, Monsieur Marc Simoncini.

➤ *Mandat des administrateurs*

Le tableau ci-dessous indique la composition du conseil d'administration de la Société à la date du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Il est renvoyé à la Section 21.2.(C) ci-dessous pour plus de développements sur la composition et le fonctionnement des organes de direction de la Société.

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Nombre d'actions détenues au 31.12.2008
Marc Simoncini	Président directeur général	02.09.2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	5 239 619
AGF Private Equity ¹	Administrateur	02.09.2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	545 086
MDP SAS ²	Administrateur	01.09.2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	854 715
Loïc Le Meur	Administrateur	24.04.2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008	10

¹ dont le représentant permanent est Monsieur Benoist Grossmann

² dont le représentant permanent est Monsieur Philippe Dian

➤ Directeurs généraux délégués

L'article 16.2 des statuts de la Société stipule que le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, administrateurs ou non, chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué, et que le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à cinq. A la date du présent document, la Société ne comporte qu'un seul directeur général délégué, Monsieur Philippe Chainieux, nommé par le conseil d'administration le 1^{er} septembre 2006.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

A l'exception de la convention de facturation d'heures de vol conclu entre la Société et la société Nazca Aviation Limited dont Monsieur Marc Simoncini, président directeur général de la Société est également mandataire social (voir Chapitre 19 du présent document de référence), il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs ou mandataires sociaux à la date du présent document.

16.3 Comités d'audit et de rémunération

L'article 14 des statuts de la Société stipule que le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen et qu'il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Par décision en date du 2 septembre 2005, le conseil d'administration de la Société a mis en place un comité d'audit, et en a fixé la composition et les attributions. Le comité d'audit comprend au moins 2 membres. Le comité, qui se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président, a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au conseil d'administration, les comptes de la Société ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de la Société ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement des comptes sociaux ;
- de contrôler la qualité et le respect des procédures, d'apprécier les informations reçues de la direction de la Société, et des audits internes et externes ; et
- de piloter la procédure de sélection ou de renouvellement des commissaires aux comptes.

Lors de sa réunion précitée en date du 2 septembre 2005, le conseil d'administration a nommé Monsieur Benoist Grossmann en qualité de président du comité d'audit.

Le comité d'audit s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2008.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société entend mettre en place un comité des rémunérations et des nominations. Le comité des rémunérations et des nominations comprendra 2 membres dont un administrateur indépendant. Le comité, qui se réunira au moins une fois par an sur convocation de son président, aura pour mission :

- d'effectuer toute recommandation au conseil d'administration sur la rémunération des membres du conseil d'administration, sur celle du président du conseil d'administration, sur celle du directeur général et le cas échéant des directeurs généraux délégués, la règle de détermination de leurs éléments variables, et les éléments complémentaires tels que le régime de retraite et les avantages en nature ;
- d'être informé des indemnités envisagées dans le cadre de la rupture du contrat de travail d'un mandataire social de la Société, et donner un avis à cet égard au président du conseil d'administration ;
- de donner un avis sur la politique d'attribution de stocks options et d'actions gratuites, concernant le directeur général et les directeurs généraux délégués de la Société ; faire une recommandation sur la périodicité des attributions et les modalités d'attribution ; et.
- de donner un avis sur l'opportunité des nominations, révocations, licenciements et renouvellements des mandats des membres et du président du conseil d'administration, des membres et du président des différents comités du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués, et de donner un avis sur les candidatures envisagées, en termes de compétence, de disponibilité, d'adéquation et de complémentarité avec les autres membres du conseil d'administration et de la direction générale.

16.4 Gouvernement d'entreprise

La Société a mis en place, concomitamment à l'admission aux négociations de ses titres sur le marché Euronext Paris (anciennement Eurolist), certaines mesures de gouvernement d'entreprise conformément aux recommandations émises par l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) dans un rapport conjoint en date d'octobre 2003 intitulé « Le gouvernement d'entreprise des sociétés

cotées ». La Société entend toutefois adapter la mise en place de ces recommandations à sa structure.

Par ailleurs, l'AFEP et le MEDEF ont publié un Code de gouvernance de l'entreprise en décembre 2008 que la société entend respecter.

A ce titre, la Société envisage d'adopter un règlement intérieur répondant aux exigences dudit Code de gouvernance de l'entreprise, en complément de la charte de l'administrateur (qui sera refondue à cette occasion).

➤ *Charte de l'administrateur*

Afin de mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, la Société a adopté le 2 septembre 2005 une charte de l'administrateur. Cette charte de l'administrateur prévoit notamment la présence d'un ou de plusieurs administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la Société ainsi que les modalités de mise en place de comités spécialisés.

Aux termes de la charte, les administrateurs sont tenus de respecter les principales exigences figurant ci-dessous :

- avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts et de la charte de l'administrateur ;
- bien qu'étant lui-même actionnaire, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- l'administrateur a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- l'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de quatre autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe ;
- l'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du conseil d'administration ou, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- l'administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au président du conseil d'administration les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ;
- s'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ; et
- l'administrateur doit également s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres (y compris les dérivés) des sociétés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques, et déclarer les transactions effectuées sur les titres de la Société, en application des prescriptions légales et réglementaires.

➤ *Comités spécialisés*

A la date du présent document, le conseil d'administration a décidé de créer un comité des rémunérations et des nominations dont le mode de fonctionnement et les missions sont explicitées à la Section 16.3 ci-dessus.

➤ *Administrateur indépendant*

Conformément à la charte de l'administrateur, le conseil d'administration doit comprendre au moins un administrateur indépendant. Un administrateur sera considéré comme indépendant s'il satisfait aux critères suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société et ne pas l'avoir été au cours des 5 dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être un client, un fournisseur, un banquier d'affaires, ou un banquier de financement significatif de la Société, ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ; et
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société, il est proposé de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil d'administration s'interrogera systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

➤ *Rémunération des administrateurs*

La rémunération des membres du conseil d'administration, dont le montant global est fixé par l'assemblée générale des actionnaires, est arrêtée par le conseil d'administration en fonction de la participation de chaque administrateur aux réunions du conseil d'administration et, le cas échéant, des comités. Il peut également être alloué aux administrateurs, par le conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et les conditions prévus par la loi (principalement en cas de missions spécifiques qui sont susceptibles de leur être confiées).

➤ *Fonctionnement du conseil d'administration*

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, soit au siège social, soit en tout autre endroit. Les réunions du conseil d'administration se tiennent selon tous les moyens prévus par la réglementation applicable alors en vigueur. Les convocations sont faites par tous moyens, y compris verbalement.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante. Le conseil d'administration entend inscrire une fois par an à son ordre du jour un débat sur sa composition, son organisation et son fonctionnement.

➤ *Censeurs*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut nommer un ou plusieurs censeurs pour une durée de quatre ans. Chargés de veiller à la stricte exécution des statuts, ils assistent aux conseils d'administration avec voix consultative.

Ils examinent les inventaires et les comptes annuels et présentent à ce sujet leurs observations à l'assemblée générale lorsqu'ils le jugent à propos.

16.5 Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration de la Société a établi le présent rapport relatif (i) aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et (ii) aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Ce rapport, qui couvre la maison mère Meetic ainsi que ses filiales consolidées, a été préparé notamment avec l'appui de la direction financière du Groupe.

Ce rapport a été soumis au conseil d'administration du 17 Mars 2009.

1. Gouvernement d'entreprise

1.1 La direction générale

Le Groupe est dirigé par un président directeur général qui cumule la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général, assisté par le directeur général délégué désigné par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du directeur général.

1.2 Le comité de direction

La direction générale du Groupe est organisée autour d'un comité de direction réuni autour du président du conseil d'administration. Celui-ci est composé de 5 membres (le président directeur général, le directeur général délégué, la secrétaire générale, le directeur technique et la directrice internationale), et assure collégalement la direction opérationnelle du Groupe.

1.3 Le conseil d'administration

Au 31 décembre 2008 le conseil d'administration était composé de 4 membres, chacun nommé pour une durée de 4 ans :

- Monsieur Marc Simoncini, président directeur général et administrateur
- Monsieur Loïc Le Meur, administrateur *
- AGF Private Equity, représentée par Monsieur Benoist Grossmann, administrateur
- MDP, représentée par Monsieur Philippe Dian, administrateur.

*Monsieur Loïc Le Meur est un administrateur qualifié d'indépendant au sein du conseil d'administration, selon les critères énoncés dans le Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 de l'AFEP et du MEDEF, notamment :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la Société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ; et
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Groupe s'est doté d'une « charte de l'administrateur » lors de la première réunion du conseil d'administration, à laquelle ont adhéré les administrateurs au moment de leur prise de fonctions.

Cette charte de l'administrateur prévoit notamment la présence d'un ou de plusieurs administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la Société ainsi que les modalités de mise en place de comités spécialisés.

Aux termes de la charte, les administrateurs sont tenus de respecter les principes suivants :

- avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts et de la charte de l'administrateur ;
- bien qu'étant lui-même actionnaire, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- l'administrateur a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- l'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de quatre autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe ;
- l'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du conseil d'administration ou, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- l'administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au président du conseil d'administration les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ;
- s'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ; et
- l'administrateur doit également s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres (y compris les dérivés) des sociétés sur lesquelles (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques, et déclarer les transactions effectuées sur les titres de la Société, en application des prescriptions légales et réglementaires.

1.3.1 Mission et rôle du conseil

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques du Groupe.

En 2008, outre les points relevant de sa compétence ordinaire, le conseil s'est exprimé notamment sur les points suivants :

- la discussion et l'approbation des différents projets d'acquisition de sociétés du Groupe au cours de l'exercice ;
- l'examen et l'arrêté des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de Meetic pour l'année 2007, ainsi que les comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre 2008 ;
- La fixation de la rémunération annuelle des mandataires sociaux
- La création de la société VIOO
- Le désengagement des activités de la filiale chinoise.

1.3.2 Tenue et réunions du conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration de Meetic s'est réuni 4 fois avec un taux de présence moyen de 81 %.

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées au siège social à Boulogne-Billancourt.

Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion. Le projet est ensuite soumis par le président à l'approbation des administrateurs lors du conseil d'administration suivant.

1.4 Le comité d'audit

Le conseil d'administration comprend un comité d'audit présidé par Monsieur Benoist Grossmann, représentant de AGF Private Equity, administrateur. Le comité d'audit s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2008, afin de suivre avec les commissaires aux comptes les travaux et diligences réalisés sur les états financiers du Groupe, et les présenter au conseil d'administration qui arrête ces comptes.

1.5 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies à l'article 18 des statuts de la Société.

1.6 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A la date du présent rapport, les éléments identifiés susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent les actionnaires qui bénéficient de droits de vote double attachés à l'ensemble des actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société pour les actions inscrites au nominatif de plus de 2 ans.

2. Procédures de contrôle interne

2.1 Définitions, objectifs et limites du contrôle interne

Ainsi que défini par le Groupe de place créé à l'initiative de l'AMF pour élaborer un cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations prévues par la loi de sécurité financière, le contrôle interne est un dispositif défini par la Société et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des grandes orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, ainsi que la prévention et la détection des erreurs et des fraudes ;
- la fiabilité des informations financières, dont l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ; et
- d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

A l'instar de tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut garantir que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la Société seront atteints.

2.2 Périmètre retenu par la Société et diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Le dispositif de contrôle interne mis en place par Meetic et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe tant au niveau de la Société que des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

Les diligences mises en œuvre pour décrire les dispositifs de contrôle interne du Groupe sont fondées principalement sur des discussions avec les directions impliquées dans ce contrôle interne, menées avec l'assistance de la direction financière, et sur la revue des procédures de contrôle interne en place au niveau de la Société et dans ses filiales.

2.3 Description synthétique des dispositifs de contrôle mis en place

Les dispositifs de contrôle interne mis en place au sein du Groupe sont présentés selon la version simplifiée des principes généraux de contrôle interne recommandés pour les valeurs moyennes et petites telles que définie par l'AMF auquel s'ajoutent des recommandations spécifiques édités par les associations professionnelles sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées (recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008).

Les recommandations AFEP-MEDEF sont regroupées autour de cinq lignes majeures qui sont les suivantes :

- non-cumul entre contrat de travail et mandat social,
- suppression des indemnités de départ abusives (« parachutes dorés »),
- encadrement des régimes de retraite supplémentaires,
- fixation de règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance,
- amélioration de la transparence sur tous les éléments de la rémunération.

La Société applique déjà la plupart des recommandations AFEP-MEDEF préconisées dont le champ d'application a fait l'objet d'une interprétation par l'AMF dans sa note en date du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Il est précisé que le directeur général délégué bénéficie du double statut de mandataire social et de salarié. En tant que salarié, le directeur général délégué bénéficie de plans d'attributions d'actions gratuites, sans conditions de performance (par ailleurs définis antérieurement à la publication des recommandations AFEP/MEDEF).

2.3.1 Organisation

a) Le comité de direction

Le comité de direction (tel que décrit en point 1.2 ci-dessus) est un centre de décision pour le Groupe. Il permet de suivre le reporting des différentes activités, d'exercer collégalement les choix stratégiques et opérationnels du Groupe, de débattre et de prendre collectivement les décisions clés de la direction et enfin de définir l'orientation des objectifs périodiques, semestriels ou annuels.

b) Les services opérationnels

Les différents services du siège veillent à l'application des décisions prises par le comité de direction, coordonnent les activités avec les sites décentralisés, centralisent et diffusent l'information.

Du fait de la nature des activités du Groupe, qui sont gérées principalement sur une plate-forme technique commune située en France, le contrôle interne du Groupe repose sur une organisation centralisée au niveau du siège. Cette organisation a plusieurs avantages : elle permet des économies d'échelle en termes de gestion, et de s'assurer de l'homogénéité des indicateurs clés d'évaluation de la performance des activités du Groupe.

Chaque service opérationnel du siège (marketing, business développement, service clients, et service technique principalement) est responsable de ses activités dans le cadre d'un budget et d'objectifs établis annuellement et revus périodiquement, ce au moins une fois par trimestre.

c) Sites décentralisés, filiales, directions de pays

Chaque site décentralisé, filiale ou direction de pays, porte également la responsabilité de ses activités dans le cadre d'un budget et d'objectifs annuels, en coordination avec les services concernés du siège, et sous le contrôle des services supports du siège (Finance, Ressources Humaines, Juridique et Contrôle de Gestion).

2.3.2 Diffusion d'informations en interne

La Société est située à Boulogne-Billancourt et regroupe près de deux tiers des salariés du Groupe sur un même site. Ce regroupement permet de simplifier la transmission de l'information, le suivi et l'homogénéité des procédures de contrôle interne.

Les filiales du Groupe sont organisées de manière autonome, sous contrôle de la Société (suivant notamment les activités de contrôles décrits ci-dessous en point 2.3.4).

2.3.3 Gestion des risques

Le Groupe a pour objectif de poursuivre l'amélioration de son système de contrôle interne lui permettant d'identifier et de suivre les risques liés à sa stratégie, son développement et son processus de décision.

Les risques majeurs pouvant impacter l'activité du Groupe et les grandes actions de maîtrises en place sont les suivantes :

a) Risques relatifs à la stratégie du Groupe

Afin de mener à bien sa politique de forte croissance continue, le Groupe s'est doté des principaux moyens suivants :

- suivi journalier de la capacité de la plate-forme technique et de l'état de son réseau, afin d'anticiper les investissements de capacité à réaliser ;
- évaluation des besoins de recrutement par service ;
- rapports journaliers de suivi des ventes et d'efficacité des actions marketing, grâce à un outil statistique de forte capacité et le renforcement permanent de l'équipe de statisticiens ;
- procédures de reporting « business » et de modélisation d'activité par pays et par segment; et
- analyse par nature des demandes traitées par le service client, principal indicateur de suivi des besoins/satisfaction des clients.

b) Risques relatifs à l'activité sur Internet

De façon à limiter les risques relatifs à la responsabilité des hébergeurs de contenu sur Internet, la procédure d'inscription des membres sur les sites Internet du Groupe n'autorise pas la présence d'utilisateur anonyme sur ses serveurs. Ainsi Meetic est en position de répondre et collaborer à toutes les demandes sur l'identité d'un utilisateur en cas de procédure judiciaire, notamment via la transmission d'adresses IP et de journaux de connexion.

D'autre part Meetic dispose d'un Service Clients et Modération, constituant près d'un tiers des effectifs du Groupe. Cette équipe est dédiée :

- au contrôle a priori de toutes les annonces texte et photos préalablement à leur publication sur les sites ; et
- au contrôle a posteriori des échanges entre les membres, soit sur indication d'un membre, soit sur remontée d'outils automatiques de détection basée sur une liste de mots clés.

Par ailleurs, le département Juridique a notamment pour mission le suivi d'éventuelles procédures judiciaires et à la mise en place de procédures permettant une plus grande efficacité dans le suivi des litiges liés à l'activité, au siège comme dans les filiales.

c) Risques relatifs à la communication financière

Le Groupe est tenu d'informer ses actionnaires et d'une manière générale tout acteur financier et public sur sa situation financière.

Toute communication financière est préparée par la direction financière. Toute communication financière y compris les communiqués de presse, les rapports de gestion et les états financiers sont revus de manière transversale par la direction générale.

De façon à limiter le risque relatif à une communication erronée ou contradictoire, la procédure interne prévoit que le service relations presse du Groupe, en collaboration avec l'agence de communication financière extérieure, centralise toutes les communications (stratégiques, commerciales, financières, techniques) éditées par le Groupe. Ainsi, les éléments qui peuvent être communiqués sont directement fournis par la direction générale à l'attachée de presse et à l'agence de communication.

d) Cartographie des risques

Compte tenu de sa taille et de la concentration de ses opérations, Meetic a décidé de ne pas réaliser de cartographie de ses risques. Cependant, l'ensemble des risques majeurs est suivi tout au long de l'année au niveau du conseil d'administration et du comité de direction.

2.3.4 Activités de contrôle

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe, relatives aux fonctions opérationnelles significatives sont les suivantes :

- **Respect des règles éthiques par les employés** : le service clients et modération, garant de la qualité de service aux clients des sites du Groupe, maintient et met à jour un document spécifique remis à chaque nouveau salarié du service clients et modération, intitulé « charte du modérateur ».
- **Contrôles fondamentaux dans les filiales** : chaque filiale détient la propriété de ses actifs et fonctionne de manière autonome. Chacune de ces filiales détient une lettre de procédures prévoyant les seuils d'engagement de dépenses et les délégations, ainsi que les obligations de la filiale en termes de remontée d'informations financières et commerciales. Chaque filiale a un responsable financier local, garant de la bonne application des procédures du Groupe et de la gestion des risques de la filiale, et rattaché transversalement à la direction financière du Groupe.
- **Opérations de croissance externe** : chaque opération de croissance externe est étudiée par le comité de direction, assisté de conseils extérieurs, puis présentée au conseil d'administration, qui en débat, puis délègue ses pouvoirs pour la mise en œuvre de l'acquisition au directeur général. Le comité de direction réalise ou fait réaliser toutes les diligences nécessaires à l'évaluation des risques liés aux acquisitions, d'un point de vue commercial, technique, financier, juridique et fiscal, afin de présenter au conseil d'administration la vision la plus exhaustive possible des risques et des opportunités des acquisitions envisagées.
- **Sécurité Informatique** : le Groupe a mis en place des procédures pour garantir la sécurité et l'intégrité physique de ses plates-formes techniques, avec notamment la création d'une architecture technique redondante permettant la continuité des opérations des sites du Groupe
- **Ventes** : le chiffre d'affaire est contrôlé par la direction financière assistée par les équipes opérationnelles réalisant des tests sur les flux, la valorisation et l'encaissement des abonnements.
- **Investissements et Achats** : les contrôles sur les investissements et les autres achats sont effectués grâce à une procédure d'engagement de dépenses et de validation en fonction de seuils d'autorisation prédéfinis et de séparation des tâches.
- **Trésorerie** : le contrôle de la gestion de la trésorerie s'opère à travers l'état mensuel des rapprochements bancaires, la sécurisation des moyens de paiement et la délégation de signatures. Les placements sans risques de la trésorerie excédentaire sont réalisés sur la base de prévisions de trésorerie mensuelles.
- **Personnel** : la paie des salariés est établie par un prestataire extérieur, préparée et contrôlée par la direction Financière à travers une procédure tenant compte du principe de séparation des contrôles hiérarchiques.

2.3.5 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne dispose pas d'un service d'audit interne, mais la direction Financière, assistée par l'équipe comptable et de contrôle de gestion, ainsi que par les autres directions, exercent une surveillance permanente sur les contrôles clés sécurisant les opérations du Groupe, en particulier :

- La direction générale, assistée de la direction financière, s'assure avec les différentes directions opérationnelles de la Société de la mise en œuvre et du suivi des procédures dans chaque domaine clef d'activité. En particulier, le service clients et modération, garant de la qualité de service aux clients des sites du Groupe, maintient et met à jour un document spécifique à destination de tout nouveau salarié, intitulé « charte du modérateur », ainsi que les procédures de contrôle et de modération de la base de membres et de l'activité des sites, en particulier en ce qui concerne le traitement des données personnelles, l'anonymat et le respect de la vie privée.
- Le service informatique et technique, garant du bon fonctionnement des sites du Groupe, maintient et met à jour les procédures de mise en production technique, de sécurité des bases et des transactions.
- Le service ressources humaines maintient et met à jour la liste des postes à pourvoir au sein du Groupe et participe aux recrutements.
- Le service financier maintient et met à jour les règles régissant les autorisations et seuils d'engagement de dépenses.
- Le service financier définit, maintient et met à jour les procédures de contrôle et de remontée des informations en provenance des filiales.

3. Contrôle interne relatif à la production de l'information comptable et financière

Plusieurs contrôles clés et procédures associées ont été mises en place afin de s'assurer du contrôle de la gestion financière et de la bonne information comptable du Groupe.

3.1 Organisation du système comptable et financier

3.1.1 Au sein de la Société

La comptabilité est tenue sur un logiciel de comptabilité et de gestion standard.

La comptabilité est internalisée, rattachée à la direction financière, et assistée d'un expert-comptable extérieur. Celui-ci intervient pour réviser les comptes sociaux sur une base au moins semestrielle, et assure par ailleurs les déclarations fiscales et sociales de la Société.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par la direction financière du Groupe, assistée de l'expert-comptable extérieur.

3.1.2 Au sein des filiales

Chaque filiale est organisée de manière à être autonome. Elle dispose donc de tous les services nécessaires à son activité, et répond à l'organisation cible définie par la direction Financière du Groupe, à savoir :

- un service comptable et financier interne dirigé par un responsable financier local ; et
- un expert-comptable extérieur intervenant pour la révision des comptes sociaux sur une base semestrielle.

3.2 Processus budgétaire

Chaque année la direction financière établit un modèle économique prévisionnel pour le Groupe. Ce modèle économique est élaboré sur la base des choix stratégiques du Groupe et validés par la direction.

Ce processus budgétaire donne lieu à une actualisation au moins trimestrielle des hypothèses retenues, en fonction du réel à date et de l'évolution du Groupe.

3.3 Processus de reporting

Un reporting journalier de ventes et d'indicateurs clés d'activité est diffusé auprès des services concernés du Groupe et des directions de pays, permettant de suivre l'activité de chaque site du Groupe en quasi temps réel.

Un reporting mensuel comprenant un compte de résultat complet est préparé par les services financiers du Groupe, incluant le reporting de la Société et des filiales, validé par la direction Financière, et transmis à la direction générale. Le reporting par pays est ensuite diffusé aux responsables de chaque marché et fait l'objet d'une discussion au moins mensuelle sur l'atteinte des objectifs, et la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

Ce reporting constitue une composante essentielle du dispositif de contrôle et d'information financière.

3.4 Processus d'arrêté comptable

La direction financière du Groupe effectue un arrêté comptable trimestriel et fait procéder au moins semestriellement à une révision des comptes sociaux par un expert comptable externe, tant sur la maison mère que sur les filiales.

3.5 Processus de consolidation

Le Groupe réalise sur une base semestrielle, ses comptes consolidés, assisté d'un expert-comptable extérieur. De plus, des clôtures trimestrielles sont réalisées afin de permettre à la direction générale de disposer d'une vision d'ensemble des performances et de pouvoir communiquer aux marchés financiers à chaque trimestre un rapport narratif sur l'activité du Groupe selon la recommandation de l'AMF relative à la Directive Européenne Transparence (directive 2007/14/CE de la commission du 8 mars 2007).

4. Plan de progrès

Le Groupe entend poursuivre ses travaux relatifs à l'amélioration du contrôle interne et à la prévention des risques, ainsi qu'à l'intégration de ses filiales au cours des prochains exercices. Au vu du développement de ses activités et de ses projets de croissances externe, le Groupe a notamment décidé de la création d'un service d'audit interne. Le Groupe s'attachera ainsi au cours du prochain exercice à poursuivre l'analyse de son dispositif de contrôle interne au regard du Cadre de Référence édité par l'AMF.

Le président du conseil d'administration

16.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la Société, exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Meetic S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevés dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense et Paris, le 1^{er} avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Représenté par :
Grégoire MENU
Associé

VACHON ET ASSOCIES

Représenté par :
Bertrand VACHON
Associé

17. SALARIÉS

17.1 Nombre de salariés employés par le Groupe

	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
Direction générale, administration et finances	8	39	49	44
Marketing, communication et business développement	25	71	85	82
Direction technique et informatique	39	77	120	104
Opération des sites	10	41	12	8
Service clients et modération	50	104	128	139
Total	132	332	394	377

Les effectifs au 31 décembre 2008 tiennent compte des effectifs des filiales ParPerfeito (51 salariés), DatingDirect (20 salariés), Cleargay (13 salariés), Neu.de (16 salariés) et VIOO (10 salariés).

Les effectifs de la filiale chinoise cédée en janvier ne sont pas inclus dans les effectifs.

Les effectifs de Meetic sont relativement jeunes (moyenne d'âge de Meetic au 31 décembre 2008 : 31 ans). La Société a mis en place un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise en mars 2008.

Meetic n'a jamais été confronté à ce jour à une grève.

17.2 Organisation des effectifs du Groupe

Le Groupe est organisé autour de 6 pôles :

- direction générale, administration et finances ;
- *marketing*, communication et *business* développement ;
- direction technique et développement informatique ;
- opération des sites ;
- direction internationale ; et
- service clients et modération.

17.3 Hommes clés

Meetic estime que la motivation de ses équipes, fédérées autour d'un management complémentaire et très expérimenté, constitue un atout important.

Marc Simoncini (46 ans) - fondateur et président, directeur général :

Après plus de dix ans d'expérience chez Opsion Innovation, SSII (société de services et d'ingénierie en informatique) où il développait des systèmes de communication, Marc Simoncini a créé en 1998 i(france), portail Internet grand public. La vocation de ce site était de mettre des outils gratuits à la disposition des internautes (*e-mail* gratuits, hébergement de sites personnels, agendas, etc.). Marc Simoncini a vendu i(france) à Vivendi Universal en 2000, avant de se lancer dans la création de Meetic.

Philippe Chainieux (37 ans), directeur général délégué :

Diplômé de l'Ecole Centrale, Philippe Chainieux a créé en 1994 SC Multimédia, une des premières « *web agency* » françaises qu'il a revendu en 1998. Après avoir été responsable du fournisseur d'accès Internet du groupe Pinault-Printemps, il a rejoint en 2000 i(france), portail Internet créé par Marc Simoncini, en tant que directeur du *Business Development*, puis directeur général adjoint, en charge plus particulièrement de la diversification des revenus de la Société. Après la vente d'iFrance, Philippe Chainieux a rejoint Cegetel au poste de directeur du CRM (*Customer Relationship Management*, gestion de la relation client) et *marketing* clients pour les segments « grand public » et « professionnels ». Il avait notamment la responsabilité de la relation client, du programme de fidélisation ainsi que de la politique commerciale clients. Il a rejoint Meetic en tant que directeur du *marketing* clients en septembre 2004, puis est devenu en septembre 2006 directeur général délégué.

Emmanuel Prevost (40 ans), directeur technique et informatique :

Titulaire d'un DEA de Mathématiques, Emmanuel Prevost a commencé sa carrière en 1996 comme chef de projet ISP pour le fournisseur d'accès Internet Professionnel Golden Brick. Il a ensuite rejoint en 1998 le groupe Cegetel comme responsable de l'ingénierie du poste client entreprise pour les services Internet. Fin 1999, il rejoint Internet Telecom (groupe France Telecom) en tant que directeur technique avant de participer à la création de Meetic dès novembre 2001. Emmanuel Prevost est aujourd'hui directeur général des technologies.

Sandrine Léonardi (39 ans), secrétaire général :

Diplômée d'HEC et d'un master en sciences politiques de l'université de Columbia, Sandrine Léonardi a démarré sa carrière en 1993 chez Europe 2 en tant que responsable du contrôle de gestion où elle a notamment géré l'intégration et la consolidation de 60 radios locales et de l'antenne nationale. Puis, en 1998, elle a intégré Louis Vuitton Malletier (LVMH) au poste de contrôleur financier Europe en charge du suivi de 19 filiales. En 2000, elle rejoint i(france), portail Internet créé par Marc Simoncini, en tant que Directrice administrative et financière. En 2004, elle crée la société Malinéa, editrice du site cashstore.fr. Puis, elle a rejoint Meetic en septembre 2004. Sandrine Léonardi est aujourd'hui secrétaire général.

17.4 Participation et stock options des administrateurs et mandataires sociaux

Administrateurs et mandataires sociaux	Mandat social	Pourcentage du capital détenu au 31.12.2008	Pourcentage du capital détenu au 28.02.2009
Marc Simoncini	Président directeur général	31,55 %	31,55 %
Philippe Chainieux	Directeur général délégué	0,16 %	0,16 %
MDP ¹	Administrateur	5,15 %	5,15 %
AGF Private Equity ²	Administrateur	3,28 %	3,28 %
Loïc Le Meur	Administrateur indépendant	Non significatif	Non significatif

¹ La société MDP est représentée au conseil d'administration par Monsieur Philippe Dian.

² La société AGF Private Equity, représentée au conseil d'administration de la Société par Monsieur Benoist Grossmann, est la société de gestion de AGF Innovation 4 et AGF Innovation 5, fonds commun de placements dans l'innovation (FCPI) actionnaires de la Société.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	31.12.2007	31.12.2008
Marc Simoncini, président directeur général		
<i>Rémunération dues au titre de l'exercice</i>	140 000	140 000
<i>Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice</i>	Néant	Néant
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	Néant	Néant
TOTAL	140 000	140 000

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	31.12.2007	31.12.2008
Philippe Chainieux, directeur général délégué		
<i>Rémunération dues au titre de l'exercice</i>	140 000	140 000
<i>Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice</i>	79 214	670 471
<i>Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	Néant	Néant
TOTAL	219 214	810 471

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisations des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Marc Simoncini	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Philippe Chainieux	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise exercés durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe Chainieux	8 décembre 2004	18 825	6,61
TOTAL		18 825	

Actions de performance et actions gratuites attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribués durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Marc Simoncini	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	
Philippe Chainieux	1) 05.12.06	3 334	82 211	05.12.08 au 05.12.10	Au 05.12.2012	N/A
	2) 15.01.08	33 334	588 260	15.01.08 au 15.01.10	Au 15.01.2012	N/A
TOTAL		36 668	670 471			

Actions de performance devenues disponible pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
Marc Simoncini	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Philippe Chainieux	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
TOTAL	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Historique des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	
	Plan n°1
Date d'assemblée	
Date du conseil d'administration	8 décembre 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :	
Philippe Chainieux	25 100
Point de départ d'exercice des options	8 décembre 2004
Date d'expiration	30 novembre 2008
Modalités d'exercice	25 % 12 mois après la date de départ 35% à l'issue des 12 mois suivants 40% à l'issue des 12 mois suivants
Prix d'exercice	6,61 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 novembre 2008 (date la plus récente)	25 100
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	Néant
BSPCE restants en fin d'exercice	Néant

Au 31 décembre 2008, Monsieur Marc Simoncini, président directeur général et fondateur de la Société détenait 31,55 % du capital, et 45,65 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2008, Philippe Dian détenait 5,15 % du capital et 7,52 % des droits de vote directement et indirectement via la société MDP.

AGF Private Equity détenait 3,28 % du capital au travers de ses deux fonds AGF Innovation 4 et AGF Innovation 5, pour 2,4 % des droits de vote.

Aucun autre actionnaire administrateur ou mandataire social ne détenait au 31 décembre 2008 plus de 5 % du capital.

Aucun administrateur ne bénéficie, à la date du présent document de référence, d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le seul dirigeant-mandataire social bénéficiaire d'un plan de BSCPE et d'un plan d'actions gratuites est Philippe Chainieux, directeur général délégué :

- 25 100 options lui ont été attribuées en décembre 2004 et 6 275 options ont été exercées sur l'année 2007 et les 18 825 options restantes ont été exercées en novembre 2008. Le prix d'exercice est de 6,61 euros et la date d'échéance du plan a été fixée au 8/12/2007.
- 10 000 actions gratuites lui ont été accordées en décembre 2006 attribuées par tiers (cf. détail du plan en 21.1).
- 100 000 actions gratuites lui ont été accordées en janvier 2008 attribuées par tiers (cf. détail du plan en 21.1).

Au 31 décembre 2008, il existe trois plans d'actions gratuites, dont les éléments principaux sont présentés ci-après :

	Date d'attribution	Prix d'exercice	Date d'acquisition	Nombre éventuel d'actions à émettre ou restant à émettre
Actions gratuites	5-déc.-07	-	5-déc.-09	22 395
Actions gratuites	5-déc.-08	-	5-déc.-10	22 379
Actions gratuites	30-juill.-07	-	30-juill.-09	8 003
Actions gratuites	30-juill.-08	-	30-juill.-10	8 003
Actions gratuites	30-juill.-09	-	30-juill.-11	7 995
Actions gratuites	15-janv.-08	-	15-janv.-10	121 126
Actions gratuites	15-janv.-09	-	15-janv.-11	121 126
Actions gratuites	15-janv.-10	-	15-janv.-12	121 113

La totalité du plan de BSPCE ayant été exercé au 30 Novembre 2008, plus aucun BSCPE ne reste à émettre au 31 décembre 2008.

17.5 Participation des salariés dans le capital de la Société

Pourcentage du capital détenu au 31.12.2008	
Philippe Chainieux	0,16 %
Capital détenu par les salariés	0,25 %

Certains salariés de la Société bénéficient de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (voir section 21.1 (C) ci-dessous) et tableau ci-après bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan
Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise consentis, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre ainsi consenties est le plus élevé.	Néant		
Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.	43 630	6,61 €	BSPCE 2004

Il y a 20 077 titres souscrits pour l'augmentation de capital réservée aux salariés en octobre 2005.

Les actions détenues par le personnel (hors dirigeants-mandataires sociaux) représentent 0,25% du capital au 31 décembre 2008.

Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés	Nombre d'actions attribuées en 2007	Nombre d'actions attribuées en 2008
10 premiers salariés	31 201	338 233

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Répartition du Capital Social au 31.12.07			Répartition du Capital Social au 31.12.08		
	Nb actions	En % du capital	En % des droits de vote	Nb actions	En % du capital	En % des droits de vote
Marc Simoncini	5 139 619	31,03 %	45,56 %	5 239 619	31,55 %	45,65 %
Autres Dirigeants	4 299	0,02 %	0,02 %	53 213	0,32 %	0,24 %
Philippe Dian - MDP (1)	854 715	5,16 %	7,03 %	854 715	5,15 %	7,52 %
AGF (Innovation 4 et 5)	545 086	3,29 %	2,42 %	545 086	3,28 %	2,4 %
Autres	144 985	0,88 %	1,19 %	215 702	1,30 %	1,53 %
Flottant	9 876 129	59,62 %	43,78 %	9 700 128	58,40 %	42,66 %
Total	16 564 833	100,00 %	100,00 %	16 608 463	100,00 %	100,00 %

(1) Directement et indirectement via MDP.

	Répartition du Capital Social au 28.02.09		
	Nb actions	En % du capital	En % des droits de vote
Marc Simoncini	5 239 619	31,55 %	45,65 %
Autres Dirigeants	53 213	0,32 %	0,24 %
Philippe Dian - MDP ¹	854 715	5,15 %	7,52 %
AGF (Innovation 4 et 5)	545 086	3,28 %	2,4 %
Autres	215 702	1,30 %	1,53 %
Flottant	9 700 128	58,40 %	42,66 %
Total	16 608 463	100,00 %	100,00 %

(1) Directement et indirectement via MDP.

A la connaissance de la Société, les sociétés FMR Corp et Fidelity International Limited (FIL) détenaient environ 9% du capital social au 31 décembre 2008.

A la connaissance de la Société, la société Kempen Capital Management N.V. détenait environ 5 % du capital social au 31 décembre 2008.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

La Société a été informée au cours de l'année 2008 et jusqu'à la date du présent document des franchissements significatifs des seuils suivants, qui ont été déclarés auprès de l'Autorité des marchés financiers :

- Franchissement à la baisse du seuil de 10 % du capital et de 5 % des droits de vote par la société MR LLC en date du 24 avril 2008.
- Franchissement à la baisse du seuil des 10 % du capital par FIL Limited en date du 24 avril 2008.
- Franchissement à la baisse du seuil des 1 % du capital par Amber Master Fund (Cayman) SPC en date du 19 Mai 2008.

- Franchissement à la hausse du seuil des 5 % du capital par la société Kempen Capital Management N.V. en date du 15 octobre 2008.

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration

Les sociétés FMR Corp et Fidelity International Limited (FIL) détenaient environ 9% du capital social au 31 décembre 2008.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires significatifs de la Société non représentés au conseil d'administration.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Aux termes de l'article 11 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou au nom d'une personne aux droits de laquelle il se trouve. En conséquence, l'ensemble des actionnaires historiques de la Société bénéficient de droits de vote double (voir Section 21.1(F) ci-dessous).

Parmi ces actionnaires, les principaux actionnaires suivants bénéficient de droits de vote double attachés à l'ensemble des actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société :

- Monsieur Marc Simoncini (qui possède 31,55 % du capital social et 45,65 % des droits de vote à la date du présent document) ; et
- Monsieur Philippe Dian qui détient, directement et indirectement via la société MDP, 5,15 % du capital social et 7,52 % des droits de vote à la date du présent document.

Il n'existe pas d'actions de préférence dans le capital de la Société.

18.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document, Monsieur Marc Simoncini, fondateur de Meetic et président directeur général de la Société, détient 31,55 % du capital et 45,65 % des droits de vote de la Société (compte tenu des droits de vote double qu'il détient).

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

Il n'existe pas à la connaissance de la Société de dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19. CONVENTIONS REGLEMENTEES

19.1 Informations sur les conventions réglementées

Convention de facturation d'heures de vol entre la société Nazca Aviation Limited et la société Meetic.

Eu égard aux multiples déplacements requis par la dimension internationale de son activité, Meetic a conclu le 1^{er} août 2008 avec la société Nazca Aviation Limited une convention de facturation d'heures de vol. La conclusion de cette convention permet à la Société de bénéficier des prestations de transport aérien fournies par Nazca Aviation Limited à des prix compétitifs et de répondre aux besoins de déplacement prestes et multiples de ses cadres supérieurs et dirigeants.

Le caractère attractif des tarifs de Nazca Aviation Limited résulte notamment du fait que le prix est déterminé par Nazca Aviation Limited sur la base d'un prix coutant comprenant l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'exploitation rapportés à un taux horaire, incluant des taxes d'atterrissage. Meetic n'a souscrit aucun engagement minimum d'heures vis-à-vis de Nazca. La Société bénéficie par conséquent des tarifs compétitifs de Nazca Aviation Limited quel que soit le nombre d'heures effectivement utilisées pendant l'année.

Le montant total des heures de vol effectuées par la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 au titre de cette convention s'élève à environ 78 heures représentant un montant de 232 717 euros. Sur ces 78 heures, plus de 19 heures sont liées à la rencontre d'investisseurs étrangers, environ 42 heures sont liées à des négociations commerciales importantes et environ 17 heures sont relatives aux relations presse.

Le volume d'heures de vol auquel aura recours la Société et par conséquent le montant des sommes qui seront facturées par Nazca Aviation Limited ne peuvent être anticipés au titre de l'exercice en cours, le volume d'heures dépendant de facteurs variables comme l'existence ou non de négociations commerciales importantes ou des déplacements à l'étranger, dans le cadre notamment de rencontres avec des investisseurs étrangers.

Compte tenu du mandat de dirigeant et de la qualité d'actionnaire de Marc Simoncini dans la société Nazca Aviation Limited, et en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ladite convention a été portée à la connaissance des administrateurs de Meetic et approuvée par son conseil d'administration à l'unanimité, lors de sa séance du 25 juillet 2008.

Convention de trésorerie entre Meetic et sa filiale FC&Co

Meetic et sa filiale FC&Co ont signé le 18 octobre 2007 une convention de trésorerie d'une durée indéterminée afin d'optimiser la gestion de leurs excédents de trésorerie. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, Le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé le projet de convention de trésorerie le 1^{er} octobre 2007.

Aux termes de cette convention, chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux EURIBOR à un mois.

Le montant de l'encours dû par FC&Co à Meetic au 31 décembre 2008 s'est élevé à 1 233 milliers d'euros. Le montant des intérêts dus au 31 décembre 2008 s'élève à 43 milliers d'euros.

Convention de trésorerie entre Meetic et sa filiale DatingDirect

Le 11 janvier 2008, Meetic et sa filiale DatingDirect ont signé une convention de trésorerie d'une durée indéterminée afin d'optimiser la gestion de leurs excédents de trésorerie.

Aux termes de cette convention, chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux EURIBOR à un mois. Le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé la convention de trésorerie le 15 janvier 2008.

Le montant de l'encours dû par Meetic à DatingDirect au 31 décembre 2008 s'élève à 3 430 milliers d'euros. Le montant des intérêts dus au 31 décembre 2008 s'élève à 173 milliers d'euros.

Convention de trésorerie entre Meetic et sa filiale VIOO

Le 20 octobre 2008, Meetic et sa filiale VIOO ont signé une convention de trésorerie d'une durée indéterminée afin d'optimiser la gestion de leurs excédents de trésorerie.

Aux termes de cette convention, chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux EURIBOR à un mois. Le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé la convention de trésorerie le 2 janvier 2009.

Le montant de l'encours dû par VIOO à Meetic au 31 décembre 2008, après abandon de créance, s'élève à 410 milliers d'euros. Le montant des intérêts dus au 31 décembre 2008 s'élève à 1 millier d'euros.

Abandon de créance commercial entre Meetic et sa filiale VIOO

Eu égard à la convention de trésorerie décrite ci-dessus et aux conditions d'exploitation liées au 1^{er} exercice d'activité de la filiale, Meetic a préféré consentir, en lieu et place des avances de trésorerie complémentaires, à un abandon de créance à caractère commercial des factures de refacturation de frais émises au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2008, l'abandon de créance consenti par Meetic à sa filiale VIOO s'élève à 1, 26 millions d'euros.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement à sa signature par le conseil d'administration mais a fait l'objet d'une validation *a posteriori* lors d'un conseil en date du 17 mars 2009 concomitamment à l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Convention de trésorerie entre Meetic et sa filiale NEU

Le 1^{er} février 2008, Meetic et sa filiale NEU ont signé une convention de trésorerie d'une durée indéterminée afin d'optimiser la gestion de leurs excédents de trésorerie.

Aux termes de cette convention, chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux EURIBOR à un mois. Le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé la convention de trésorerie le 2 janvier 2009.

Le montant de l'encours dû par NEU à Meetic au 31 décembre 2008 s'élève à 5 106 milliers d'euros. Le montant des intérêts dus au 31 décembre 2008 s'élève à 203 milliers d'euros.

Convention courante entre Meetic et la société Mille Mercis

Par ailleurs, il existe une convention courante conclue entre Meetic et Mille Mercis aux termes de laquelle des prestations d'e-mailing sont refacturées. En vertu de cette convention Meetic a facturé

375 K€ HT à Mille Mercis, en revanche le Groupe n'a reçu aucune facturation de la part de Mille Mercis.

Au 31 décembre 2007, Monsieur Marc Simoncini était actionnaire minoritaire de Mille Mercis. Les prestations ont été facturées et rendues à des conditions et des prix normaux de marché. A la date du présent document Monsieur Marc Simoncini n'est plus actionnaire de Mille Mercis, ses titres ayant été cédés en date du 13 avril 2008.

A la date du présent document 84 547 euros HT ont été facturés par Meetic à Mille Mercis. Mille Mercis n'a par ailleurs pas facturé Meetic.

19.2 Rapport Spécial sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles et ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1. Convention de trésorerie avec la société DATING DIRECT

- Personne concernée

La société Meetic SA détient une participation directe à hauteur de 100 % dans la société Dating Direct.

- **Nature et objet**

Afin d'optimiser la gestion de leurs besoins et excédents de trésorerie, les deux sociétés ont signé une convention de trésorerie en janvier 2008. La convention est signée pour une durée indéterminée.

Cette convention a été conclue aux conditions suivantes :

- Chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux EURIBOR un mois.

- **Modalités**

Au 31 décembre 2008, l'avance consentie par Dating Direct est de K€ 3 430. Le montant des intérêts inscrits en charges sur la période est de K€ 173.

La convention a été approuvée préalablement par le conseil du 15 janvier 2008.

1.2. Convention de prestation de services avec la société Nazca Aviation Limited

- **Personne concernée**

Marc Simoncini, actionnaire principal et président du conseil d'administration de Meetic SA et actionnaire dans la société Nazca Aviation Limited.

- **Nature et objet**

Eu égard aux multiples déplacements requis par la dimension internationale de son activité, Meetic a conclu le 1^{er} août 2008 avec la société Nazca Aviation Limited une convention de facturation d'heures de vol. La conclusion de cette convention permet à la société de bénéficier des prestations de transport aérien fournies par Nazca Aviation Limited à des prix attractifs.

Cette convention a été conclue aux conditions suivantes :

- Le prix est déterminé sur la base d'un prix coûtant comprenant l'ensemble des coûts de fonctionnement et d'exploitation rapportés à un taux horaire, incluant des taxes d'atterrissage et de parking. Aucun engagement minimum d'heures n'est imposé.

- **Modalités**

Au 31 décembre 2008, le montant des heures de vol effectuées par la société s'élève à environ 78 heures représentant un montant de K€ 233.

La convention a été approuvée préalablement par le conseil du 25 juillet 2008.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Convention de trésorerie avec la société FC & CO

- Personne concernée

Marc Simoncini, actionnaire principal et président du conseil d'administration de Meetic SA et membre du conseil de gérance de FC & CO et la société Meetic SA qui détient une participation directe à hauteur de 60 % dans la société FC & CO.

- Nature et objet

Afin d'optimiser la gestion de leurs besoins et excédents de trésorerie, les deux sociétés ont signé une convention de trésorerie le 18 octobre 2007. La convention est signée pour une durée indéterminée.

Cette convention a été conclue aux conditions suivantes :

- Chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux Euribor à un mois.

- Modalités

Au 31 décembre 2008, l'avance consentie par Meetic SA est de K€ 1 233 et le montant des intérêts dûs par FC & CO s'élève à K€ 43.

3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISES PREALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

3.1. Conventions de trésorerie conclues avec la société et ses filiales NEU et VIOO

- **Personne concernée**

La société Meetic SA détient une participation directe à hauteur de 100 % dans les sociétés NEU et VIOO.

- **Nature et objet**

Afin d'optimiser la gestion de leurs besoins et excédents de trésorerie, la société Meetic SA a signé une convention de trésorerie :

- avec la société NEU, le 1er février 2008 ;
- avec la société VIOO, le 20 octobre 2008.

Ces conventions sont signées pour une durée indéterminée.

Ces conventions ont été conclues aux conditions suivantes :

- Chaque avance portera intérêt au taux moyen mensuel du taux **EURIBOR** à un mois.

- **Modalités**

Au 31 décembre 2008, les avances consenties s'élèvent à :

- K€ 5 106 dus par NEU à Meetic SA. Le montant des intérêts inscrits en produits financiers chez Meetic SA s'élève à K€ 203.
- K€ 410 dus par VIOO à Meetic SA. Le montant des intérêts inscrits en produits financiers chez Meetic SA s'élève à K€ 1.

Les conventions n'ont pas été approuvées préalablement par le conseil par omission mais ont fait l'objet d'une approbation *a posteriori* par le conseil du 2 janvier 2009.

3.2. Convention d'abandon de créance entre Meetic SA et sa filiale VIOO

- **Personne concernée**

La société Meetic SA détient une participation directe à hauteur de 100 % dans la société VIOO.

- **Nature et objet**

En rapport avec la convention de trésorerie décrite ci-dessus et aux conditions d'exploitation liées au 1^{er} exercice d'activité de la filiale, la société Meetic SA a préféré consentir en lieu et place des avances de trésorerie complémentaires un abandon de créance à caractère commercial des factures de refacturation de frais émises au cours de l'exercice.

- **Modalités**

Au 31 décembre 2008, l'abandon de créance consenti par Meetic SA à sa filiale VIOO s'élève à K€ 1 263.

La convention n'a pas été approuvée préalablement par le conseil par omission mais a fait l'objet d'une approbation *a posteriori* par le conseil du 17 mars 2009.

Paris La Défense et Paris, le 1^{er} avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG SA

Représenté par :

Grégoire MENOUE

Associé

VACHON ET ASSOCIES

Représenté par

Bertrand VACHON

Associé

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

Les comptes présentés ci-après pour l'exercice 2008 sont des comptes consolidés IFRS, le Groupe ayant cinq filiales au 31 décembre 2008.

Seuls les comptes consolidés sont détaillés dans le présent Chapitre, les comptes sociaux de la mère n'étant pas intégrés dans le présent document.

Néanmoins, à titre d'information relative à ces comptes sociaux, les informations suivantes sont présentées :

(a) Tableau des filiales et participations de Meetic

Voir Annexe aux comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2008 (Section IV, 4. Filiales et participations).

(b) Capacité distributive de Meetic

Au 31 décembre 2008 Meetic disposait d'une réserve libre de 25 598 722 euros.

(Sur la distribution de dividendes, se référer à la Section 20.4.)

20.1 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008

Compte de Résultat Consolidé au 31 décembre 2008

En K€	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Revenus	5	133 634	112 872
Subventions d'exploitation			
Autres produits		922	528
Autres achats et charges externes	6	-93 544	-67 904
Impôts, taxes et versements assimilés	7	-1 450	-1 061
Charges de personnel	8	-23 333	-16 357
Autres charges		-330	-329
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		15 899	27 749
Dotations aux amortissements et dépréciations	9	-3 433	-2 588
RESULTAT OPERATIONNEL		12 466	25 161
Produits financiers		3 547	2 195
Charges financières		-2 440	-3 165
RESULTAT FINANCIER	10	1 107	-970
RESULTAT AVANT IMPOTS		13 573	24 191
Impôts sur le résultat	11	-3 159	-8 575
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		10 414	15 616
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	-16 756	-1 453
RESULTAT DE LA PERIODE		-6 342	14 163
Résultat net par action des activités poursuivies	21	0,63	0,94
Résultat net par action dilué des activités poursuivies	21	0,62	0,94
Résultat net par action des activités abandonnées	21	-1,01	-0,09
Résultat net par action dilué des activités abandonnées	21	-1 ,00	-0,09
Résultat net par action	21	-0,38	0,86
Résultat net par action dilué	21	-0,38	0,85

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

En K€	Notes	Bilan 31/12/2008	Bilan 31/12/2007
ACTIF			
Goodwills	12	90 194	95 917
Autres immobilisations incorporelles	13	14 984	13 924
Immobilisations corporelles	14	2 133	2 533
Autres actifs non courants	15	613	2 931
Impôts différés actifs		757	
Total actifs non courants		108 681	115 305
Clients et autres débiteurs	16	7 824	6 210
Autres créances	17	5 970	4 802
Charges constatées d'avance	18	4 298	4 290
Actif financier à court terme	19	1 575	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	26 177	41 480
Actifs détenus en vue de la vente		594	
Total actifs courants		46 438	56 783
TOTAL ACTIF		155 119	172 088
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital		1 661	1 657
Primes d'émission, de fusion, d'apport		88 317	88 034
Réserves et report à nouveau		13 307	12 081
Résultat de la période		-6 342	14 163
Total des capitaux propres		96 943	115 935
Emprunts et dettes financières non courants	23	2 221	10 101
Impôts différés passifs	28	3 351	3 694
Total passifs non courants		5 572	13 795
Provisions	22	515	151
Emprunts et dettes financière courants	23	5 745	7 046
Fournisseurs et autres créditeurs	25	21 195	13 364
Dettes d'impôt		0	2 174
Dettes fiscales et sociales	26	7 383	6 422
Autres dettes		725	306
Produits constatés d'avance	27	16 045	12 194
Instruments dérivés passifs		0	700
Passifs détenus en vue de la vente	4	996	
Total passifs courants		52 604	42 358
Total des passifs		58 176	56 153
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		155 119	172 088

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Nbr d'actions	Capital social	Primes d'émission	Coûts d'introduction en Bourse imputés sur la prime d'émission nets d'impôts	Réserves de conversion	Actions propres	Réserves et résultat consolidé	Total capitaux propres du Groupe	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2007	16 527 128	1 653	92 151	-4 363	-2 979	-39	17 685	104 108	104 108
Ecarts de conversion					-3 201			-3 201	-3 201
<i>Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres</i>					-3 201			-3 201	-3 201
Résultat							14 163	14 163	14 163
Total des produits et charges comptabilisés					-3 201		14 163	10 962	10 962
Exercice des BCE	37 705	4	245					249	249
Comptabilisation des stock options et assimilés							734	734	734
Actions propres						-118		-118	-118
Au 31 décembre 2007	16 564 833	1 657	92 396	-4 363	-6 180	-157	32 582	115 935	115 935
Ecarts de conversion					-14 674			-14 674	
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres					-14 674			-14 674	-14 674
Résultat							-6 342	-6 342	-6 342
Total des produits et charges comptabilisés					-14 674		-6 342	-21 015	-21 015
Exercice des BCE	43 630	4	284					288	288
Exercice des actions gratuites							-624	-624	-624
Comptabilisation des stock options et assimilés							2 844	2 844	2 844
Actions propres						-485		-485	-485
Au 31 décembre 2008	16 608 463	1 661	92 680	-4 363	-20 854	-642	28 461	96 943	96 943

Tableau des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	-6 342	14 163
<i>dont résultat net des activités abandonnées</i>	-16 756	-1 453
<i>dont résultat net des activités poursuivies</i>	10 414	15 617
<i>Ajustements pour :</i>		
Dotation aux amortissements et aux provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	3 433	2 589
Perte nette des activités abandonnées	16 756	1453
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	2 844	734
Plus et moins-values de cessions	3	
Capacité d'autofinancement après produit financier net et impôt des activités poursuivies	16 694	18 939
Coût de l'endettement financier net	-1 107	970
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 159	8 575
Capacité d'autofinancement avant produit financier net et impôt des activités poursuivies	18 746	28 484
Impôts versés	-6 697	-9 053
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	7 623	2 634
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	926	-6 419
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités abandonnées	-222	-842
I - FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	19 450	21 223
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 139	-1 769
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 653	-2 121
Acquisition de filiales, nette de trésorerie acquise	-20 919	-52 025
Autres variations des actifs financiers	-1 207	-30
Cession d'immobilisations	177	
Variation nette de trésorerie d'investissement des activités poursuivies	-24 741	-55 945
Flux de trésorerie d'investissement nets provenant de / (utilisés par) les activités abandonnées	-21	-9
II - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-24 762	-55 954
Augmentation de capital (SO)	289	249
Rachat d'actions propres	-689	
Distribution de dividendes		
Nouveaux emprunts		151
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	-6 874	-260
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement)	-1 509	-1 397
Produits financiers liés aux placements de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 081	1 613
Rachat d'actions propres		
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies	-7 702	356

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie de financement nets provenant de / (utilisés par) les activités abandonnées	-31	11
III - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-7 733	367
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (I) + (II) + (III)	-13 045	-34 364
Incidence des variations de taux de change	-1 858	-685
Trésorerie en début de période (dont activités abandonnées)	41 480	76 488
Variation de trésorerie provenant des activités poursuivies	-14 629	-35 008
Variation de trésorerie provenant des activités abandonnées	-274	
TRESORERIE EN FIN D'EXERCICE	26 577	41 480
dont trésorerie provenant des activités poursuivies (note 19)	26 177	
dont trésorerie provenant des activités abandonnées (note 4)	400	

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Sauf mention contraire tous les chiffres sont présentés et arrondis en milliers d'euros (K€).

Note 1 - Faits significatifs de la période

En janvier 2008, Meetic a finalisé l'acquisition de Neu.de, acteur majeur de la rencontre en ligne en Allemagne. Comme annoncé le 28 novembre 2007, Meetic a acquis en janvier 2008 100% du capital de Neu.de, pour un montant de 24,8 millions d'euros payé intégralement en numéraire, auquel s'ajoutent des frais externes directement liés à l'acquisition pour un montant de 484 milliers d'euros. Ce montant inclut la substitution du Groupe à la dette contractée envers le précédent actionnaire de Neu.de pour un montant de 4 106 milliers d'euros (cf. note 3.2. Evolution du périmètre).

En août 2008, la société VIOO a été créée. Cette société est filiale à 100 % de Meetic et est dédiée au développement de nouveaux projets de sites internet dont le modèle est basé sur la monétisation de l'audience. VIOO SAS a ainsi développé les sites VIOO (site de contenu et de communauté féminin en ligne depuis le mois de juillet 2008) et Peexme (site communautaire web et mobile ciblé 18-24 ans).

Faisant suite à une décision du conseil d'administration fin 2008, Meetic a finalisé le 5 janvier 2009, la cession de sa participation dans eFriendsNet auprès des associés fondateurs de sa filiale acquise par le Groupe en 2006. La juste valeur d'eFriendsNet dans les comptes consolidés du Groupe a été classée comme destinée à être cédée au bilan consolidé et a été considérée comme une activité abandonnée au 31 décembre 2008, présentée conformément à IFRS 5 (cf. note 4: Activités abandonnées).

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2008

Le principe de continuité de l'exploitation précisé par IAS 1 a été retenu compte tenu de la situation économique favorable de Meetic avec un long historique de résultats positifs, sans problème de trésorerie ni de liquidité à court terme et de bonnes perspectives d'activité malgré le contexte actuel de crise.

En application du règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union Européenne, Meetic publie ses états financiers annuels consolidés conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) et applicable au 31 décembre 2008, tel qu'adopté par la Commission Européenne à la date de préparation des états financiers.

Le Groupe n'a pas utilisé les options proposées par les amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », publiés par l'IASB le 13 octobre 2008 et applicables à compter du 1er juillet 2008, de reclasser certains instruments financiers hors de catégories juste valeur en contrepartie du compte de résultat ou disponibles à la vente.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné

lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 8 « Secteurs opérationnels », IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt », l'amendement IFRS 2 « conditions d'acquisition des droits et annulations », les amendements IFRS 1 et IAS 27 « coût d'une participation dans une filiale, une JV ou entreprise associée » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients ». L'impact sur les états financiers est en cours d'analyse et d'estimation par le Groupe.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement IFRS 3 et IAS 27 révisées « Regroupement d'entreprises » et IFRIC 16 « couverture d'un investissement net ».

Dans les états financiers consolidés de l'exercice 2008 et les comptes comparatifs de l'exercice 2007, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires dans les filiales sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier à la valeur actualisée du montant de l'achat. Lors de la comptabilisation initiale de ces engagements, Meetic comptabilise l'écart entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur actualisée du montant de l'achat en contrepartie de l'écart d'acquisition. La variation ultérieure de cette valeur actualisée pour la part du montant de l'achat excédant la juste valeur des intérêts minoritaires acquis est enregistrée en contrepartie du Goodwill.

Le traitement comptable prévu par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées dans le cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée sera la comptabilisation de l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Meetic.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration de Meetic le 17 mars 2009.

2.2. Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

2.3. Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la direction de Meetic à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

- provisions : estimation du risque effectuée au cas par cas (note 2.13),
- rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la durée de vie estimée, la volatilité et le taux de dividendes estimé (2.15),
- instruments financiers : estimation de la juste valeur (2.18),
- Goodwill et engagements de rachats de minoritaires : méthodes de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises (2.7 et 2.12),
- immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et immobilisations en cours : hypothèses mises à jour annuellement, dans le cadre des tests de perte de valeur, relatives à la détermination des unités génératrices de trésorerie (UGT), des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation (2.8),

2.4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de Meetic et de ses filiales. Les filiales sont contrôlées par Meetic, lorsque Meetic dispose du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'en obtenir les avantages. Ces filiales sont alors consolidées par intégration globale. Les éléments de résultat, produits et charges des filiales acquises (ou cédées) sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition (ou jusqu'à la date de cession) qui correspond à la date de prise (perte) de contrôle de la filiale.

Les états financiers des filiales sont intégrés sur la base de méthodes comptables homogènes par rapport à celles de la société consolidante Meetic.

Les transactions commerciales et financières entre les sociétés consolidées sont éliminées, ainsi que les dividendes et les profits internes non réalisés.

2.5. Conversion des monnaies étrangères

2.5.1. Conversion des états financiers en devises des filiales étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en euros (€), qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante Meetic.

Les comptes des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe de la manière suivante :

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture,

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions,

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion ».

Les goodwill dégagés lors d'une acquisition de société étrangère sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise. Ils sont par la suite convertis, au cours de clôture, dans la monnaie de présentation du Groupe. Les différences résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » sont retraités en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.5.2. Conversion des transactions en devises

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis aux cours de change à la date de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion (gains et pertes latents) sont comptabilisés en résultat financier.

Les différences de change relatives à un élément monétaire qui, en substance, fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres (dans le poste « Réserves de conversion ») jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.6. Présentation du bilan consolidé

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la présentation du bilan consolidé respecte le classement des actifs et passifs entre éléments courants et non courants.

Un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- la réalisation, la vente ou la consommation de l'actif entre dans le cadre du cycle d'exploitation normal,
- l'actif est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte,
- l'entreprise s'attend à le réaliser dans les douze mois qui suivent la date de clôture,
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie non soumis à restriction.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il répond à l'un des critères ci-dessous :

- il est attendu que le passif soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal,
- le passif doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture,
- il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié,
- l'entreprise ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Les autres passifs sont des passifs non courants.

2.7. Goodwill

Les Goodwills représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises à la date de prise de contrôle.

Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date de prise de contrôle, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, auxquels s'ajoutent les coûts directement attribuables à la réalisation de l'acquisition. Ces coûts incluent par exemple les honoraires versés à des cabinets comptables, aux conseils juridiques, aux évaluateurs ou à tous autres consultants dont l'intervention a été sollicitée pour la réalisation de l'acquisition.

Les engagements de rachats de minoritaires sont inclus dans le coût d'acquisition du regroupement d'entreprises. La contrepartie de cette augmentation du coût d'acquisition, donc du goodwill, est une dette financière ventilée entre la part courante (à moins d'un an) et la part non courante (à plus d'un an) actualisée pour cette dernière.

Conformément à IFRS 3, les compléments de prix dépendant d'événements futurs ne sont inclus dans le coût du regroupement à la date d'acquisition que si l'ajustement de prix est probable et peut être évalué de manière fiable. Lorsque ces conditions ne sont pas remplies à la date d'acquisition, l'ajustement est comptabilisé dans le coût du regroupement quand il devient probable et peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwills ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. Section 2.12.). Si une perte de valeur est constatée, une dépréciation de caractère irréversible est constatée dans le résultat opérationnel, sur une ligne spécifique.

2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent :

- des dépenses liées à la création des sites web. Ces dépenses sont amorties en linéaire sur une durée de cinq ans correspondant à la durée d'utilité estimée,
- des achats de logiciels et de licences. Les achats qui correspondent au cœur des sites sont amortis sur cinq ans, les autres achats sont amortis respectivement sur la durée d'utilité ou la durée des droits légaux ou contractuels qui leur sont attachés.

Le Groupe active les coûts de développement de ses sites web dans le respect des conditions de IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et SIC 32 « Immobilisations incorporelles – Coûts liés aux sites web », c'est à dire après avoir vérifié les conditions suivantes :

- faisabilité technique du projet,
- intention et capacité de mise en service,
- démonstration de l'utilité du développement réalisé et de sa capacité à générer des ressources,
- évaluation fiable des dépenses.

- - disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement, et vendre l'immobilisation incorporelle.

Les coûts ultérieurs d'amélioration des sites sont enregistrés en charges.

Les dépenses engagées pour créer en interne des marques (Meetic, Meetic Affinity, Superlov...) ne sont jamais comptabilisées dans les immobilisations incorporelles mais constituent des charges de période. Les marques acquises lors des regroupements d'entreprise sont considérées avoir une durée d'utilité indéfinie, ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication que l'actif a pu se déprécier et au minimum une fois par an, dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des immobilisations incorporelles en cours (cf. Section 2.12.).

2.9. Immobilisations corporelles

➤ Evaluation du coût net d'amortissements et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Les plus-values provenant de cessions intragroupes sont éliminées dans les comptes consolidés. A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des dépréciations déterminées selon IAS 36 – Dépréciation d'actifs (cf. Section 2.12.).

➤ Approche par composants

IAS 16 « Immobilisations corporelles » requiert d'identifier les principaux composants d'une immobilisation ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation principale, afin qu'ils soient amortis sur leur durée d'utilité propre. Toutefois, compte-tenu de la nature des immobilisations corporelles détenues par le Groupe (cf. ci-dessous), aucun composant au sens de IAS 16 n'a été identifié.

➤ Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les durées d'utilité des matériels neufs s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Installations générales, agencements, installations 7 ans linéaire
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans linéaire
- Mobilier 5 ans linéaire
- Véhicules 1 an linéaire

Les matériels acquis d'occasion sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité résiduelle.

2.10. Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément du goodwill si leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable dans le délai d'affectation de 12 mois.

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises dans un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

- Contrats de location

Conformément à IAS 17 « Contrats de location », les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement (par exemple crédit-bail ou lease back), transférant à la société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité. Si un indice de perte de valeur apparaît, ils font l'objet d'un test de dépréciation.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.12. Perte de valeur des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, étudiée à chaque clôture. Le test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable de ces unités est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de ces unités génératrices de trésorerie tenant compte des hypothèses économiques et des budgets d'exploitation prévisionnels validés par la direction du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Les UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont Meetic, le fonds de commerce Lexa, la société brésilienne ParPerfeito, la société anglaise DatingDirect, la société française FC&Co et la société allemande Neu.

2.13. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges et contentieux (sociaux, etc....) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles et sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

2.14. Engagements de retraite et assimilés

En vertu des obligations résultant de la législation sociale en France, le Groupe participe à des régimes de retraite obligatoires à travers des régimes à cotisations définies. A ce titre, le Groupe s'acquitte de cotisations assises sur les salaires, comptabilisées en charges de la période.

En France et en Allemagne, le Groupe est également engagé dans des régimes à prestations définies pour les indemnités de fin de carrière des salariés.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière de la société française sont évalués conformément à IAS 19 « Avantages du personnel ». Toutefois, ils sont proches de zéro compte-tenu, en particulier, de la faible ancienneté des salariés.

2.15. Paiements en actions (plans de stock-options et assimilés)

Les dirigeants et certains salariés de la société Meetic et de ses filiales bénéficient de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de plan d'actions gratuites.

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » impose l'évaluation et la comptabilisation de tels plans et la comptabilisation des plans à la date d'attribution.

Toutefois, conformément aux mesures transitoires de première application prévues par IFRS 1 et IFRS 2, le Groupe a choisi de retraiter uniquement les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés, tant que l'option n'est pas exercée.

Le Groupe a fait procéder à une valorisation, à la date d'attribution, des plans entrant dans le périmètre de IFRS 2, selon le modèle Black & Scholes.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options ou bons de souscription. Le nombre d'options ou de bons pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé selon IFRS 2 équivaut à une rémunération des bénéficiaires : il est comptabilisé en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.16. Titres d'auto contrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.17. Frais sur transactions en capital

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres.

2.18. Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers ainsi que les instruments financiers dérivés. La présentation, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers sont effectuées conformément aux normes IAS 32 et 39.

2.18.1. Actifs financiers

Les actifs financiers du Groupe comprennent :

- des actifs financiers non courants : des dépôts et cautionnements, ainsi qu'un compte lié à un contrat de liquidité conclu par Meetic avec la société générale, (cf. Note 15 des notes aux états financiers),
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, le compte de séquestre au Brésil pour la partie à moins d'un an, des placements de type monétaire, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie tels que définis à la Section 2.18.2 (SICAV monétaires, FCP, dépôt de trésorerie renouvelable à trois mois et un compte de dépôt à terme d'une maturité supérieure à 3 mois mais inférieure à 6 mois – cf. ci après Note 19 des notes aux états financiers).

Lors des arrêts comptables, les actifs financiers sont évalués conformément à leur classification selon IAS 39. Cette norme distingue quatre types d'actifs financiers.

- *Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisés en résultat*

Cette catégorie d'actifs comprend au sein du Groupe :

- des actifs de transaction, c'est-à-dire acquis avec pour objectif de dégager un profit à court terme (SICAV, FCP ...),
- un actif financier à court terme correspondant à un placement sur un compte de dépôt à terme à échéance supérieure à 3 mois réalisé par la filiale anglaise DatingDirect.

Les variations de justes valeurs (à la hausse et à la baisse) des instruments financiers et dérivés entrant dans cette catégorie sont évaluées et enregistrées dans le résultat financier à chaque clôture. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les dépôts et cautionnements versés,
- le contrat de liquidité conclu avec la Société Générale (cf. Note 15 des notes aux états financiers),
- un compte de séquestre au Brésil, lié à l'acquisition de ParPerfeito (cf. Note 15 des notes aux états financiers),
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- *Actifs détenus jusqu'à l'échéance*

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts, et autres que les actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe n'a identifié aucun actif financier dans cette catégorie.

- *Actifs disponibles à la vente*

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente.

- *Test de dépréciation des actifs financiers*

Les actifs évalués au coût amorti, à savoir les « prêts et créances » dans le cas du Groupe, doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Les flux de trésorerie attendus des actifs courts termes ne sont pas actualisés.

La perte de valeur déterminée est comptabilisée dans le résultat financier de la période.

Si au cours des périodes suivantes, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de reprise.

2.18.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan est constitué :

- des disponibilités,
- des équivalents de disponibilités, c'est-à-dire les placements effectués dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour d'autres finalités. Les

équivalents de trésorerie sont caractérisés par une échéance rapprochée (c'est à dire au plus à trois mois) et une forte liquidité, ils sont convertibles en un montant connu de liquidités et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le tableau de flux de trésorerie est établi sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants.

2.18.3 Passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent pour l'essentiel :

- les échéances non échues des dettes contractées envers les vendeurs des filiales étrangères.
- Les dettes fournisseurs.
- les dettes financières liées aux immobilisations acquises en crédit-bail ou en lease back.

Les dettes sont ventilées en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes ne portant pas intérêt sont actualisées au taux du marché. La charge d'actualisation est comptabilisée dans le résultat financier.

2.19. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) classés comme « détenus en vue de la vente » sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et leur juste valeur diminué des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des actifs financiers, et des actifs d'impôts différés, qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs destinés à être cédé) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

2.20. Impôts sur le résultat

Des impôts différés sont comptabilisés sans actualisation selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Ainsi est rattachée à chaque période la charge fiscale qui lui incombe, compte tenu notamment des décalages temporaires qui peuvent exister entre la date d'enregistrement de certains produits et charges et celle de leur incidence fiscale effective.

Les impôts différés actif résultant de ces différences temporelles ou des pertes fiscales reportables ne sont maintenus que dans la mesure où les sociétés ou groupes de sociétés intégrées fiscalement disposeront de bénéfices imposables futurs sur les produits des différences temporelles ou pertes fiscales non utilisées pouvant être imputées.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition à la date de clôture et qui s'appliqueront lors du renversement des différences temporelles.

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé si les différences temporelles s'y reportant sont liées à la comptabilisation initiale du goodwill lors du regroupement d'entreprises, sauf :

- lorsqu'une réglementation fiscale locale autorise la déduction de la charge d'amortissement du goodwill, un impôt différé passif est comptabilisé résultant de la différence temporelle entre sa valeur fiscale et sa valeur comptable.
- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Au bilan, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale sont présentés de façon compensée.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt différé et exigible est directement débité ou crédité dans les capitaux propres.

2.21. Revenu

Le revenu est principalement constitué des revenus d'abonnement donnant accès aux services proposés sur les sites internet du Groupe. Ces services proposés aux clients constituent une prestation continue dans le temps. Le revenu est reconnu prorata temporis sur une base journalière. A la clôture, la quote-part d'abonnement donnant accès aux sites internet sur la période suivante est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Le revenu issu des technologies mobiles est constitué des versements des opérateurs mobiles avec lesquels les sociétés du Groupe ont conclu un partenariat, pour la présence de leurs sites mobiles sur les portails des opérateurs. La rétrocession en provenance des opérateurs est comptabilisée en net de leurs frais de gestion lors de la livraison de la prestation.

Le revenu issu des campagnes d'affichage de bannières publicitaires sur les sites du Groupe est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des dites campagnes.

Les autres produits des activités opérationnelles sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de manière fiable.

2.22. Résultat opérationnel

Le compte de résultat est présenté par nature de charges et de produits.

Le résultat opérationnel est obtenu par différence des charges et produits avant impôt, autres que ceux de nature financière et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles est un indicateur essentiel pour le Groupe. Il permet de mesurer la performance de la société, avant incidence des charges d'amortissement (et le cas échéant de dépréciation) sur les investissements. Pour cette raison, ce niveau de résultat est présenté dans le compte de résultat.

2.23. Information sectorielle

Compte-tenu de la structure fondamentale d'organisation interne et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu selon IAS 14 « Information sectorielle » est géographique. Dans le périmètre actuel du Groupe, deux zones sont distinguées : l'Europe (vers laquelle l'activité de Meetic est essentiellement dirigée) et le Reste du Monde (contenant deux sous-groupes distincts : la Chine et le Brésil)

Le deuxième niveau d'information sectorielle par activité n'est pas fourni. En effet, le Groupe n'a qu'une seule activité, qui est l'édition de sites internet de rencontres. Seul le revenu par mode d'usage (internet ou mobile) est détaillé, mais l'activité du Groupe est uniquement basée sur l'exploitation de sites internet, que le revenu soit issu des abonnements souscrits sur le web, ou par utilisation des services mobiles.

2.24. Activités abandonnées

Une activité abandonnée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente. L'activité abandonnée représente une ligne d'activité située dans une zone géographique principale et distincte dont le Groupe s'est séparé. Pour être classées en « Activités abandonnées », les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés ». L'activité abandonnée est clairement distinguée du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières et représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée dans la note 4 : activités abandonnées. Certains éléments du compte de résultat des exercices précédents ont fait l'objet d'un reclassement pour présenter les résultats des activités abandonnées sur une ligne distincte (note 4 : activités abandonnées). Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Au 31 décembre 2008, les activités de la filiale chinoise eFriendsNet sont classées dans cette catégorie, et ses actifs et passifs ont été classés comme détenus en vue de la vente.

2.25. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- résultat net par action pondéré : le résultat net est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat net dilué par action pondéré : le résultat net est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux BCE et aux actions gratuites non exercés.

Note 3 - Evolution du périmètre

3.1. Liste des sociétés consolidées

Jusqu'au 31 décembre 2005, Meetic ne possédait pas de filiale.

Nom de la société	Adresse	% de contrôle au 31/12/2008	% d'intérêt au 31/12/2008	Date entrée dans le périmètre
<i>Meetic</i>	66, route de la Reine 92100 Boulogne / France	Société consolidante	Société consolidante	
<i>eFriendsNet Entertainment Corp.</i>	PO box 309GT / Ugland House South church street Georges Town Grand Cayman Cayman Islands	100%	100%	01/01/2006
<i>Yi You Sui Meng Network Technology</i>	B026 Building B, No 48 Nang Da Jie Zhong Guan Cun Hai Dian District Beijing / China	100%	100%	01/01/2006
<i>ParPerfeito</i>	Av. das Americas 3.434 bloco 2 Barra de Tijuca Rio de Janeiro / Brasil	100%	100%	01/05/2006
<i>Nexus Dating Ltd</i>	Seacourt Tower West Way Oxford, OXON OX2 0FB / UK	100%	100%	01/02/2007
<i>DatingDirect.com Ltd</i>	27 Old Gloucester Street London WC1N 3 XX / UK	100%	100%	01/02/2007
<i>FC&Co</i>	24 bis rue de Norvège 17000 La Rochelle / France	100%	100%	01/10/2007
<i>Neu.de</i>	Lindwurmstrasse 25 80337 München / Germany	100%	100%	01/01/2008
<i>VIOO S.A.S</i>	66 route de la Reine – 92100 Boulogne Billancourt / France	100%	100%	01/08/2008

3.2. Evolution du périmètre

- Acquisition de Neu.de

Meetic a acquis en janvier 2008 100% du capital de Neu.de, pour un montant de 24,8 millions d'euros payé intégralement en numéraire, auquel s'ajoutent des frais externes directement liés à l'acquisition pour un montant de 484 milliers d'euros. Ce montant inclut la substitution du Groupe Meetic à la dette contractée envers le précédent actionnaire de Neu.de, pour un montant de 4 106 K€.

Le nouveau site Neu.de bénéficie de toutes les fonctionnalités des sites meetic « V 2.0 » et permet l'accès à la base européenne des profils inscrits sur les sites du Groupe. Sa mise en ligne est effective depuis le 7 février 2008.

Compte tenu de la situation nette de la société acquise, le goodwill de Neu.de s'élève à 23,9 millions d'euros (cf. 3.3.)

- Création de VIOO

En août 2008, la société VIOO a été créée. Cette société est filiale à 100 % de Meetic et est dédiée au développement de nouveaux projets de sites internet dont le modèle est basé sur la monétisation de l'audience. VIOO SAS a ainsi développé les sites VIOO (site de contenu et de communauté féminin en ligne depuis le mois de juillet 2008) et Peexme (site communautaire web et mobile ciblé 18-24 ans).

3.3. Allocation du goodwill

Les principaux éléments de calcul du goodwill de Neu acquis en 2008 sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable pré-acquisition	Ajustements de juste valeur	Valeur comptabilisée
Immobilisations corporelles, incorporelles et financières	165	2 900	3 065
Impôts différés et courants, nets	0	- 956	-956
Créances et dettes opérationnelles	-5 146		-5 146
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211		211
Actifs et passifs nets identifiables	-4 770	1 944	-2 826
Goodwill résultant de l'acquisition			23 956
Contrepartie réglée en numéraire (dont frais externes liés à l'acquisition)			21 130
Trésorerie nette acquise			211
Sortie nette de trésorerie			20 919

Les ajustements de juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels de Neu à la date du rapprochement correspondent à l'identification de la marque Neu lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition réalisé conformément à IFRS 3. Conformément à IFRS 3 et dans le délai d'un an après chaque regroupement d'entreprises de l'exercice 2008, le Groupe a réalisé une étude sur les actifs et passifs non reconnus à la date initiale du regroupement. Cette étude a été menée par un expert indépendant, sur la base des informations prévisionnelles d'activité transmises par Meetic. Cette

étude met en évidence la reconnaissance d'une marque compte tenu de la valeur de la marque Neu et de sa notoriété sur le marché considéré. Cette marque a été estimée sur la base de prévisions de chiffre d'affaires établies sur 10 ans avec un taux de redevance de 4%. Cette marque est considérée comme un actif ayant une durée de vie indéfinie et n'est donc pas amortissable.

Le goodwill est justifié par le fait que Neu est un acteur majeur sur son marché et qu'il existe de nombreuses synergies avec le Groupe Meetic. En effet, outre la migration du site Neu sur la plateforme européenne commune, le Groupe Meetic dispose d'un vrai savoir faire technique et marketing.

Le résultat de l'entreprise depuis le 01 janvier 2008 intégré dans le résultat du Groupe s'élève à (1 752) milliers d'euros.

Note 4 – Activités abandonnées

Le prix global de l'acquisition d'eFriendsnet et de ses filiales (hors « earn-out ») était de 20 millions de dollars US, 70% du capital ayant été immédiatement payé en numéraire, les 30% restants, soit 6 millions de dollars US, faisant l'objet d'un engagement de rachat étalé sur les 4 années suivant l'acquisition. Au 31 décembre 2008, 15% des titres restants ont été acquis pour un montant total de 3 millions de dollars US. Au titre de la clause d'« earn out », 1,5 million de dollars US a été versé en janvier 2007 (au titre des résultats de l'année 2006).

Le Groupe a cédé le 5 janvier 2009 l'intégralité de sa participation déjà acquise dans eFriendsnet aux actionnaires fondateurs pour 10 \$. Il a été également convenu que la dernière échéance, à verser en 2010, de l'engagement de rachat des 7,5% des titres restants ne sera pas exercée. L'ensemble des actifs et passifs d'eFriendsnet ont été classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 pour leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En conséquence, une perte de valeur de 14 570 K€ a été comptabilisée à la clôture. La cession de ce sous-groupe géographique distinct a été considérée comme une activité abandonnée.

Les résultats de l'activité abandonnée mentionnée ci-dessus avaient les impacts suivants dans le compte de résultat 2007 :

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Résultat global	Activité abandonnée	Résultat des activités poursuivies	Résultat global	Activité abandonnée	Résultat des activités poursuivies
Revenus	133 658	24	133 634	113 787	915	112 872
Subventions d'exploitation						
Autres produits	922		922	528		528
Autres achats et charges externes	-94 783	-1 239	-93 544	-69 302	-1 398	-67 904
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 520	-70	-1 450	-1 061		-1 061
Charges de personnel	-23 811	-478	-23 333	-17 007	-650	-16 357
Autres charges	-330		-330	-408	-79	-329
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	14 136	-1 763	15 899	26 537	-1 212	27 749
Dotations aux amortissements et dépréciations	-18 192	-14 759	-3 433	-2 772	-184	-2 588
RESULTAT OPERATIONNEL	-4 056	-16 522	12 466	23 765	-1 396	25 161
Produits financiers	3 567	20	3 547	2 208	13	2 195
Charges financières	-2 486	-46	-2 440	-3 207	-42	-3 165
RESULTAT FINANCIER	1 081	-26	1 107	-999	-29	-970
RESULTAT AVANT IMPOTS	-2 975	-16 548	13 573	22 766	-1 425	24 191
Impôts sur le résultat	-3 367	-208	-3 159	-8 603	-28	-8 575
RESULTAT NET	-6 342	-16 756	10 414	14 163	-1 453	15 616

Les actifs et passifs liés aux activités en cours de cession et qui sont considérés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2008 sont les suivants :

ACTIF	31/12/2008
Ecart d'acquisition	
Immobilisations incorporelles, nettes d'amortissements (hors goodwill)	37
Immobilisations corporelles, nettes d'amortissements	63
Autres actifs non courants	
Impôts différés actif	
Total actifs non courants IFRS	100
Clients et comptes rattachés	6
Créances d'impôt	0
Autres créances	68
Charges constatées d'avance	20
Sous-total	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie	400
Total actifs courants IFRS	494
TOTAL ACTIF DETENUS EN VUE DE LA VENTE	594

PASSIF	31/12/2008
Emprunts et dettes financières	
Impôts différés passif	
Total passifs non courants	0
Provisions	
Emprunts et dettes financières courants	
Fournisseurs et comptes rattachés	328
Dettes d'impôt	250
Dettes fiscales et sociales	201
Autres dettes	217
Produits constatés d'avance	
Instruments dérivés passif	
Total passifs courants	996
TOTAL PASSIF DETENUS EN VUE DE LA VENTE	996

Le cumul des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres lié au groupe d'actifs destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente, s'élève à 211 K€ au 31 décembre 2008 et correspond aux impacts des réserves de conversion de l'entité EFN.

Note 5 - Revenus

La répartition du revenu est la suivante :

	31/12/2007	%	31/12/2008	%
Internet (1)	107 334	95,1%	127 681	95,5%
Mobile (2)	3 444	3,1%	3 804	2,8%
Autres	2 094	1,9%	2 149	1,6%
Total	112 872	100,0%	133 634	100,0%

Au 31 décembre 2008, le Groupe gère deux services en Europe : dating et matchmaking, principalement sous les marques Meetic et Meetic Affinity et exploite dans le domaine de la rencontre deux modèles économiques fortement complémentaires, l'un basé sur l'usage de l'Internet, l'autre du Mobile..

Le revenu des services Internet (Meetic, MeeticAffinity, Lexa, Lexamore, ParPerfeito, DatingDirect, DatingDirectAffinity, Neu, Partner.de, ClearGay) comme celui des services Mobiles (Meetic Mobile), contribuent à la progression de l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2008.

Note 6 - Autres achats et charges externes

	31/12/2007	31/12/2008	Variation en valeur
Achats et prestations divers	13 717	17 852	4 135
Publicité	54 186	75 691	21 505
Total	67 903	93 543	25 640

Note 7 - Impôts et taxes

	31/12/2007	31/12/2008	Variation en valeur
Impôts et taxes sur rémunérations	216	541	325
Taxe professionnelle	526	600	74
Taxes foncières	56	54	-2
Taxe sur les bureaux	31	33	2
Organic	151	170	19
Impôt forfaitaire annuel (IFA)	20	33	13
Autres impôts et taxes	61	19	-42
Total	1 061	1 450	389

Note 8 - Charges de personnel et effectif du Groupe

Charges de personnel	31/12/2007	31/12/2008	Variation en valeur
Salaires et traitements	10 674	14 033	3 359
Intéressement et participation	653	538	-115
Charges liées aux paiements en actions (stock options ...)	735	2 844	2 109
Charges sociales	4 205	5 844	1 639
<i>Dont versement à des régimes à cotisations définies</i>	<i>784</i>	<i>1 043</i>	<i>259</i>
Taux de charges sociales	39,40%	41,40%	2,10%
Dotations et reprises aux provisions	90	74	-16
Total	16 357	23 333	6 976

Effectifs	31/12/2007	31/12/2008	Variation en valeur
Effectif moyen du Groupe au cours de la période	300	374	74
<i>Dont :</i>			0
Europe	246	318	72
Hors Europe (Brésil)	54	56	2
Effectif du Groupe à la clôture	344	377	33
<i>Dont :</i>			0
Europe	284	326	42
Hors Europe (Brésil)	60	51	-9

L'évolution des charges de personnel s'explique par l'augmentation des effectifs de Meetic du fait de la croissance de l'activité, ainsi que par l'entrée dans le Groupe de Neu.de au cours de l'exercice 2008.

Note 9 – Amortissements

	31/12/2007	31/12/2008	Variation en valeur
Amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 13)	1 132	1 240	108
Amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 14)	1 456	1 270	-186
Dépréciation impôts différés actifs		923	923
	2 588	3 433	845

Note 10 – Résultat financier

	31/12/2007	31/12/2008	Variation en valeur
Revenus des autres actifs financiers	566	177	-389
Variation de juste valeur des instruments dérivés (placement structuré)*	200	717	517
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	21	395	374
Plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement	238	0	-238
Intérêts perçus (dont intérêts sur compte séquestre)	810	509	-301
Gains de change	372	1 236	864
Autres produits financiers	0	513	513
Produits financiers	2 208	3 547	1 339
Intérêts sur instrument financier dérivé	-1 034	-675	359
Variation de juste valeur des instruments dérivés (placement structuré)	0	0	0
Intérêts à verser (dont intérêts sur compte séquestre)	-468	-385	83
Charge de désactualisation	-1 304	-695	609
Pertes de change	-289	-223	66
Autres charges financières	-112	-462	-350
Charges financières	-3 207	-2 440	767
Résultat financier	-999	1 107	2 106

* L'instrument dérivé n'existe plus au 31/12/2008 suite au remboursement du dépôt auquel il était adossé.

Note 11 – Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt	31/12/2007	31/12/2008
Impôts courants	-6 821	-4 523
Impôts différés	-1 782	1 155
Charge d'impôt activités poursuivies (A)	-8 603	-3 159
Charge d'impôt activités abandonnées (B)		-209
Total charge d'impôt (C)		-3 368
Résultat net des sociétés consolidées	14 163	-6 342
Charge d'impôts	8 603	-3 368
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	22 766	-2 974
Taux d'impôt effectif (2)	37,79%	113,25%
Taux d'imposition légal société consolidante	34,43%	34,43%
Impôt théorique (D)	7 838	1 024
Ecart d'impôt (C) - (D)	-765	-4 392
Dont :		
Impact des différences permanentes	-787	-225
Impact déficits non activés	-264	-155
Impact des différences de taux d'imposition	327	42
Impact IFRS 5 sur perte comptabilisée en résultat des activités cédées (1)		-3 889
Autres	-41	-165
Total des écarts	-765	-4 392

(1) : Différence permanente résultant de la non déductibilité fiscale de la moins-value à long terme issue de la perte de valeur comptabilisée sur les activités abandonnées

(2) : Le taux d'impôt effectif sur le résultat des activités poursuivies s'élève à 23,27 %

Note 12 – Goodwill

	31/12/2007	Variation périmètre	Variations de change	Autres variations	Dépréciation	31/12/2008
EFN	13 773		1 823	-1 092	-14 504	0
ParPerfeito	28 217		-5 575	-49		22 593
Lexa	10 794					10 794
DatingDirect	36 292		-8 349	-772		27 171
FC&Co	6 841			-1 161		5 680
Neu		23 956				23 956
Total	95 917	23 956	-12 101	-3 074	-14 504	90 194

Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au 31 décembre 2007. Les autres variations correspondent aux révisions des compléments de prix FC&Co et ParPerfeito, conformément à la révision des performances financières futures réalisée à la clôture.

Un test de valorisation des goodwills au 31 décembre 2008 a été mené en application de la procédure mise en place par le Groupe. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie. Les perspectives de développement favorables de l'entreprise, ses performances passées et la visibilité sur le futur procurée par la récurrence de son modèle basé sur les abonnements ont permis à Meetic de retenir des critères de tests de valeur proches de ceux retenus pour 2007.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions sont les suivantes :

Unités génératrices de trésorerie	ParPerfeito	Lexa	Dating Direct	FC&Co	NEU	Total
Valeur nette comptable des goodwills au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	22 593	10 794	27 171	5 680	23 956	90 194
Méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie	Valeur d'utilité					
Taux de croissance à l'infini	1,5 %	1,5%	1,5%	1,5 %	1,5%	N/A
Horizon	10 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	N/A
Taux d'actualisation au 31 décembre 2008 (avant impôt)	13,5%	11,5%	11,5%	11,5 %	10%	N/A

La filiale brésilienne opère sur un marché pour lequel le retour sur investissement est plus long que dans d'autres pays, ce qui explique que le Groupe a retenu un horizon explicite de 10 ans.

Ces tests de valeur mis en œuvre au 31 décembre 2008 n'ont pas fait apparaître de perte de valeur des goodwill à l'exception de la filiale EFriendsNet présentée en actifs détenus en vue de la vente avec une valeur recouvrable nulle compte tenu des conditions de cession de l'ensemble des actifs et passifs pour \$10 en date du 5 janvier 2009.

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base d'un taux sans risque (taux des OAT) de 4,34 %, d'une prime de risques de 5,68 % et d'un bêta de 1,2. Le taux retenu varie entre 10 % et 13,5 % en fonction des spécificités de chacune des filiales et du risque pays identifié. Le taux de croissance à l'infini utilisé pour les tests de valeur est de 1,5 % et correspond à une valeur particulièrement prudente.

Conformément aux recommandations de l'AMF, la société a pratiqué des tests de sensibilité. Une hausse du taux d'actualisation de 1 point ne ferait pas apparaître de perte de valeur des goodwill. Le Groupe n'a pas réalisé de test de sensibilité au-delà d'un point du taux d'actualisation, du fait du taux de croissance à l'infini particulièrement prudent utilisé pour ses tests.

Note 13 – Autres immobilisations incorporelles

	Concessions, brevets, licences et autres droits	Immobilisations en cours	Total immobilisations incorporelles
<u>Valeurs brutes</u>			
Au 01/01/2007	8 260	419	8 679
Acquisitions ou augmentations	1 432	689	2 121
Entrée de périmètre	6 604	14	6 618
Autres mouvements	125	-8	117
Au 31/12/2007	16 421	1 114	17 535
<u>Entrées de périmètre :</u>			
-			
Juste valeur des immobilisations incorporelles détenues par Neu à la date d'acquisition	125	0	125
Juste valeur des immobilisations incorporelles détenues par VIOO à la date d'acquisition	0	0	0
<u>Evaluation des marques :</u>			
Neu	2 900		2 900
Acquisitions	465	1 122	1 587
Autres mouvements		-813	-813
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-737		-737
Effet des variations de change	-1 437		-1 437
Au 31/12/2008	17 737	1 423	19 160
<u>Amortissements et pertes de valeur</u>			
Au 01/01/2007	-2 336	0	-2 336
Dotations aux amortissements de l'exercice	-1 275		-1 275
Au 31/12/2007	-3 611	0	-3 611
Dotations aux amortissements de l'exercice (cf. Note 9)	-1 240		-1 240
Dotation actif destiné à être cédé	-161		-161
Cession	32		32
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	700		700
Effet des variations de change	104		104
Au 31/12/2008	-4 176	0	-4 176
<u>Valeurs nettes</u>			
Au 31/12/2006	5 924	419	6 343
Au 31/12/2007	12 810	1 114	13 924
Au 31/12/2008	13 561	1 423	14 984

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les dépenses liées à la création des sites web et "mobile".

Ces dépenses sont amorties généralement en linéaire sur cinq ans.

Les dépenses de développement de ces sites sont activées dans le respect des critères de IAS 38 "Immobilisations incorporelles" (cf. Note 2 Principes et méthodes comptables). Aucune dépense de recherche et développement n'a été comptabilisée en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des achats de logiciels et de licences. Les achats qui correspondent au cœur des sites sont amortis sur cinq ans, les autres achats sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée des droits légaux ou contractuels qui leur sont attachés, si celle-ci est inférieure.

Les marques Lexa, ParPerfeito, DatingDirect et Neu.de ont été évaluées à leur juste valeur lors de leur acquisition et sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée. Elles sont comptabilisées en ce qui concerne Lexa pour 1 300 K euros, 1 540K euros en ce qui concerne ParPerfeito (5 000 K reals), 5 040K euros pour la marque DatingDirect (4 800 K£) et 2 900 k euros pour la marque Neu.

Aucune perte de valeur n'est enregistrée sur les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008 à l'issue des tests de dépréciation.

Note 14 – Immobilisations corporelles

	Matériel informatique (1)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
<u>Valeurs brutes</u>				
Au 01/01/2007	4 266	675	0	4 941
Acquisition ou augmentations	1 448	321	9	1 778
Entrée de périmètre	18	11		29
Cessions	-50	-242		-292
Effet des variations de change	-26	40		14
Autres mouvements				
Au 31/12/2007	5 656	805	9	6 470
<u>Entrées de périmètre :</u>				
Juste valeur des immobilisations corporelles détenues à la date d'acquisition par :				
- Neu	27	2		29
- VIOO				0
Acquisitions ou augmentations	839	271		1110
Cessions	-127	-50		-177
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-230	-57		-287
Effet des variations de change	11	-53		-42
Autres mouvements		9	-9	0
Au 31/12/2008	6 176	927	0	7 103
<u>Amortissements et pertes de valeur</u>				
Au 01/01/2007	-2 466	-252	0	-2 718
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-1 267	-181		-1 448
Autres mouvements (cessions)	50	242		292
Effet des variations de change	-9	-54		-63
Au 31/12/2007	-3 692	-245	0	-3 937
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice (cf. Note 9)	-1 154	-116		-1 270
Dotation actif cédé	-86	-8		-94
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	201	23		224
Autres mouvements (cessions)	84	33		117
Effet des variations de change	-33	23		-10
Au 31/12/2008	-4 680	-290	0	-4 970
<u>Valeurs nettes</u>				
Au 31/12/2006	1 800	423	0	2 223
Au 31/12/2007	1 964	560	9	2 533
Au 31/12/2008	1 496	637	0	2 133

Aucun indice de perte de valeur des immobilisations corporelles n'existe au 31 décembre 2008 : aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

(1) Le Groupe détient du matériel informatique en lease back pour les montants suivants :

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Valeurs brutes	873	873
Amortissements	849	861
Valeurs nettes	24	12

La dette correspondante est la suivante (cf. Note 23) :

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Passifs financiers - partie non courante	7	8
Passifs financiers - partie courante	17	7
Total de la dette de lease-back	24	15

Les contrats de locations ont été établis afin de financer essentiellement des serveurs informatiques.

Note 15 – Autres actifs non courants

	Dépôts et cautionnements	Contrat de liquidité	Compte de séquestre (partie à plus d'un an)	Coûts d'acquisition*	Total
Au 01/01/2007					
Valeur brute	504	360	3601	411	4 876
Provisions	0	0	0	0	0
Valeur nette	504	360	3601	411	4 876
Au 31/12/2007					
Valeur brute	536	243	1 946	206	2 931
Provisions	0	0	0	0	0
Valeur nette	536	243	1 946	206	2 931
Au 31/12/2008					
Valeur brute	571	42		0	613
Provisions	0		0	0	0
Valeur nette	571	42	0	0	613

* il s'agit des frais externes liés aux acquisitions en cours à la clôture

L'ensemble des actifs non courants du Groupe appartient à la catégorie Prêts et Créances comme défini dans la note 2.18. Instruments financiers. Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. Note 30« Instruments financiers »)

Le 12 décembre 2005, la société Meetic a conclu avec la Société Générale un contrat de liquidité de 400 000 euros. Par ce contrat, la banque intervient sur le marché, pour le compte de la société, afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Meetic, et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le montant dans les autres actifs non courants représente le solde du compte de trésorerie après les opérations de rachat d'actions propres opérées à la clôture.

Le montant des actions propres est présenté dans les comptes en déduction des capitaux propres (cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Note 16 – Clients et autres débiteurs

	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeurs nettes
Au 31/12/2006	7 189	-	7 189
Incidence des entrées de périmètre :			
- Dating Direct	166		166
- FC&Co	13		13
Variations des valeurs brutes	-1 029		-1 029
incidence des différences de change	44		44
Dotations aux provisions		-173	-173
Reprises de provisions			
Au 31/12/2007	6 383	-173	6 210
Incidence des entrées de périmètre :			
- Neu	885		885
- VIOO			0
Variations des valeurs brutes	829		829
incidence des différences de change	-94		-94
Dotations aux provisions			0
Reprises de provisions			0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-6		-6
Au 31/12/2008	7 997	-173	7 824

Les créances clients présentent des échéances inférieures à un an.

Analyse des actifs en souffrance :

Aucun actif en souffrance n'est comptabilisé dans les comptes de la société au 31/12/2008. L'ensemble des actifs présentant un risque de non recouvrabilité a été déprécié ; cette dépréciation a été déterminée sur la base d'une évaluation des risques réalisée par le management de chacune des filiales et revu au niveau du Groupe.

	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Europe	5 771	5 276	6 285
Hors Europe	1 418	934	1 539
Total	7 189	6 210	7 824

Note 17 – Autres créances

	Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	Fournisseurs débiteurs	Compte de séquestre (partie à moins d'un an)	Autres créances	Total
Au 01/01/2007 - Valeurs brutes	1 477	23	2 203	334	4 037
Incidence des entrées de périmètre :					
- DatingDirect				2 614	2 614
- FC&Co	24				24
Variations des valeurs brutes	422	-23	-57	-2 290	-1 948
incidence des différences de change	23		177	-125	75
Dotations aux provisions					
Reprises de provisions					
Au 31/12/2007 - Valeurs brutes	1 946	-	2 323	533	4 802
Incidence des entrées de périmètre :					
- Neu	23			105	128
- VIOO					0
Variations des valeurs brutes	1 811	0	-129	723	2 405
incidence des différences de change	-85	0	-437	-775	-1 297
Dotations aux provisions					0
Reprises de provisions					0
Reclassement en actifs destinés à être cédés				-68	-68
Au 31/12/2008 - Valeurs brutes	3 695	0	1 757	518	5 970

Le poste "Créances fiscales hors IS" concerne principalement des taxes récupérables sur les ventes (TVA).

Se reporter à la Note 15 concernant le compte de séquestre.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 (la totalité des créances présente un caractère recouvrable).

Note 18 – Charges constatées d'avance

	Charges constatées d'avance	Dépenses de publicité et de marketing	Charges liées à des activités de développement non réalisées à la clôture	Divers (assurance, maintenance)
Au 01/01/2007	2 395	1 783	-	612
Incidence des entrées de périmètre :				
-Dating Direct	0	0		0
- FC&Co	15	0		15
Variations des valeurs brutes	1 898	1 545		354
Incidence des différences de change	-18	-1		-17
Au 31/12/2007	4 290	3 327		963
Incidence des entrées de périmètre :				
- Neu	25	25		
- VIOO	0			
Variations des valeurs brutes	57	103		-46
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-20			-20
Incidence des différences de change	-54	-41		-13
Au 31/12/2008	4 298	3 414	0	884

Note 19 – Actif financier à court terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeurs mobilières de placement	Disponibilités (comptes courants bancaires et caisse)	Placements structurés	Total trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif financier à court terme	Total
Au 01/01/2006	97 678	1 521	-	99 199		99 199
Variations de la période	-50 190	7 479	20 000	-22 711		-22 711
Au 31/12/2006	47 488	9 000	20 000	76 488		76 488
Trésorerie des sociétés acquises :				0		0
- Dating Direct	0	3 793		3 793		3 793
- FC&Co	0	0		0		0
Variations de la période	-21 790	3 613	-20 000	-38 177		-38 177
Incidence des variations de taux de change	90	-714		-624		-624
Au 31/12/2007	25 788	15 692	0	41 480	0	41 480
Trésorerie des sociétés acquises :				0		0
- Neu	0	211		211		211
Variations de la période	-10 718	-2 538		-13 256	1 883	-11 373
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente		-400		-400		-400
Incidence des variations de taux de change	-415	-1 443		-1 858	-308	-2 166
Au 31/12/2008	14 655	11 522	0	26 177	1 575	27 752

Le poste « Actifs financiers » concerne un compte de dépôt à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois à intérêt fixé lors de la signature de contrat et à capital garanti.

Le poste « Trésorerie » est constitué des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (Sicav monétaires, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties) et non risquées. A la clôture de l'exercice, l'ensemble des valeurs mobilières de placement sont convertibles immédiatement au montant auxquelles elles sont valorisées.

Note 20 – Capitaux propres

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La priorité du conseil d'administration est la croissance et la rentabilité du Groupe. Aussi, le Groupe a jusqu'à présent réinvesti l'ensemble des capitaux générés pour favoriser la croissance. Ainsi, la politique du Groupe n'est pas à ce stade d'adopter une politique de versement de dividendes régulier.

En matière d'ouverture du capital aux salariés, le conseil d'administration a une politique ouverte qui ne se limite pas au comité de direction. En effet, au cours des deux précédents exercices, un programme d'attribution d'actions gratuites a été mis en place et destiné plus largement aux salariés cadres de l'entreprise.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

	31/12/2007	31/12/2008	
Capital Social	1 656 483	1 660 846	
Nombre d'actions émises	16 564 833	16 608 463	
<i>dont</i>	5 995 209	6 129 832	<i>actions à droit de vote double*</i>
<i>dont</i>	10 569 624	10 478 631	<i>actions à droit de vote simple</i>
Nombre d'actions propres	6 185	61 589	<i>titres</i>

* afin de remplir les critères d'attribution du droit de vote double il faut être inscrit dans les livres au nominatif depuis plus de 2 ans.

Le capital de la société est constitué au 31 décembre 2008 de 16 608 463 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro.

L'écart entre le capital social au 31/12/2008 et le capital social au 31/12/2007, provient de divers exercices de BCE.

Réserves de conversion :

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés.

	Ecart de conversion sur devises			
En milliers d'euros	RMB (Chine)	RÉAL BRESILIEN	LIVRE STERLING	TOTAL
Au 31/12/2007	-1 599	123	-4 704	-6 180
Variations	1 810	-5 765	-10 719	-14 672
Au 31/12/2008	211	-5 642	-15 423	-20 854

Instruments dilutifs (cf. note 24) :

(En nombre d'actions)	Options de souscription d'actions	BCE	Actions Gratuites	Total
Solde au 1er janvier 2007	-	86 375	43 720	130 095
Attribution		-	45 324	45 324
Exercice		37 705	-	37 705
Annulation		5 040	12 981	18 021
Solde au 31 décembre 2007		43 630	76 063	119 693
Attribution		-	169 327	169 327
Exercice		43 630	33 829	77 459
Annulation			29 655	29 655
Solde au 31 décembre 2008		-	181 906	181 906

Note 21 – Résultat par action

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	31/12/2007	31/12/2008
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	15 616 K€	10 415 K€
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	16 548 467	16 608 463
Résultat net par action des activités poursuivies (en euro)	0,94	0,63
Effet de la dilution - options d'achat et de souscription d'actions	119 693	181 906
Nombre moyen d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	16 668 160	16 790 369
Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en euro)	0,94	0,62

Résultat net des activités abandonnées attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	-1 453 k€	-16 756 K€
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	16 548 467	16 608 463
Résultat net par action des activités abandonnées (en euro)	-0,09	-1,01
Effet de la dilution - options d'achat et de souscription d'actions	119 693	181 906
Nombre moyen d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	16 668 160	16 790 369
Résultat net dilué des activités abandonnées par action (en euro)	-0,09	-1,00

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	14 163 K€	-6 342 k€
Nombre moyen d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	16 548 467	16 608 463
Résultat net par action (en euro)	0,86	-0,38
Effet de la dilution - options d'achat et de souscription d'actions	119 693	181 906
Nombre moyen d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	16 668 160	16 790 369
Résultat net dilué par action (en euro)	0,85	-0,38

Note 22 – Provisions

	Provisions courantes
Au 01/01/2007	239
Dotations	151
Incidence des entrées de périmètre	0
Reprises pour utilisation	0
Reprises pour non utilisation	-107
Autres – transfert	-132
Au 31/12/2007	151
Dotations	398
Incidence des entrées de périmètre	0
Reprises pour utilisation	
Reprises pour non utilisation	-33
Autres – transfert	
Incidence des variations de taux de change	-1
Au 31/12/2008	515

Note 23 – Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières - Passifs non courants (échéances à plus d'un an)	Dettes de crédit-bail	Dettes vendeurs liées à l'acquisition des filiales	Autres	Total
Au 01/01/2007	-	15 166	-	15 166
Incidence des entrées de périmètre	7	3 150	12	3 169
Augmentation	12			12
Remboursements	-2			-2
Transfert échéance		-8 578		-8 578
Effet de change		334		334
Au 31/12/2007	17	10 072	12	10 101
Incidence des entrées de périmètre	0	0	0	0
Augmentation		238		238
Remboursements				0
Transfert échéance	-10	-5 850		-5 865
Autre mouvement		-2 038	-12	-2 044
Reclassement en passifs détenus en vue de la vente				0
Incidence des différences de change		-208		-209
Au 31/12/2008	7	2 214	0	2 221

Emprunts et dettes financières - Passifs courants (échéances à moins d'un an)	Concours bancaires	Dettes de crédit-bail	Dettes vendeurs liées à l'acquisition des filiales	Autres	Total
Au 01/01/2007	18	256	8 618	-	8 892
Incidence des entrées de périmètre	10	8			18
Augmentation (dont transfert d'échéance)	6		6 175	223	6 404
Remboursements et diminutions	-18	-257	-8 289		-8 564
Effet des variations de change			296		296
Au 31/12/2007	16	7	6 800	223	7 046
Incidence des entrées de périmètre					0
Augmentation (dont transfert d'échéance)		15	7 188		7 203
Remboursements et diminutions	-5	-11	-6 674	-223	-6 913
Autre mouvement			-809		-809
Incidence des différences de change			-783		-783
Au 31/12/2008	11	11	5 723	0	5 745

Emprunts et dettes financières	Concours bancaires	Dettes de crédit-bail	Dettes vendeurs liées à l'acquisition des filiales	Autres	Total
Total au 31/12/2006	18	256	23 784	-	24 058
Total au 31/12/2007	16	24	16 872	235	17 147
Total au 31/12/2008	11	15	7 940	0	7 966

Au 31 décembre 2008, les dettes vendeurs relatives à l'acquisition de filiales concernent :

- - eFriendsNet: 1 077K€ (1 500 kUSD)
- - ParPerfeito: 4 649 K€ (15 103 kr\$)
- - FC&Co: 2 214 K€

- eFriendsNet

L'engagement de rachat des 30% d'actions détenues par les minoritaires est échelonné sur quatre ans, soit 6 millions d'USD. Après actualisation au taux de 6,2% et conversion en euros, cette dette s'élève à 1 077 K€ au 31 décembre 2008.

Compte tenu de la cession de la filiale le 5 janvier 2009, la dette résiduelle correspond à la dernière partie des titres, réglés le 5 janvier 2009 conformément à l'accord de cession.

- ParPerfeito

30 % du prix de ParPerfeito n'a pas été libéré à la date d'acquisition, soit 15 193 K reals avant intérêts. Le crédit-vendeur de trois ans pour le paiement des 30 % est rémunéré via les intérêts du compte de séquestre reversés aux vendeurs (cf. Note 15). A l'issue de l'échéance versée en 2008, et après conversion en euros, la dette s'élève à 1 999 K€ et a pour échéance mars 2009.

La dette comprend également la partie d'économie fiscale à reverser aux vendeurs, générée par la fusion de ParPerfeito et de Meetic Brasil : 6 000 milliers de reals à verser sur trois ans. A l'issue de l'échéance versée en 2008, et après conversion en euros et actualisation au taux de 13,92%, la dette s'élève à 732 K€.

Le montant des compléments de prix (earn-out) basés sur des conditions de performance, à payer à l'échéance de mars 2009 a été révisé par le management du Groupe le 31 décembre 2008. Le montant résiduel actualisé au taux de 13,92 % s'élève à 6 225 K reals, soit 1 918 K€. Le taux d'actualisation de 13,92% a été déterminé selon la même méthode que celui des autres filiales en tenant compte des taux en vigueur sur le marché brésilien.

- FC&Co

L'engagement de rachat des 40% restant doit être réalisé avant le 30 juin 2012. Le montant correspondant aux 40% restant a été déterminé par le management du Groupe, sur la base de prévisionnels permettant d'apprécier les résultats de la société jusqu'en 2012. Sur la base de ces hypothèses, le montant de la dette a été réévaluée à la clôture de l'exercice 2008 et s'élève à 2 214 K€ (tenant compte d'un taux d'actualisation de 6%).

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants

	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Total
Au 31/12/2006				
Dette de crédit-bail				
Dettes relatives aux acquisitions de filiales	6 482	6 584	2 100	15 166
Au 31/12/2007				
Dette de crédit bail	9	8		17
Dettes relatives aux acquisitions des filiales	5 992	959	3 150	10 101
Au 31/12/2008				
Dette de crédit bail	7			7
Dettes relatives aux acquisitions des filiales			2 214	2 214

Il est à noter qu'une variation de 10% de la croissance opérationnelle et des devises des dettes libellées en monnaie étrangères aurait un impact d'environ 0,8 millions d'euros sur le montant des dettes financières relatives aux opérations de croissance externe.

Note 24 – Engagements envers le personnel

Engagements de retraite et assimilés

En France et en Allemagne, le Groupe est engagé dans des régimes à prestations définies pour les indemnités de fin de carrière des salariés.

Le Groupe n'est engagé dans aucun régime à prestations définies en Chine, Angleterre et au Brésil. Les engagements de retraite de la France et de l'Allemagne sont évalués conformément à IAS 19 "Avantages du personnel".

Toutefois, ils sont proches de zéro au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 compte-tenu de la faible ancienneté des salariés et du taux de rotation des effectifs.

Autres engagements envers le personnel : plans de stock options et assimilés

	BCE	Actions gratuites Plan 1	Actions gratuites Plan 2	Actions gratuites Plan 3	Total
Date d'attribution	08/12/2004	05/12/2006	30/07/2007	15/01/08	
Modèle utilisé		Black & Scholes			
Volatilité	30%	N/A	N/A	N/A	
Hypothèse de taux de turnover	15%	8%	8%	8%	
Prix d'exercice	6,6103	NA	NA	NA	
Durée de vie	4 ans	NA	NA	NA	
Dividendes attendus	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice clos le 31/12/2008 (en milliers d'euros)	-	464	84	2 296	2 844
Juste valeur à l'échéance	-	1 277	244	6 527	8 048

- Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise ("BCE")

L'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2004 a autorisé l'émission, en une ou plusieurs fois, de 616 800 "BCE". En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2004, un conseil de gérance réuni le 8 décembre 2004 a procédé à l'attribution de 131 900 "BCE". Les caractéristiques sont les suivantes :

- chaque "BCE" est émis à titre gratuit et incessible
- chaque "BCE" confère à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvelle de la société d'une valeur nominale de 0,10 euro, pour un prix de souscription de 6,6103 euro.

Les 484 900 bons de souscription de parts de créateurs restant à émettre ont été annulés par l'assemblée générale du 2 septembre 2005.

Le Groupe a utilisé les mesures transitoires de IFRS 1 " Première adoption des IFRS" et de IFRS 2 "Paiements en actions" : uniquement les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés, selon des modalités conformes à IFRS 2 (cf. § 2.15. des Principes et méthodes comptables).

Il n'existe plus de BCE non exercés au 31 décembre 2008.

L'incidence des plans dans les charges de personnel est mise en évidence dans la Note 8.

- Plan d'Actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 9 novembre 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ainsi qu'au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre.

- En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 5 décembre 2006 a procédé à l'attribution de 106 736 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum ;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;
- En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 30 Juillet 2007 a procédé à l'attribution de 35 401 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes ;
- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans de présence ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum ;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

Les Actions ont été valorisées et comptabilisées, selon des modalités conformes à IFRS 2 (cf. § 2.15. des Principes et méthodes comptables).

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 15 janvier 2008 a procédé à l'attribution de 384 065 actions gratuites.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans de présence ;
- La durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux au minimum ;

Le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

Les actions ont été valorisées et comptabilisées, selon les modalités conformes à IFRS2 (cf Section 2.15. Principes et méthodes comptables).

Note 25 – Fournisseurs et autres créiteurs

Au 01/01/2007	10 070
Incidence des entrées de périmètre :	
- Dating Direct	1 717
- FC&Co	153
Variations des valeurs brutes	1 544
Incidence des différences de change	-120
Au 31/12/2007	13 364
Incidence des entrées de périmètre :	
- NEU	1 202
- VIOO	
Variations des valeurs brutes	8 194
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-328
Incidence des différences de change	-1 237
Au 31/12/2008	21 195

Ventilation des fournisseurs par zone géographique :

	Au 31/12/2006	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008
Europe	9 798	13 017	20 818
Hors Europe	272	347	377
Total	10 070	13 364	21 195

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

Note 26 – Dettes fiscales et sociales

	Dettes sociales	Dettes fiscales (hors IS)	Total
Au 01/1/2007	1 690	2 736	4 426
Incidence des entrées de périmètre :			
-Dating Direct	839	410	1 249
- FC&Co	82	12	94
Variations des valeurs brutes	373	349	722
incidence des différences de change	-30	-39	-69
Au 31/12/2007	2 954	3 468	6 422
Incidence des entrées de périmètre :			
- NEU	34	30	64
- VIOO			0
Variations des valeurs brutes	280	978	1 258
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-138	-62	-200
incidence des différences de change	-42	-119	-161
Au 31/12/2008	3 088	4 295	7 383

L'augmentation des dettes fiscales (TVA) est liée à la croissance de l'activité, celle des dettes sociales à l'augmentation des effectifs (cf. Note 8)

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance de moins d'un an.

Note 27 – Produits constatés d’avance

Au 01/01/2007	8 561
Incidence des entrées de périmètre :	
- Dating Direct	2 154
-FC&Co	50
Variations de la période	1 429
Au 31/12/2007	12 194
Incidence des entrées de périmètre :	
- Neu	626
- VIOO	
Variations de la période	3 225
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	
Incidence des différences de change	
Au 31/12/2008	16 045

Les produits constatés d’avance sont constitués de la quote-part des abonnements souscrits par les clients du Groupe avant le 31 décembre 2008, relative à la période post 1er janvier 2009.

Note 28 – Impôts différés

	Actifs	Passifs	Net	
			Actif	Passif
Impôts différés au 31/12/2007				
Différences temporelles	504	4 198		3 694
Impôts différés au 31/12/2008				
Différences temporelles	4 863	7 457	757	3 351
Variation				-1 100
Variation d'impôt différé de la période dont :				-1 100
Variation d'impôt différé au compte de résultat (cf. Note 11) :				-1 155
Impôt différé constaté en Goodwill et marque				956
Effet variation de change				-856
Autres				-55

La variation d'impôt différé en Goodwill et marque correspond essentiellement à l'impôt reconnu sur la marque Neu identifié lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition.

Note 29 – Information sectorielle

➤ Secteurs géographiques

Compte de résultat par secteurs géographiques

	Europe		Reste du Monde *		Eliminations		Consolidé		Chine : Activité abandonnée		Activités poursuivies	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits sectoriels	127	107		6			133	113			133	112
Ventes à des clients externes	786	111	5 872	739	0	-62	658	787	24	915	634	872
Autres produits												
					-1							
	471	528	1 974	0	523	0	922	528	0	0	922	528
Total	128	107		6	-1		134	114			134	113
	257	639	7 846	739	523	-62	580	316	24	915	556	400
Charges Sectorielles	-116	-82		-5	1		-120	-87		-2	-118	-85
Dot aux amortissements	207	655	-5 760	186	523	62	444	779	-1 786	128	658	651
			-14				-17		-14			
	-2 322	-2 365	948	-407	0	0	271	-2 772	761	-184	-2 510	-2 588
Résultat opérationnel			-12	1				23	-16	-1		25
	9 728	22 619	862	146	0	0	-3 134	765	523	397	13 388	161

* incluant le sous-groupe Chine, considérée comme activité abandonnée au 31 décembre 2008 (cf. note 4)

Actifs et passifs par secteurs géographiques

	Europe		Reste du Monde		Eliminations		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Actifs Sectoriels	149 005	161 638	29 673	37 398	-23 559	-26 947	155 119	172 089
Passifs Sectoriels	148 863	161 639	31 117	37 398	-24 861	-26 948	155 119	172 089
investissements	781	1 958	1	163			782	2 121

➤ Secteurs d'activité

Le Groupe n'ayant qu'une seule activité (édition de sites internet), le niveau d'information sectorielle par activité n'est pas pertinent.

Note 30 – Instruments financiers

Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	CATEGORIES					31-déc-08	
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Dépôts et investissements à long terme			571			571	571
Autres actifs non courants			42			42	42
Clients			7 824			7 824	7 824
Autres créances courantes			5 970			5 970	5 970
Placements à court terme	17 069					17 069	17 069
Banques	10 683					10 683	10 683
ACTIFS FINANCIERS	27 752	0	14 407	0	0	42 159	42 159
Dettes liées aux contrats de location-financement				-15		-15	-15
Autres dettes financières à long terme				-2 214		-2 214	-2 214
Autres dettes non courantes						0	0
Découverts bancaires	-11					-11	-11
Autres dettes financières à court terme				-5 726		-5 726	-5 726
Dettes fournisseurs				-21 195		195	195
Autres dettes courantes				-725		-725	-725
PASSIFS FINANCIERS	-11	0	0	-29 875	0	886	886

<i>en milliers d'euros</i>	CATEGORIES					31 décembre 2007	
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Dépôts et investissements à long terme	-	-	779	-	-	779	779
Autres actifs non courants	-	-	1 946	-	-	1 946	1 946
Clients	-	-	6 210	-	-	6 210	6 210
Autres créances courantes	-	-	4 802	-	-	4 802	4 802
Placements à court terme	25 788	-	-	-	-	25 788	25 788
Banques	15 692	-	-	-	-	15 692	15 692
ACTIFS FINANCIERS	41 480	-	13 737	-	-	55 217	55 217
Dettes liées aux contrats de location-financement	-	-	-	(24)	-	(24)	(24)
Autres dettes financières à long terme	-	-	-	(10 072)	-	(10 072)	(10 072)
Autres dettes non courantes	-	-	-	(12)	-	(12)	(12)
Découverts bancaires	(16)	-	-	-	-	(16)	(16)
Autres dettes financières à court terme	-	-	-	(7 023)	-	(7 023)	(7 023)
Dettes fournisseurs	-	-	-	(13 364)	-	(13 364)	(13 364)
Autres dettes courantes	-	-	-	(306)	(700)	(1 006)	(1 006)
PASSIFS FINANCIERS	(16)	-	-	(30 801)	(700)	(31 517)	(31 517)

Effet en résultat des instruments financiers

Les effets en résultat des instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier et détaillés en Note 10 « Résultat financier ».

Échéancier des passifs financiers

L'analyse des échéances des dettes financières est présentée en Note 23 « Emprunts et dettes

financières ».

Note 31 – Exposition du Groupe aux risques de marché et de liquidité

➤ Risque de marché

Risque de change

La société Meetic n'est pas exposée de manière significative au risque de change sur ses activités opérationnelles. La majeure partie des transactions (internet) effectuée par ses clients étant facturée ou payée en euros (environ 82% des ventes sur l'année 2008).

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales étrangères (eFriendsNet, ParPerfeito et DatingDirect) sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle des filiales (respectivement le Renminbi Yuan, le réal brésilien et la livre sterling). Les actifs, passifs, produits et charges de ces filiales sont convertis en euros pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas varié dans la devise d'origine.

Une variation de 10 % des parités sur les devises autres que les devises fonctionnelles des filiales n'aurait eu aucun impact sur le résultat net du Groupe de l'exercice 2008.

➤ Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie. L'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 1 point appliquée aux taux courts se traduirait par une dégradation du résultat financier d'environ 170 milliers d'euros.

➤ Risque sur les actions

Le Groupe n'a pas une politique de détention d'actions propres dans le cadre de ses placements. En revanche, il détient un petit nombre de ses propres actions suite à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité entrant dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Par ailleurs, compte tenu du cours de bourse, la Société a décidé de racheter des actions en 2008 afin de pouvoir honorer la première partie des plans d'actions gratuites, sans émettre de nouvelles actions.

Le nombre d'actions auto-détenues s'élevait au 31 décembre 2008 à 61 589 titres.

Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto-détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la Société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable.

Risque de liquidité

Les passifs financiers sont constitués pour l'essentiel de dettes financières ainsi que d'une partie des dettes opérationnelles (Cf. Note 30 « Instruments financiers »). Le Groupe n'est soumis à aucune garantie bancaire.

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

Risque de crédit

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que des créances clients et autres créances (Cf. Note 30 « Instruments financiers »).

Note 32 – Rémunérations des membres des organes de direction et principaux dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs fonctions s'élève à 564 562 euros.

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective (cf Section 2.1 Engagement envers le personnel).

Au 31 décembre 2008, les dirigeants détiennent 130 000 actions gratuites, correspondant aux actions attribuées par les conseils d'administration du 5 décembre 2006 et du 15 janvier 2008, correspondant à l'intégralité du plan du 5 décembre 2006 et à tiers du plan du 15 janvier 2008.

Il n'y avait au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société Meetic ou par une des filiales contrôlées.

Note 33 – Engagements hors-bilan

Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante :

Le Groupe a conclu des contrats de location simple portant sur du matériel de téléphonie. Les incidences sont non significatives. Dans le cadre de sa politique de partenariat à travers l'Europe, le Groupe est engagé à hauteur de 5,3 millions d'euros avec l'ensemble de ses partenaires.

Actifs éventuels, non comptabilisés au bilan, consécutifs aux engagements reçus dans le cadre d'acquisitions de titres :

- Acquisition de FC&Co : garanties de passifs plafonnées à 500 milliers d'euros et à échéance fin 2009.
- Acquisition de Dating Direct : garanties de passifs non plafonnées et à échéance début 2009, ainsi que des garanties fiscales à échéance début 2014.

- Acquisition de ParPerfeito : garanties de passifs à échéance mi-2009, non plafonnées mais versées seulement lorsqu'elles dépassent 100 milliers de dollars et pour la part excédant ce montant.
- Acquisition de Neu.de : garanties de passifs plafonnées à 25 millions d'euros à échéance 2013 et garanties usuelles plafonnées à 5 millions d'euros.

Note 34 – Parties liées

Les parties liées du Groupe correspondent aux mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Opérations avec les dirigeants

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations sous forme d'avantages au personnel à court terme et de paiements fondés en actions. Les principaux dirigeants ont reçu une rémunération totale de 564 milliers d'euro pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 (583 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

Autres opérations avec les parties liées

Le Groupe a facturé 375 K€ HT à la société Mille Mercis. En revanche, le Groupe n'a reçu aucune facturation de Mille Mercis. Les prestations ont été facturées et rendues à des conditions et des prix normaux de marché.

Il est précisé que Monsieur Marc Simoncini était actionnaire minoritaire de la société Mille Mercis jusqu'au mois d'avril 2008.

Marc Simoncini est dirigeant et actionnaire de la société irlandaise Nazca Aviation Ltd. Au cours de l'exercice 2008, cette société a facturé 189 milliers d'euros à Meetic au titre de prestations de transport aérien.

Note 35 – Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG				VACHON & ASSOCIES			
	Montant HT en K€		En %		Montant HT en K€		En %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	227	260	45,88 %	56,52 %	148	133	88,10 %	93,01 %
- Filiales Intégrées Globalement	209	132	42,18 %	28,70 %	20	6	11,90 %	4,20%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur						4		2,80%
- Filiales Intégrées Globalement	59	68	11,94 %	14,78 %				
Sous total	495	460	100,00 %	100,00 %	168	143	100,00 %	100,00 %
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement								
- juridique, fiscal, social								
-Autres (à préciser si sup à 10% des honoraires d'audit)								
Sous total	0	0				0		
TOTAL	495	460	100,00 %	100,00 %	139	139	100,00 %	100,00 %

Note 36 – Evénements postérieurs à la clôture

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 2 Janvier 2009 a procédé à l'attribution de 118 333 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum ;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

Meetic a signé avec Match.com un contrat d'apport en vue de l'acquisition par Meetic des activités de Match.com en Europe.

La conclusion de cet accord permettrait à Meetic de développer sa présence sur les marchés européens de la rencontre en ligne et d'améliorer son offre de service auprès de ses abonnés et futurs abonnés.

La conclusion de cet accord prévoit que le Groupe Meetic émettra, pour financer l'acquisition de Match.com International Limited, 6 094 334 titres réservés à IAC (maison mère de Match.com), ainsi qu'un titre de dette d'un montant de 5,3 millions d'euros.

La réalisation de cette opération reste soumise à certaines conditions, dont notamment l'approbation des Autorités de marchés et des Autorités de la concurrence, ainsi que celle de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Par ailleurs, il sera proposé lors de cette assemblée générale la nomination de deux (2) nouveaux administrateurs, représentants d'IAC, sur un total de six (6) administrateurs.

Cette opération devrait être effective au plus tard fin juin 2009, après levée des conditions suspensives.

20.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Meetic SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.8 et 2.12 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 12 et 13 donnent une information appropriée.
- La note 2.7 aux états financiers décrit le traitement comptable retenu pour les engagements de rachats de minoritaires en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne sur ce sujet.

Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux de ce référentiel et que cette note, ainsi que la note 23, donnent une information appropriée à cet égard.

- La note 4 de l'annexe aux états financiers consolidés présente les activités classées en activités abandonnées en application de la norme IFRS 5. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que les critères de classification en activités abandonnées tels que définis par cette norme étaient bien respectés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 1^{er} avril 2009

KPMG AUDIT

Département de KPMG SA

Représenté par

Grégoire MENUU

Associé

Paris, le 1^{er} avril 2009

VACHON ET ASSOCIES

Représenté par

Bertrand VACHON

Associé

20.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	KPMG				VACHON & ASSOCIES			
	Montant HT en K€		En %		Montant HT en K€		En %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	227	260	45,88 %	56,52%	148	133	88,10%	93,01%
- Filiales Intégrées Globalement	209	132	42,18%	28,70%	20	6	11,90%	4,20%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur					0	4		2,80%
- Filiales Intégrées Globalement	59	68	11,94%	14,78%				
Sous total	495	460	100,00%	100,00%	168	143	100,00%	100,00%
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement								
- juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si sup à 10% des honoraires d'audit)								
Sous total	0	0			0	0		
TOTAL	495	460	100,00%	100,00%	168	143	100,00%	100,00%

20.4 Politique de distribution des dividendes

Meetic se positionne en tant que valeur de croissance, et n'entend pas, à la date du présent document, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

Aucun dividende n'a été versé au titre des 3 derniers exercices sociaux clos.

Au 31 décembre 2008 Meetic disposait d'une réserve libre de 25 598 722 euros.

20.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. Il n'existe toutefois, à la date du présent document de référence, aucune procédure d'une telle nature ni aucun fait exceptionnel qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

En outre, à la date du présent document de référence, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.6 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun changement susceptible d'impacter la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la dernière clôture.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

1. Montant du capital social

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société est divisé en 16 608 463 actions de 0,10 euro de nominal, entièrement libérées.

Il convient de préciser que la valeur nominale des actions de la Société a été divisée par 100 lors de l'assemblée générale du 31 décembre 2004.

2. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'assemblée générale des actionnaires le 28 novembre 2007 et dont bénéficie la Société.

Délégations de compétence (ou autorisation) au profit du conseil d'administration:	Durée	montant / plafond
<p>1) Délégations de compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société</p> <p>2) Ces valeurs mobilières pourront consister en des titres de créance</p>	26 mois	<p>1) Le plafond maximum d'augmentation de capital est fixé à un montant nominal de 700 000 €</p> <p>2) Le montant brut de ces titres de créances ainsi émis ne pourra excéder 200 000 000 €</p>
<p>1) Délégations de compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société</p> <p>2) Ces valeurs mobilières pourront consister en des titres de créance</p> <p>Le conseil d'administration pourra instituer un droit de priorité au profit des actionnaires</p>	26 mois	<p>1) Le plafond maximum d'augmentation de capital est fixé à un montant nominal de 700 000 €</p> <p>2) Le montant brut de ces titres de créances ainsi émis ne pourra excéder 200 000 000 €</p>
<p>Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières</p>	26 mois	<p>mêmes caractéristiques que décrit en 1ère résolution</p> <p>Dérogation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le prix d'émission ne pourra être inférieur au dernier cours coté le jour précédent le placement de l'opération éventuellement diminué d'une décote de maximale de 10 %. - Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de douze mois
<p>Pour chacune des 3 résolutions précédentes, autorisation à décider d'une éventuelle augmentation du nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi</p>	26 mois	<p>Le plafond maximum d'augmentation de capital est fixé à un montant nominal de 700 000 €</p> <p>2) Le montant brut de ces titres de créances ainsi émis ne pourra excéder 200 000 000 €</p>
<p>Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre société admis sur un marché réglementé (article 225-148)</p>	26 mois	<p>Le plafond maximum d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas dépasser 10 % du capital social de la société au jour de l'assemblée générale.</p>

Délégations de compétence (ou autorisation) au profit du conseil d'administration:	Durée	montant / plafond
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, émission d' actions ordinaires et de valeurs mobilières en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titre de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (article 225-148 non applicable)	26 mois	Le plafond maximum d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra pas dépasser 10 % du capital social de la société au jour de l'AG
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, en une ou plusieurs fois de valeurs mobilières en euros ou devises, donnant droit à l'attribution de titres de créances tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tout autre titre donnant un même droit de créance sur la société	26 mois	L'ensemble de ces émissions de valeurs mobilières et de titres de créances ne pourra pas dépasser un plafond de 200 000 000 euros de valeur brute , étant précisé que ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au dessus du pair.
Autorisation à procéder à l'attribution d' actions gratuites , en une ou plusieurs fois, au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ainsi que ceux dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société.	38 mois	Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 8 % du capital social de la Société à l'issue de la présente assemblée
Délégation de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation.		
Autorisation à consentir à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions de la Société . Délégation de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation.	38 mois	Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du montant des actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le conseil d'administration.
Décision du maintien des délégations données au conseil d'administration lors des 5 premières résolutions ci-dessus, à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur les titres de la société.	26 mois	plafond global de 700 000 €
A la première utilisation de l'une des délégations de compétence consenties au conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital en numéraire, le conseil d'administration devra procéder à une augmentation du capital social en numéraire .	26 mois	Augmentation d'un montant maximum de 75 000 € par émission d'actions
Délégation de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente décision.		
Délégation de compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentation(s) du capital par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et revêtant les caractéristiques de bons d'émission d'actions	18 mois	Dans la limite maximale de 10 % du capital social

3. Capital potentiel

A l'exception des titres décrits ci-dessous, il n'existe aucun autre titre donnant accès à terme au capital.

La dilution potentielle totale au 31 décembre 2008 prenant en compte tous les instruments présentés ci-dessous s'élève à 432 140 titres, soit 2,60 % du capital existant à ce jour.

A. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

Par décision en date du 25 novembre 2004, l'assemblée générale de la Société a, conformément aux articles L. 225-129 et L. 228-95 du Code de commerce et 163 bis G-II du Code général des impôts, conféré au conseil de gérance l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de 6 168 BCE aux conditions suivantes :

- chaque BCE sera émis à titre gracieux et sera incessible ; et
- chaque BCE émis confèrera à son titulaire le droit de souscrire à 1 action nouvelle de la Société de valeur nominale de 10 euros, pour un prix de souscription de 661,03 euros.

Par décision en date du 8 décembre 2004, le conseil de gérance de la Société a décidé d'émettre gratuitement un total de 1 319 BCE répartis entre 9 salariés de la Société (pour plus de détails voir Section 21.1.3 C ci-dessous). Suite à la démission de deux des bénéficiaires, 50 BCE ont été annulés sur l'exercice 2007. Au 31 décembre 2008, il ne reste plus de BCE.

L'assemblée générale du 2 septembre 2005 a décidé d'annuler purement et simplement le solde de l'autorisation d'émettre des BCE (soit 484 900 BCE) conférée par l'assemblée générale du 25 novembre 2004.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques des BCE émis :

BCE (émis le 8.12.2004)	
Nombre de bons émis	131 900 ⁽¹⁾
Nombre de bons exercés au 31.12.2008	101 735
Nombre de bons caducs au 31.12.2008	0
Nombre de bons annulés au 31.12.08	30 165
Nombre de bons en circulation au 31.12.2008	-)
Nombre de bons exerçables au 31.12.2008	-
Nombre de titulaires de bons	-
<i>dont nombre de mandataires sociaux</i>	-
<i>dont nombre de salariés non-mandataires sociaux</i>	-
Prix d'exercice par bon (en euros)	6,6103 ⁽¹⁾
Date d'ouverture de la période d'exercice de la première tranche de bons ⁽²⁾	30.11.2005
Date de clôture de la période d'exercice de la dernière tranche de bons ⁽²⁾	29.11.2008
Date d'expiration des bons	29.11.2008
Nombre d'actions pouvant être émises par exercice des bons en circulation au 31.12.2008	-
Effet dilutif maximum au 31.12.2008 des bons en circulation en % du capital existant à ce jour	-

⁽¹⁾ Compte tenu de la division par 100 du nominal intervenue le 31.12.2004.

⁽²⁾ Dates d'exercice différentes selon les différentes tranches. Voir ci-dessus dans la présente Section 21.1.3 A pour le détail des différentes périodes d'exercice des bons.

B. Attribution d'un plan d'actions gratuites

Par décision de l'assemblée générale mixte du 9 novembre 2006 le conseil d'administration a été autorisé à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ainsi qu'au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre.

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 5 décembre 2006 a procédé à l'attribution de 106 736 actions gratuites.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

Actions Gratuites (émises le 5.12.2006)	
Nombre d'actions émises	106 736
Nombre d'actions exercées au 31.12.2008	0
Nombre d'actions annulées au 31.12.2008	28 133
Nombre d'actions en circulation au 31.12.2008	44 774
Nombre d'actions exerçables au 31.12.2008	33 829
Nombre de titulaires de bons	25
<i>dont nombre de mandataires sociaux</i>	1
<i>dont nombre de salariés non-mandataires sociaux</i>	24
Prix d'attribution des actions (en euros)	22,09
Date d'ouverture de la période d'acquisition du premier tiers	05.12.2006
Date de clôture de la période d'acquisition du dernier tiers	05.12.2010
Nombre d'actions pouvant être émises	44 774

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 30 juillet 2007 a procédé à l'attribution de 35 401 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

A titre d'information, les salariés des filiales font aussi partie du plan d'actions gratuites.

Actions Gratuites (émises le 30.07.2007)	
Nombre d'actions émises	35 401
Nombre d'actions exercées au 31.12.2008	0
Nombre d'actions annulées au 31.12.2008	11 400
Nombre d'actions en circulation au 31.12.2008	16 006
Nombre d'actions exerçables au 31.12.2008	0
Nombre de titulaires de bons	10
<i>dont nombre de mandataires sociaux</i>	0
<i>dont nombre de salariés non-mandataires sociaux</i>	10
Prix d'attribution des actions (en euros)	26,13
Date d'ouverture de la période d'acquisition du premier tiers	30.07.2007
Date de clôture de la période d'acquisition du dernier tiers	30.07.2011
Nombre d'actions pouvant être émises	24 001

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 15 janvier 2008 a procédé à l'attribution de 384 065 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

A titre d'information, les salariés des filiales font aussi partie du plan d'actions gratuites.

Actions Gratuites (émises le 15.01.2008)	
Nombre d'actions émises	384 065
Nombre d'actions exercées au 31.12.2008	0
Nombre d'actions annulées au 31.12.2008	20 700
Nombre d'actions en circulation au 31.12.2008	121 126
Nombre d'actions exerçables au 31.12.2008	0
Nombre de titulaires de bons	29
<i>dont nombre de mandataires sociaux</i>	1
<i>dont nombre de salariés non-mandataires sociaux</i>	28
Prix d'attribution des actions (en euros)	22,14
Date d'ouverture de la période d'acquisition du premier tiers	15.01.2008
Date de clôture de la période d'acquisition du dernier tiers	15.01.2012
Nombre d'actions pouvant être émises	363 365

C. Informations relatives à la dilution potentielle du capital social de la Société au 31 décembre 2008

Nature des instruments dilutifs	Date d'attribution	Identité des détenteurs	Prix d'exercice (euros) ⁽¹⁾	Période d'exercice		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments dilutifs (% du capital existant)
				Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments dilutifs ⁽¹⁾	
BCE	08.12.2004	Sandrine Léonardi	6,6103	du 30.11.2006 au 29.11.2008 ⁽²⁾	-	-
	08.12.2004	Philippe Chainieux	6,6103	du 30.11.2005 au 29.11.2008 ⁽²⁾	-	-
	08.12.2004	Emmanuel Prevost	6,6103	du 30.11.2006 au 29.11.2008 ⁽²⁾	-	-
	08.12.2004	Raphaël Moreau	6,6103	du 30.11.2005 au 29.11.2008 ⁽²⁾	-	-
Total					-	-

⁽¹⁾ Compte tenu de la division par 100 du nominal intervenue le 31.12.2004.

⁽²⁾ Dates d'exercice différentes selon les différentes tranches. Voir Section 21.1.3 A ci-dessus pour le détail des différentes périodes d'exercice des bons.

Il ne reste plus de BCE au 31 décembre 2008.

Nature des instruments dilutifs	Date d'attribution	Cours d'ouverture à l'attribution	Période d'Acquisition		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments dilutifs (% du capital existant)
			Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments dilutifs ⁽¹⁾	
actions gratuites	05.12.2006	22,09	Du 05.12.2007 au 05.12.2009	22 395	0,13 %
	05.12.2006	22,09	Du 05.12.2008 au 05.12.2010	22 379	0,13 %
actions gratuites	30.07.2007	26,13	Du 30.07.2007 au 30.07.2009	8 003	0,05 %
	30.07.2007	26,13	Du 30.07.2008 au 30.07.2010	8 003	0,05 %
	30.07.2007	26,13	Du 30.07.2009 au 30.07.2011	7 995	0,05 %
actions gratuites	15.01.2008	22,14	Du 15.01.2008 au 15.01.2010	121 126	0,73 %
	15.01.2008	22,14	Du 30.07.2009 au 30.07.2011	121 126	0,73 %
	15.01.2008	22,14	Du 30.07.2010 au 30.07.2012	121 113	0,73 %
Total				432 140	2,60 %

Postérieurement au 31 décembre 2008, un plan d'actions gratuites à été émis le 02/01/2009.

Nature des instruments dilutifs	Date d'attribution	Cours d'ouverture à l'attribution	Période d'Acquisition		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments dilutifs (% du capital existant)
			Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments dilutifs ⁽¹⁾	
actions gratuites	02.01.2009	10,50	Du 02.01.2009 au 01.01.2011	39 434	0,23 %
	02.01.2009	10,50	Du 02.01.2010 au 02.01.2012	39 449	0,24 %
	02.01.2009	10,50	Du 02.01.2011 au 02.01.2013	39 450	0,24 %
Total				118 333	0,71 %

Philippe Chainieux est le seul mandataire social détenant des BCE et actions gratuites. Le nombre de BCE restants à exercer au 31 décembre 2008 était à zéro. Le nombre d'actions attribuées à Philippe Chainieux à la date du présent document s'élève à 43 334 actions.

4. Rachat par la Société de ses propres actions

A. Descriptif du Programme de rachat 2008

a) Cadre juridique

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2008 (neuvième résolution) a donné son autorisation au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « **Programme de Rachat** ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-109 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ce Programme de Rachat a été mis en œuvre par le conseil d'administration de la Société qui a réalisé des achats dont les modalités sont décrites ci-dessous.

Par ailleurs, l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008 aura notamment pour objet de conférer une nouvelle autorisation au conseil d'administration de la Société de mettre en œuvre un programme de rachat d'action tel qu'il sera décrit dans les résolutions de ladite assemblée générale.

b) Caractéristiques du Programme de Rachat

Le Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter du 25 juin 2008.

Le prix maximum d'achat fixé par l'assemblée était égal à 40 euros.

Le conseil d'administration était autorisé à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Les différents objectifs du Programme de Rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- De la régularisation du cours de bourse du Groupe et de l'animation de marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- D'assurer l'ouverture de programmes d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux de la Société et de son Groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- De conserver les actions rachetées, de les céder ou les transmettre par tous moyens et notamment de les remettre en l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur

B. Rachat d'actions réalisés par la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Dans le cadre du Programme de Rachat, la Société a conclu le 31 décembre 2005 un contrat de liquidités avec la Société Générale doté initialement d'un montant en numéraire de 400 000 euros.

Dans le cadre de son contrat de liquidité, la Société a effectué au cours de l'exercice 2008 sur ses propres actions les opérations suivantes :

- Nombre d'actions achetées ou vendues au cours de l'exercice : 106 618 à l'achat et 98 385 à la vente ;
- Le prix moyen pondéré des achats : 17,22 euros ;
- Le prix moyen pondéré des ventes : 16,62 euros ;
- Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 14 418 ;
- Valeur de ces actions évaluées au cours de clôture du 31 décembre 2008 : 151 389 euros ;
- Valeur nominale de ces actions : 0,10 euro ;
- Motifs des acquisitions effectuées : contrat de liquidité ;
- Fraction du capital que les actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice représentent : 0,87 %.

Au 31 décembre 2008, 14 418 titres et 151 389 euros en numéraire sont détenus au titre de ce contrat de liquidité.

En dehors de ce contrat la Société détenait au 31 décembre 2008, 47 171 actions propres valorisées à 486 K€ et représentant 2,84 % du capital social de la Société.

La Société a, au cours de l'exercice 2008, procédé à l'achat de 81 000 actions propres.

- Ces actions ont été acquises pour un prix moyen pondéré de 11,19 euros.
- Nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 47 171
- Valeurs de ces actions évaluées au cours de clôture au 31 décembre 2008 : 495 295,50
- Valeur nominale de ces actions : 0,10 euro ;
- Motifs des acquisitions effectuées : assurer l'ouverture de programmes d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux de la Société et de son Groupe ;
- Fraction du capital que les actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice représentent : 2,84 %.

La société n'a procédé à aucune annulation des actions rachetées au cours des 24 derniers mois.

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 5 décembre 2006, la Société a procédé à l'attribution définitive d'un 1/3 au profit des salariés pour 420 milliers d'euros comptabilisée en charges.

Au titre des actions propres restantes inscrites en valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2008, soit 47 171 actions pour 486 K€ (dont la valeur moyenne du coût d'entrée des actions est de 10,31 euros), une charge est étalée suivant la période d'acquisition des

droits des salariés. Ainsi une provision de 204 milliers d'euros a donc été constituée pour constater la moins value que subira la Société lors de la remise définitive de ces actions gratuites. La moins value restante à constater au titre des exercices futurs est estimé à un an pour 204 K€ et pour 78 K€ pour la part à plus d'unan.

L'entreprise n'a pas décidé si elle allait recourir systématiquement au rachat d'action pour les attribuer aux salariés. Au 31 décembre, le nombre total des actions pouvant être émises ou achetées s'élève à 432 140 actions, compte tenu du *turn over*, la Société estime ce nombre à 366 464 actions. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes clos au 31 décembre 2008 pour les actions restantes à attribuer.

Toutefois, si l'entreprise avait pris la décision de racheter des actions propres destinées à être attribuées au lieu d'en émettre, une provision complémentaire de 847 milliers d'euros aurait été comptabilisée dans les comptes au titre de l'exercice. A ce titre, l'information sur les passifs éventuels se décompose de la manière suivante :

	Plans en cours Nombre d'actions	Passifs éventuels en K€
au titre de l'exercice*	80 711	847
à un an*	80 711	847
à plus d'un an*	157 871	1 658

* l'estimation est établie en fonction de l'acquisition des droits des salariés, du *turn over* et du cours de bourse au 31 décembre 2008.

5. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

6. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

14 418 titres sont détenus par la Société au titre du contrat de liquidités au 31 décembre 2008. L'objectif du contrat de liquidités est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. A l'exception de ce contrat la Société détenait au 31 décembre 2008, 47 171 actions propres valorisées à 486 K€ destinées à la distribution d'actions gratuites aux salariés.

7. Valeurs mobilières complexes

Cf. sections (A), (B) et (C) ci-dessus.

8. Options ou accords portant sur le capital de la Société

A l'issue de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris (anciennement Eurolist), le pacte d'actionnaires préalablement en vigueur est devenu caduc. Il n'existe pas depuis cette date d'accord portant sur le capital de la Société.

9. Nantissement d'actions

A la date du présent document aucune action n'a été soumise à nantissement.

10. Evolution du capital social

A. Evolution générale du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
30/10/2001	Création	762 240 €	-	76 224	10 €	76 224	762 240
05/07/2002	Augmentation de capital en numéraire	253 200 €	946 798 €	25 320	10 €	101 544	1 015 440
31/12/2002	Augmentation de capital en numéraire	135 050 €	504 997 €	13 505	10 €	115 049	1 150 490
26/11/2003	Levée d'options	17 790 €	-	1 779	10 €	116 828	1 168 280
26/04/2004	Levée d'options	19 420 €	-	1 942	10 €	118 770	1 187 700
20/10/2004	Levée d'options	500 €	-	50	10 €	118 820	1 188 200
20/10/2004	Augmentation de capital en numéraire	45 380 €	2 954 374 €	4 538	10 €	123 358	1 233 580
31/12/2004	Division du nominal par 100	-	-	12 212 442	0,10 €	12 335 800	1 233 580
25/05/2005	Levée d'options	19 910 €	-	199 100	0,10 €	12 534 900	1 253 490
13/10/2005	Augmentation de capital IPO	393 045 €	87 256 012 €	3 930 451	0,10 €	16 465 351	1 646 535
13/10/2005	Augmentation réservée aux salariés	2 008 €	356 166 €	20 077	0,10 €	16 485 428	1 648 542
08/12/2005	Levée de BCE	1 255 €	81 701 €	12 550	0,10 €	16 497 978	1 649 797
15/12/2005	Levée de BCE	628 €	40 850 €	6 275	0,10 €	16 504 253	1 650 425
31/12/2005	Levée d'options	2 130 €		21 300	0,10 €	16 525 553	1 652 555
30/06/2006	Levée d'options	33 €	2 148 €	330	0,10 €	16 525 883	1 652 588
31/12/2006	Levée de BCE	125 €	8 105 €	1 245	0,10 €	16 527 128	1 652 713
03/01/2007	Levée de BCE	220 €	14 237	2 205	0,10 €	16 529 333	1 652 933
05/02/2007	Levée de BCE	878 €	51 550	8 785	0,10 €	16 538 118	1 653 811
04/04/2007	Levée de BCE	879 €	41 814	8 785	0,10 €	16 546 903	1 654 689
04/04/2007	Levée de BCE	378 €	18 274	3 780	0,10 €	16 550 683	1 655 067
25/10/2007	Levée de BCE	627 €	7 500	6 275	0,10 €	16 553 958	1 655 694
30/10/2007	Levée de BCE	158 €	1 745	1 575	0,10 €	16 558 533	1 655 852
20/11/2007	Levée de BCE	158 €	1 152	1 575	0,10 €	16 560 108	1 656 010
04/12/2007	Levée de BCE	221 €	1 061	2 205	0,10 €	16 562 313	1 656 231
10/12/2007	Levée de BCE	252 €	944	2 520	0,10 €	16 564 833	1 656 483
30/11/2008	Levée de BCE	1 004 €	65 360	10 040	0,10 €	16 574 873	1 657 487
30/11/2008	Levée de BCE	1 882 €	122 551	18 825	0,10 €	16 593 698	1 659 370
30/11/2008	Levée de BCE	1 004	65 360	10 040	0,10 €	16 603 738	1 660 374
30/11/2008	Levée de BCE	472 €	30 760	4 725	0,10 €	16 608 463	1 660 846

A la date du présent document, aucune option n'a été exercée et aucune autre modification du capital n'est intervenue.

B. Evolution détaillée du capital sur 3 ans

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	% capital acquis
Christophe Salanon	Salarié – DGD	25.05.2005	Exercice d'options	177 800	0,10 €	1,42 %
William Guillouard	Salarié	25.05.2005	Exercice d'options	16 300	0,10 €	0,13 %
Emmanuel Prevost	Salarié	25.05.2005	Exercice d'options	5 000	0,10 €	0,04 %
Th. de Passemar	Inv. Pers. Phy.	27.07.2005	Acquisition	799 800	13,38 €	6,38 %
Jacques Collin	Administrateur	25.07.2005	Acquisition	199 500	13,38 €	1,59 %
Public flottant		13.10.2005	Emission	3 930 451	22,30 €	23,84 %
Salariés - augmentation réservée	Salariés	13.10.2005	Emission	20 077	17,84 €	0,12 %
Sandrine Léonardi	Salarié	8.12.2005	Exercice de BCE	6 275	6,61 €	0,04 %
Emmanuel Prevost	Salarié	8.12.2005	Exercice de BCE	6 275	6,61 €	0,04 %
Cécile Moulard	Salarié	18.12.2005	Exercice de BCE	6 275	6,61 €	0,04 %
William Guillouard	Salarié	31.12.2005	Exercice d'options	16 300	0,10 €	0,10 %
Emmanuel Prevost	Salarié	31.12.2005	Exercice d'options	5 000	0,10 €	0,03 %
Simon Berger Perrin	Salarié	30.06.2006	Exercice de BCE	330	6,61 €	Non significatif
Simon Berger Perrin	Salarié	31.12.2006	Exercice de BCE	1 245	6,61 €	Non significatif
Simon Berger Perrin	Salarié	03.01.2007	Exercice de BCE	2 205	6,61 €	Non significatif
Emmanuel Prevost	Salarié	05.02.2007	Exercice de BCE	8 785	6,61 €	0,05 %
Sandrine Léonardi	Salarié	04.04.2007	Exercice de BCE	8 785	6,61 €	0,05 %
Guillaume Dastot	Salarié	04.04.2007	Exercice de BCE	3 780	6,61 €	Non significatif
Philippe Chainieux	Salarié	25.10.2007	Exercice de BCE	6 275	6,61 €	0,04 %
Raphael Moreau	Salarié	30.10.2007	Exercice de BCE	1 575	6,61 €	Non significatif
Miguel Gomard	Salarié	20.11.2007	Exercice de BCE	1 575	6,61 €	Non significatif
Miguel Gomard	Salarié	04.12.2007	Exercice de BCE	2 205	6,61 €	Non significatif
Miguel Gomard	Salarié	10.12.2007	Exercice de BCE	2 520	6,61 €	Non significatif
Sandrine Léonardi	Salarié	30.11.2008	Exercice de BCE	10 040	6,61 €	0,06 %
Philippe Chainieux	Salarié	30.11.2008	Exercice de BCE	18 825	6,61 €	0,11 %
Emmanuel Prevost	Salarié	30.11.2008	Exercice de BCE	10 040	6,61 €	0,06 %
Raphael Moreau	Salarié	30.11.2008	Exercice de BCE	4 725	6,61 €	0,03 %

C. Evolution détaillée du capital social sur 3 ans par investisseur

	Répartition du Capital Social au 31.12.07			Répartition du Capital Social au 31.12.08			Répartition du Capital Social au 28.02.09		
	Nb actions	En % du capital	En % des droits de vote	Nb actions	En % du capital	En % des droits de vote	Nb actions	En % du capital	En % des droits de vote
Marc Simoncini	5 139 619	31,03 %	45,56 %	5 239 619	31,55 %	45,65 %	5 239 619	31,55 %	45,65 %
Autres Dirigeants	4 299	0,02 %	0,02 %	53 213	0,32 %	0,24 %	53 213	0,32 %	0,24 %
Philippe Dian - MDP (1)	854 715	5,16 %	7,03 %	854 715	5,14 %	7,52 %	854 715	5,14 %	7,52 %
AGF (Innovation 4 et 5)	545 086	3,29 %	2,42 %	545 086	3,28 %	2,40 %	545 086	3,28 %	2,40 %
Autres	144 985	0,88 %	1,19 %	215 702	1,30 %	1,54 %	215 702	1,30 %	1,54 %
Flottant	9 876 129	59,62 %	43,78 %	9 700 128	58,40 %	42,66 %	9 700 128	58,40 %	42,66 %
Total	16 564 833	100,00 %	100,00 %	16 608 463	100,00 %	100,00 %	16 608 463	100,00 %	100,00 %

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent document de référence, d'action de concert entre actionnaires. Le pacte d'actionnaires préexistant à l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris est devenu caduc le jour de cette admission. Il n'existe donc plus de pacte d'actionnaires à la date du présent document.

Tous les actionnaires détenteurs d'actions de la Société au moment de son introduction en bourse ont souscrit à un engagement de conservation de 180 jours à compter de la date de l'introduction en bourse de la Société en octobre 2005.

L'engagement de conservation a été respecté, et tous les mouvements de cession réalisés à compter de cette date pour les actionnaires présents dans le capital à la date de l'introduction en bourse de la Société ont été réalisés suite à la levée de cet engagement.

21.2 Acte constitutif et statuts

La modification des statuts est effectuée par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

A. Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité se rapportant à l'électronique, à l'informatique, à l'Internet, la téléphonie mobile, à l'audiotel, à la télématique, à la bureautique, à la presse, aux programmes audiovisuels et à la publicité ;
- toutes prestations de service concernant le développement commercial, la promotion, la publicité et la communication des entreprises ;
- l'achat, la vente, la prise de tous brevets ainsi que la prise ou la concession de toutes licences de brevets ;
- la participation de la Société dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet précité ou de nature à le favoriser par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions, ou achats de titres ou de droits sociaux, sociétés en participation ou autrement ; et

- plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié, ou pouvant favoriser le développement de la Société.

B. Exercice social (article 22 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2004, l'exercice social courrait du 1^{er} juin au 31 mai. L'assemblée générale précitée a approuvé une modification des dates des exercices sociaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, dorénavant calés sur l'année civile. Ainsi, l'exercice 2004 a eu une durée exceptionnelle de 7 mois courant du 1^{er} juin au 31 décembre 2004.

C. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

➤ *Composition du conseil d'administration (article 12 des statuts)*

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années pour ceux nommés par l'assemblée générale ordinaire parmi les actionnaires.

Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs. Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, pour ceux pris parmi les actionnaires.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix actions.

Les personnes morales qui sont administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Si le président atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le conseil, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximum d'une année. Il peut ensuite être renouvelé, par périodes annuelles, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, auquel il est démissionnaire d'office.

➤ *Délibérations du conseil d'administration (article 13 des statuts)*

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur la convocation de son président, soit au siège social, soit en tout autre endroit. Les réunions du conseil d'administration se tiennent selon tous les moyens prévus par la réglementation applicable alors en vigueur.

Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

➤ *Pouvoirs du conseil d'administration (article 14 des statuts)*

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régit par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

➤ *Rémunération des administrateurs (article 15 des statuts)*

Le conseil d'administration reçoit des jetons de présence à prélever sur les frais généraux, dont le montant, fixé par l'assemblée générale, est maintenu jusqu'à décision contraire. Il en décide la répartition entre ses membres.

Il peut également être alloué aux administrateurs, par le conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et les conditions prévus par la loi.

➤ *Direction générale (article 16 des statuts)*

A - Directeur général

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du directeur général ou du mandat du président du conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la direction générale de la Société. Il en informe les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général. Il fixe la durée de son mandat sans pouvoir excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de directeur général est fixée à 70 ans.

Si le directeur général atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximum d'une année. Il peut ensuite être renouvelé, par périodes annuelles, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, auquel il est démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

B - Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, administrateurs ou non, chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués. Toutefois, lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de directeur général délégué est fixée à 70 ans.

Si un directeur général délégué atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximum d'une année.

Il peut ensuite être renouvelé, par périodes annuelles, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, auquel il est démissionnaire d'office.

➤ *Censeurs (article 17 des statuts)*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut nommer un ou plusieurs censeurs pour une durée de quatre ans.

Les fonctions du censeur prennent fin de plein droit lors de la réunion de la première assemblée générale tenue après que le censeur ait atteint l'âge de 70 ans.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils assistent aux conseils d'administration avec voix consultative. Ils examinent les inventaires et les comptes annuels et présentent à ce sujet leurs observations à l'assemblée générale lorsqu'ils le jugent à propos.

La rémunération des censeurs est fixée par l'assemblée générale ordinaire.

D. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

(i) Droits de vote

➤ *Droits de vote attachés aux actions (article 11 des statuts)*

Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, et sauf le droit de vote double prévu ci-après, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double est attribué dans les conditions légales à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ou au nom d'une personne aux droits de laquelle il se trouve, par succession *ab intestat* ou testamentaire, par partage de communauté de biens entre époux, ou par donation entre vifs consentie par cette personne à son conjoint ou à un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement au titre d'actions anciennes en bénéficiant déjà.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, s'il a été institué par ses statuts.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

(ii) Droit aux dividendes et profits

➤ *Droits patrimoniaux et obligations attachés aux actions (articles 9 et 23 des statuts)*

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à chaque action y compris les droits à dividendes ou les droits à une part des réserves, appartiennent ou incombent à son propriétaire, à compter de leur inscription en compte à son nom ou à son profit.

La propriété d'une action emporte soumission aux statuts de la Société, et à toutes décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures et du prélèvement destiné à la réserve légale et augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur l'affectation du résultat a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mains levées, par appel nominal, par lecture optique, par voie électronique, ou encore à scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau.

(iii) Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat, passé un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement.

(iv) Droit au boni de liquidation

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires.

(v) Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

(vi) Limitation des droits de vote

Les statuts de la Société ne contiennent aucune stipulation limitant les droits de vote dont peut disposer un actionnaire.

(vii) Titre au porteur identifiable (article 7.2 des statuts)

En vue d'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun deux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire et pour compte de tiers propriétaires de titres, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge à ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société émettrice ou à l'organisme compensateur.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément à ce qui précède n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social, peut sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

E. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée à l'unanimité.

F. Assemblées générales d'actionnaires

➤ *Tenue des assemblées générales (article 18 des statuts)*

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, et le cas échéant les assemblées spéciales, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le conseil peut décider, lors de la convocation, de la tenue de l'intégralité de ces réunions par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Tous les actionnaires ont vocation à participer aux assemblées. Leur participation à l'assemblée est cependant subordonnée :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à leur inscription en compte nominatif dans les livres de la Société au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social ou au lieu fixé par les avis de réunion et de convocation publiés au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires), ou à la réception effective par la Société à son siège social ou au lieu fixé par ces mêmes avis, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, d'un certificat de dépôt délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites en compte.

Tout actionnaire peut aussi se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, à la condition d'avoir rempli l'une des deux conditions prévues ci-dessus.

Tout actionnaire peut encore voter par correspondance, dans les conditions prévues par la loi. Les formulaires de vote par correspondance ne sont retenus que s'ils ont été reçus effectivement par la Société, à son siège social ou au lieu fixé par les avis de réunion et de convocation publiés au BALO, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée.

Le bulletin de vote par correspondance doit comporter toutes les mentions prescrites par l'article 131-3 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, dont notamment, sur le bulletin lui-même ou en un document annexe, soit l'indication que l'actionnaire est propriétaire d'actions nominatives, qui ont été inscrites en compte à son nom au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, soit le certificat d'un intermédiaire habilité constatant, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites en compte.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des statuts de la Société ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

➤ *Pouvoirs des assemblées (article 20 des statuts)*

Les assemblées générales, et le cas échéant les assemblées spéciales, ont les pouvoirs définis par la loi.

G. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

H. Franchissements de seuils statutaires (article 7.3 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1 % ou un multiple de cette fraction, est tenue dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés sont, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférant aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

I. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Les informations relatives à la part d'audience de Meetic tant en Europe qu'en France, mentionnées Section 6.5 (A) et (B) sont issues d'une étude réalisée par Nielsen/NetRatings, en date du mois d'octobre 2008, intitulée « Calcul des parts d'audience au niveau européen » («*Calculation of the audience part at European level*»).

Les tableaux figurant à la Section 6.5 (B), intitulés « Part d'audience sur le marché européen des principaux acteurs de la rencontre en ligne » et « Part d'audience en France des principaux acteurs de la rencontre en ligne », sont issus de la même étude Nielsen/NetRatings d'octobre 2008..

Les tableaux figurant à la Section 6.5 (B), intitulés « Nombre de visiteurs uniques pour les 5 premiers acteurs du marché, sont issus d'une étude ComScore Médiamétrie d'octobre 2008.

Les évaluations relatives à la notoriété de la marque Meetic en Europe sont issues d'une étude TNS/Sofres en date de janvier 2009.

L'évaluation du nombre d'internautes en France, au cours des derniers trimestres des 3 dernières années, la progression du taux d'accès à Internet sur cette même période à la Section 6.4 (A) sont issues d'une étude rédigée par l'institut Médiamétrie, intitulés « les 30 chiffres clés de l'Internet 4^{ème} trimestre 2008» .

L'évaluation du nombre de cyber consommateurs en ligne en France, au cours des derniers trimestres des 3 dernières années, à la Section 6.4 (A) sont issues de la même étude rédigée par l'institut Médiamétrie, intitulés « les 30 chiffres clés de l'Internet 4^{ème} trimestre 2008».

La citation et le pourcentage d'européens sondés figurant à la Section 6.4 (B) sont issus d'une étude réalisée par l'IFOP, à la demande de Meetic, intitulée « Les européens et la rencontre amoureuse » du 27 octobre 2004.

Les pourcentages d'européens sondés concernant la difficulté de nouer des relations amoureuses et la difficulté de nouer des relations amicales mentionnés à la Section 6.4 (C) sont issus de la même étude IFOP.

L'évolution du nombre de personnes déclarant utiliser des sites de rencontre en ligne en Europe figurant à la section 6.4 (C) sont issus d'une étude Jupiter Research de décembre 2006.

Les données relatives à l'évolution des dépenses effectuées aux Etats-Unis sur les sites de rencontres en ligne figurant à la Section 6.4 (C) sont issues d'un article de presse rédigé par le cabinet spécialisé Piper Jeffray en date de janvier 2009.

Les informations relatives à Match.com et à sa place sur le marché européen et mondial des rencontres en ligne figurant à la Section 6.5 (B) sont issues du rapport « IAC report » de Q4 2008.

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société, pendant la durée de validité de ce document de référence.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La société Meetic SA, 66 route de la Reine 92100 BOULOGNE, est société mère d'un groupe établissant des comptes consolidés au 31/12/2008.

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2008 :

Voir Annexe aux comptes sociaux (IV. 4. Filiales et participations)

26. AUTRES DOCUMENTS

26.1 Informations par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos au 31 décembre 2007 établis en application des normes comptables IFRS, figurant en pages 112 à 164 du document de référence 2007 enregistré sous le N° R.08-067 le 09 juin 2008 ainsi que les comptes annuels de Meetic et le rapport des commissaires aux comptes afférent en pages 193 à 222 de ce même document ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 en pages 165 et 166 du document de référence 2007 enregistré sous le N° R.08-067 le 09 juin 2008 ;
- les comptes consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2006 établis en application des normes comptables IFRS, figurant en pages 126 à 193 du document de référence 2006 enregistré sous le N° R. 07-111 le 19 juin 2007 ;
- le rapport du commissaire aux comptes y afférent en pages 194 et 195 du document de référence 2006 enregistré sous le N° R.07-111 le 19 juin 2007 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux informations relatives aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, qui sont inclus page 124 du document de référence 2006 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 juin 2007 sous le n° R.07- 111 et en page 110 du document de référence 2007 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 juin 2008 sous le n° R.08-067.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

26.2 Comptes annuels de Meetic S.A au 31 décembre 2008

COMPTE DE RESULTAT

En Euros

	COMPTES SOCIAUX	
	31/12/2007	31/12/2008
	12 Mois	12 Mois
Produits d'exploitation (1)		
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	91 148 752	108 881 892
Chiffre d'affaires net	91 148 752	108 881 892
Production stockée		
Production immobilisée	487 736	617 236
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et transferts de charges	110 430	26 272
Autres Produits	5 466	5 831
Total produits d'exploitation	91 752 384	109 531 231
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stocks		
Autres achats et charges externes (a)	58 432 137	71 510 618
Impôts, taxes et versements assimilés	984 968	1 182 558
Salaires et traitements	9 606 255	11 984 917
Charges sociales	3 829 148	5 003 537
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 073 876	2 088 059
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- pour risques et charges : dotations aux provisions	90 000	90 000
Autres charges	175 393	428 549
Total charges d'exploitation	75 191 778	92 288 238
Résultat d'exploitation	16 560 606	17 242 993

COMPTE DE RESULTAT

En Euros

	COMPTES SOCIAUX	
	31/12/2007	31/12/2008
	12 Mois	12 Mois
Quotes-parts de résultat des opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits Financiers		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	565 661	424 103
Autres intérêts et produits assimilés (3)		36 867
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	917 099	717 091
Différences positives de change	31 609	116 468
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 231 267	395 399
Total produits financiers	2 745 636	1 689 928
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	717 091	16 904 088
Intérêts et charges assimilées (4)	1 033 806	978 304
Différences négatives de change	63 181	103 711
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières	1 814 078	17 986 103
Résultat financier	931 558	- 16 296 175
Résultat courant avant impôts	17 492 164	946 818
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	3 425	658 520
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 487	232 794
Total produits exceptionnels	7 912	891 314
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 000	1 275 182
Sur opérations en capital	2 108	651 029
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	601 523	695 099
Total charges exceptionnelles	604 631	2 621 310
Résultat exceptionnel	-596 718	- 1 729 996
Participation des salariés aux résultats	652 643	544 995
Impôt sur les sociétés	5 714 674	5 228 994
Résultat net	10 528 128	-6 557 167

COMPTE DE RESULTAT

En Euros

	COMPTES SOCIAUX	
	31/12/2007	31/12/2008
	12 Mois	12 Mois
Résultat net par nombre d'actions moyen pondéré	0,64	-0.40
(a) Y compris :		
- Redevance de crédit bail mobilier	296 098	
- Redevance de crédit bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		247 552
(4) Dont Intérêts concernant les entités liées		173 683

BILAN ACTIF

En Euros	COMPTES SOCIAUX	
	31/12/2007	31/12/2008
	12 Mois	12 Mois
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations Incorporelles		
Frais Etablissement		
Frais de recherche et développement		
Concessions, brevets, licences, logiciels, drts et val simil	2 454 845	1 920 276
Fonds commercial	11 500 000	11 500 000
Autres immobilisations incorporelles	1 000	1 000
Immobilisations incorporelles en cours	1 049 641	1 041 877
Avances et acomptes		
Immobilisations Corporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		
Autres immobilisations corporelles	2 007 957	1 749 995
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières (2)		
Participations	87 840 099	94 516 213
Créances rattachées à des participations		6 749 083
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés	157 041	145 478
Prêts		
Autres immobilisations financières	778 815	616 212
	105 789 399	118 240 133
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production (bien et services)		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances (3)		
Clients et comptes rattachés	4 964 311	7 912 090
Autres créances	2 449 691	3 460 743
Capital souscrit - appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres		486 557
Autres titres	22 659 851	13 074 031
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	5 890 011	7 179 685

BILAN ACTIF

En Euros	COMPTES SOCIAUX	
	31/12/2007	31/12/2008
Charges constatées d'avance (3)	3 976 396	4 072 608
	39 940 259	36 185 714
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des emprunts		
Ecart de conversion actif	17 091	302 825
TOTAL GENERAL	145 746 749	154 728 671

BILAN PASSIF

En Euros	COMPTES SOCIAUX	
	31/12/2007	31/12/2008
	12 Mois	12 Mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 1 656 359)	1 656 483	1 660 846
Primes d'émission, de fusion, d'apport	88 033 536	88 317 567
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
- Réserve légale	165 271	165 648
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	15 070 970	25 598 722
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 528 128	- 6 557 167
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	922 098	1 373 250
	116 376 487	110 558 866
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions des titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	807 091	671 464
Provisions pour charges		796 680
	807 091	1 468 143
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	223 172	9 200
Emprunts et dettes financières (3)		3 627 895
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 902 691	19 015 400
Dettes fiscales et sociales	6 492 755	6 398 047
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63 837	502 899
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	9 880 000	12 004 473

BILAN PASSIF

En Euros

		COMPTES SOCIAUX	
		31/12/2007	31/12/2008
		12 Mois	12 Mois
		28 562 455	41 557 914
Ecart de conversion passif		716	1 143 748
TOTAL GENERAL		145 746 749	154 728 671
(1)	Dont à plus d'un an (a)		
(1)	Dont à moins d'un an (a)	28 339 283	41 548 714
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	223 172	9 200
(3)	Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€uros	31/12/2007	31/12/2008
Résultat net	10 528	-6 557
Ajustements :		
Amortissements, dépréciations et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	2 442	18 811
Plus-values de cessions	2	103
Capacité d'autofinancement après produit financier net et impôt	12 972	12 357
Variation du besoin en fonds de roulement		
Dettes fiscales et sociales	-1 601	-97
Dettes fournisseurs	2 061	8 694
PCA et autres dettes	-2 253	2 124
Autres créances	-844	-1 295
Créances clients	807	-2 948
CCA	-1 596	-96
Avances et acomptes		
I - FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	9 546	6 383
Acquisition d'immobilisations corporelles	-1 453	-817
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 651	-585
Acquisition fonds de commerce Lexa		
Acquisition titres participation ParPerfeito	-3 240	
Variation titres participation EFN	1 637	-1 040
Acquisition titres participation DatingDirect	-45 602	
Acquisition titres participation Cleargay	-3 200	
Acquisition titres participation Neu		-20 643
Acquisition titres participation VIOO		-100
Couts acquisition Neu	-205	-279
Acquisition des autres immobilisations financières	-44	-38
Créances rattachées participation Neu		-5 106
Créances rattachées participation Cleargay		-1 233
Créances rattachées participation VIOO		-410
II - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-53 758	-30 251
Augmentation de capital	4	4
Prime d'émission	246	284
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	3 628
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
III - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	250	3 916
VARIATION DE TRESORERIE (I) + (II) + (III)	-43 962	-7 595
Trésorerie d'ouverture	72 309	28 327

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€uros	31/12/2007	31/12/2008
Trésorerie de clôture *	28 327	20 732
Variation de trésorerie	-43 962	-7 595

* détail de la trésorerie de clôture	2007	2008
Valeurs mobilières de placement	22 660	13 561
Disponibilités	5 890	7 180
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(223)	(9)
Trésorerie de clôture	28 773	20 732

Annexe aux comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008

I - Faits significatifs de l'année

Meetic a acquis 100% du capital de Neu.de, acteur majeur de la rencontre en ligne en Allemagne, pour un montant de 24,8 millions d'euros payé intégralement en numéraire, auquel s'ajoutent des frais externes directement liés à l'acquisition pour un montant de 484 milliers d'euros. Ce montant inclut la substitution du Groupe à la dette contractée envers le précédent actionnaire de Neu.de. Neu.de est le deuxième acteur de la rencontre en ligne en Allemagne.

Le nouveau site Neu.de bénéficie de toutes les fonctionnalités des sites meetic « V 2.0 » et permet l'accès à la base européenne des profils inscrits sur les sites du Groupe. Sa mise en ligne est effective depuis le 7 février, son lancement et son développement ont été soutenu au cours de l'année 2008 par un important dispositif publicitaire « online » et « offline » notamment en affichage.

En août 2008, la société VIOO a été créée. Cette société est filiale à 100 % de Meetic et est dédiée au développement de nouveaux projets de sites internet dont le modèle est basé sur la monétisation de l'audience. VIOO SAS a ainsi développé les sites VIOO (site de contenu et de communauté féminin en ligne depuis le mois de juillet 2008) et Peexme (site communautaire web et mobile ciblé 18-24 ans). Meetic a consenti à un abandon de créance de 1 263 926 euros, envers sa filiale VIOO au 31 décembre 2008.

Le 5 janvier 2009, Meetic a annoncé la cession de sa participation dans eFriendsNet.

La valeur d'eFriendsnet dans les comptes de la société a été ajustée en conséquence à la clôture de l'exercice 2008 par l'enregistrement d'une dépréciation de 15,4 million d'euros portant ainsi la valeur nette comptable des titres à 0 et tient compte également pour 1 million d'euros l'échéance du mois de janvier 2009 comptabilisée en provision pour risques et charges.

II - Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, définies par le plan comptable général et le Code de commerce.

Changement de méthode comptable :

L'exercice 2008 constitue le premier exercice de mise en application du règlement CRC n° 2008-15 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

Les changements de méthodes liés à l'application de la nouvelle réglementation visée ci-dessus sont traduits de manière prospective dans les comptes de l'exercice 2008 et l'impact dans le résultat de l'exercice est de 146 milliers d'euros net d'impôt. Cette charge correspond aux 47 171 actions propres

destinées à être attribuées aux employés suivant les plans en cours en fonction de la période d'acquisition des droits des salariés et permettant ainsi de constater la moins value que subira la société lors de la remise définitive de ces actions gratuites. Les informations requises par le CRC ont été portées en annexe en note 8 « Instruments dilutifs ».

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations
- les créances
- les provisions

sont conformes aux recommandations du conseil national de la comptabilité et de l'Ordre des experts comptables.

Les principales règles et méthodes comptables sont les suivantes :

1. Immobilisations

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, comptabilisées au coût de production ou d'acquisition, sont constituées :

- de dépenses liées à la création des sites. Le cœur des sites est amorti sur 5 ans en linéaire, les autres dépenses sur 1 an.
- d'achats de logiciels et de licences, qui sont amortis sur 1 an en linéaire.
- d'un fonds commercial. L'usage du fonds commercial Lexa.nl est lié à l'activité de la société. Sa durée d'utilisation n'est pas déterminable et donc par conséquent non amortissable.

Les coûts ultérieurs d'amélioration des sites sont enregistrés en charges.

Les marques (Meetic, Ulteem, Superlov), ayant été créées par la Société, ne sont pas valorisées dans les comptes.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication que l'actif a pu se déprécier et au minimum une fois par an. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Au 31 décembre 2008, aucune dépréciation n'est à constater.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Les éléments de l'actif corporel ne comprennent pas plusieurs composants au sens du règlement CRC n°2002-10.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- | | |
|--|----------------|
| - Installations générales, agencements, aménagements | 7 ans linéaire |
| - Matériel de transport | 1 an linéaire |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans linéaire |
| - Mobilier | 5 ans linéaire |

Pour le matériel de bureau et informatique, un amortissement dérogatoire est doté en complément entre la durée réelle et la durée d'usage restant admise sur le plan fiscal.

1.3 Immobilisations financières

Titres de participation :

Les titres de participation comprennent les acquisitions des sociétés eFriendsNet, ParPerfeito, DatingDirect, Cleargay, Neu.de et VIOO (cf. Section I pour les nouvelles Acquisitions).

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. La société a, en effet, opté pour l'inscription à l'actif des dépenses d'honoraires directement imputables à l'acquisition des titres. Cette option irrévocable est différente du traitement retenu concernant les rubriques immobilisations incorporelles et corporelles. Si le contrat prévoit une clause de complément de prix à payer par Meetic aux vendeurs, une estimation provisoire du coût d'acquisition complémentaire est réalisée lors de l'acquisition et révisée à chaque clôture.

Lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la valeur d'utilité de la participation, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Un amortissement dérogatoire est doté *pro rata temporis* sur la partie des frais d'acquisition incorporés aux prix de revient des titres. Ces frais sont amortis sur 5 ans.

Créances rattachées à des participations

Ces créances sont relatives aux avances de trésorerie auprès des filiales du Groupe. Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et une dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît. A la clôture de l'exercice aucune dépréciation n'est à constater.

Autres titres immobilisés

Les actions propres de la société, acquises dans l'optique d'une régulation de cours, figurent au bilan à leur prix d'achat. Lorsque le prix de marché à la date de clôture de l'exercice est inférieur au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Le nombre d'actions auto-détenues par le biais du contrat de liquidité s'élevait au 31 décembre 2008 à 14 418 titres.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements versés, ainsi que du montant doté au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société Générale en décembre 2005 afin d'assurer la liquidité du cours de bourse.

Les autres immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an.

2. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable qu'une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges et contentieux (sociaux, etc....) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles et sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et une dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les valeurs mobilières font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée par catégorie de titres, afin de ramener leur valeur nette comptable au cours de clôture ou à leur valeur liquidative. Conformément au principe de prudence, les plus values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

Conformément au règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement incluent également les actions auto-détenues qui pourraient être affectées au plan d'attribution d'actions gratuites.

5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 4 073 K€ au 31 décembre 2008. Elles correspondent pour 3 245 K€ à des dépenses de publicité et de marketing. En effet, les frais de publicité et de marketing sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été consommés. Le complément est constitué des charges opérationnelles courantes dont la réalisation intervient sur l'exercice 2009.

6. Ecart de conversion

Les opérations en devises étrangères réalisées par la société sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis aux cours de change à la date de clôture.

Les pertes latentes qui résultent des variations de valeur des créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont portées sur la ligne écart de conversion actif et les gains latents sont sur la ligne écart de conversion passif.

L'écart de conversion passif correspond principalement au gain de change latent sur la conversion de la dette envers sa filiale anglaise libellée en pound.

L'écart de conversion actif est principalement lié aux variations de change des comptes de trésorerie libellés en devises.

7. Reconnaissance du chiffre d'affaires

7.1 Chiffre d'affaires Internet :

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des revenus d'abonnement donnant accès aux services proposés sur les sites Internet pour une période donnée. Ces services proposés aux clients constituant une prestation continue dans le temps, le chiffre d'affaires est reconnu *pro rata temporis* sur une base journalière.

Ainsi, à la clôture, la quote-part d'abonnement donnant accès aux sites Internet sur l'exercice suivant est comptabilisée en produits constatés d'avance.

7.2 Autres chiffres d'affaires :

Pour les autres types de prestations, le chiffre d'affaires est reconnu lors de la livraison de la prestation.

7.3 Caractère saisonnier ou cyclique des activités :

L'activité de la société est régulière tout au long de l'année et n'est pas affectée de manière significative par un effet saisonnier ou cyclique.

8. Frais de Publicité

Les frais de publicité sont pris en charges au fur et à mesure de la livraison de la prestation.

9. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les quatre méthodes suivantes :

- résultat net par action pondéré : le résultat net est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- résultat net par action en fin d'exercice : le résultat net est rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice ;
- résultat net dilué par action pondéré : le résultat net est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions et aux BCE non exercés ;
- résultat net dilué par action en fin d'exercice : le résultat net est rapporté au nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions et aux BCE non exercés.

III Notes sur le bilan et le compte de résultat

A – BILAN

1. Détail de l'actif immobilisé

Immobilisations brutes	COMPTES SOCIAUX			COMPTES SOCIAUX
En euro	Au 31-12-2007	Augmentation	Diminution	Au 31-12-2008
Immobilisations incorporelles	17 765 572	1 098 892	721 254	18 143 210
Immobilisations corporelles	4 615 744	851 053	69 600	5 397 197
Immobilisations financières	88 775 956	28 850 974		117 626 930
Total	111 157 272	30 800 919	790 854	141 167 337

Amortissements & Provisions	COMPTES SOCIAUX			COMPTES SOCIAUX
En euro	Au 31-12-2007	Augmentation	Diminution	Au 31-12-2008
Immobilisations incorporelles	2 760 086	1 015 655	95 683	3 680 058
Immobilisations corporelles	2 607 786	1 083 558	44 142	3 647 202
Immobilisations financières	0	15 599 944		15 599 944
Total	5 367 872	17 699 157	139 825	22 927 205

Immobilisations nettes	COMPTES SOCIAUX			COMPTES SOCIAUX
En euro	Au 31-12-2007	Augmentation	Diminution	Au 31-12-2008
Immobilisations incorporelles	15 005 485	83 237	625 571	14 463 152
Immobilisations corporelles	2 007 958	-232 505	25 458	1 749 995
Immobilisations financières	88 775 956	13 251 030		102 026 986
Total	105 789 399	13 101 763	651 029	118 240 133

Détail des immobilisations incorporelles et corporelles et amortissements liés, au 31-12-2008

En euro	Montant brut	Amortissements	Valeur nette	Durée
Achats de logiciels	5 600 334	3 680 058	1 920 276	1 an linéaire
Nom de domaine	1 000		1 000	Non amortissable
Site Meetic	1 041 877		1 041 877	5 ans linéaire
Fonds de commerce	11 500 000		11 500 000	Non amortissable
Agencements et installations	271 549	61 972	209 577	7 ans linéaire
Matériel de transport	-	-	-	1 an linéaire
Matériels informatiques	4 768 855	3 400 745	1 368 110	3 ans linéaire
Mobilier	356 794	184 485	172 309	5 ans linéaire
Total	23 540 409	7 327 260	16 213 149	

Détail des immobilisations financières nettes En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	Augmentation	Diminution	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Titres EFN (1)	13 869 186	1 039 573		14 908 759
Cout d'acquisition EFN (1)	684 137		205 415	478 722
Titres ParPerfeito	23 413 605			23 413 605
Cout d'acquisition ParPerfeito	660 645			660 645
Titres DatingDirect	45 223 719			45 223 719
Couts d'acquisition DD	788 589			788 589
Titres ClearGay	3 000 000			3 000 000
Cout d'acquisition ClearGay	200 219			200 219
Titres Neu		20 645 651		20 645 651
Cout d'acquisition Neu		483 785		483 785
Titres VIOO		100 000		100 000
Dépôts de garantie locaux	490 193	38 298		528 491
Dépôts de garantie ouvertures comptes Bibit	44 382			44 382
Dépôt de garantie autres	1 281			1 281
Créances rattachées à des participations		6 749 083		6 749 083
Contrat de liquidité (2)	400 000			400 000
Total Immobilisations financières brutes	88 775 956	29 056 390	205 415	117 626 930
Provision pour dépréciation(1)		(15 599 944)		(15 599 944)
Total Immobilisations financières nettes	88 775 956	13 456 446	205 415	102 026 986

(1) Suite à l'abandon de l'activité, la valeur d'eFriendsnet dans les comptes de la société a été ajustée en conséquence à la clôture de l'exercice 2008 par l'enregistrement d'une dépréciation de 15,4 million d'euros portant ainsi la valeur nette comptable des titres à 0.

(2) L'objectif du contrat de liquidités est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. 14 418 titres sont détenus par la société au titre du contrat de liquidités pour une valeur de 151 389 euros. Au 31/12/2007 il y avait 6 185 titres détenus par la société soit une variation de 8 233 titres.

2. Actif circulant

Clients et comptes rattachés En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Clients et comptes rattachés (en valeur brute)	4 964 311	7 912 090
Dépréciation pour créances douteuses	-	-
Total Clients et comptes rattachés nets	4 964 311	7 912 090

Les créances clients et comptes rattachés sont à échéance de moins d'un an et comprennent 4 718 473 euros de factures à établir.

Autres créances En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Fournisseurs débiteurs	-	-
Avoirs à recevoir	212 933	0
Rémunération due au personnel	19 097	12
Avances au personnel	1 217	5 328
Etat et organismes sociaux	1 643 445	3 265 665
Autres	572 999	189 738
Total	2 449 691	3 460 743

Détail des factures à établir En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Clients et comptes rattachés	2 624 243	4 718 473
Autres créances	-	-
Total	2 624 243	4 718 473

Les produits à recevoir sont à échéance de moins d'un an.

Trésorerie En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Valeurs mobilières de placement	22 659 851	13 560 588
Provision pour dépréciation	-	-
Total Valeurs mobilières de placement nettes	22 659 851	13 560 588
Disponibilités	5 890 011	7 179 685
Total	28 549 862	20 740 273

Le poste des valeurs mobilières de placement est constitué principalement de Sicav disponibles immédiatement (non nanties) et non risquées. Le montant des plus values latentes sur les sicav monétaires s'élève à 16 238 euros.

Conformément au règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement incluent également les actions auto-détenues qui pourraient être affectées au plan d'attribution d'actions gratuites. En effet, la société a au cours de l'exercice 2008 procédé à l'achat de 81 000 actions propres. Conformément à la décision prise par le CA du 5 décembre 2006, la société a procédé à l'attribution définitive d'un 1/3 au profit des salariés pour 420 milliers d'euros comptabilisée en charge de personnel. Au titre des actions propres restantes au bilan au 31 décembre 2008, soit 47 171 actions propres pour 486 K€, une provision de 204 milliers d'euros calculée en fonction de la période d'acquisition des droits des salariés a été constituée pour constater la moins value que subira la société lors de la remise définitive de ces actions gratuites.

3. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Dépenses marketing	3 122 010	3 244 998
Divers (assurances, maintenance, ...)	854 386	827 610
Total	3 976 396	4 072 608

Les charges constatées d'avance sont à échéance de moins d'un an.

4. Ecart de conversion actif

Ecart de conversion actif En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Ecart de conversion	17 091	302 825
Total	17 091	302 825

5. Variation de Capitaux propres – Comptes Sociaux

	NBRE ACTIONS	VALEUR NOMINAL E	PRIMES LIES CAPITAL SOC	RAN RESERVE S	RESULTA T EXERCIC E	PROVISIONS REGLEMENTE ES	TOTAL CAP PROPRES
		En euro	En euro	En euro	En euro	En euro	En euro
Au 31 décembre 2006	16 527	1 652		7 263	7 972		105 006
	128	713	87 788 076	437	804	329 123	154
Exercices d'options de souscription d'actions							
Exercices de BCE	37 705	3 770	245 460		(7 972 804		249 230
Affectation du résultat 2006 en RAN				7 972 788)		(16)
Affectation à la réserve légale				16			16
Provisions réglementées						592 975	592 975
Résultat de l'exercice					10 528		
					129		10 528 129
Au 31 décembre 2007	16 564	1 656		15 236	10 528		116 376
	833	483	88 033 536	241	129	922 098	488
Exercices d'options de souscription d'actions							
Exercices de BCE	43 630	4 363	284 031				288 394
Affectation du résultat 2007 en RAN				10 527	(10		
Affectation à la réserve légale				752	528 129)		(377)
Provisions réglementées				377		451 151	451 151
Résultat de l'exercice					-6 557 167		(6 557 167)
Au 31 décembre 2008	16 608	1 660		25 764	-6 557		110 558
	463	846	88 317 567	370	167	1 373 250	866

Le capital social est composé au 31/12/2008 de 16 608 463 actions au nominal de 0,10 euros, soit un montant en capital de 1 660 846 euros. Les actions sont réparties de la manière suivante :

- 6 129 832 actions à droit de vote double (*)
- 10 478 631 actions à droit de vote simple

(*) afin de remplir les critères d'attribution du droit de vote double il faut être inscrit dans les livres depuis plus de 2 ans.

6. Provisions et dépréciations inscrites au bilan

En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	Augmentations	Diminutions	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
<u>Provisions réglementées :</u>				
Amortissements dérogatoires	922 098	683 945	232 794	1 373 249
<u>Provisions pour risques et charges :</u>				
Provision pour litige prud'homal	90 000	90 000	16 000	164 000
Dont pour utilisation				
Dont pour non utilisation			16 000	
Provision pour risque financier *	700 000		700 000	-
Dont pour utilisation				
Dont pour non utilisation			700 000	
Provision pour risque de change	17 091	302 825	17 091	302 825
Dont pour utilisation				
Dont pour non utilisation			17 091	
Provision pour charge actions gratuites		204 639		204 369
Provision pour charge**	-	796 680		796 680
<u>Dépréciations :</u>				
Contrats de liquidités	-	212 465		212 465
Instruments financiers dérivés	-		-	
Titres de participations**		15 387 481		15 387 481
Total	1 729 189	17 678 035	965 885	18 441 339

*La société ne dispose plus en son nom d'un instrument financier dérivé, à savoir un swap de liquidité d'une maturité de trois ans.

L'intégralité des diminutions des provisions pour risques et charges concernent des reprises pour non utilisation.

** Cette provision est relative à la cession d'eFriendsnet.

7. Dettes

Dettes financières En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Agios bancaires	223 172	9 200
Dettes Intra-groupe		3 627 895
Total	223 172	3 637 095

Les dettes financières sont à échéance à moins d'un an.

Autres dettes En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Autres dettes	63 837	502 899
Total	63 837	502 899

Les autres dettes au 31/12/08 sont à échéance de moins d'un an dans leur totalité.

Fournisseurs et comptes rattachés En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Fournisseurs et comptes rattachés	7 774 232	11 464 090
Fournisseurs factures non parvenues	4 128 460	7 551 310
Total	11 902 691	19 015 400

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Personnel	1 483 101	1 524 579
Organismes sociaux	1 145 742	1 225 421
Dettes fiscales	3 863 911	3 648 047
Total	6 492 754	6 398 047

Les dettes fiscales et sociales sont à échéance de moins d'un an.

Détail des charges à payer En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223 172	9 200
Emprunts et dettes financières auprès des filiales	-	8 379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 128 460	7 551 310
Dettes sociales	1 235 279	1 448 539
Dettes fiscales	266 522	240 119
Total	5 853 433	9 257 547

L'ensemble des charges à payer sont à échéance de moins d'un an.

8. Ecart de conversion Passif

Ecart de conversion actif En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Ecart de conversion	716	1 143 748
Total	716	1 143 748

Les écarts de conversion passif sont afférents aux gain de change latent sur la conversion de la dette envers sa filiale anglaise libellée en pound

9. Produits Constatés d'avance

Produits constatés d'avance En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Produits constatés d'avance	9 880 000	12 004 473
Total	9 880 000	12 004 473

Les Produits constatés d'avance à échéance de moins d'un an sont constitués de la quote-part d'abonnement facturé donnant accès aux services des sites Internet sur la période suivante.

B - Compte de Résultat

1. Chiffre d'affaires

En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	%	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008	%
Prestations de services internet	84 080 200	92%	95 841 180	88%
Publicité	1 635 365	2%	1 887 369	2%
Événementiel	458 321	1%	261 408	0%
Mobile	3 433 615	4%	3 801 744	4%
Interco	1 363 314	1%	7 071 289	6%
Autre chiffre d'affaires (produit des activités annexes)	177 937	0%	18 902	0%
Total	91 148 752	100%	108 881 892	100%

2. Production immobilisée

En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Production immobilisée	487 736	617 236
Total	487 736	617 236

Le montant de la production immobilisée correspond au montant alloué au développement des nouveaux services : VIOO et Peexme.

3. Charges externes

Charges externes En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Achats et prestations divers	7 462 543	7 485 476
Frais de locaux	1 314 395	1 753 707
Honoraires	1 497 030	2 002 680
Publicité	45 906 036	57 166 639
Transport et déplacements	534 025	800 737
Télécommunications	129 915	234 606
Commissions plateforme de paiement	1 520 886	1 992 226
Services bancaires	50 163	74 547
Total	58 414 993	71 510 618

4. Charges de personnel

Charges de personnel En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Salaires	9 606 255	11 984 917
Charges sociales	3 829 148	5 003 537
<i>Taux de charges sociales</i>	<i>40%</i>	<i>42%</i>
Total	13 435 403	16 988 454

5. Résultat financier

Résultat financier En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Revenus des VMP	-	-
Plus values de cessions de VMP	1 231 267	395 399
Autres revenus financiers	565 661	460 970
Reprise sur provision	917 099	717 091
Dotations dépréciation éléments financiers		
Dotations aux provisions pour risques et charges	-717 091	-16 904 088
Résultat sur écarts de conversion	-	-
Résultat sur écarts de change	-31 572	12 757
Autres Charges financières	-1 033 806	-978 304
Total	931 558	-16 296 175

6. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Résultat sur opération de gestion*	-1 000	-1 275 182
Résultat sur opération en capital	1 317	7 491
Autres charges et produits exceptionnels**	-597 036	-462 305
Total	-596 718	-1 729 996

(*) la Société a consenti au 31/12/08 à un abandon de créance de 1 264 K€ envers sa filiale VIOO

(**) il s'agit principalement des amortissements dérogatoires relatifs à l'amortissement des frais d'acquisition des titres et aux matériels de bureau et informatique.

7. Impôt et Taxes

Impôts sur les sociétés En euro	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2007	COMPTES SOCIAUX Au 31-12-2008
Impôt sur les sociétés	5 714 674	5 228 994
Total	5 714 674	5 228 994

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

En euro	Avant Impôt	Impôt Correspondant	Après Impôt
Résultat Courant	946 818	-5 820 454	-4 873 636
Résultat Exceptionnel	-1 729 996	591 461	-1 138 535
Participation des salariés	- 544 995	-	- 544 995
Résultat Comptable	-1 328 173	- 5 228 993	- 6 557 167

Situation fiscale latente

En euro	Base	Impôt latent
Amortissements dérogatoires	317 068	108 469
Organic	(170 398)	(58 293)
Effort Construction	(38 952)	(13 325)
Plus value latente	(16 238)	(5 555)
Provision pour risques et charges	(1 505 643)	(515 080)
Participation des salariés	(544 995)	(186 443)
Provision sur titre de participation (<2 ans)	(2 193 818)	(750 505)
	(4 152 976)	(1 420 732)

(*) taux d'IS de 34,21%

8. Résultat net par action

Nombre d'actions et éléments dilutifs	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX
	Au 31/12/07	Au 31/12/08
Nombre d'actions pondéré	16 548 467	16 568 469
Nombre d'actions en fin d'exercice	16 564 833	16 608 463
Nombre d'options ou BCE non exercés	119 693	181 906
Nombre d'actions dilué pondéré	16 668 160	16 750 375
Nombre d'actions dilué en fin d'exercice	16 684 526	16 790 369

Résultat net par action comptable	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX
	Au 31/12/07	Au 31/12/08
Résultat net (en euro)	10 528 129	- 6 557 167
Nombre d'actions pondéré	16 548 467	16 568 469
Nombre d'actions en fin d'exercice	16 564 833	16 608 463
Résultat net par action pondéré (en euro)	0,64	-0.40
Résultat net par action en fin d'exercice (en euro)	0,64	-0.39

Résultat net par action dilué	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX
	Au 31/12/07	Au 31/12/08
Résultat net (en euro)	10 528 129	-6 557 167
Nombre d'actions pondéré y compris les éléments dilutifs	16 668 160	16 750 375
Nombre d'actions en fin d'exercice y compris les éléments dilutifs	16 684 526	16 790 369
Résultat net par action dilué pondéré (en euro)	0,63	-0.40
Résultat net par action dilué en fin d'exercice (en euro)	0,63	-0.39

9. Instruments dilutifs

(En nombre d'actions)	Options de souscription d'actions (1)	BCE (2)	Actions Gratuites (3) (4)	Total
Solde au 1^{er} novembre 2001	0	0	0	0
Attribution	7 622	-	-	7 622
Exercice	-	-	-	-
Annulation	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2002	7 622	0	0	7 622
Attribution	-	-	-	-
Exercice	1 779	-	-	1 779
Annulation	1 647	-	-	1 647
Solde au 31 décembre 2003	4 196	0	0	4 196
Attribution	-	1 319	-	1 319
Exercice	1 992	-	-	1 992
Annulation	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2004	2 204	1 319	0	3 523
Solde au 31 décembre 2004 (division du nominal par 100)	220 400	131 900	0	352 300
Attribution	-	-	-	-
Exercice	220 400	18 825	-	239 225
Annulation	-	6 300	-	6 300
Solde au 31 décembre 2005	-	106 775	0	106 775
Attribution	-	-	43 720	43 720
Exercice	-	1 575	-	1 575
Annulation	-	18 825	-	18 825
Solde au 31 décembre 2006	-	86 375	43 720	130 095
Attribution	-	-	45 324	45 324
Exercice	-	37 705	-	37 705
Annulation	-	5 040	12 981	18 021
Solde au 31 décembre 2007	-	43 630	76 063	119 693
Attribution	-	-	169 327	169 327
Exercice	-	43 630	33 829	77 459
Annulation	-	-	29 655	29 655
Solde au 31 décembre 2008	-	-	181 906	181 906

(1) En vertu d'une décision de l'associé unique du 24 avril 2002, il a été procédé aux attributions d'options de souscription suivantes :

Le 24 avril 2002, attribution de 5.336 options

Le 21 mai 2002, attribution de 342 options

Le 19 décembre 2002, attribution de 639 options

Chaque option confère à son titulaire le droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société à la valeur nominale, soit 0,10 euro par action.

Le nominal de l'action a en effet été divisé par 100, de 10euros à 0,10 euro par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2005, toutes les options ont été exercées.

(2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 novembre 2004 a autorisé l'émission, en une ou plusieurs fois, de 616 800 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ("BCE"). En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2004, un conseil de gérance réuni le 8 décembre 2004 a procédé à l'attribution de 131 900 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ("BCE"). Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- chaque BCE est émis à titre gratuit et est incessible,
- chaque BCE confère à son titulaire le droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société, d'une valeur nominale de 0,10 euro, pour un prix de souscription de 6,6103 euros.

Les 484 900 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise restant à émettre ont été annulés par l'assemblée générale des actionnaires du 2 septembre 2005.

Au 31 décembre 2008, tous les bons ont été exercés.

(3) L'assemblée générale mixte du 9 novembre 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ainsi qu'au profit du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre.

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 5 décembre 2006 a procédé à l'attribution de 106 736 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

(4) En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 30 Juillet 2007 a procédé à l'attribution de 35 401 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

(5) En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 15 Janvier 2008 a procédé à l'attribution de 384 065 actions gratuites. La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10% est 2 682 K€. Cette valeur est retraité des attributions à destination des salariés des filiales étrangères. Les caractéristiques sont les suivantes :

- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

Traitement comptable

Conformément au CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les dispositions afférentes aux traitements comptables des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attributions d'actions gratuites aux employés s'appliquent aux plans d'options ou d'actions gratuites en cours.

Au 31 décembre 2008, seuls les plans d'attributions d'actions gratuites des années 2006, 2007 et 2008 chez Meetic sont concernés.

La société a au cours de l'exercice 2008 procédé à l'achat de 81 000 actions propres. Conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 5 décembre 2006, la société a procédé à l'attribution définitive d'un 1/3 au profit des salariés pour 420 milliers d'euros comptabilisée en charges.

Au titre des actions propres restantes inscrites en valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2008, soit 47 171 actions pour 486 K€ (dont la valeur moyenne du coût d'entrée des actions est de 10.31 euros), une charge est étalée suivant la période d'acquisition des droits des salariés. Ainsi une provision de 204 milliers d'euros a donc été constituée pour constater la moins value que subira la société lors de la remise définitive de ces actions gratuites. La moins value restante à constater au titre des exercices futurs est estimé à un an pour 204 K€ et pour 78 K€ pour la part à plus d'un an.

L'entreprise n'a pas décidé si elle allait recourir systématiquement au rachat d'action pour les attribuer aux salariés. Au 31 décembre, le nombre total des actions pouvant être émises ou achetées s'élève à 432 140 actions, compte tenu du turn over la société estime ce nombre à 366 464 actions. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes clos au 31 décembre 2008 pour les actions restantes à attribuer.

Toutefois, si l'entreprise avait pris la décision de racheter des actions propres destinées à être attribuées au lieu d'en émettre, une provision complémentaire de 847 milliers d'euros aurait été comptabilisée dans les comptes au titre de l'exercice. A ce titre, l'information sur les passifs éventuels se décompose de la manière suivante :

	Plans en cours	Nombre d'actions	Passifs éventuels En K€
au titre de l'exercice*		80 711	847
à un an*		80 711	847
à plus d'un an*		157 871	1 658

* l'estimation est établie en fonction de l'acquisition des droits des salariés, du turn over et du cours de bourse au 31 décembre 2008.

IV. Autres informations significatives

1. Événements postérieurs à la clôture.

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006, un conseil d'administration réuni le 2 Janvier 2009 a procédé à l'attribution de 118 333 actions gratuites. Les caractéristiques sont les suivantes :

- pour chaque attributaire, les actions gratuites sont attribuées par tiers ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- la durée minimale de l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans minimum;
- le conseil d'administration aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;

A titre d'information, les filiales font partie du plan d'actions gratuites.

Le 5 janvier 2009, Meetic a annoncé son désengagement de sa filiale chinoise. Le prix de cession de l'ensemble des activités s'élève à \$10 ; la valeur d'eFriendsnet a été ajustée en conséquence dans les comptes de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Meetic a signé en février 2009 un accord avec le Groupe américain IAC en vue de l'acquisition par Meetic, et sous certaines conditions, des activités Europe de *dating* et de *matchmaking* de Match.com. La conclusion de cet accord permettra à Meetic de développer sa présence sur les marchés européens de la rencontre en ligne et d'améliorer son offre de service auprès de ses abonnés et futurs abonnés.

2. Engagements hors bilan

2.1 Engagements envers le personnel

- Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés, pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les engagements sont proches de zéro au 31 décembre 2008 compte tenu de la faible ancienneté des salariés et du taux de rotation des effectifs. Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée à la clôture de la période.
- Le nombre d'heures cumulées au titre du DIF au 31/12/2007 était de 6 821h et présente un solde de 7 574 h au 31/12/2008, le nombre d'heures de formation dispensée au titre du DIF est de 1 136 heures.

2.2 Engagements financiers liés aux acquisitions

Meetic a acquis en Octobre 2007, 60% du capital et des droits de vote de la société FC&Co, pour un montant de 3 millions d'euros, payé intégralement en numéraire. Meetic bénéficie d'une option d'achat ferme sur les 40% du capital restant, détenu par les fondateurs, exerçable dans quatre ans et dont le prix sera calculé en fonction des résultats de la société FC&Co à la date de l'opération finale. Le montant estimé de la dette par le management de la société s'élève à la date du présent document à 2 585 K€.

2.3 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante :

Dans le cadre de sa politique de partenariat à travers l'Europe, la société Meetic est engagée à hauteur de 3,9 millions d'euros avec l'ensemble de ses partenaires.

2.4 Actifs éventuels, non comptabilisés au bilan, consécutifs aux engagements reçus dans le cadre d'acquisitions de titres :

- Acquisition de Neu.de : garanties de passifs plafonnées à 25 millions d'euros à échéance 2013 et garanties usuelles plafonnées à 5 millions d'euros.
- Acquisition de FC&Co : garanties de passifs plafonnées à 500 milliers d'euros et à échéance fin 2009.
- Acquisition de Dating Direct : garanties de passifs non plafonnées et à échéance début 2009, ainsi que des garanties fiscales à échéance début 2014.
- Acquisition de ParPerfeito : garanties de passifs à échéance mi-2009, non plafonnées mais versées seulement lorsqu'elles dépassent 100 milliers de dollars et pour la part excédant ce montant.
- Suite à la cession le 5 Janvier 2009, de la participation d'eFriendsNet, la Société n'a plus d'engagement de rachat des 7,5% actions restantes (soit 1,5 million d'euros).

2.5 Autres engagements hors bilan

Un contrat de location longue durée a été souscrit sur du matériel informatique et de téléphonie. Le cumul des loyers restant à payer au 31 décembre 2008 est de 131 186 euros.

	Immobiliers		Mobiliers	
	Terrains	Constructions	Installations-matériel	Autres
REDEVANCE PAYEES				
Cumuls exercices antérieurs			57 673.76	
Exercices			40 952.00	
TOTAL			98 625.76	
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
A un an au plus			40 952,00	
A plus d'un an et cinq au plus			90 234.00	
A plus de cinq ans				
TOTAL			131 186.00	

3. Exposition aux risques

- Risque de change

La société Meetic n'est pas exposée de manière significative au risque de change sur ses activités opérationnelles. La majeure partie des transactions effectuée par ses clients étant facturée ou payée en euros (environ 79% des ventes sur l'année 2008).

- Risque de taux d'intérêt

La société est exposée à un risque de taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie. L'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 1 point appliquée aux taux courts se traduirait par une dégradation du résultat financier d'environ 170 milliers d'euros.

- Risque sur les actions

La Société n'a pas une politique de détention d'actions propres dans le cadre de ses placements. En revanche, elle détient un petit nombre de ses propres actions suite à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité entrant dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Par ailleurs, compte tenu du cours de bourse, la société a décidé de racheter des actions en 2008 afin de pouvoir honorer la première partie du plan d'attribution d'actions gratuites.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues s'élevait au 31 décembre 2008 à 61 589 titres.

- Risque de liquidité

Les passifs financiers sont constitués pour l'essentiel de dettes financières ainsi que d'une partie des dettes opérationnelles. La société n'est soumise à aucune garantie bancaire.

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, la Société met en œuvre une politique de financement

prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

- Risque de crédit

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances.

4. Filiales et participations

La société Meetic SA, 66 route de la Reine 92100 BOULOGNE - est société mère d'un groupe établissant des comptes consolidés au 31/12/2008.

Les données financières sont issues des états financiers établis selon les normes comptables locales non arrêtés par les organes de gestion des filiales

Informations financières filiales et participations	Capital en K€	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats en euros	Quote-part du capital détenue en % au 31/12/08	Valeur comptable des titres détenus en K€			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice écoulé depuis la date d'acquisition	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Valeur brute	Provisions	Valeur nette					
(capital détenu + de 50 %) – Intégration Globale											
1. EFriendsNet Net Entertainment Corp. PO box 309GT / Ugland House South church street Georges Town Grand Cayman	3,8	612	85 %	15 387	15 387	0	0	0	24	(808)	0
2. ParPerfeito Av. Das Americas 3.434 bolco 2 Barra de Tijuca Rio de Janeiro / Brasil	2 749,7	5 445	100 %	24 074	0	24 074	0	0	5 848	(502)	0
3. DatingDirect 27 Old Gloucester Street London WC1N 3 XX / UK	3,1	7 970	100 %	46 012	0	46 012	0	314	18 334	842	0
4. FC&Co 24 rue de Norvège 17000 La Rochelle	37,5	(614)	60 %	3 200	0	3 200	1 233	0	904	(765)	0
5. Neu.de gmbh 25 Lindwurmstrasse 80 337 Munchen / Germany	27,3	(4 589)	100%	21 129		21 129	5 106	0	6 750	(2 164)	
6 VIOO 66 route de la Reine - 92100 Boulogne Billancourt	100	0	100%	100		100	410	0	15	(22)	

5. Informations relatives aux parties liées

Les informations concernant des parties liées sur les opérations conclues avec les dirigeants se situent à la note 7 « Rémunération des dirigeants ».

L'information concernant les entreprises liées est la suivante :

	Eléments concernant les entreprises liées	
	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Créances clients et comptes rattachés		267 473
Autres créances		112 395
Emprunt et dettes financières		(3 627 895)
Autres dettes		(23 898)
Refacturation de frais		(7 071 289)
Autres produits financiers		(247 552)
Charges financières		173 683

6. Effectif

L'effectif est de 267 salariés au 31 Décembre 2008 contre 257 salariés au 31 décembre 2007.

Catégorie	Effectif fin de période	Effectif moyen
Cadres	165	164
Employés	102	96
TOTAL	267	260

7. Rémunération des dirigeants.

Le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs fonctions s'élève à 564 562 euros.

Les dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite complémentaire mais uniquement des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective (cf 2.1 Engagement envers le personnel)

Au 31 décembre 2008, les dirigeants détiennent 130 000 actions gratuites, correspondant aux trois tiers des actions attribuées par le conseil d'administration en date du 5 décembre 2006 et au premier tiers des actions attribuées par le conseil d'administration du 15 janvier 2008.

Il n'y avait au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société Meetic ou par une des filiales contrôlées.

26.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Meetic S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable concernant la première application du règlement CRC n° 2008 – 15 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et son impact dans le résultat de l'exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note II de l'annexe expose le changement de méthode comptable. Nous avons apprécié le bien fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus, de la présentation qu'il en a été faite et des informations portées dans l'annexe à ce titre.
- Les notes II 1.1. et 1.3. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation du fonds commercial acquis et des titres de participation détenus par la société. Nous nous sommes assurés de l'approche retenue, de la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations obtenues, ainsi que la comptabilisation des provisions pour dépréciation qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 1^{er} avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG SA

Représenté par

Grégoire MENUU

Associé

VACHON ET ASSOCIES

Représenté par

Bertrand VACHON

Associé

26.4 Informations financières Comptes Sociaux

A. Compte de résultat comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31/12/2007 SOCIAUX	31/12/2008 SOCIAUX	Variation
Chiffre d'affaires net	91 149	108 882	17 733
Autres produits d'exploitation	604	649	45
Achats consommés et autres charges d'exploitation	-58 433	-71 511	-13 078
Impôts et Taxes	-985	-1 182	-197
Charges de personnel	-13 435	-16 988	-3 553
Autres charges	-175	-429	-254
ROAA	18 725	19 421	696
Dotations aux amortissements et dépréciations	-2 164	-2 178	-14
Résultat opérationnel	16 561	17 243	682
Résultat financier	931	-16 296	-17 227
Résultat avant impôt	17 492	947	-16 545
Résultat exceptionnel	-596	-1 730	-1 134
Participation des salariés	-653	-545	108
Impôt sur les sociétés	-5 715	-5 229	486
Résultat net	10 528	-6 557	-17 085

B. Comparaison des résultats annuels au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008

i. Chiffre d'affaires

(Montants exprimés en milliers d'euros)	31/12/2007 SOCIAUX	31/12/2008 SOCIAUX	Variation	Variation (%)
Chiffre d'affaires internet	84 080	95 841	11 761	14%
Chiffre d'affaires mobile	3 434	3 802	368	11%
Chiffre d'affaires autres	3 635	9 239	5 604	154%
Chiffre d'affaires net	91 149	108 882	17 733	19.45%

Le chiffre d'affaires social au 31 décembre 2008 s'établit à 108,9 millions d'euros contre 91,2 millions d'euros pour 2007, soit une croissance de 19,45%.

Meetic exploite deux modèles économiques complémentaires : l'Internet et le mobile.

Chiffre d'affaires Internet

Le chiffre d'affaires des services internet (Meetic, Meetic Affinity, Lexa et Lexamore) se caractérise par une forte récurrence liée à leur mode de commercialisation par abonnements.

Le chiffre d'affaires Internet a enregistré une croissance de 14 % pour atteindre 95,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 84,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette progression s'explique principalement par la croissance du Parc Abonnés Meetic.

Au 31 décembre 2008, le Parc Abonnés Meetic s'élevait à 453 777 abonnés contre 428 090 abonnés au 31 décembre 2007, soit une progression de 6,9%. Cette progression résulte de la croissance organique du nombre d'abonnés aux services Meetic et Meetic Affinity.

Chiffre d'affaires Mobile

Le chiffre d'affaires des services mobiles (Meetic Mobile et Superlov) est en croissance de 11 %, soit 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Chiffres d'affaires autres

Il est constitué du chiffre d'affaires Inter-Groupe, du chiffre d'affaires issu de la publicité et du chiffre d'affaires lié à l'organisation de soirées et d'évènements « live ». Le chiffre d'affaires « autres » est en croissance de 154 % pour s'établir au 31 décembre 2008 à 9,2 millions d'euros, soit 8% du chiffre d'affaires total. Cette croissance s'explique par l'intégration du chiffre d'affaires Intragroupe provenant de DatingDirect, Neu et VIOO. Le chiffre d'affaires Intragroupe s'élève à 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2008, il était de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2007.

ii. Achats consommés et autres charges d'exploitation

Ce poste comprend les autres achats et charges externes, ainsi que les autres charges opérationnelles.

Les achats consommés et autres charges d'exploitation ont augmenté plus fortement que l'augmentation des revenus, soit une progression de 22% pour les charges contre 19% pour le chiffre d'affaires. Les achats consommés et autres charges d'exploitation s'établissent ainsi à 71,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 58,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 et correspondent principalement aux coûts opérationnels de fonctionnement ainsi qu'aux coûts publicitaires.

Les coûts publicitaires, comprenant les coûts marketing liés aux achats d'espace et frais de création on-line et off-line, et une partie des charges marketing refacturées aux filiales s'élèvent à 57,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 52,6% du chiffre d'affaires, reflétant l'effort publicitaire soutenu au cours de la période, en particulier pour les campagnes de notoriété on-line et off-line destinées à soutenir le lancement de la nouvelle version du site Meetic Affinity, et accroître la notoriété du segment de l'activité matchmaking du Groupe..

iii. Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 26,4 % au cours de l'année 2008, elles représentent 17 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ces charges comprennent les salaires et charges sociales versées pour l'année 2008 ainsi que la provision pour participation des salariés de Meetic, soumise au régime légal de la participation.

Les effectifs de Meetic sont passés de 257 salariés au 31 décembre 2007 à 267 salariés au 31 décembre 2008.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les charges de personnel sont en légère augmentation, soit 15,6% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 contre 14,7% au 31 décembre 2007.

iv. Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA)

Le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations (ROAA) s'établit à 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 18,7 millions d'euros pour 2007, soit une croissance de 3,7%.

v. Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de l'exercice reflètent l'évolution des investissements sur l'année; les dotations aux amortissements ont ainsi augmenté de 1 % par rapport à la période précédente.

vi. Résultat opérationnel

Le résultat d'exploitation est en progression : il s'établit à 17,2 millions d'euros pour l'année 2008 contre 16,6 millions d'euros pour l'année 2007, avec une marge opérationnelle de 3,9 % au 31 décembre 2008.

vii. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à -16 millions d'euros pour l'année 2008 contre 0,9 million d'euros pour 2007. Ce montant est essentiellement lié au désengagement des activités Chinoises. Le 5 janvier 2009, Meetic a annoncé la cession de sa participation dans eFriendsNet. La valeur d'eFriendsnet dans les comptes de la société a été ajustée en conséquence à la clôture de l'exercice 2008 par l'enregistrement d'une dépréciation de 15,4 million d'euros portant ainsi la valeur nette comptable des titres à 0 et tient compte également pour 1 million d'euros l'échéance du mois de janvier 2009 comptabilisée en provision pour risques et charges.

viii. Résultat net

Le résultat net de Meetic s'établit à -6,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, essentiellement lié à la dépréciation de la valeur d'eFriendsNet (cf. (vii) – résultat financier).

C. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices des comptes sociaux de la Société présentés en normes françaises

	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX	COMPTES SOCIAUX
	31/05/2004 (12 mois)	31/12/2004 (7 mois)	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
Capital en fin exercice						
Capital Social (en €)	1 187 700	1 233 580	1 652 555	1 652 713	1 656 483	1 660 846
Nombre d'actions ordinaires	118 770	12 335 800	16 525 553	16 527 128	16 564 833	16 608 463
Nombre d'actions pondérées*	118 770	11 991 700	13 311 233	16 526 396	16 548 467	16 568 469
Opérations de résultat (en k€)						
Chiffre d'Affaires HT	14 264	14 196	42 998	72 577	91 149	108 882
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	3 221	1 986	9 684	13 594	19 350	18 018
Impôts sur les bénéfices	-800	329	-3 000	- 4 774	-5 715	-5 229
Résultat après Impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 931	615	5 652	7 973	10 528	-6 557
Résultat par action** (en €)						
Résultat après impôts, participation, et avant dotation aux amortissements et provisions	20,38	0,16	0,73	0,82	1,17	0,74
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	16,25	0,05	0,42	0,48	0,64	-0,40
Personnel						
Effectif moyen	40	51	104	172	224	267
Montant de la masse salariale (en k€)	1 473	1 349	4 020	6 919	9 606	11 985
Montant des sommes versées en avantages sociaux (en k€)	572	558	1 696	2 698	3 829	5 004

*Ce chiffre a été calculé avec la moyenne pondérée des actions en circulation au prorata temporis des différentes variations du capital.

** Le résultat net par actions est calculé avec le nombre d'actions moyen pondéré.

D. Résultat de l'exercice et affectation du résultat

Les comptes sociaux arrêtés en normes françaises présentent un résultat négatif de -6 557 K€.

26.5 Rapport de gestion au 31 décembre 2008

Voir section 26.7(A) Table de réconciliation du rapport de gestion

26.6 Documentation financière

COMMUNIQUES DE MEETIC DEPUIS LE 4 AVRIL 2008		
www.meetic-corp.com et siège de la société		
	Date	Objet
1	20.02.09	Acquisition des activités Europe de MATCH.COM
2	12.02.09	Chiffre d'Affaires annuel 2008
3	07.01.09	Bilan semestriel du contrat de liquidité
4	05.01.09	Objectif 2009 : 20-25 % de MARGE ROAA
5	19.12.08	Communiqué relatif aux recommandations AFEP-MEDEF
6	03.11.08	Déclaration des transactions sur actions propres – 24-31 octobre 2008
7	23.10.08	Chiffre d'affaires à 9 mois
8	08.10.08	Déclaration des transactions sur actions propres – octobre 2008
9	18.09.08	Les sites de Meetic enregistrent les records d'audience de l'été
10	09.09.08	Résultats semestriels 2008 : présentation investisseurs
11	28.08.08	Résultats du 1 ^{er} semestre 2008
12	28.08.08	Rapport d'activité du 1 ^{er} semestre 2008
13	05.08.08	Procès verbal d'assemblée générale des actionnaires mixte – 25 juin 2008
14	24.07.08	Chiffre d'affaires S1 2008 : + 21 %
15	04.07.08	Bilan semestriel du contrat de liquidité de Meetic
16	04.07.08	Comptes définitifs
17	04.07.08	Droits de vote
18	25.06.08	Document de référence 2007
19	09.06.08	Avis de réunion pour l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2008
20	05.05.08	Chiffre d'affaires T1 2008 : + 25,5 %
21	22.04.08	Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social
22	27.03.08	Résultats annuels 2007 : présentation investisseurs
23	26.03.08	Plan stratégique 2008-2010 : Meetic ajoute un pôle média à son activité
24	26.03.08	Résultats annuels 2007 supérieurs aux attentes
25	12.02.08	Chiffre d'affaires annuel 2007
26	04.02.08	Finalisation de l'acquisition de Neu.de

26.7 Table de réconciliation

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de Meetic tels qu'exigés par les articles L 225-100 et suivants, L 232-1 II et R.225-102 du Code de commerce. Il contient également l'ensemble des informations du rapport financier annuel visé aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que la liste de l'ensemble des informations publiées ou rendues publiques par Meetic au cours des 12 derniers mois et le tableau des honoraires versés aux contrôleurs légaux de la Société visés respectivement par les articles 222-7 et 222-8 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport de gestion et du rapport financier annuel susmentionnés, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les rubriques les constituants. La table de réconciliation indique également les autres rapports du conseil d'administration, ceux des commissaires aux comptes ainsi que la liste de l'ensemble des informations publiées ou rendues publiques par Meetic au cours des 12 derniers mois et le tableau des honoraires versés aux contrôleurs légaux de la Société.

A. Rapport de gestion

N°	Information	Référence
I	Rapport de gestion	
1	Situation et activité de Meetic et du Groupe au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	Chapitre 6, Section 9.1
2	Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes	Note 2 de la Section 20.1
3	Résultats de l'activité de Meetic et du Groupe, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	Chapitre 9, Sections 20.1 et 20.2
4	Indicateurs clés de performance de nature financière pour Meetic et le Groupe	Chapitre 3
5	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Meetic et du Groupe	Chapitre 9
6	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées par Meetic et le Groupe	Sections 9.2 et 20.1
7	Description des principaux risques et incertitudes auxquels Meetic et du Groupe est confrontée (y inclus l'exposition de Meetic et du Groupe aux risques financiers)	Chapitre 4
8	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de Meetic et du Groupe en matière de gestion des risques financiers	Chapitre 4 et 10
9	Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice pour Meetic et le Groupe	Sections 5.1 et 9.1 Note 36
10	Evolution prévisible de Meetic et du Groupe et perspectives d'avenir	Chapitre 12 et 13
11	Trésorerie et endettement du Groupe	Chapitre 10
12	Activités en matière de recherche et développement de Meetic et du Groupe	Chapitre 11
13	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	Sections 14.1

N°	Information	Référence
I	Rapport de gestion	
14	Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé ¹	Chapitre 15
15	Engagement de conservation d'actions pris par les dirigeants	n/a
16	Engagements de toute nature pris par Meetic et du Groupe au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	Chapitre 15
17	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de Meetic	Section 14.1 B.
18	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	Chapitre 17
19	Informations sociales	Chapitre 17
20	Etat de la participation des salariés au capital social	Section 17.5
21	Informations environnementales	n/a
22	Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de Meetic à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait d'installations classées, et moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation de victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de Meetic	n/a
23	Prises de participation dans des sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de votes de ces sociétés	Chapitre 20 et 25
24	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	n/a
25	Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de Meetic aux assemblées générales ²	Chapitre 18
26	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles ³	n/a
27	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : <ul style="list-style-type: none"> • Structure du capital de Meetic ; • Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, clauses de conventions portées à la connaissance de Meetic en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce ; • Participations directes ou indirectes dans le capital de Meetic dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce ; • Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci ; • Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; 	Section 21.1 Section 21.2 Section 21.1 Section 21.1 n/a

1 Cela comprend les rémunérations et avantages octroyés par Meetic et ses filiales, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital. Il convient de distinguer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis. Sont aussi visées les obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

2 Ces informations comprennent également, le cas échéant, le pourcentage d'actions d'autocontrôle détenues par la société.

3 Uniquement si le conseil de la concurrence a prescrit à titre de mesure complémentaire l'insertion dans le rapport de gestion

N°	Information	Référence
I	Rapport de gestion	
	<ul style="list-style-type: none"> Accords entre actionnaires dont Meetic a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de Meetic ; Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ; Accords conclus par Meetic modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle¹ ; Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique 	n/a Section 21.2 Section 21.2 n/a Section 15.2
28	Mode de direction générale de Meetic	Chapitre 21
29	Informations sur les programmes de rachat d'actions ²	Chapitre 18
30	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	Section 21.1
31	Tableau des résultats de Meetic et du Groupe au cours des cinq derniers exercices	Section 26.4
32	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ³	Section 20.4
33	Montant des dépenses somptuaires et celui de l'impôt correspondant	n/a
34	Montant des réintégrations dans le bénéfice imposable de certains frais financiers pratiqués par l'administration en exécution de l'article 39-5 du Code général des impôts	n/a
35	Eléments relatifs aux ajustements des options de souscription/d'achat d'actions/des valeurs mobilières composées	n/a
36	Eléments relatifs à la répartition du capital social et aux actions d'autocontrôle	Chapitre 18 et Sections 21.1.4 et 21.1.6
37	Information sur l'actionnariat	Chapitre 18

B. Rapport financier annuel

N°	Information	Référence
II	Rapport financier annuel	
1	Comptes annuels	Section 26.2
2	Comptes consolidés	Section 20.1
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Section 26.3
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Section 20.2

1 Sauf si cette divulgation, hors les cas de divulgation légale, portait gravement atteinte aux intérêts de Meetic

2 Ces informations comprennent les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de Meetic à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent

3 Ces informations comprennent aussi le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégorie d'actions

N°	Information	Référence
II	Rapport financier annuel	
5	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2, L.225-100-3 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion et du rapport financier annuel	Il convient de se référer au rapport de gestion au A ci-dessus. Chapitre 1
6	Honoraires des commissaires aux comptes	Section 20.3
7	Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôles interne mise en place par Meetic	Section 16.5
8	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	Section 16.6
9	Liste de l'ensemble des informations publiées par Meetic ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	Chapitre 24, et Section 26.6
III	Autres rapports	
1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	Section 19.2
2	Rapport sur les opérations de rachat d'actions	Section 21.1.4
3	Rapport complémentaire sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital	n/a
4	Rapport sur les attributions gratuites d'actions	Sections 17.4, 17.5 et 21.1.3.B
5	Rapport sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions	Sections 17.4 et 17.5

26.8 Table de concordance

Législation Européenne	Concordance entre les N° de Section du document de référence et les rubriques de l'annexe I du règlement 809/2004
1 – Personnes Responsables	
1.1 Personnes responsables des informations	Sections 1.1 et 1.2
1.2 Déclaration des personnes responsables	Section 1.3
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux	Sections 2.1 et 2.2
2.2 Démission, non renouvellement de contrôleurs légaux	n/a
3 - Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées pour chaque exercice	Section 3.1
3.2 Informations financières relatives aux périodes intermédiaires	n/a
4 - Facteurs de risques	Section 4
5 -Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	Section 5.1
5.1.1 Raison social et nom commercial	Section 5.1
5.1.2 Lieu et n° d'enregistrement	Section 5.1
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	Section 5.1
5.1.4 Siège social	Section 5.1
5.1.5 Événements importants dans le développement de activités de l'émetteur	Section 5.1
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	Section 5.2
5.2.2 Principaux investissements en cours, distribution géographique et financement	Section 5.2
5.2.3 Principaux investissements à venir	Section 5.2
6 – Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	Section 6.1
6.1.1 Principaux produits et services de l'émetteur	Section 6.1
6.1.2 Nouveau produit/service lancé sur le marché	Section 6.3 (C)
6.2 Principaux marchés	Section 6.4
6.3 Évènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis au 6.1 et 6.2	n/a
6.4 Dépendances ayant affecté les affaires ou la rentabilité de l'émetteur	n/a
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Section 6.5
7 – Organigramme	
7.1 Description du Groupe et filiales importantes	Section 7
7.2 Filiales du Groupe	n/a

Législation Européenne	Concordance entre les N° de Section du document de référence et les rubriques de l'annexe I du règlement 809/2004
8 - Propriété immobilières, usines, équipements	
8.1 Principales installations	Section 8
8.2 Question environnementale	n/a
9 – Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	Section 9.1
9.2 Résultat d'exploitation	Sections 9.2
9.2 .1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	n/a
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	n/a
9.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur.	n/a
10 – Trésorerie et Capitaux	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	Section 10.1
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	Section 10.1
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	Section 10.1
10.4 Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé sur les opérations de l'émetteur	Section 10.1
10.5 Sources de financement attendues pour honorer les décisions d'investissement	Section 10.1
11 – Recherche et Développement	Section 11
12 – Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	Section 12.1
12.2 Tendances connues, incertitudes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	Section 12.2
13 – Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	n/a
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n/a
13.3 Prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	n/a
13.4 Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	n/a
14 – Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	Section 14.1
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	Section 14.2
15 – Rémunérations et avantages	

Législation Européenne	Concordance entre les N° de Section du document de référence et les rubriques de l'annexe I du règlement 809/2004
15.1 Rémunération versée aux organes de direction	Section 15.1
15.2 Sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraite ou d'autres avantages	Section 15.2
16 – Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date et durée du mandat des administrateurs	Section 16.1
16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration	Section 16.2
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	Section 16.3
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	Section 16.4
17 – Salariés	
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction	Section 17.1
17.2 Participations et stock options	Section 17.4
17.3 Accord relatif à l'intéressement des salariés	Section 17.5
18 – Principaux actionnaires	
18.1 Franchissement de seuil	Section 18
18.2 Droits de vote différents	Section 18.2
18.3 Actionnaires contrôlant la Société	Section 18.3
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait retarder le changement de contrôle.	Section 18.4
19 – Opérations avec les apparentés	Section 19
20 – Informations financières concernant le patrimoine la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	Section 20.1
20.2 Informations financières pro forma et vérification	Section 20.1
20.3 Etats financiers	Section 20.1
20.4 Informations financières intermédiaires et vérification de ces informations	n/a
20.4.1 Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	Section 20.2
20.4.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	Section 20.2
20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	n/a
20.5 Date des dernières informations financières	Section 26.1
20.5.1 Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés	Section 26.1
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n/a

Législation Européenne	Concordance entre les N° de Section du document de référence et les rubriques de l'annexe I du règlement 809/2004
20.6.1 Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	n/a
20.6.2 S'il a été établi plus de 9 mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les 6 premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédant ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciellles comparables	n/a
20.7 Politique de distribution de dividendes	Section 20.4
20.7.1 Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	
20.8 Procédures Judiciaires et d'arbitrage	Section 20.5
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n/a
21 – Informations complémentaires	
21.1 Capital social	Section 21.1
21.1.1 Montant du capital souscrit	Section 21.1
a) nombre d'actions autorisées b) Nombre d'actions émises c) Valeur nominale d) rapprochement entre le nombre d'actions à l'ouverture et à la clôture	Section 21.1 Section 21.1 Section 21.1 Section 21.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	Section 21.1
21.1.3 Nombre, valeur comptable et nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même	Section 21.1
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de BSA	Section 21.1
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	Section 21.1
21.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel	Section 21.1
21.1.17 Historique du capital social sur 3 ans	Section 21.1
21.2 Actes constitutifs et statuts	Section 21.2
21.2.1 Objet social et n°articles des statuts	Section 21.2
21.2.2. Dispositions statutaires relatives aux membres des organes d'administration	Section 21.2
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions	Section 21.2
21.2.4 Modification de droits des actionnaires	Section 21.2
21.2.5 Dispositions relatives aux assemblées	Section 21.2
21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	Section 21.2
21.2.7 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	Section 21.2

Législation Européenne	Concordance entre les N° de Section du document de référence et les rubriques de l'annexe I du règlement 809/2004
21.2.8 Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	Section 21.2
22 – Contrats importants	Section 22
23 – Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Section 23
<p>23.1 Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est incluse dans le document d'enregistrement indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement</p> <p>23.2 Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information</p>	<p>Section 23</p> <p>Section 23</p>
24 – Documents accessibles au public	Section 24
25 – Informations sur les participations	Section 25
26 – Autres documents	Section 26
26.1 Informations par référence	Section 26
26.2 Table de concordance	Section 26

Glossaire

Le glossaire figurant ci-dessous vise à définir certains termes utilisés dans le présent document de référence.

Abonné	désigne un membre ayant souscrit via son profil à une formule d'abonnement Pass en cours de validité à la date considérée.
Base de profils	désigne l'ensemble des profils créés sur les sites Internet et mobile de Meetic depuis le lancement du service.
Client	désigne un membre étant soit un abonné, soit un client prépayé, à la date considérée. Un nouveau client désigne un membre ayant décidé de souscrire pour la première fois à une offre Meetic via son profil.
Client prépayé	désigne un membre ayant réalisé via son profil un achat autre que l'achat d'un Pass.
Impression	désigne l'affichage d'un objet publicitaire, prenant souvent la forme d'une bannière sur les pages du site Internet.
Meetic minute	désigne la formule de paiement des services Meetic à la durée de connexion.
Membre	désigne un internaute ayant créé au moins un profil sur Meetic.
Parc abonnés	désigne le nombre d'abonnés à la date considérée. Le parc abonnés pour une période considérée correspond ainsi au nombre d'abonnés à la fin du dernier mois de la période considérée.
Parc clients	désigne le nombre de clients à la date considérée. Le parc clients pour une période considérée correspond ainsi au nombre de clients à la fin du dernier mois de la période considérée.
Pass	désigne la formule de paiement des services Meetic par abonnement, qui donne un droit d'accès aux services Meetic sur le site Internet, pendant la durée de l'abonnement.
Profil	désigne les différentes inscriptions réalisées sur les sites Internet et mobile de Meetic.
Profil actif	le nombre de profils actifs correspond au nombre de profils ayant chacun utilisé Meetic au moins une fois au cours du dernier mois.
Revenu moyen par abonné	correspond aux ventes réalisées sur le mois divisées par le parc clients (correspond à la notion anglo-saxonne de « ARPU : <i>Average Revenue Per User</i> »). Le revenu moyen par abonné sur une période considérée désigne la moyenne des revenus moyens par abonné mensuels de la période considérée.
Services mobile	désigne l'ensemble des services issus des technologies mobile, à savoir les services SMS et les services WAP ou i-mode ©.

Taux de conversion	désigne le ratio du nombre de nouveaux clients sur le nombre de nouveaux profils sur la période considérée.
Taux de désabonnement des abonnés (<i>churn</i>)	est égal au solde des départs d'abonnés dans le mois, divisé par le parc abonnés du mois précédent (correspond à la notion anglo-saxonne de <i>churn</i>). Le taux de désabonnement des abonnés pour une période considérée désigne la moyenne des taux de désabonnement des abonnés mensuels sur la période considérée.
Ventes	désigne la somme des valeurs des transactions réalisées sur une période considérée.